



HAL
open science

L'autorité provisoire des Nations unies au Cambodge : entre peacekeeping d'envergure et inertie onusienne (1991-1993)

Maxime Ghazarian

► **To cite this version:**

Maxime Ghazarian. L'autorité provisoire des Nations unies au Cambodge : entre peacekeeping d'envergure et inertie onusienne (1991-1993). Histoire. 2020. dumas-03613020

HAL Id: dumas-03613020

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03613020>

Submitted on 22 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge Entre *peacekeeping* d'envergure et inertie onusienne (1991-1993)



Présenté par Maxime GHAZARIAN
Sous la direction de Pierre JOURNOUD (Professeur en Histoire contemporaine)
le 23/06/2020

Devant un jury composé de :

Pierre JOURNOUD, Professeur des Universités
Christian LECHERVY, Ambassadeur de France en Birmanie

Mémoire de Master 1
Mention : Études Européennes et Internationales
Parcours : Histoire, Relations internationales et Sciences sociales

Première de couverture : Réfugiés de retour au Cambodge. Photographie de Michel Riehl. Reporter, photographe et auteur.

REMERCIEMENTS

Ce type de travail ne peut être mené à bien sans l'intervention de personnes tierces. Bien qu'il soit réducteur de les remercier en quelques lignes seulement, il convient de souligner la participation des individus qui ont, d'une manière ou d'une autre, pris part à ces recherches. Sans nommer mes proches, je les remercie affectueusement pour avoir activement participé à ce travail, à travers un soutien indéfectible.

Ce premier mémoire, qui devrait marquer le commencement d'une série d'autres recherches, n'aurait été possible sans le professeur Pierre Journoud. Suivant ses cours depuis plus de trois ans maintenant, il a su me transmettre sa passion pour l'Asie du Sud-Est, cette zone géographique singulière et riche d'histoire. Malgré une année universitaire fournie en rebondissement, le professeur Journoud a activement participé à ce travail et a fait preuve d'une bienveillance ô combien salvatrice. Pour cela et pour tout le reste, je le remercie sincèrement et espère pouvoir bénéficier de ses conseils avisés encore de longues années.

Je tiens à remercier Henri Delabre pour l'envoi de ses travaux sur le Cambodge et pour ses recommandations lors de mon aventure parisienne. Je salue également les conservateurs des archives du ministère des Affaires étrangères, madame Ariane Morais-Abreu et monsieur Grégoire Eldin. Ces deux personnes ont bien voulu m'accorder l'accès à des archives non-consultées et m'ont aimablement accompagné dans cette tâche délicate qu'est une première confrontation à des documents de ce type.

L'entretien que m'a accordé monsieur Jean-Pierre Gaillard a été déterminant pour entamer le travail de recherche de ce devoir. J'ai ainsi pu m'ouvrir pleinement à ce sujet, en retraçant le vécu d'une personne ayant participé directement à la mission onusienne traitée dans ce devoir. Les réponses de monsieur Michel Riehl à mes nombreuses interrogations ont également permis d'entrepercevoir les conditions du théâtre cambodgien en 1992.

En plus des documents qu'il m'a transmis, monsieur Lionel Vairon m'a ouvert à une réflexion d'un autre genre, me permettant de travailler sur de nouvelles pistes de recherches. Par ses conseils et ses explications, monsieur Jean-Noël Poirier, a bouleversé ma vision de la situation cambodgienne entre 1991 et 1993 et a corrigé certaines modalités de réflexion qui pouvaient altérer la compréhension de différentes thématiques.

Il faut que les puissances du monde libre se rendent bien compte que pour qu'il y ait une chance pour que le Cambodge redevienne cambodgien, et pour que le Cambodge puisse échapper au cauchemar polpotiste, il faut que ces pays-là viennent à notre aide, et nous aident par tous les moyens¹.

Norodom Sihanouk.

Monsieur Yasushi Akashi est attendu à Phnom Penh dimanche prochain, 15 mars. Avec son arrivée va débiter le déploiement de la plus importante opération des Nations unies de l'histoire, opération conçue pour l'essentiel par la France².

Philippe Coste.

Si le Cambodge devait succomber d'abord à ses divisions intestines, ensuite aux ambitions de certains de ses voisins, c'est toute une conception de l'équilibre dans le monde, toute une réalité historique dans cette région qui disparaîtraient³.

François Mitterrand.

Je dirais simplement que nous avons achevé, et je pense que nous l'avons fait à la satisfaction de l'ensemble de la communauté internationale et des Nations unies, la tâche principale qui nous est confiée, qui est de rétablir la paix, de contribuer à la réconciliation nationale et d'établir une véritable démocratie grâce à des élections libres et équitables au Cambodge⁴.

Yasushi Akashi.

¹ Propos tenus par Norodom Sihanouk lors d'une interview des journalistes François Debré et Jacques Kaprielian, Télévision Française 1, Émission Sept sur Sept, Le Cambodge, 24 juillet 1982.

² Archive du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (AMEAE), série Direction d'Asie et d'Océanie (DAO), sous-série Cambodge 1992-1994, carton n°4346, « Déploiement de l'APRONUC et dispositif français à Phnom Penh », Télégramme diplomatique (TD) de Philippe Coste, ambassadeur de France au Cambodge, 16 mars 1992.

³ Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République française, lors du dîner offert par son altesse royale le prince Norodom Sihanouk sur la restauration de la paix, de la démocratie et l'indépendance au Cambodge, Phnom Penh, 11 février 1993.

⁴ Propos tenus par Yasushi Akashi, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies au Cambodge, lors d'une conférence de presse à Washington, 21 juillet 1993.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le paysage politique cambodgien : les raisons du recours aux Nations unies

PREMIÈRE PARTIE

Mettre un terme aux luttes factionnelles

Chapitre I. Les accords de Paris : fondements de l'intervention onusienne.

Chapitre II. La MIPRENUC : « période de tous les dangers » ?

Chapitre III. La mise en place de l'APRONUC.

DEUXIÈME PARTIE

Garantir un héritage durable

Chapitre IV. Réhabiliter et protéger les structures cambodgiennes.

Chapitre V. L'APRONUC en tant que levier d'influence.

Chapitre VI. Un maintien de la paix onéreux.

TROISIÈME PARTIE

Les méandres du cap démocratique

Chapitre VII. « Le danger vietnamien, enjeu vital pour l'identité cambodgienne ».

Chapitre VIII. La pacification du Cambodge.

Chapitre IX. La démocratisation du Cambodge.

CONCLUSION

L'APRONUC : quels enseignements ?

ÉPILOGUE

« La démocratie ne se repique pas comme le riz »

ACRONYMES

I – Opérations de maintien de la paix

APRONUC : Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge.

FUNU : Force d'urgence des Nations unies.

MINURSO : Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

MIPRENUC : Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge.

ONUC : Opération des Nations unies au Congo.

ONUSAL : Mission d'observation des Nations unies au Salvador.

ONUSOM : Opération des Nations unies en Somalie.

UNAVEM : Mission des Nations unies de vérification en Angola.

UNFICYP : Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

II – Organisations internationales

ASEAN : Association des États d'Asie du Sud-Est.

BIRD : Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

FMI : Fonds monétaire international.

HCR : Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

IFRC : Fédération internationale des sociétés nationales de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

IPSO : *International polling station officer.*

NPA: *Norwegian people's aid.*

OAA : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

OMS : Organisation mondiale de la santé.

OXFAM : Comité d'Oxford de secours contre la famine.

PAM : Programme alimentaire mondial.

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement.

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance.

UNOI : Direction des Nations unies et des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie.

III – Organisations cambodgiennes

ACPPN : Autorité du Cambodge pour la protection du patrimoine national.

ADHOC : Association des droits de l'homme au Cambodge.

ANKD : Armée nationale du Kampuchéa démocratique.

ANKI : Armée nationale du Kampuchéa indépendant.
ANS : Armée nationale sihanoukiste.
APVN : Armée populaire vietnamienne.
CCT : Comité consultatif technique.
CMAC : Centre cambodgien d'action contre les mines.
CNS : Conseil national suprême.
EDC : État du Cambodge.
FAPC : Forces armées populaires cambodgiennes.
FNLPK : Front national de libération du peuple khmer.
FUNCIPEC : Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif.
FUNK : Front uni national du Kampuchéa.
FUNSK : Front uni national pour le salut du Kampuchéa.
GCKD : Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique.
GMTM : Groupe militaire de travail mixte.
GNPC : Gouvernement provisoire de coalition.
GRUNK : Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa.
MAG : Groupe consultatif sur les mines.
PDCLI : Parti de la démocratie du Cambodge libéré et indépendant.
PKD : Parti du Kampuchéa démocratique.
PLD : Parti libéral démocrate.
PLDB : Parti libéral démocratique bouddhique.
PPC : Parti du peuple cambodgien.
PRPK : Parti révolutionnaire du peuple du Kampuchéa.
PSLD : Parti social libéral démocratique.
PTK : Parti des travailleurs khmers.
RPK : République populaire du Kampuchéa.

IV – Divers

AMEAE : Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
CERO : Centre européen de recherche sur l'Extrême-Orient.
COFRAS : Compagnie française d'assistance spécialisée.
DAO : Direction d'Asie et d'Océanie.
DPI : Département de l'information.
DREE : Direction des relations économiques extérieures.
ECPAD : Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense.
SIRPA : Service d'informations et de relations publiques des armées.
USAID : Agence des États-Unis pour le développement international.

INTRODUCTION

L'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) est une mission de maintien de la paix qui a permis de mettre un terme à plus de trois décennies de troubles au Cambodge. Son mandat est défini par les accords de Paris signés le 23 octobre 1991. Ces accords font suite à la conférence de paix qui s'est tenue dans la capitale française, coprésidée par la France et l'Indonésie. À partir de cette date, l'État du Cambodge est sous tutelle onusienne, jusqu'à l'obtention d'un cessez-le-feu, la tenue d'élections législatives démocratiques et l'élaboration d'une Constitution.

Cette opération de maintien de la paix a pour objectif principal de réconcilier des acteurs qui n'ont su parvenir à une solution politique auparavant. L'APRONUC est une mission de maintien de la paix qui regroupe plusieurs domaines : humanitaire, diplomatique, politique, économique, sociale et militaire. Il s'agit donc de réaliser une étude à la croisée des disciplines, qui se fait modestement l'écho de la complexité des relations internationales. Étudier l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge revêt un intérêt particulier. Elle représente un tournant dans l'histoire cambodgienne, car elle met aux prises de nombreux protagonistes qui ont joué un rôle particulièrement important au cours des décennies précédentes. La période 1991-1993 doit être comprise comme un moment de bascule qui ouvre une nouvelle ère, puisqu'elle met un terme à une lutte quadripartite, et que ses effets sont encore visibles de nos jours.

Cette opération onusienne a déjà été traitée. Il ne s'agit donc pas de synthétiser les études précédentes, mais de compléter ce qui a été proposé, à travers le dépouillement d'archives diplomatiques françaises. Celles-ci s'avèrent particulièrement précieuses, en ce qu'elles présentent le rayon d'action de la mission, du point de vue français. La réalisation de ce mémoire intervient d'ailleurs dans l'intervalle légal de communicabilité de dossiers classifiés jusqu'alors. Véritable pierre angulaire de l'étude, les archives diplomatiques françaises sont logiquement complétées par des archives onusiennes. Sur cette base théorique, complétée par toute une série d'ouvrages et d'articles, généraux et spécialisés, différents entretiens ont été réalisés. Ce « *triumvirat* documentaire » reflète les subtilités du contexte historique cambodgien, tout en dressant un parallèle entre théorie exposée et réalité du terrain.

Le paysage politique cambodgien : les raisons du recours aux Nations unies

« Une terre féconde, aux frontières vulnérables, entourée d'ambitions étrangères et au-dessus de laquelle le péril est sans cesse suspendu.⁵ »

Le Cambodge est un État situé au cœur de la péninsule indochinoise. Il est entouré par la Thaïlande à l'ouest, le Laos au nord et le Viêt Nam qui le prend le pays en écharpe du nord-est au sud. Les aspects saillants de la géographie du pays sont personnifiés par le Tonlé Sap qui domine la région des plaines centrales et des plateaux, la vallée du Mékong à l'est, et au sud, le massif des Cardamomes et de l'Éléphant qui sépare la région côtière du reste du pays. L'État possède également un accès à la Mer de Chine méridionale *via* le Golfe de Thaïlande. Pays essentiellement agricole, le Cambodge a une population active majoritairement rurale. Les cultures – riz en tête – occupent une place prédominante. Elles se pratiquent dans les régions basses qui entourent le Tonlé Sap et le Mékong, soit 30% du pays environ. Les 70% restants sont recouverts de forêts tropicales et de montagnes. Philippe Richer résume parfaitement l'histoire contemporaine tragique de ce pays : « *Le Cambodge n'a échappé à aucune des convulsions de notre temps de l'après-guerre : celui du triomphe et de l'échec du communisme, de la décolonisation, de la naissance et du déclin du tiers-mondisme, de la Guerre froide et de la fin de confrontation Est-Ouest, de la rivalité entre les deux Grands du camp « socialiste », Chine et URSS, et des deux guerres d'Indochine, la française et l'américaine*⁶. »

1 – Le Cambodge : point focal des rivalités stratégiques de Guerre froide

De par sa position géographique et l'importance que prend le continent asiatique dès le début de la Guerre froide, le Cambodge est un pays qui est rapidement entraîné vers un conflit d'une nature inédite. Le premier royaume du Cambodge (1953-1970), est incarné par Norodom Sihanouk, qui a su obtenir l'indépendance totale cambodgienne et mis fin au protectorat français. Il s'affirme comme l'homme fort du pays à la conférence de Genève de 1954, lorsqu'il obtient l'évacuation des forces Viêt Minh et des Khmers-Vietminh. Personnage complexe, il tente de mener une diplomatie « d'équilibriste », alors que la guerre du Viêt Nam suggère un

⁵ Discours du général de Gaulle, 1^{er} septembre 1966.

⁶ RICHER Philippe, *Le Cambodge. Une tragédie de notre temps*, Presses de Sciences Po, 2001, p. 11.

alignement systématique vers l'un des deux camps. Son objectif étant de faire en sorte que son royaume reste neutre, il cherche à ne s'aliéner ni les Sud-Vietnamiens et leurs alliés américains ni les Nord-Vietnamiens et leurs alliés soviétiques et chinois.

Dans les années 1960, des Cambodgiens communistes surnommés « Khmers rouges » par Sihanouk, montent en puissance dans un contexte on ne peut plus troublé. À cette période, les principaux dirigeants khmers rouges ne se trouvent pas sur le sol cambodgien. Ils se déplacent en République populaire de Chine (RPC), en République démocratique du Viêt Nam (RDV) et en République populaire et démocratique de Corée (RPDC). Au Cambodge, la situation intérieure du pays se dégrade. Les relations américano-cambodgiennes se tendent progressivement, en raison de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la façon dont s'est déroulée le coup d'État au Sud-Viêt Nam avec l'assassinat de Ngô Đình Diệm et Ngô Đình Nhu, pose la question de la fiabilité des États-Unis⁷. À cet épisode, s'ajoute le soutien américain à Son Ngọc Thành, dont la radio qui émet du Sud-Viêt Nam ne cesse de proférer menaces et insultes envers le roi, le circuit Chine-Cambodge-Viêt Nam qui permet aux forces de la RDV d'obtenir un soutien militaire et logistique important venant de Chine (après une escale au port de Sihanoukville), et les ramifications de la piste Hồ Chí Minh qui passent par le Cambodge.

L'agrégation de ces éléments poussent le Cambodge et les États-Unis à rompre leurs relations diplomatiques en avril 1965. Cette rupture accentue l'impopularité du régime, déjà aux prises avec les communistes, ainsi qu'avec une partie de la droite qui critique les abus du pouvoir en place. Parmi les opposants se trouve le général Lon Nol. Membre du Parti de la rénovation khmère (PRK), il s'impose progressivement comme un leader de la droite autoritaire et un opposant au parti démocrate au pouvoir. Il est chargé à plusieurs reprises de pacifier les provinces cambodgiennes, où d'après le roi Sihanouk, les Khmers Issarak et le mouvement Viêt Minh menacent la stabilité du régime. En 1955, il succède à Sirik Matak à la tête de l'état-major des forces royales cambodgiennes. La situation cambodgienne pousse Sihanouk à créer le Grand Rassemblement (Sangkum⁸), auquel Lon Nol et son parti se rallient, ainsi que de jeunes militants marxistes. Sihanouk a la conviction qu'il peut parvenir à contrôler ces divers courants idéologies en les associant au pouvoir. Désormais leader de la droite du Sangkum et ministre

⁷ Source : séminaire organisé dans le cadre du Diplôme universitaire Tremplin pour le Viêt Nam niveau 1, cours d'histoire, de géopolitique et de culture, Pr. Pierre Journoud, 11 février 2020.

⁸ Cette Communauté socialiste populaire est créée par Sihanouk, dans le but de neutraliser le groupe marxiste que les révolutionnaires vietnamiens ont créé en vue de justifier leur présence sur le sol cambodgien, pendant la première guerre d'Indochine.

de la Défense nationale, le général Lon Nol prend de plus en plus d'importance sur la scène politique intérieure. Il est nommé Premier ministre le 22 octobre 1966, après la victoire de la droite nationaliste aux élections.

La fin de l'aide économique américaine augmente la dette du pays et aggrave la précarité sociale : les jeunes diplômés ne trouvent pas de travail, les officiels qui tiraient profit de l'aide américaine se détournent du roi, et les agissements des hommes de Lon Nol (vols, rackets, brutalités) attisent les tensions paysannes et citadines qui convergent vers le roi cambodgien. Alors que des embryons de révolte émergent dans le pays, Sihanouk décide de réagir par la force en envoyant l'armée mater les insurrections. Il n'hésite pas à désigner le Parti des travailleurs khmers (PTK) – Khieu Samphan⁹ et Hou Yuon¹⁰ en tête – comme étant les principaux agitateurs. Ces accusations infondées permettent au PTK d'acquérir un capital sympathie non négligeable auprès des révoltés. Cependant, la répression royaliste force les révoltés, les membres du PTK et ses cadres, à vivre dans la clandestinité dans les forêts cambodgiennes. Les tueries perpétrées ne font que momentanément passer sous silence la dissidence environnante.

Sihanouk ne peut agir comme il l'entend. Il craint un ralliement de la minorité chinoise établie au Cambodge aux mouvements dissidents et une propagation massive de l'idéologie maoïste. La situation s'avère être complexe. L'objectif du roi cambodgien est de maintenir l'ordre, tout en conservant le soutien de la Chine populaire, en pleine Révolution culturelle. La situation cambodgienne est paradoxale. D'une part, les forces rebelles s'établissent au nord-ouest à Battambang, mais également au nord-est à Ratanakiri, donnant lieu à une entraide de circonstance entre Khmers Rouges et front national de libération. D'autre part, les forces gouvernementales n'interdisent pas le ravitaillement des sanctuaires du Front national de

⁹ Intégré au Sangkum dès 1962, ses diatribes contre la corruption du régime le placent dans une position délicate à l'égard de Sihanouk, qui considère ces discours comme des attaques personnelles sur sa gestion du pays. Craignant pour sa vie, Khieu Samphan quitte Phnom Penh et rejoint le maquis.

¹⁰ Lié d'amitié avec Khieu Samphan depuis qu'ils ont fréquenté le lycée Sisowath de Phnom Penh, il se fait remarquer dès 1952 avec d'autres étudiants, par l'écriture d'une lettre ouverte adressée à Norodom Sihanouk, désigné comme étant « *l'étrangleur de la démocratie naissante* ». Intégré malgré tout à l'aile gauche du Sangkum, il est en profond désaccord avec le roi Sihanouk, dont l'attitude se durcit à l'égard de la gauche. Menacés par la convocation du roi qui souhaite leur « poser quelques questions », Hou Yuon et Khieu Samphan se retirent de Phnom Penh. Leur disparition soudaine fait craindre à leurs sympathisants qu'ils aient été liquidés par la police sihanoukiste, et leur vaut le surnom des « trois fantômes » avec Hu Nim. Ils ne refont surface sur la scène politique cambodgienne qu'au moment de l'appel de Sihanouk à tous les Cambodgiens de rejoindre le front uni national du Kampuchéa.

libération du Sud-Viêt Nam (FNL) par Sihanoukville, tout en renouant les relations diplomatiques avec les États-Unis, qui bombardent les sanctuaires du FNL.

Les bombardements des B-52 américains dispersent les unités vietnamiennes sur le territoire cambodgien. Cette vague de Vietnamiens qui déferle sur le Cambodge crée des tensions avec les autorités et les populations locales. Les poussées xénophobes qui s'en suivent sont exploitées par le général Lon Nol et le vice-président Sirik Matak, en rupture avec l'indulgence supposée de Sihanouk à l'égard des empiètements vietnamiens. Une série de décisions de ces deux nouveaux hommes forts du pays les placent en opposition avec le roi.

Sihanouk est absent du Cambodge. Il se rend en France pour raisons médicales, puis avant de rentrer au Cambodge, fait escale en Chine populaire puis en URSS. À Pékin et Moscou, le roi cambodgien exhorte ses homologues de faire pression sur la RDV pour que les ingérences sur le territoire cambodgien cessent. Cette situation profite à Lon Nol. Il cherche le soutien américain, celui de Son Ngoc Thành et de ses Khmers Serei, et souhaite bombarder massivement les « sanctuaires » des forces vietnamiennes. Ces choix politiques font progressivement basculer le Cambodge vers un alignement pro-occidental – ou du moins anti-communiste. Le Cambodge glisse de sa position neutraliste vers une dépendance exclusive envers Washington. Ce bouleversement stratégique isole le pays dans son environnement régional, accroît les tensions avec la RDV, et mécontente la Chine populaire et l'Union Soviétique.

Norodom Sihanouk reste fidèle à sa ligne de conduite et condamne les dérives de la droite cambodgienne. Forte de l'ascendant qu'elle a prise dans la conduite des affaires cambodgienne, la droite nationaliste entame une procédure de destitution. Les premières décisions prises qui suivent le vote donnent le ton : le port de Sihanoukville est fermé aux ravitaillements du FNL et des mesures sont mises en place – avec l'appui de l'administration Nixon – pour juguler la portion de la piste Hồ Chí Minh qui traverse le pays¹¹.

Sihanouk, qui a vu le Parlement voter sa déchéance à l'unanimité, décide de résister en créant le Front uni national du Kampuchéa (FUNK), bras armé du Gouvernement royal uni du Cambodge (GRUNK). Les Khmers rouges, à qui le contexte est profitable, décident de se rallier

¹¹ COPPOLANI Antoine, « La guerre américaine au Cambodge, 1969-1975 », *Guerre mondiales et conflits contemporains*, n°271, 2018, p. 47.

au roi déchu. La conjoncture impose à ce dernier ce ralliement contre-nature. La guerre civile se met en place. Le coup d'État a divisé la population cambodgienne. Certains manifestent leur soutien à Sihanouk, d'autres se rallient aux forces gouvernementales. Celles-ci luttent contre les forces communistes révoltés, que les Khmers rouges tentent de fédérer. Sur le terrain, les troupes vietnamiennes s'opposent aux hommes de Lon Nol. Les combats sont à sens unique. Les troupes gouvernementales sont mal équipées, pas suffisamment entraînées et en sous-effectif. Les Khmers Rouges restent plus en retrait des conflits armés et se concentrent sur l'accroissement de leur emprise sur les populations locales.

« La révolution populaire était cruelle – mais en face, le régime de Lon Nol ne faisait pas mieux, avec son cortège de disparitions et d'exécutions arbitraires. Les paysans ne supportaient plus la misère et la servitude. Dans les villes, aussi, le pouvoir était détesté – la corruption avait atteint des niveaux insupportables, dans un climat de pénurie. C'est sur ce terreau de colère que les Khmers Rouges ont prospéré, avec leur discipline, leur idéologie, leur dialectique¹². »

Les Khmers Rouges occupent de plus en plus de terrain à mesure des offensives américano-sud-vietnamiennes en terres cambodgiennes et des bombardements. Entre mars 1968 et avril 1970, ce ne sont pas moins de 3875 missions aériennes et 108 823 tonnes de bombes qui sont larguées sur le Cambodge. Ces opérations militaires américaines sont le moteur des Khmers rouges¹³. « Les Khmers rouges ont émergé des cratères¹⁴. » En parallèle, la guérilla s'étend dans de nombreuses provinces cambodgiennes, alors que la coopération militaire entre Khmers Rouges et Nord-Vietnamiens bat son plein. Celle-ci avait été décidée lors de la visite clandestine de Salot Sar (Pol Pot) à Hà Nội pour rencontrer Lê Duẩn.

Les deux parties avaient leurs objectifs respectifs, dont la réussite pouvait être maximisée par une coopération étroite au Cambodge. Les Nord-Vietnamiens souhaitent conserver leurs sanctuaires au Cambodge¹⁵, et les Khmers Rouges bénéficient désormais d'un allié puissant et qui souhaite également la chute du général Lon Nol. Après s'être ralliés à la résistance sihanoukiste créée depuis Pékin, les Khmers Rouges œuvrent de façon à priver Sihanouk de tout pouvoir concret. Son prestige international et les soutiens dont il bénéficie au

¹² PANH Rithy, BATAILLE Christophe, *L'élimination*, Éditions Grasset & Fasquelle, 2011, p. 33.

¹³ COPPOLANI Antoine, « Nixon, Kissinger et la guerre civile au Cambodge », *Relations internationales*, n°175, 2018, p. 74.

¹⁴ OWEN Taylor, KIERNAN Ben, « Bomb over Cambodia », *The Warlus*, 2006, p. 69.

¹⁵ La plupart se trouvent au sud de la piste HỒ Chí Minh, dans les régions du « Bec du perroquet » et de l'« Hameçon ».

pays sont utiles, renforcent et crédibilisent leur mouvement. Ce front commun royaliste-communiste est une imposture. Les membres en sont parfaitement conscients, en témoigne cette déclaration de Sihanouk : « *Ils me recracheront comme un noyau de cerise.* »¹⁶

2 – Les Khmers rouges : enfermer le Cambodge derrière « un rideau de silence »¹⁷

Le 17 avril 1975, la prise de Phnom Penh marque l'arrivée au pouvoir des Khmers rouges. Après le traumatisme des bombardements américains, la population cambodgienne les perçoit comme des libérateurs. Ils sont ceux qui ont permis la chute d'un régime républicain corrompu et pro-américain et le retour de plusieurs milliers de réfugiés qui avaient fui la guerre civile. Derrière cette liesse, les premiers témoignages font état des méthodes khmers rouges dans les provinces qui étaient sous leur contrôle depuis le début des combats. Ceux qui ont déserté les régions concernées décrivent les assassinats des militaires appartenant au régime de Lon Nol et le façonnage du « peuple nouveau », écarté des « miasmes des villes ».

Dans la capitale cambodgienne, les Khmers rouges entreprennent l'évacuation des civils. La première décision politique du régime est de reconstruire la société selon leur idéologie : « *Déraciner les habitants des villes ; dissoudre les familles ; mettre fin aux activités antérieures – professionnelles en particulier ; briser les traditions politiques, intellectuelles, culturelles ; affaiblir physiquement et psychologiquement les individus*¹⁸. » Pour justifier ces évacuations forcées, plusieurs explications sont mises en avant : la menace américaine en raison de la victoire communiste sur les républicains, le manque de nourriture aux vus des besoins de la population dans les villes (d'où l'envoi des civils vers les campagnes) et le fait que la ville serait un nid d'espions antirévolutionnaires.

En réalité, trois causalités expliquent cet acte fondateur. En premier lieu, les villes sont inadaptées pour mettre en place les communes populaires. Les soldats ne sont pas suffisamment nombreux pour encadrer les populations citadines. Surtout, pour mettre au pas la société cambodgienne, l'homogénéisation doit être effectuée autour d'une tâche commune :

¹⁶ PONCHAUD François, *Cambodge. Année zéro*, Julliard, 1977, p. 17.

¹⁷ Expression de Jean-Louis Burgat, Présentateur de Télévision Française 1, Émission Sept sur Sept, Le Cambodge, 24 juillet 1982.

¹⁸ PANH Rithy, BATAILLE Christophe, *op. cit.*, p. 47.

l'agriculture. Progressivement, les populations sont évacuées de gré ou de force. En réalité, ces évacuations de masse ont été planifiées et font partie intégrante de l'idéologie du mouvement. Tout élément citadin est perçu comme étant contaminé et corrompu par le mode de vie et la pensée capitalistes. Le « peuple nouveau » doit donc être renvoyé aux racines structurelles cambodgiennes, les campagnes peuplées par « l'ancien peuple ». Par ces migrations massives et forcées, les Khmers rouges ciblent les élites cambodgiennes et les classes moyennes.

« Du jour au lendemain, je deviens un « nouveau peuple », ou expression plus affreuse encore, un « 17 avril ». Nous sommes des millions dans cette situation. [...] Donner à la classe haïe un nom plein d'espoir : nouveau peuple. [...] Cette masse sera transformée par la révolution. Transmutée. Ou effacée à jamais. Quant à « l'ancien peuple » ou « peuple de base », il n'est plus archaïque et souffrant, il devient le modèle à suivre – hommes et femmes courbés vers la terre des ancêtres, penchés sur les machines-outils, révolutionnaires ancrés dans la pratique. L'ancien peuple est l'héritier du grand royaume khmer. Il est sans âge. Il a bâti Angkor. Il a tiré les figures de pierre dans la jungle et dans l'eau. Les femmes ploient dans les rizières. Les hommes terrassent les digues. Ils s'accomplissent dans le geste. Ils sont chargés de nous rééduquer et ont tout pouvoir sur nous. »¹⁹

Le transfert d'environ quatre millions de Cambodgiens n'est pas la seule décision qui marque la prise de pouvoir du nouveau régime. Dans le même temps, les de par leur proximité avec le régime déchu, les « Cambodgiens fourvoyés » sont envoyés dans des camps de rééducation, tout comme les grands propriétaires terriens, les chefs d'entreprises et les hauts dignitaires de la religion bouddhiste. Ces différentes classes sociales ne correspondent pas à la vision politique du Kampuchéa démocratique. Les dirigeants qui adoptent cette politique sectaire, entreprennent une uniformisation de la société, avec l'objectif de briser les solidarités politiques, sociales et familiales.

Le GRUNK, qui est toujours à la tête du Cambodge en théorie, ne jouit en réalité, que d'un pouvoir fictif. Les Khmers rouges ont organisé le retour et la purge du personnel du GRUNK. Norodom Sihanouk ne peut que constater ce qui s'est tramé durant son absence. Impuissant, prisonnier du nouveau pouvoir, sa démission est acceptée après qu'une Constitution ait été adoptée, promulguant officiellement l'avènement du Kampuchéa

¹⁹ *Ibid.*, p. 31.

démocratique²⁰. Désormais, l'Angkar, l'organisation à la tête de l'État cambodgien, mobilise en masse la population cambodgienne, dans le but d'accomplir ses projets de grands travaux.

« Je peux citer le partage que j'ai eu avec Him, notre traducteur qui a fait ses études en France dans une école militaire, et qui a subi le joug de Pol Pot et des Khmers rouges. En tant qu'intellectuel, la mort était au rendez-vous, il suffisait d'être porteur de lunettes et c'était la fin, parler une langue étrangère, savoir lire ... Him a perdu une partie de sa famille dont ses enfants, par manque de nutrition. Pendant longtemps ils n'ont eu pour repas que des bouillons de cuisson de riz, sans le riz ! Tous les habitants des villes étaient envoyés dans les champs pour y cultiver les terres, Him m'a raconté qu'il avait creusé des canaux pour l'irrigation des montagnes mais du bas vers le haut ! Une façon d'occuper les gens...²¹ »

Le régime se caractérise par une riziculture intensive, possible grâce à la creusée de canaux, l'élévation de digues et au défrichage des forêts qui agrandit les sols cultivables. Ces travaux sont organisés en différentes cellules : Krom, Phum, Kana Kum²² et mobilisent l'ensemble de la population. Les journées se résument au travail acharné, dans des conditions extrêmes (disette, famine, violence, maladies), et à une rééducation politique nocturne quotidienne. Ces méthodes du Parti communiste khmer (anciennement PTK) entraînent la mort de milliers de Cambodgiens et lui permette de contrôler les masses cambodgiennes éduquées, les paysans souvent illettrés l'ayant déjà été.

« [Le Kampuchéa démocratique] a eu ses caractéristiques propres : la prise de pouvoir par la lutte armée facilitée par l'intervention de l'armée d'un pays voisin détesté ; l'orgueil démesuré d'une victoire [...], l'exercice du pouvoir par une organisation mystérieuse, l'Angkar, qui est tout à la fois le Parti et l'État, solidement arc-boutée sur l'armée ; l'anonymat, longtemps soigneusement entretenu, des dirigeants Frères désignés par un numéro, qui contribue à les « diviniser » dans la tradition des grands « rois khmers » ; l'encadrement de la population [...] ; l'atrocité au quotidien héritée d'une guerre civile pendant laquelle les deux camps avait fait assaut d'incessantes tueries inutiles ; une volonté tenace de n'avoir pas de modèle à suivre qui se traduit par l'absence totale de référence à l'URSS et par des remerciements parcimonieux à l'égard de la Chine ; une quête

²⁰ LOCARD Henry, *Pourquoi les Khmers rouges*, Vendémiaire, 2013.

²¹ Source : Échanges avec Michel Riehl, reporter photographe militaire français, détaché auprès de l'APRONUC entre 1992 et 1993.

²² Dix à quinze familles paysannes sont rassemblées, formant ainsi un « Krom ». Elles sont placées sous l'autorité d'un vice-président et d'un Cambodgien désigné par le régime. Plusieurs Krom forment un village (Phum), tandis que la troisième cellule est le canton (Kana Kum), dirigé par un président.

de l'autarcie poussée à l'extrême dans un pays totalement fermé sur lui-même ; la mise en place d'un appareil politico-militaire faisant du pays un unique et camp de concentration. »²³

Rapidement, cette politique rencontre des difficultés. Les contre-performances se multiplient dès la fin de l'année 1976 et la production n'atteint pas les quotas planifiés. Ce manquement entraîne l'apparition d'une tendance paranoïaque au sein du mouvement. Le quarteron dirigeant, Pol Pot²⁴, Nuon Chea²⁵, Ieng Sary²⁶ et Son Sen²⁷ cherchent des responsables. La présence de comploteurs est le seul élément explicatif à la débâcle qui se profile et il est nécessaire d'organiser des purges pour les débusquer. Faisant partie intégrante de l'entreprise de terreur rouge « stalinienne » du régime, ces éliminations touchent même des membres du PCK.

3 – Un coup de force aux relents de forces profondes

Les difficultés du régime ne se résument pas à la seule politique intérieure. En effet, un des éléments caractéristiques de la politique étrangère du Kampuchéa démocratique est l'accroissement des tensions avec Hà Nội. Elles reprennent un antagonisme multiséculaire, complété par des divergences politiques et idéologiques. Cet héritage, bien qu'il n'explique pas

²³ *Ibid.*, p. 56.

²⁴ De son vrai nom Saloth Sar, le « *political potential* » désigné par Pékin est à la tête du PTK dès 1962. Après le manque de considération éprouvé lors de ses échanges avec Lê Duẩn, le secrétaire général du Parti communiste vietnamien (PCV), il se tourne vers la Chine populaire. Le PTK devient le Parti communiste du Kampuchéa (PCK) et s'engage sur la voie du maoïsme. Rallié au GRUNK dirigé par Norodom Sihanouk, il en devient le chef militaire. La chute du régime lon nolien permet la liquidation des Khmers Việt Minh et entraîne la proclamation du Kampuchéa démocratique. Saloth Sar en devient le Premier ministre, sous le pseudonyme « Pol Pot » et incarne le régime génocidaire qui sévit au Cambodge trois ans, huit mois et vingt-huit jours.

²⁵ Secrétaire-adjoint du PTK dès 1960, il s'efface derrière Saloth Sar en 1962, au moment où Tou Samouth est porté disparu et qu'un successeur est appelé à prendre la tête du parti rebaptisé. Il occupe le poste de vice-président du Haut Commandement militaire des forces armées populaires de libération nationale (FAPLNK). Il prend la tête de la direction politique de l'armée de 1970 à 1975. Le 9 octobre 1975, il devient « Frère numéro 2 » au Comité permanent du Comité central.

²⁶ Ieng Sary adhère au PTK en 1957 et intègre le comité central en septembre 1960. Dès 1963, il fuit la police sihanoukiste pour rejoindre la résistance et étendre l'emprise des Khmers rouges dans le nord-est du Cambodge. Après la chute de la République khmère, il démissionne de son poste de financier au sein du GRUNK, qu'il exerce depuis Pékin. En septembre 1975 il intègre le Comité central en tant que vice-premier ministre des Affaires étrangères et devient « Frère numéro 3 ».

²⁷ Son Senn intègre le PTK en 1960, mais ses positions antimonarchiques le forcent à fuir la répression de la police sihanoukiste. Il rejoint les Khmers rouges dans la province de Ratanakiri et consolide sa place au sein du mouvement jusqu'à se voir attribuer la direction du secteur nord-est cambodgien avec Ieng Sary. Lors de la proclamation du Kampuchéa démocratique il est nommé vice-premier ministre, puis ministre de la Défense en 1976. Le parti lui confie également la gestion du Santebal, la police secrète du régime, et la supervision du centre de Tuol Sleng (prison « S21 »).

à lui seul les « frictions » entre 1977 et 1979, a le mérite d'exister. Le royaume khmer du XVI^e siècle était trois fois plus important territorialement que ce que la France délimite en 1863 lors de l'instauration du protectorat.

Trois éléments clés permettent d'expliquer l'évolution progressive du territoire cambodgien : Nam Tién (marche vers le sud), les ambitions vietnamo-thaïlandaises et la colonisation française. La marche vers le sud renvoie à des poussées vietnamiennes successives en terres cambodgiennes, notamment dans le delta du Mékong. La région – jusque-là peuplée par les Khmers – est progressivement occupée par les Annamites. La domination vietnamienne entame un processus de civilisation forcée, après que le Siam ait été écarté, lui qui visait également de cet espace. Ces données doivent être prises en compte pour entendre la relation vietnamo-cambodgienne et la perception qu'ont les Cambodgiens des Vietnamiens. Les premiers perçoivent les seconds comme des agresseurs, des oppresseurs. Cette force profonde d'antipathie réciproque rythme les relations bilatérales.

Enfin, la colonisation française qui, d'une certaine manière permet au Cambodge de survivre – étant donné l'appétence des pays frontaliers – accentue l'animosité des Cambodgiens envers les Vietnamiens à travers deux facteurs : le tracé de la ligne Brévié qui fixe la frontière khméro-vietnamienne au bénéfice du « dragon de l'Asie » et l'emploi quasi systématique de Vietnamiens aux postes administratifs subalternes et dans les plantations cambodgiennes. Ces travailleurs ont même l'assentiment français pour s'installer en terre cambodgienne.

Au-delà de ce chauvinisme antivietnamien, l'évolution du rapport entre communistes cambodgiens et vietnamiens est certainement le paramètre le plus important à prendre en considération. Dans un premier temps, les Khmers Issarak paraissent accepter une forme de subordination, en acceptant la tutelle du Viêt Minh, mouvement beaucoup plus développé. Au début des années 1960, Sihanouk autorise le FNL à établir des sanctuaires au niveau de la frontière commune et permet une circulation vietnamienne au Cambodge. À partir de la guerre civile cambodgienne du temps du régime « républicain » de Lon Nol, la RDV devient un soutien de poids des Khmers rouges.

Toutefois, les relations se tendent en 1973 avec la signature des accords de Paris. Ces accords bouleversent la situation cambodgienne, en ce qu'ils entraînent la multiplication des bombardements américains pour maintenir Lon Nol au pouvoir. 1973 crée donc une inimitié

supplémentaire. Les Khmers rouges reprochent à leur voisin son manque de solidarité. En signant cette paix séparée, la RDV n'a pas pris en considération les intérêts cambodgiens. Dès l'accession au pouvoir des Khmers rouges, ces derniers posent la question des frontières. Ils reprennent cet ancien point de friction et s'en suit une série d'accrochages. Les visites successives des dirigeants des deux États dans les capitales respectives n'y changent rien, le problème des frontières persiste. Alors qu'en apparence les deux régimes paraissent entretenir de bonnes relations, en réalité les deux États sont à couteaux tirés.

Le passage à l'acte des Khmers rouges intervient au printemps 1977, avec le début des incursions en terres vietnamiennes. Les divisions khmers rouges attaquent des villages frontaliers, massacrent, pillent et incendient. Hà Nội voit en ces harcèlements la justification d'une attaque de grande envergure. D'autant que le Kampuchéa démocratique refuse catégoriquement la tenue de pourparlers. Dans un contexte où blocs soviético-vietnamien et sino-cambodgien s'opposent²⁸, le refus chinois de stopper son soutien aux Khmers rouges conforte les dirigeants vietnamiens dans leur choix. En décembre 1977, les forces vietnamiennes franchissent la frontière khméro-vietnamienne et s'engouffrent dans le Cambodge. Cet acte militaire éclair a plusieurs conséquences. Il permet de constater la supériorité militaire vietnamienne, l'aggravation des rivalités intracambodgiennes, et entraîne la rupture des relations diplomatiques entre Phnom Penh et Hà Nội.

Alors que Pol Pot présente le retrait vietnamien comme une « grande victoire historique » des Khmers rouges, les Vietnamiens préparent la deuxième phase des opérations militaires. Galvanisée par ses victoires sur la France, puis les États-Unis, l'Armée populaire vietnamienne (APVN) a grossi ses rangs d'environ 60 000 Cambodgiens après l'opération de 1977. Elle dispose de 300 000 Chinois, Cambodgiens et Vietnamiens confondus qui ont fui le Cambodge, des Khmers Issarak que Sihanouk a chassé en 1954, et d'anciens responsables khmers rouges en rupture avec l'État polpotiste. Les dirigeants vietnamiens annoncent la création du Front uni national pour le salut du Kampuchéa (FUNSK), qui vise « *la liquidation du régime de Phnom Penh, la restauration de la famille, du marché, de la monnaie et de la religion*²⁹ ».

²⁸ JOURNOUD Pierre, « Les Guerres (1954-1991) », DE TRÉGLODÉ Benoît (dir.), *Histoire du Viêt Nam de la colonisation à nos jours*, Éditions de La Sorbonne, 2018, p. 63.

²⁹ RICHER Philippe, *op. cit.*, p. 77.

L'attaque militaire vietnamienne est un succès total. Les Khmers rouges sont contraints de se réfugier dans la jungle, le long de la frontière thaïlandaise. Désormais, ce secteur est régulièrement ciblé par des offensives vietnamiennes, pour déloger les anciens du Kampuchéa démocratique. Mais les pluies et les moussons permettent à ces résistants de récupérer systématiquement le terrain concédé au moment de la saison sèche. La nouvelle période qui s'ouvre est vécue de plusieurs façons par les Cambodgiens. Dans l'imaginaire collectif des Cambodgiens qui restent au pays, le contentieux avec le Viêt Nam passe au second plan après les atrocités des Khmers rouges³⁰.

« Pour le peuple cambodgien, l'arrivée des troupes vietnamiennes représente un réel soulagement, [...]. En dépit de l'antagonisme ancestral et de la propagande de Pol Pot, les soldats vietnamiens sont souvent accueillis en libérateurs. La totale désaffection pour le Kampuchéa démocratique a été la principale cause de la défaite du régime. »³¹

En revanche, pour les Cambodgiens qui sont partis en exil de leur propre chef ou par obligation, leur pays est colonisé. Ils fulminent d'autant plus que de nombreux Khmers rouges sont maintenus dans les hautes fonctions étatiques. Beaucoup d'autres Cambodgiens préfèrent fuir, au péril de leur vie, à travers le « *no man's land* » miné à la frontière khméro-thaïlandaise. Les mines anti-personnel sont posées par les Vietnamiens pour empêcher les civils de gonfler les rangs de la résistance. Les Cambodgiens qui fuient souffrent de la famine³², des opérations militaires régulières et des maladies. Un des seuls recours pour ces migrants malheureux reste l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), qui bâtit des camps en territoire thaïlandais. Chaque semaine, de nouvelles familles viennent s'y réfugier, après un interrogatoire censé filtrer les espions envoyés par le régime de Phnom Penh. La percée vietnamienne en territoire cambodgien entraîne la chute du Kampuchéa démocratique et la proclamation de la République populaire du Kampuchéa (RPK), le 11 janvier 1979.

Trois semaines ont suffi à l'APVN pour venir à bout des forces du Kampuchéa démocratique. Le gouvernement nouvellement formé est composé des forces communistes opposées aux Khmers rouges déchus, à savoir : les Khmers Viêt Minh (survivants des purges de Pol Pot de 1973 à 1975) et les Khmers rouges dissidents qui constituent un conseil populaire

³⁰ MORRIS Stephen J., « Why Vietnam invaded Cambodia », *Political culture and the causes of war*, 1999.

³¹ PONCHAUD François, *op. cit.*, p. 139.

³² Les combats ayant eu lieu en pleine moisson, le riz est souvent récupéré par les belligérants, et les sols cultivés sont incendiés.

révolutionnaire, sous la présidence de Heng Samrin³³. Les Khmers rouges dissidents s'imposent à la tête du nouveau régime, avec l'appui de la RSV. Le conseil populaire constitue l'embryon de l'appareil étatique de la RPK proclamée.

À l'échelle internationale, l'Organisation des Nations unies (ONU) se cramponne à sa politique de non-ingérence, condamne fermement l'agression vietnamienne, et continue même de reconnaître le Kampuchéa démocratique. Thiounn Prasit continue de représenter le Cambodge à l'ONU jusqu'en 1992. L'Organisation a joué un rôle discret, mais non négligeable dans la résolution de différents conflits dans la péninsule indochinoise (différend frontalier khméro-thaïlandais, guerres civiles au Laos, Guerre du Viêt Nam), par l'intermédiaire de ses Secrétaires généraux. Mais son mutisme devant les atrocités perpétrées par la Kampuchéa démocratique et sa non-intervention, ne serait-ce que diplomatique lors de la « troisième guerre du Viêt Nam », traduisent un attentisme politique qui l'oblige à agir exclusivement par l'intermédiaire de ses organismes humanitaires.

Cette ingérence de la RSV entraîne une « punition chinoise ». Le conflit entre les deux États voisins, est précédé par une « double préparation diplomatique »³⁴. Hà Nội adhère au Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM), tandis que Pékin normalise ses relations diplomatiques avec Washington. Le renversement du Kampuchéa démocratique, dont les dirigeants étaient alignés sur le modèle communiste chinois, prive la RPC d'un allié qui contrecarrait les projets vietnamiens dans la péninsule indochinoise. L'objectif de la Chine, soutenue par les États-Unis, les États membres de l'ASEAN, la plupart des pays occidentaux ou encore des organisations internationales, est d'isoler le Viêt Nam, désormais considéré comme le « Cuba d'Asie »³⁵. Cette guerre frontalière représente le dernier conflit majeur entre État en Asie orientale. 1979 entame la « *pax asiatica* »³⁶.

³³ Ancien commissaire politique de la 4^e division khmers rouges et responsable de la zone est du pays, il avait rompu avec Pol Pot en mai 1978.

³⁴ TERTRAIS Hugues, *L'Asie pacifique au XXe siècle*, Armand Colin, 2015, p. 218.

³⁵ KISSINGER Henry, *De la Chine*, Fayard, 2012, p. 485.

³⁶ GROSSER Pierre, *L'histoire du monde se fait en Asie. Une autre vision du XXe siècle*, Odile Jacob, 2017, p. 807.

4 – De la résistante tripartite aux négociations de paix

L'occupation vietnamienne au Cambodge engendre des opérations de guérilla et de contre-guérilla. Les Khmers rouges constituent le principal obstacle de la RPK. Forts d'une quarantaine de milliers d'hommes, ils bénéficient d'une aide logistique chinoise conséquente, qui transite par la Thaïlande. Ils manipulent les médias et entreprennent une décontextualisation de l'intervention vietnamienne. Le Viêt Nam est présenté comme l'État agresseur, source des maux cambodgiens. La médiatisation de l'agonie des réfugiés cambodgiens entraîne des afflux d'aides massifs. Les *Land Bridge* organisés dans l'ouest cambodgien permettent aux Khmers rouges de reprendre pied et fragilisent la RPK, qui lutte contre différents mouvements révolutionnaires. L'armée vietnamienne tente de juguler les groupes d'opposants qui se forment dès la fin de l'intervention militaire : le Moulinaka (futur embryon de l'Armée nationale sihanoukiste – ANS), le Kok-Sâr, le Puos Vek, le Damrey Sâr Phlouk Khieu et le Proleung Khmer³⁷.

Surtout, dès le début de l'année 1979, Son Sann³⁸ crée un mouvement nationaliste, le Front national de libération du peuple khmer (FNLPK). Il préconise une solution politique à la situation cambodgienne, et soutient les pressions économiques et financières internationales enclenchées depuis 1979. Son Sann rallie à son mouvement des Khmers Serei, les survivants du parti démocrate et d'anciens commandants de l'armée de Lon Nol exilés. Il recrute majoritairement des Cambodgiens dans les camps établis à la frontière thaïlandaise et parvient à former une armée d'environ douze mille hommes. Mais le manque d'organisation du mouvement l'empêche de représenter une menace sérieuse pour Phnom Penh.

Une fois ce constat dressé, Son Sann propose à Sihanouk – rescapé du Kampuchéa démocratique et de l'intervention vietnamienne – de prendre la direction du FNLPK. Ce dernier refuse pour créer son propre mouvement. Initialement noyauté par les membres du Moulinaka, de nombreux Cambodgiens rallient l'ANS, animée politiquement par le Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (FUNCIPEC). Dès 1981, il existe donc trois forces opposées au Kampuchéa populaire : les Khmers rouges, le FNLPK et le FUNCIPEC.

³⁷ PONCHAUD François, *op. cit.*, p. 141.

³⁸ Ancien Premier ministre de Norodom Sihanouk de 1967 à 1969, il s'est rallié à Lon Nol par la suite.

La Chine populaire fait pression pour que ces mouvements s'unissent et libèrent le Cambodge. Bangkok³⁹ et les autres États membres de l'ASEAN soutiennent cette idée d'union des résistances cambodgiennes, sous l'autorité morale du prince Sihanouk. Malgré un clivage interne qui empêche l'organisation régionale de jouer un rôle plus important dans le dossier cambodgien⁴⁰, l'ASEAN participe à l'effort global de résistance au coup de force. Cette position commune est traduite par la déclaration de Bangkok du 13 janvier 1979 et par les pressions visant à faire voter des résolutions contre le Viêt Nam⁴¹.

L'alliance de circonstance entre les factions se concrétise le 21 juin 1982, à Kuala Lumpur. Le Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique (GCKD) y est proclamé. Sihanouk (FUNCIPEC) en est le président, Son Sann (FNLPK) devient Premier ministre, et Khieu Samphan (Khmers rouges) est nommé vice-Premier ministre, responsable des Affaires étrangères. Mais cette « coalition ignominieuse » pour reprendre les propos de Sihanouk, ne doit pas être comprise comme une alliance à proprement parlé. De nombreux combats entre Khmers rouges et soldats de l'ANS et du FNLPK sont recensés.

Officiellement reconnu par la communauté internationale, le régime se voit confier la gestion de différents camps de réfugiés qui longent la frontière thaïlandaise. Le GCKD symbolise la volonté de faire pression, ne serait-ce que diplomatiquement, sur la politique vietnamienne et soviétique dans la région. Bien que ces forces de résistances ne puissent rivaliser avec la puissance militaire vietnamienne, l'objectif est de démontrer qu'il existe une alternative entre Vietnamiens et Khmers rouges.

Dans son soutien à la résistance, la Thaïlande mise particulièrement sur les Khmers rouges. Bangkok les considère comme étant les plus aguerris dans leur lutte contre l'envahisseur. Elle laisse circuler sur son territoire les convois d'armement chinois, mais

³⁹ Dès le départ, la position thaïlandaise sur le dossier cambodgien a été déterminée par son hostilité ancestrale envers le Viêt Nam, perçu depuis toujours comme une menace pour l'identité et la survie du royaume. L'invasion du Cambodge par les troupes vietnamiennes a considérablement aiguisé ce sentiment, au point que la Thaïlande a subordonné toute sa diplomatie au maintien de sa sécurité nationale, mise en péril par la présence de l'APVN à ses frontières.

⁴⁰ La Malaisie et l'Indonésie, davantage préoccupées par les agissements de Pékin, sont moins défavorables à Hà Nội. À l'inverse, les autres membres de l'ASEAN, à l'image de Singapour, sont aux côtés des États opposés au régime provietnamien installé à Phnom Penh. AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4353, « Singapour et le Cambodge », TD de Bernard de Montferrand, ambassadeur de France à Singapour, 20 juin 1992.

⁴¹ ISOART Paul, « La difficile paix au Cambodge », *Annuaire français de droit international*, vol. 36, 1990, p. 271.

également l'aide américaine et celle des États membres de l'ASEAN aux autres factions⁴². Les résistants du FNLPK et du FUNCIPPEC comprennent de nombreux Cambodgiens qui ne veulent ni du Viêt Nam, ni des Khmers rouges, ni des camps de réfugiés en Thaïlande. La résistance est utilisée comme force tampon par les Thaïlandais, protégeant ainsi le royaume du Viêt Nam, tandis que les Vietnamiens voient en elle un prétexte à leur présence au Cambodge.

Ce n'est qu'avec la fin de la Guerre froide et la restructuration des relations internationales que le Viêt Nam repense sa présence au Cambodge. La fin de l'aide soviétique annoncée par la perestroïka de Gorbatchev, affecte *de facto* les moyens déployés pour maintenir l'emprise vietnamienne sur place. Ces difficultés favorisent la relance des pourparlers. Le 4 décembre 1987, la première rencontre entre Hun Sen (Premier ministre de la RPK) et Sihanouk (président du GCK) illustre cette évolution de la situation et les prémices d'une solution pacifique.

La période de négociation qui s'ouvre fait prendre une importance capitale à l'ASEAN. L'organisation internationale propose à l'Assemblée générale de l'ONU de prévoir une date précise pour le retrait des forces vietnamiennes et la tenue d'élections sous contrôle onusien. Afin de favoriser le dialogue, les ministres des Affaires étrangères thaïlandais et indonésien – Siddhi Savetsila et Ali Alatas – multiplient l'organisation de rencontres entre les parties cambodgiennes, en particulier à Jakarta. Bien que les négociations cambodgiennes piétinent depuis plusieurs années désormais, l'Indonésie continue de jouer un rôle important dans le processus de paix. Des réunions informelles réunissent les quatre factions, qui dressent une liste des solutions à adopter pour mener à bien des élections. Il y est question de la tenue d'une conférence internationale afin d'organiser un processus de neutralisation du Cambodge. Ce processus serait amorcé par un retrait vietnamien planifié, puis prendrait corps à travers un cessez-le-feu, l'établissement de troupes onusiennes pour le maintien de la paix, et le désarmement des forces armées de toutes les factions.

Les avancées diplomatiques conduisent Sihanouk à demander à la France d'organiser une conférence internationale pour le Cambodge (CIPC). Elle se tient à Paris en 1989, sans qu'aucun accord ne soit trouvé. Sihanouk et Hun Sen, en profond désaccord, se déchirent notamment au sujet des Khmers rouges. Pour le premier, la solution cambodgienne rime avec

⁴² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4353, « Rôle de la Thaïlande dans le règlement du conflit cambodgien », TD de Serge Lavroff, conseiller d'ambassade à Bangkok, 5 novembre 1992.

la formation d'un gouvernement quadripartite, quand le second refuse que ce mouvement joue un rôle quelconque dans le processus.

Les pourparlers pour la tenue d'élections traînent en longueur. À l'échelle cambodgienne, Hun Sen ralentit le processus en favorisant une propagande au sein des campagnes, dans le but de s'assurer la victoire en cas d'élections. À l'échelle internationale, la situation cambodgienne dépend de plusieurs facteurs. Elle s'inscrit avant tout dans le cadre de la résolution de différents conflits de fin de Guerre froide. Elle représente notamment le « troisième obstacle »⁴³ dans le cadre de la normalisation sino-soviétique⁴⁴.

5 – Poser les fondations d'un règlement global du conflit

Dans le but de faciliter les négociations entamées, Hà Nội s'engage à évacuer ses troupes. Le retrait complet du territoire cambodgien est planifié pour septembre 1989. Ce calendrier débloque la situation, puisque la Chine populaire conditionnait la fin de son soutien à la résistance à cette planification. L'évacuation sans condition de l'armée vietnamienne marque la fin d'une occupation décennale⁴⁵. Mais loin de garantir un apaisement de la situation sur le terrain, l'évacuation favorise la reprise des combats. Chaque faction cherche à s'assurer le contrôle du plus grand nombre de province, pour maximiser ses chances en vue des élections qui doivent être organisées. Hun Sen estime avoir déjà fait un premier pas en promulguant une nouvelle Constitution, qui proclame l'avènement de l'État du Cambodge. Il refuse toujours la création d'un gouvernement provisoire pour gérer les affaires cambodgiennes, entre l'établissement du cessez-le-feu et la tenue des élections.

Les multiples désaccords entre les factions sont à l'origine de l'échec des différentes réunions entre 1988 et 1989. Cette situation menace les objectifs définis, à savoir un règlement

⁴³ En 1986, Mikhaïl Gorbatchev redéfinit les orientations politiques soviétiques en Asie. Il exprime sa volonté de mettre fin aux conflits régionaux dans lesquels l'URSS est impliquée. Cette orientation amène le secrétaire général du PCUS à entamer un dialogue avec Pékin, avec qui les relations sont à couteaux tirés depuis les années 1960. Le gouvernement chinois subordonne la reprise du dialogue à la réalisation de trois conditions : retrait de l'Armée rouge d'Afghanistan, de la frontière sino-soviétique et des troupes vietnamiennes du Cambodge.

⁴⁴ La normalisation des relations diplomatiques entre l'Union soviétique et la Chine populaire fait émerger l'idée d'une « solution rouge » à Pékin. Toutefois, aux vues des circonstances, cette alliance entre communistes n'est envisageable ni pour les Khmers rouges, ni pour le régime de Phnom Penh. Elle est donc abandonnée et ne ressurgit qu'en 1992, portée par la RPC et la Thaïlande.

⁴⁵ Initialement, l'évacuation était conditionnée à l'élimination totale des rescapés khmers rouges.

politique d'ensemble, la restauration de la paix au Cambodge et la possibilité d'offrir au peuple cambodgien le choix de son destin, par des élections libres et équitables, contrôlées par l'ONU. Les désaccords sont trop nombreux : « 1) Sur le rôle des Nations unies pour superviser le retrait vietnamien et contrôler qu'aucun pays ne livre des armes aux différentes factions ; 2) Sur l'inclusion du mot « génocide » dans le communiqué final ou celui de « violation des droits de l'homme » pour qualifier le comportement des Khmers rouges durant leur règne ; 3) Sur le problème des « colons » vietnamiens et des troupes vietnamiennes « khmérisées » ; 4) Sur les moyens d'arriver à un cessez-le-feu ; 5) Enfin, sur la question d'une « réconciliation nationale » et du pouvoir intérimaire entre le retrait vietnamien et les élections générales »⁴⁶.

L'enlisement des débats traduit le fait que les « *esprits n'étaient pas prêts à la réconciliation* »⁴⁷, et fait craindre un nouveau recours à la solution militaire par les acteurs cambodgiens. Cet échec confirme l'impossibilité immédiate d'un règlement global du conflit et met en avant une nouvelle donnée du problème cambodgien. Il ne s'agit plus désormais de mettre un terme à une ingérence internationale dans les affaires cambodgiennes, mais d'empêcher les Khmers rouges de reprendre le pouvoir. La présence vietnamienne, bien que préjudiciable et qui violait le droit international, constituait une forme de garantie pour le peuple cambodgien dans un sens.

À la fin de la conférence de Paris, l'idée d'une tutelle onusienne sur le Cambodge est reprise par le député démocrate américain Stephen Solarz. Il la propose au sénateur Evans, ministre des Affaires étrangères de l'Australie, « *personnalité d'un pays ni trop grand pour indisposer ni trop petit pour ne pas être entendu* »⁴⁸. Faute d'alternative et bien que considérée comme couteuse et difficilement praticable, cette idée finit par s'imposer. Sur ces faits, en janvier 1990, Paris accueille une réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. L'un des objectifs de cette entrevue est de négocier avec Pékin, pour que des pressions soient exercées sur les Khmers rouges qui bloquent les négociations. L'impopularité de cette faction dans l'opinion publique mondiale et le risque que cela fait encourir au régime chinois en tant que « mentor », dissipent finalement les réticences chinoises.

⁴⁶ REGAUD Nicolas, *Le Cambodge dans la tourmente. Le troisième conflit indo-chinois 1978-1991*, F.E.D.N., L'Harmattan, 1992.

⁴⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Deux ans de négociations sur le Cambodge », note de Sylvie Bermann, sous-directrice de l'Asie du Sud-Est, 23 octobre 1991, p. 3.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 4.

Le 28 août 1990, après six sessions, les Cinq mettent au point un accord-cadre, adopté en septembre 1990 par les parties cambodgiennes, pour un règlement global du conflit au Cambodge. Le fait que cet accord reprenne le terme « global » n'est pas le fruit du hasard. Cette appellation marque une continuité idéologique au sein des États qui, dès 1979, se sont opposés à la présence vietnamienne au Cambodge. L'ensemble de ces États, en particulier les membres de l'ASEAN, les cinq membres du Conseil de sécurité des Nations unies, mais aussi le GCKD, ont toujours repoussé la différenciation proposée par la RPK. Dès 1986, le régime a continuellement cherché à régler dans un premier temps la situation sur le plan interne (entre Cambodgiens), puis sur le plan international par la suite. Avec cet accord-cadre, les Cinq confirment l'impossibilité de concilier les différentes parties autour d'une « autorité provisoire cambodgienne », et décident de confier l'administration provisoire du Cambodge à l'ONU.

Grâce aux pressions de la RPC et de la Thaïlande, des réunions se tiennent entre les différents dirigeants des factions cambodgiennes à Jakarta les 9 et 10 septembre 1990. Cette initiative sino-thaïlandaise fournit un nouveau témoignage de l'investissement concédé par les deux États qui, chacun pour des motifs qui leur sont propres, entendent clôturer le dossier cambodgien. À ces réunions, Hun Sen concède la création d'un Conseil national suprême (CNS), représentant toutes les factions⁴⁹. Désormais, comme le prévoit la résolution 668 du Conseil de sécurité, le CNS représente le Cambodge sur la scène internationale.

Cette avancée significative pousse les Cinq – lesquels associent à leurs travaux la coprésidence indonésienne et le représentant du secrétaire général – à élaborer un projet d'accord définitif (sur la base de l'accord-cadre), le 26 novembre 1990. Les ministres des Affaires étrangères français et indonésiens, Roland Dumas et Ali Alatas, convoquent les membres du CNS à Jakarta du 21 au 23 décembre 1990. Leur volonté commune est d'obtenir l'approbation du projet d'accord définitif. Alors que les trois autres parties l'approuvent, Hun Sen le rejette. Ses réserves se portent principalement sur les risques de violation de la souveraineté du Cambodge, le désarmement des forces armées, et la non-mention du génocide pour qualifier les actes commis par les Khmers rouges de 1975 à 1978⁵⁰.

⁴⁹ Le CNS comporte deux membres du FNLPK, deux du FUNCIPPEC et six membres représentant l'État du Cambodge.

⁵⁰ En outre, les réunions de Jakarta, ne permettent pas de poser les fondations d'une paix durable. Les négociations stagnent de nouveau et ceux jusqu'au printemps 1991, du fait du durcissement du positionnement de l'État du Cambodge.

Le conflit pluridimensionnel complexifie l'élaboration d'une solution pacifique au Cambodge. Mais la temporalité est primordiale pour comprendre comment a pu être trouvé un compromis viable pour les différentes parties. Le contexte est favorable à l'entreprise onusienne. La multilatéralisation des relations internationales et la fin de la superposition de trois types de conflit : international, régional et local, permettent d'espérer un règlement du conflit au Cambodge. La solution politique s'impose progressivement, bien qu'elle ne soit pas synonyme de cessez-le-feu.

Le contexte nouveau d'après Guerre froide ouvre la voie à une intervention onusienne de grande ampleur, mais pose la question de la capacité de l'Organisation à conduire cette initiative. L'unique intervention directe de l'ONU sur ce continent se résume aux opérations en Corée de 1950 à 1953, qui par ailleurs, l'ont décrédibilisé auprès de certains États de la région. Depuis, sa présence en Asie se limite à un investissement humanitaire non-négligeable et une activité diplomatique renouée par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à partir des années 1980. Étant donné la complexité du déploiement requis par la situation cambodgienne et les différents plans élaborés, l'ONU se trouve face à un test de crédibilité, auquel elle ne peut déroger.

La transition politique requise, nécessite l'adoption d'un texte qui puisse poser les fondements juridiques de l'opération onusienne et permettre le déploiement de l'autorité provisoire. Au vu du lourd contentieux qui déchire les factions, la question est de savoir si elles sont capables de se réunir pour trouver un consensus et signer un accord qui les place sous tutelle onusienne. Pour l'ONU, le déploiement d'une telle opération représente un défi auquel elle n'a encore jamais été confrontée dans une si large mesure. Une fois le cadre juridique établi et l'autorité provisoire déployée, les différentes composantes vont devoir poser les fondements des structures qui seront léguées au gouvernement issu des élections.

La démocratisation d'un pays en un laps de temps inéluctablement réduit, en raison du coût consécutif, requiert forcément la mise en place d'un environnement propice à des élections libres. À cet égard, les revendications des factions et leurs appétences pour l'exercice du pouvoir risquent de complexifier davantage le travail des acteurs onusiens. Les Nations unies représentent le dernier espoir de réconciliation nationale au Cambodge. Les États participants doivent appliquer les nombreux prérequis à la pacification cambodgienne, et confirmer que les espoirs placés en eux ne sont pas vains.

PREMIÈRE PARTIE
METTRE UN TERME AUX LUTTES
FACTIONNELLES

CHAPITRE I

LES ACCORDS DE PARIS : FONDEMENTS DE L'INTERVENTION ONUSIENNE

1 – Le prologue des accords

A – Sihanouk donne l'impulsion au règlement du conflit

En 1991, le cas cambodgien est une préoccupation internationale majeure. Les Cambodgiens comme l'ensemble des États du sud-est asiatique veulent la paix. De son côté, Hun Sen refuse toujours catégoriquement l'option d'une gouvernance onusienne au Cambodge. L'État du Cambodge contrôle l'administration, l'armée et une grande partie du territoire national. Mais surtout, l'EDC exclue la possibilité d'une participation des Khmers rouges au processus de paix. Les désaccords entre l'EDC et les États qui négocient une solution politique au conflit sont multiples : reconnaissance du Kampuchéa démocratique par l'ONU au détriment de la RPK depuis 1979, refus de démobiliser les forces militaires gouvernementales et de laisser l'ONU gérer les ministères clés du pays, absence d'incrimination des Khmers rouges concernant le génocide de 1975-1978. À ce titre, dès son accession au pouvoir, la RPK a cherché à entretenir la mémoire du génocide polpotiste, à travers l'instauration d'un tribunal populaire révolutionnaire, légitimant ainsi le coup de force et cherchant à asseoir son emprise sur le peuple cambodgien⁵¹.

Dans ce contexte, Sihanouk est la personne la plus à même de fédérer la nation cambodgienne. Il prend progressivement une importance capitale, et la réunion qui se déroule à Jakarta en juin 1991, lui confirme que les États impliqués dans les négociations cambodgiennes sont prêts à lui conférer un rôle central. Il s'attèle à trouver un accord avec Hun Sen, sorte de compromis qui entraînerait à coup sûr l'accord chinois et qui mettrait les Khmers rouges dans une situation on ne peut plus inconfortable.

⁵¹ ESCOBAR RODRIGUEZ Adriana Maria, « Les mémoriaux du régime du Kampuchéa démocratique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°137, 2018, p. 166.

L'ombre chinoise plane sur l'impulsion du règlement du conflit cambodgien. C'est par son accord, que Sihanouk parvient à trouver un compromis lors des réunions de Pattaya du 23 au 26 juin 1991. Ces réunions regroupent les quatre factions sous la bannière du CNS. Présidées par le prince cambodgien, elles ouvrent la voie au processus de paix, par la proclamation d'un cessez-le-feu permanent, l'installation du siège du CNS à Phnom Penh et la fin des aides militaires étrangères⁵². À partir de Pattaya, Sihanouk se place au-dessus des rivalités factionnelles et personnifie la quête du compromis.

B – L'État du Cambodge cède ses droits régaliens

Une deuxième série de réunions du CNS a lieu dans la capitale thaïlandaise entre le 26 et le 29 août de la même année. Elle confirme le virage à 180 degrés opéré par l'EDC d'Hun Sen. Il ne représente plus un obstacle et accepte les modalités de mise en place du processus de paix. Il retire son veto du plan des cinq membres permanents du Conseil de sécurité⁵³ présents à Pattaya, à savoir : le contrôle par l'APRONUC des ministères de la sécurité publique, de la Défense, des Affaires étrangères, de l'information et des finances, et la démobilisation de l'ensemble des factions pour permettre l'organisation d'élections législatives dans un environnement politique neutre.

Concernant la deuxième prérogative, la démobilisation est limitée à 70% des forces des factions. Les 30% restants doivent être placés sous surveillance onusienne dans des camps militaires aménagés. Alors que la démobilisation en elle-même suppose une croissance du banditisme au Cambodge, l'enjeu réside dans la participation de la partie du Kampuchéa démocratique (PKD), essentielle pour mener à bien la démobilisation des forces militaires. La PKD ne dispose pas véritablement de troupes conventionnelles comme l'EDC. L'organisation militaire selon le mode de combat type guérilla complique une démobilisation en bonne et due forme. La démobilisation des Khmers rouges est donc indubitablement conditionnée à sa coopération pleine et entière.

⁵² Jusqu'à ces réunions, l'EDC bénéficiait encore d'un approvisionnement vietnamo-soviétique, tandis que les factions de la résistance l'étaient par la Chine populaire et certains États-membres de l'ASEAN. Ces aides alimentaient la guerre civile et freinaient toute possibilité de conciliation quadripartite

⁵³ Il s'agit du plan « cadre d'un accord politique global du conflit cambodgien » élaboré lors de la réunion de New York des 27 et 28 août 1990. En façonnant ce plan, les membres du Conseil de sécurité permettent une avancée majeure des négociations et offrent une base solide aux accords de Paris.

C – Les derniers ajustements avant la conférence de Paris

Aux réunions de Pékin des 16 et 17 juillet 1991, l'ensemble des factions décident de nommer Sihanouk président du CNS. Cette nomination démontre la compréhension par les dirigeants des factions du rôle central du prince cambodgien. Après des années de blocage, la solution politique apparaît comme étant la seule option viable. En prônant sa neutralité, Sihanouk se pose comme médiateur du conflit, bien que continuellement associé au mouvement politique qu'il a créé. Le prince est pleinement investi dans le processus engagé et se lance corps et âme dans sa « *deuxième croisade royale pour l'indépendance*. »⁵⁴ De plus, le CNS accepte que le Cambodge soit placé sous tutelle onusienne jusqu'à la tenue d'élections. Cette ambition de contrôler les secteurs clés de l'EDC est inhérente aux Nations unies, par l'entremise d'une autorité provisoire. L'APRONUC doit permettre la création d'un environnement politique neutre. L'organisation de la transition démocratique cambodgienne prend donc une tournure concrète à partir de 1991.

La réunion de New York de septembre 1991 règle les dernières zones d'ombres du dossier cambodgien. Sur le mode de scrutin, qui est un facteur où les opinions divergent, le plan des Cinq évoque une représentation proportionnelle. Hun Sen lui, opte pour un système uninominal de circonscription. La première option paraît plus évidente à mettre en place en termes d'organisation (rapidité et coût), mais dans l'optique de faciliter le déroulement du processus enclenché, un compromis s'arrête sur un système de représentation proportionnelle, sur une base régionale et non pas nationale⁵⁵.

Les derniers blocages sont progressivement réglés grâce à l'entremise de la France, alors que la RPC et l'URSS semblent pressées d'aboutir à une solution et peu soucieuses des derniers détails, tout comme le Royaume-Uni. Désormais, les débats se tiennent quasiment exclusivement entre la France et les États-Unis. Ces derniers, pris de vitesse de l'inespéré dénouement du conflit, semblent particulièrement irrités par l'activisme français sur la question

⁵⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du CNS du 4 avril 1993 », TD de Philippe Coste, 5 avril 1993.

⁵⁵ LECHERVY Christian, *Cambodge : de la paix à la démocratie ?*, Problèmes politiques et sociaux n°716, La documentation française, 1993, p. 8.

cambodgienne, qui les prive de « *l'alibi cambodgien qui [leur] permettait de retarder indéfiniment la normalisation avec Hanoi.* »⁵⁶

L'accord pour la tenue d'une seconde conférence à Paris représente l'aboutissement d'un long processus de négociation. Le contexte international de fin de Guerre froide a permis des avancées notables, tout comme la guerre en Irak, qui a renforcé le rôle de l'ONU, ou encore les événements du Kurdistan qui ont accrédité l'idée du devoir d'ingérence. Ainsi ce contexte particulier et fourni, a fait varier l'influence des acteurs visant le règlement du conflit cambodgien, qui sont, à peu d'exception près, les mêmes que deux ans auparavant.

2 – Une intervention onusienne de grande ampleur

Les accords de Paris du 23 octobre 1991 revêtent une importance particulière, tant les chantiers sont nombreux et divers. Car bien que cela constitue un des éléments clés, il ne s'agit pas seulement de maintenir la paix entre les différentes factions. Le but est ici de trouver un accord qui sera la ligne directrice de l'APRONUC. Pour cela, les protagonistes s'entendent sur un texte qui saisit le problème cambodgien dans son ensemble.

A – Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge

Le texte liste les États participants à la conférence de Paris sur le Cambodge, pleinement engagés dans le processus de paix. Ils désirent instaurer la paix et promouvoir la réconciliation nationale. Pour cela, l'accord reprend le plan des Cinq du 28 août 1990, qui fixe le cadre du processus de paix. Le plan a été retranscrit dans la résolution 668 du Conseil de sécurité du 20 septembre et la résolution 45/3 de l'Assemblée générale du 15 octobre 1990. Par la suite, il a été modifié par ses initiateurs, lors des réunions de Paris des 25 et 26 novembre 1990 et approuvé par les parties cambodgiennes.

⁵⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Deux ans de négociations sur le Cambodge », note de Sylvie Bermann, sous-directrice de l'Asie du Sud-Est, 23 octobre 1991, p. 8.

La première des neuf parties de l'accord, nommée « *Arrangement durant la période de transition* » avance plusieurs points fondamentaux. Ce qui est communément appelé ici « *période de transition* » s'applique dès la signature des différents accords et doit prendre fin lors de la proclamation des résultats des élections législatives. En imposant ainsi un laps de temps défini, les dignitaires fixent une limite temporelle à l'intervention des Nations unies. Les États signataires sont invités à créer l'APRONUC, qui doit disposer d'une composante civile et militaire, à la charge du secrétaire général des Nations unies, qui pourra, à cet effet, nommer un représentant spécial « *chargé d'agir en son nom* ».

Le CNS est dès lors considéré comme « *l'organe légitime unique et source de l'autorité au Cambodge* »⁵⁷. Il incarne la souveraineté, l'indépendance et l'unité cambodgienne durant la période transition. Dans le but de créer un l'environnement politique neutre pour la tenue d'élections libres et équitables, le CNS doit coopérer avec l'APRONUC, et ce faisant, déléguer le contrôle des secteurs clés qui pourraient avoir une influence notable sur le déroulement de la campagne électorale.

En ce qui concerne l'aspect militaire, plusieurs chapitres mettent en place un cadre à respecter. Le chapitre IV prévoit le retrait de « *toutes les catégories de forces étrangères, conseillers étrangers et personnels militaires étrangers* »⁵⁸, tout en prévoyant des missions de vérification pour veiller au respect de ce principe. Cette mention des « *forces étrangères* » renvoie vraisemblablement à la RSV. Les trois factions opposées à l'EDC – à savoir le FUNCIPPEC, le FNLPK et la PKD – ont à plusieurs reprises tenus des accusations envers le gouvernement cambodgien, pointant du doigt la présence de forces vietnamiennes dans le pays, en dépit de l'évacuation annoncée. Étant donné la suspicion quasi générale, quant au lien profond entre Phnom Penh et Hà Nội, cet article 8 de l'accord pour un règlement politique global du conflit au Cambodge, est un avertissement adressé à Hà Nội, mais également une protection visant à contenir toute influence étrangère. Élément incontournable du processus de paix, le cessez-le-feu s'inscrit également dans le cadre militaire de cet accord – en plus du principe de fin du soutien militaire extérieur – et entre en vigueur dès la signature des accords de Paris⁵⁹.

⁵⁷ Accord pour un règle politique global du conflit du Cambodge, Partie I : Arrangement durant la période de transition, Chapitre III : Conseil national suprême, Article 3.

⁵⁸ *Ibid.*, Chapitre IV : Retrait des forces étrangères et sa vérification, Article 8.

⁵⁹ Bien que le cessez-le-feu ait été décrété dès les réunions de Pékin des 16 et 17 juillet 1991, les affrontements continuent entre les soldats de l'EDC et ceux de la PKD.

L'organisation des élections est détaillée dans la seconde partie de l'accord. Elles reposent sur le principe du droit d'autodétermination du peuple cambodgien, et ne peuvent avoir lieu que dans un environnement où les pressions politiques et les atteintes à la démocratie sont neutralisées. Avant l'intervention onusienne, aucune élection ne peut avoir lieu, en raison de la mainmise de l'EDC sur les institutions cambodgiennes et sur les 4/5^e du territoire cambodgien.

Cette configuration biaiserait les résultats d'un scrutin et inscrirait le Cambodge dans une continuité non-démocratique. Qui plus est, les élections ne sont envisageables que si elles reflètent l'expression du droit de vote de tous les Cambodgiens. Cette condition nécessite le retour « *volontaire* » et au travers d'une « *intégration harmonieuse* » des réfugiés et des personnes déplacées, prévu dans la Partie V. Les réfugiés et les personnes déplacées ne représentent pas les seuls Cambodgiens privés de leur droit de citoyen. À ceux-là s'ajoutent les prisonniers de guerre et les internés civils. Leur libération dépend directement du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui peut compter sur la coopération du représentant spécial du secrétaire général, des signataires, et des organisations humanitaires.

L'accord dispose également d'annexes, qui détaillent les procédures générales de l'opération (Section A), de l'administration civile (Section B), des fonctions militaires (Section C), des élections (Section D) et des droits de l'homme (Section E). Par ailleurs, elles précisent les modalités du cessez le feu, du dispositif de liaison et du groupe militaire de travail mixte (GMTM), du regroupement et du cantonnement des forces des parties, et du stockage de leurs armes. Ce texte cadre fourni et visant à garantir la paix cambodgienne, confère à l'ONU les instruments nécessaires pour mener à bien l'ensemble des dispositions négociées.

B – Accord relatif à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge

Second instrument constituant le règlement politique global du conflit du Cambodge, ce texte équivaut à un panel d'engagements de la part des signataires, dans le but de garantir la paix et la sécurité au Cambodge. L'article 5 prévoit un mécanisme spécial en cas de violation ou de menace de violation des dispositions décrites. Les articles 1 et 2 font l'inventaire des obligations que parties contractantes s'engagent à respecter, pour assurer l'ensemble des

dispositions de l'accord. L'article 1 insiste à travers plusieurs paragraphes sur le nouveau caractère pacifique du Cambodge, avec l'interdiction pour chaque État de s'immiscer dans les affaires intérieures du pays.

L'histoire récente habite cet instrument juridique qui, dès son préambule, fait référence aux conflits régionaux qui ont déchiré le pays entre 1977 et 1979. L'insistance sur le respect de la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriales démontre la détermination collective pour éviter au Cambodge toute nouvelle menace déstabilisatrice. L'« *inviolabilité* » également présente dans le titre de l'accord, n'a pas réellement de consistance juridique – étant donné la mention d'intégrité territoriale – mais renvoie de nouveau à l'historique cambodgienne, et plus précisément à l'invasion vietnamienne de 1978.

C – Déclaration sur le relèvement et la reconstruction du Cambodge

Cette déclaration est étroitement liée à l'accord relatif à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge, pour garantir une paix durable. Par sa nature même, cette déclaration n'a pas de valeur contraignante. Bien que subordonnée à l'accord pour un règlement politique global du conflit au Cambodge, elle revête une importance capitale tant la situation cambodgienne est précaire en 1991. La question économique fait partie intégrante de ce processus de paix, dans un pays sous-alimenté, aux infrastructures en piteux état, et où le déficit tout comme l'inflation font risquer la banqueroute. La déclaration distingue deux phases : celle du relèvement pendant la période de transition, et la reconstruction, dont les modalités incombent au gouvernement démocratiquement élu par le peuple cambodgien.

Le texte impose également la réalisation d'une estimation détaillée du potentiel économique cambodgien, à travers des missions d'évaluation. En ciblant les domaines dans lesquels les investissements sont prioritairement nécessaires, l'ONU vise le relèvement du Cambodge. Bien que la reconstruction nécessite également une entremise internationale, le but à terme est de responsabiliser les Cambodgiens et d'impliquer pleinement le futur État constitué. Il s'agit donc de prévoir l'accompagnement du Cambodge vers un processus de développement autonome.

D – Acte final des accords de Paris

Enfin, l'Acte final de la conférence fait état des progrès enregistrés depuis la première conférence de Paris. Signe d'une avancée considérable vers la réconciliation quadripartite, le Cambodge n'est désormais plus représenté par les quatre parties cambodgiennes, mais par le CNS. Le texte fait le bilan des travaux de l'ensemble des commissions de travail qui ont structuré la conférence. Des questions militaires aux garanties internationales, en passant par le rapatriement des réfugiés et la reconstruction du Cambodge, ces commissions ont axé leurs activités avec pour seul intérêt la réconciliation nationale cambodgienne. La question de l'aide financière à verser au Cambodge pour créer les conditions de son relèvement économique est également soulevée. Un appel est lancé pour fournir un effort économique et financier, conformément à la déclaration sur le relèvement et la reconstruction du Cambodge.

3 – L'imprécision des accords de Paris : source de violations ?

A – Une mission fondée sur un texte lacunaire ?

Les accords de Paris n'imposent pas la création d'une opération de maintien de la paix. Ils ne constituent pas le fondement juridique de l'opération onusienne. L'ensemble des dignitaires présents au moment de la signature, « *invitent* » le Conseil de sécurité des Nations unies à créer une autorité provisoire au Cambodge. Les Cinq ne sont aucunement forcés de créer l'opération, même si leur soutien au processus de paix ne fait aucun doute à ce sujet. Ils ne se fondent pas sur les accords de Paris pour créer l'APRONUC, mais sur le plan de mise en œuvre de l'opération proposé par le secrétaire général.

Bien qu'ils permettent de poser les bases de l'intervention onusienne, les accords revêtent plusieurs failles. Il n'est fait aucune mention à l'endroit des colons vietnamiens établis au Cambodge, alors que ceux-ci créent des tensions considérables au sein de la population cambodgienne et d'autant plus en territoire khmers rouges. Leur nombre varie selon les parties, le Parti du peuple cambodgien (PPC) compte 90 000 colons vietnamiens, quand les Khmers

rouges en dénombrent 1,3 million. La PKD tend vers une surestimation des chiffres, pour légitimer ses discours nationalistes à tendance xénophobe, et la haine exacerbée qu'elle véhicule envers tout ressortissant vietnamien ou d'origine vietnamienne. Le PPC quant à lui, a tendance à les minimiser, toujours dans une volonté de se détacher de ses racines vietnamiennes qui mettent à mal sa crédibilité et sa légitimité.

La deuxième omission concerne la frontière vietnamo-cambodgienne qui aurait été modifiée par le « dragon de l'Asie » dès 1979. Le contentieux s'étend de la province de Mondulhiri (au centre-est du Cambodge) jusqu'au Golfe de Thaïlande, en passant par Ratanakiri. Mais plus problématique encore, le principe de non-modification des frontières du Cambodge à l'avenir – que l'on retrouve dans l'accord relatif à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge – peut être interprété comme un cautionnement du coup de force vietnamien.

La question de la mention des actes commis par les Khmers rouges durant leur exercice du pouvoir refait également surface. Ce sujet a longtemps gelé les négociations précédant les avancées de l'année 1991, notamment de par la position catégorique de l'État du Cambodge. Les accords font état d'une « [...] *histoire tragique récente du Cambodge* » ou encore de « [...] *la politique et [des] pratiques du passé.* » Bien que ces termes aient été choisis dans un contexte où l'objectif principal n'est autre que la réconciliation des parties cambodgiennes, il y a là une forme d'acceptation, qui conforte l'idée d'une primauté du réalisme politique. L'appréciation minimaliste de la barbarie des Khmers rouges paraît indispensable pour assurer la participation de cette faction au processus onusien. Nécessaire pour mener à bien l'objectif de pacification nationale, sa présence aurait été fortement compromise si la qualification des actes du régime déchu avait été à la hauteur des atrocités commises.

B – Un libre recours à l'interprétation des textes

La PKD n'hésite pas à établir une hiérarchisation des dispositions du 23 octobre 1991. Selon elle, pour restaurer la paix dans les conditions prévues par les accords et assurer la réconciliation nationale au Cambodge, il convient de procéder au contrôle du retrait des forces étrangères, avant le désarmement et la démobilisation des factions. Khieu Samphan (qui

représente la PKD au CNS) avance même que « *Cet ordre de priorité qu'il est nécessaire de respecter, épargnera au Cambodge l'expérience tragique qu'a connue le Sud-Viêt Nam envahi et annexé par le Nord-Viêt Nam après la signature de l'accord de Paris de 1973.*⁶⁰»

Témoignage de la haine viscérale de la PKD envers le voisin vietnamien, cette déclaration illustre également la psychose d'une « vietnamisation » du Cambodge. Les Khmers rouges considèrent que les difficultés et les obstacles rencontrés jusqu'ici, sont imputables à l'insuffisance des mesures prises par le personnel onusien. Dans la mesure où l'APRONUC ne s'assurerait pas prioritairement du retrait des forces étrangères, la mission serait mise en péril. Ces considérations visent à justifier la non-coopération. Elles permettent de saisir dans quelle mesure les accords de Paris, par leurs omissions et leurs lacunes, peuvent être instrumentalisés et de fait, paralyser la mission onusienne. Les accords gèlent le règlement du conflit cambodgien et offrent même une « assise juridique » aux agissements de la partie réfractaire.

Enfin, le manquement le plus problématique de ces accords et certainement celui qui porte le plus atteinte à la crédibilité de la future mission de maintien de la paix, est l'absence de mécanisme contraignant, si un des protagonistes vient à violer une disposition des accords. Cette faille met en évidence les limites de l'appareil onusien. Bien que présentant de multiples avantages, l'ONU a tendance à manquer de fermeté face aux violations des principes qu'elle est censée garantir. Ces accords déficients peuvent être imputés aux négociateurs de la conférence, mais sont vraisemblablement le symbole des carences structurelles du mode de fonctionnement onusien.

⁶⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Déclaration de M. Khieu Samphan du 26 mai 1992 », TD de Philippe Coste, 26 mai 1992.

CHAPITRE II

LA MIPRENUC : « PÉRIODE DE TOUS LES DANGERS » ?

1 – La création de la MIPRENUC

A – Le recours des factions cambodgiennes aux Nations unies

Aux réunions officieuses du CNS à Pékin des 16 et 17 juillet 1991, les factions décident à l'unanimité de l'envoi d'une mission d'enquête au Cambodge. En tant que président du CNS, Sihanouk envoie une lettre au secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar⁶¹, dans laquelle il indique que les factions sont parvenues à un accord, pour que l'ONU envoie une mission d'enquête, censée « *évaluer les modalités de contrôle et un nombre approprié de fonctionnaires de l'Organisation de Nations unies pour contrôler, en coopération avec le Groupe de travail militaire du CNS, le cessez-le-feu et la cessation de toute aide militaire étrangère.* »⁶² Cette demande des parties cambodgiennes démontre leur engagement sur la voie de la réconciliation nationale, et conforte l'idée selon laquelle le règlement du conflit est envisageable avec leur concours.

Pour débriefer des deux dernières réunions du CNS, les cinq membres du Conseil de sécurité et l'Indonésie se réunissent les 17 et 18 juillet 1991 dans la capitale chinoise. Le communiqué de ces réunions fait état de la satisfaction générale concernant les avancées relatives au cessez-le-feu et la fin des aides militaires étrangères. La déclaration avance que les différents membres « *accueillent favorablement* » la demande du CNS de l'envoi d'une mission d'enquête. Celle-ci doit engager le processus, par une préparation des aspects militaires de l'autorité provisoire, et examiner les modalités d'ajustement devant être mises en place par le

⁶¹ Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies de 1982 à 1991, il est lié à l'Organisation dès 1946 en tant que membre de la délégation péruvienne à l'Assemblée générale. Par la suite, il devient représentant permanent du Pérou entre 1971 et 1975, puis secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales de l'ONU en 1979. Il s'implique sur différents dossiers onusiens, tels que la question afghane, jusqu'à son accession au poste de secrétaire général le 1^{er} janvier 1982. Durant ses deux mandats, il doit gérer des situations critiques en Amérique centrale et en Amérique du Sud (pourparlers anglo-argentins après la guerre des Malouines) mais également en Namibie et au Sahara occidental.

⁶² Lettre du secrétaire général des Nations unies, Javier Pérez de Cuéllar, datée du 8 août 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité, S/22945, 14 août 1991.

Secrétariat pour maintenir le cessez-le-feu. Le 14 août 1991, le président du Conseil de sécurité répond favorablement à la requête du secrétaire général au nom des membres du Conseil : « *J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 8 août 1991 (S/22945) concernant l'envoi au Cambodge d'une mission d'enquête a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, qui donnent leur assentiment à la proposition qu'elle contient.* »⁶³

B – Évaluer l'ampleur des besoins cambodgiens

La mission d'enquête est déployée du 19 août au 4 septembre 1991. Elle est composée de six officiers ressortissants d'États membres de l'ONU et six fonctionnaires du secrétariat des Nations unies, dirigés par le conseiller militaire du secrétaire général, le général de division Timothy Dibuama. En plus d'observer quels sont les moyens humains qui devraient être mis en place par l'ONU, le mandat porte également sur la vérification du respect du cessez-le-feu et de la fin des aides militaires extérieures. Les agents ont pour tâche de présenter des recommandations, pour mettre en place un programme d'alerte au danger des mines, comme demandé par le CNS au terme des réunions de Pékin des 16 et 17 juillet 1991.

Le 30 septembre 1991, Javier Pérez de Cuéllar envoie un rapport au Conseil de sécurité, reprenant les observations de la mission d'enquête. En six points détaillés, il explique que la mission n'a pu accomplir les diverses tâches qui lui incombaient, notamment en raison du manque d'information communiqué par les factions : « *Certaines des parties cambodgiennes ont informé la mission qu'elles n'étaient pas encore, pour l'instant, en mesure de communiquer à l'Organisation des Nations unies certaines des informations nécessaires, et la mission n'a pas pu en obtenir certaines autres.* »⁶⁴ Ce faisant, les membres de la mission n'ont pu observer le respect du cessez-le-feu, ni si les aides militaires extérieures alimentaient toujours la situation conflictuelle ou non.

Au sujet du programme d'alerte concernant le danger des mines, les observations ont permis de cibler les zones les plus risquées et fournies en mines antipersonnel. Le nord-ouest

⁶³ Lettre du président du Conseil de sécurité, José Ayala Lasso, datée du 14 août 1991, adressée au secrétaire général des Nations unies, S/22946, 14 août 1991.

⁶⁴ Rapport du secrétaire général sur le Cambodge, Partie I : Rapport de la mission d'enquête, alinéa 5, Javier Pérez de Cuéllar, adressé au Conseil de sécurité, S/23097, 30 septembre 1991.

du Cambodge est identifié comme la région où les efforts doivent prioritairement être concentrés. D'autant que ce secteur limitrophe avec la Thaïlande est destiné à accueillir nombre de réfugiés cambodgiens ayant trouvé refuge à proximité. Les difficultés sur place poussent les membres de la mission d'enquête à préconiser l'envoi d'une « mission préparatoire ».

C – Définir le mandat de la mission préparatoire

Cette mission préparatoire n'est pas uniquement liée à l'échec relatif de la mission d'enquête. Lors des réunions de New York des 20 et 21 septembre 1991, le secrétaire général avait déjà esquissé le projet d'établir une « *mission préparatoire restreinte* », où des officiers de liaison veilleraient au bon déroulement du cessez-le-feu. Ce projet entre en harmonie avec l'article 9 du projet d'accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, qui invite le secrétaire général à « *apporter ses bons offices* », pour s'assurer du respect du cessez-le-feu, avant le déploiement de l'APRONUC.

La mission préparatoire des Nations unies au Cambodge (MIPRENUC), est créée directement après la signature de l'accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge et prend fin par absorption au moment de l'arrivée de l'APRONUC. Elle doit « maintenir l'élan acquis et réduire le risque de voir des événements fâcheux au Cambodge venir perturber le processus en cours. »⁶⁵

Le laps de temps entre la signature des accords de Paris et la création de l'APRONUC est estimé à six mois, mais une prolongation est envisageable en cas de retard. Il est prévu que la mission préparatoire soit dirigée sur place par un agent de liaison principal civil, désigné par le secrétaire général. Sa tâche principale consiste à favoriser la communication entre les quatre parties cambodgiennes et les quartiers généraux militaires, pour veiller à ce qu'il n'y ait plus de violation du cessez-le-feu. Des agents de liaison civils, des officiers de liaison militaire et une unité militaire en charge du programme d'alerte au danger des mines forment les rangs du personnel onusien non-armé. De plus, des militaires avec une expérience dans l'enseignement du danger des mines antipersonnel à des populations civiles sont déployés. Ils sont

⁶⁵ Rapport du secrétaire général sur le Cambodge, Partie II : Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge, alinéa 19, Javier Pérez de Cuéllar, adressé au Conseil de sécurité, S/23097, 30 septembre 1991.

prioritairement concentrés au nord-ouest du Cambodge, secteur à haut risque identifié par la mission d'enquête. Par la suite, ils doivent être disséminés à travers le pays selon la localisation des centres d'accueil, des zones de réinstallation et de l'itinéraire de rapatriement des réfugiés, planifiés par le HCR.

2 – La composition de la mission préparatoire

A – La MIPRENUC : une innovation des Nations unies

Le Conseil de sécurité avalise le projet de la MIPRENUC sur les recommandations du secrétaire général des Nations unies, le 16 octobre 1991, par la résolution 717. Ainsi, le désir de Norodom Sihanouk, de voir l'ONU déployer des fonctionnaires dans les plus brefs délais est respecté. Les membres du Conseil de sécurité approuvent le plan de mise en œuvre de la mission préparatoire, déployée après la signature des accords.

Juridiquement, le mandat de la MIPRENUC peut porter à confusion. Par mission de « *bons offices* », s'agit-il d'une continuité des travaux de Javier Pérez de Cuéllar ? Si la réponse est affirmative, la MIPRENUC peut être créée au prisme du chapitre VI de la Charte des Nations unies, qui stipule que « *Le Conseil de sécurité, s'il le juge nécessaire, invite les parties à régler leur différend [...]* »⁶⁶ et « *[S'il] estime que la prolongation du différend semble, en fait, menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il décide s'il doit agir en application de l'Article 36 ou recommander tels termes de règlements qu'il juge appropriés.* »⁶⁷

Mais la question du déminage va au-delà du cadre des « *bons offices* », et confère à la MIPRENUC un statut juridique particulier, car considérée comme opération de maintien de la paix, bien qu'elle n'existe que pour en préparer une autre. De plus, sa conception est antérieure à la signature des accords de Paris, et il n'en est fait mention que par l'expression « *bons offices* ». Cependant, le consentement souverain du CNS ne fait aucun doute, étant donné la demande initiale de son président lors des réunions de Pékin des 16 et 17 juillet 1991. L'assentiment peut

⁶⁶ Charte des Nations unies, Chapitre VI : Règlement pacifique des différends, Article 33, paragraphe 2.

⁶⁷ *Ibid.*, Article 37, paragraphe 2.

donc être déduit par tous les accords de principe signés par les parties cambodgiennes, qui ont précédé la signature des accords de Paris.

La mise en place d'une mission préparatoire représente une innovation. Caractérisée par un mandat limité et un effectif réduit, elle peut représenter une solution contre le déploiement excessivement long d'une opération de maintien de la paix classique et permettre une efficacité accrue grâce à la prise d'information effectuée en amont. La MIPRENUC est officiellement créée le 24 octobre 1991, le lendemain de la signature des accords de Paris. Le personnel onusien de cette mission préparatoire quant à lui, est déployé à partir du 15 novembre 1991.

En déclarant qu'il « *approuve le rapport du secrétaire général en date du 30 septembre 1991* », le Conseil de sécurité ne modifie en aucun cas le mandat d'observation de la MIPRENUC défini par Javier Pérez de Cuéllar. Ce dernier, préconise l'envoi progressif de huit agents de liaison civils, cinquante officiers de liaison militaires, vingt autres militaires chargés du programme d'alerte au danger des mines, cent cinquante fonctionnaires civils d'appui. Enfin, l'Australie est appelée à participer à hauteur d'une unité militaire de transmission de quarante personnes environ, d'une unité aérienne de quatre hélicoptères et d'un avion. Pour les éléments civils, Ataul Karim, de nationalité bangladaise, est nommé à leur tête, tandis que les éléments militaires sont placés sous le commandement du général de brigade français Michel Loridon.

B – Le nécessaire élargissement de la mission

Dès janvier 1992, la résolution 728 du Conseil de sécurité renforce la mission préparatoire. Cette décision est prise à la suite du rapport de Javier Pérez de Cuéllar du 30 décembre 1991, complété par celui de son successeur, Boutros Boutros-Ghali⁶⁸, du 6 janvier 1992 et « *approuvée par les Cambodgiens* »⁶⁹. Qui plus est, le nouveau secrétaire général

⁶⁸ Juriste de formation, Boutros Boutros-Ghali est un homme politique égyptien. En 1977 il accède au poste de ministre d'État des Affaires étrangères et participe activement aux négociations qui mènent aux accords de Camp David. Après avoir été député au parlement égyptien entre 1988 et 1991, il devient secrétaire général des Nations unies le 1^{er} janvier 1992. L'un de ses plus fameux apports à l'Organisation est certainement son *Agenda pour la paix*, qui prône la diplomatie préventive, doctrine qui va l'accompagner tout au long de l'exercice de ses fonctions.

⁶⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Visite de M. Akashi à Phnom Penh (les deux premiers jours) », TD de Philippe Coste, 24 janvier 1992.

décide de nommer son représentant spécial, « *chargé d’agir en son nom* »⁷⁰ le 9 janvier 1992, en la personne de Yasushi Akashi⁷¹. Il bénéficie du soutien de Norodom Sihanouk, qui souhaitait voir le Japonais nommé à ce poste, mais surtout, symbolise la reconnaissance et le retour au premier plan du Japon dans les affaires internationales.

Sur le théâtre d’opération cambodgien, les mines représentent un fléau d’une ampleur telle, que le programme d’alerte au danger des mines est rapidement jugé insuffisant. L’éducation des Cambodgiens au danger des mines antipersonnel doit être complétée par une « *formation en matière de déminage et le lancement d’un programme de déminage* »⁷². La résolution 728 permet l’envoi de 1090 militaires supplémentaires (dont environ 800 soldats thaïlandais). Cet élargissement du mandat porte désormais les effectifs de la mission préparatoire à 1504 militaires et civils, originaires de vingt-six États membres des Nations unies⁷³. Parmi eux, 195 militaires français sont présents, dont 153 qui encadrent une unité aérienne, comprenant trois transall⁷⁴ et quatre hélicoptères puma. Les 42 militaires français restants sont affectés à l’instruction au déminage et sont à la disposition de la cellule de planification et de liaison de la MIPRENUC⁷⁵.

Pour mener à bien les activités d’instruction, le personnel de la MIPRENUC détaché pour les questions de déminage, répartissent les Cambodgiens en douze équipes. Chacune compte environ cinquante stagiaires cambodgiens, dont « le soutien vie courante » dépend directement des factions auxquels ils sont rattachés⁷⁶. Pour former ces futurs démineurs, l’ONU fournit du matériel qui sera laissé sur place aux stagiaires formés, qui auront reçu leurs brevets d’instructeurs démineurs⁷⁷ et qui seront déployés à travers les différentes régions cambodgiennes⁷⁸.

⁷⁰ Accord pour un règlement politique global, Article 2, paragraphe 1.

⁷¹ Avant sa nomination en tant que représentant spécial du secrétaire général au Cambodge, Yasushi Akashi occupe plusieurs postes dans les sphères onusiennes. Entre 1979 et 1992 il est successivement général adjoint à l’information, puis au désarmement, et sous-secrétaire général aux affaires humanitaires et d’urgence.

⁷² Résolution 728 du Conseil de sécurité, Préambule, 8 janvier 1992.

⁷³ BARBIER Sandrine, *op.cit.*, p. 44.

⁷⁴ Avion de transport militaire.

⁷⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Visite de M. Ali Alatas, Ministre indonésien des Affaires étrangères : la MIPRENUC et l’APRONUC », note de Nicole Michelangeli, conseillère du ministère des Affaires étrangères, 21 février 1992.

⁷⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Réunion du groupe militaire de travail mixte », TD de Philippe Coste, 2 mars 1992.

⁷⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Activités militaires de la MIPRENUC », TD de Philippe Coste, 13 mars 1992.

⁷⁸ Le matériel mis à disposition comprend 6000 aiguillons (baïonnettes), 6000 pinces à sertir, 6000 détecteurs de fil piégé, 6000 grappins, 6000 brosses, 6000 cordes de traction, 6000 pelles et 6000 sacs de transport avec bretelles

C – L'implantation onusienne au Cambodge

L'ampleur de la tâche de la MIPRENUC est considérable mais porte ses fruits. Le général Loridon et ses hommes accomplissent un travail remarquable, dans des délais très courts et avec des effectifs limités. En trois mois, la composante militaire parvient, dans une large mesure, à faire respecter le cessez-le-feu, bien que des escarmouches aient lieu notamment dans les zones où la MIPRENUC, faute de moyens, ne peut se déployer. Cette situation de « non-guerre » a permis au général Loridon et ses hommes de récolter une masse d'information considérable concernant les forces en présence, leur localisation et leurs effectifs. Le Français et ses collaborateurs ont su faire preuve de pragmatisme et d'ingéniosité pour mener à bien ce travail préliminaire. Il est important de noter la prise de risque considérable que représente le déploiement de la MIPRENUC étant donné la situation critique sur place au départ. Malgré de long mois de présence limité, le travail effectué permet de préparer l'arrivée de l'autorité provisoire, et l'ONU peut s'assurer d'une présence morale dissuasive.

Le groupe militaire de travail mixte est également mis en place et permet de réunir régulièrement des officiers supérieurs des quatre parties qui, jusqu'à présent se combattaient par unités interposées. Lors de la deuxième réunion du GMTM, un « accord de principe » permet d'établir plusieurs points nouveaux. Des représentants de chaque partie doivent prendre poste sur chaque site où des forces de la MIPRENUC ont été déployées, à savoir : Phnom Penh, Battambang, Pailin et Siem Reap. En plus de ces quatre sites, il est décidé de déployer le personnel sur huit autres afin d'assurer un quadrillage du Cambodge qui assurerait le respect du cessez-le-feu⁷⁹.

Le déploiement de la MIPRENUC, hormis à Phnom Penh, se concentre sur la partie nord-ouest du Cambodge, secteur majoritairement contrôlé par les Khmers rouges. Il semblerait que cette prise en écharpe témoigne des craintes qu'inspirent cette partie. Il est convenu que les

et poignées. Sur place, chaque kit coûte environ seize dollars américain, mais ce prix ne reflète pas la valeur réelle sur le marché occidental. À titre de comparaison, la Fédération de Russie propose à l'ONU la livraison de 500 kits d'une valeur unitaire de 240 dollars américain, à quoi s'ajoute 60 dollars supplémentaires pour les coûts de transports. Cette offre, bien qu'elle permette d'entendre la différence entre les prix du marché cambodgien et ceux du marché international, est repoussée par l'ONU, qui « achètera ces kits au moins disant ». AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « MIPRENUC : fourniture de matériels de détection de mines », TD de Jean Bernard Mérimée, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité de l'ONU, 7 mars 1992.

⁷⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « groupe militaire de travail mixte », TD de Philippe Coste, 3 janvier 1992.

réunions du GMTM auront à chaque fois lieu sur un site différent et non plus seulement dans la capitale. Ces dispositions crédibilisent la MIPRENUC. La troisième réunion du GMTM, présidée par le général Loridon, se déroule sans heurts, alors qu'elle réunit pour la première fois des généraux des quatre factions. Cette apparente accalmie généralisée semble s'effectuer sur l'ensemble du territoire cambodgien « *chacun s'accordant à reconnaître par ailleurs que le cessez-le-feu était convenablement respecté, et que les bavures, néanmoins quotidiennes, pouvaient être imputées au brigandage.* »⁸⁰

3 – Préparer l'APRONUC dans une société marquée des « stigmates de l'autoritarisme »

A – Une population privée de libertés

La MIPRENUC intervient au Cambodge dans un contexte particulier. Outre les problèmes politiques, c'est la société cambodgienne dans son ensemble qui est plongée dans une latence profonde. Les changements opérés par les hommes d'Ataul Karim et du général Loridon s'inscrivent principalement dans la portion territoriale administrée par le PPC. Cette partie cambodgienne, qui contrôle 90% du territoire, apparaît comme étant la seule à « fournir des efforts », à l'heure où le FNLPK, la PKD et le FUNCIPPEC, cadenaient leurs territoires et les Cambodgiens qui y vivent. Ces parties privent leurs compatriotes des libertés d'association, d'expression et de presse. Elles entrent donc en rupture avec les accords de Paris, étant donné que l'accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge stipule que : « *Le Cambodge s'engage à : Assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Cambodge.* »⁸¹ La liberté d'expression est un élément clé indérogable pour mener à bien des élections dans un « *environnement politique neutre permettant la tenue d'élections générales libres et équitables.* »

⁸⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Groupe militaire de travail mixte », TD de Philippe Coste, 17 janvier 1992.

⁸¹ Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, Partie II : Droits de l'homme, Article 15, alinéa 2 a).

Ainsi, en l'état des choses, d'éventuels élections ne permettraient pas d'entendre les revendications politiques propres à chaque Cambodgien. Elles sonneraient comme une instrumentalisation de l'opinion publique, conduisant les électeurs à voter pour la partie qui domine le territoire où ils se trouvent. Le droit à la liberté d'expression peut – sous certaines conditions énoncées par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme – être soumis à certaines limitation dans l'intérêt public⁸². Mais elles doivent être prévues par la loi et inclure les dispositions nécessaires au respect des droits d'autrui.

Dans l'exercice du droit à la liberté d'expression, les parties doivent mettre un terme à la propagande qui jugule les libertés de la population. Une ouverture en ce sens est envisageable dans les zones sous l'autorité des partisans du prince Ranariddh⁸³ (FUNCIPPEC) et de Son Sann (FNLPK). Mais la PKD ne semble pas disposer à accorder cette liberté aux populations sous son joug. Cette partie ne laisse entrevoir aucun espoir de démocratisation ou d'avancée permettant de toucher le voile de la transition démocratique.

B – Les conditions de vie du peuple cambodgien

S'il y a bien un enclenchement du processus à travers différentes mesures⁸⁴, la gestion du PPC dans les provinces qui en dépendent pose question. Il s'avère que les libertés accordées par la partie à la population sont foncièrement limitées. Alors qu'au mois de novembre 1991, les Cambodgiens sont autorisés à exprimer leurs opinions à l'égard des Khmers rouges – démontrant l'animosité du gouvernement à l'encontre de la PKD – cette liberté accordée prend par la suite, des proportions qui vont à l'encontre des intérêts du PPC. Du 16 au 22 décembre 1991, des manifestations éclatent, qui dénoncent la corruption de la partie d'Hun Sen. Les manifestants fulminent contre la dilapidation du patrimoine cambodgien, l'enrichissement rapide de certains dirigeants, et les inégalités sociales qui se creusent. Alors que les

⁸² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Réunion du CNS du 7 mai dernier », note sur la liberté d'expression, AS. Ambassade de France au Cambodge, 18 mai 1992.

⁸³ Né de l'union entre Norodom Sihanouk et sa favorite Neak Moneang Kanhol, Norodom Ranariddh est appelé à prendre tête du FUNCIPPEC alors qu'il enseigne à l'université de droit et de science d'Aix-en-Provence. Son père décide de s'engager pleinement dans la réconciliation des acteurs cambodgiens, qui prennent part à la guerre civile au Cambodge. Cet activisme visant à réunir les belligérants autour de la table des négociations oblige Sihanouk à renoncer à la direction du parti qu'il a créé au profit de son fils aîné.

⁸⁴ Par exemple, le PPC consent l'ouverture de bureaux du FNLPK et du FUNCIPPEC à Phnom Penh et la diffusion d'un bulletin hebdomadaire du FNLPK.

manifestations prennent progressivement une tournure violente et que les débordements se multiplient, le PPC voit là un prétexte légitime pour entamer une phase de répression violente⁸⁵.

Le PPC ne jouit pas d'un soutien populaire. Les Cambodgiens lui reprochent le manque de développement des campagnes, qui favorise le non-changement des conditions de vie des Cambodgiens. La population vit dans la précarité, les conditions de logement et d'hygiène s'apparentent à un « mode de vie primitif », dans la promiscuité et dans des habitats où les matériaux tels que le bois, la tôle ou les tuiles sont très peu utilisés, faute de moyens⁸⁶. L'accès à l'eau potable est particulièrement limité, tout comme l'électricité, tandis qu'il n'y a aucun accès aux soins ou à l'éducation dans certains villages.

Cet état particulièrement préoccupant des conditions de vie des Cambodgiens confirme ce que le secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar exposait le 30 septembre 1991 : « [...] *il est de mon devoir d'informer le Conseil de sécurité qu'étant donné l'état de délabrement de l'économie et de l'infrastructure cambodgienne, il ne serait possible d'obtenir au Cambodge presque aucun des matériels, fournitures et services dont la mission aurait besoin. Les éléments d'appui devant être fournis par l'Organisation des Nations unies seraient donc inévitablement importants.* »⁸⁷

La précarité et le manque de tout frappent une population profondément impactée par un passé chaotique : « *Ce qui m'a troublé dès mon arrivée, c'est qu'à Phnom Penh, pour ne pas se faire remarquer et par habitude, les gens baissaient la tête. [...] Depuis 1975, ils avaient pris l'habitude de se faire le plus discret possible, de ne pas se faire remarquer. À cette époque, toutes les personnes portant des lunettes étaient tuées par les Khmers rouges, ceux qui parlaient français et/ou anglais également. En plus de cela, les rues étaient sales, beaucoup de bâtiments étaient encore en ruines. Dans toute la ville, il n'y avait que deux camions poubelles avec comme inscription « Ville de Paris ».* »⁸⁸

⁸⁵ La répression cause 8 à 12 morts par balle ou matraquage, 26 à 34 blessés et 24 à 42 arrestations. Le PPC n'est pas à son coup d'essai. Il avait déjà réprimé dans le sang des manifestations qui s'étaient tenues à Battambang en août 1991, qui avaient pour motif la hausse du coût de la vie et les bas salaires.

⁸⁶ De ce fait, les matériaux utilisés relèvent de chaume, de bambou et de feuilles séchées.

⁸⁷ Rapport du secrétaire général sur le Cambodge, Partie II : Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge, alinéa 18, Javier Pérez de Cuéllar, adressé au Conseil de sécurité, S/23097, 30 septembre 1991.

⁸⁸ Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020). Dans le cadre de l'APRONUC Jean-Pierre Gaillard été observateur militaire en poste à Snuôl à la frontière khméro-vietnamienne.

Sur place, la criminalité prospère. Les membres du PPC contribuent par leur attitude à l'accroissement du banditisme, dont l'ampleur fait craindre au personnel onusien la future démobilisation des soldats des différentes factions. L'environnement particulièrement violent risque à coup sûr de multiplier les reconversions dans le brigandage. Les cas les plus problématiques, qui justifient le renforcement des éléments militaires se concentrent dans les provinces de Siem Reap, Battambang, Banteay Mancheay, Pursat, Kampot et Kompong Thom.

C – La faillite d'un gouvernement autoritaire

Les Cambodgiens ne font que très peu confiance aux factions pour reconstruire le pays et s'engager dans le processus de paix. Le PPC est probablement la partie qui génère le plus de méfiance avec la PKD. Le PPC continue de dominer le Cambodge grâce à son appareil politico-policier et ses leaders agissent toujours selon la logique d'un parti unique, dans un régime totalitaire. Des changements internes s'opèrent en son sein, qui dénotent un renforcement de la tendance stalinienne du régime. Le président du parti Chea Sim⁸⁹ contrôle le Premier ministre Hun Sen, grâce au concours de Sar Kheng, ministre de l'Intérieur et vice-Premier ministre. Ces bouleversements au sein du parti favorisent l'isolement d'Hun Sen, et réduisent sa marge de manœuvre et celle des réformateurs qui l'entourent. Chea Sim multiplie les nominations d'individus qui lui sont assujettis. Son entreprise lui permet de surveiller les pionniers des libertés nouvelles qui font l'objet d'intimidations et de pressions en tout genre.

Certains éléments de l'administration du PPC découragés et médiocrement rémunérés renoncent à leurs postes. Nombre d'entre eux quittent l'administration, pour jeter leur dévolu sur des emplois dans des sociétés privées, des agences onusiennes ou des ONG. Par son autoritarisme, le PPC démantèle malgré lui son appareil administratif, risquant de faire disparaître progressivement un grand nombre de ministères techniques. Alors qu'au moment des négociations qui ont précédé les accords de Paris, l'État du Cambodge s'est montré

⁸⁹ Ancien secrétaire khmer rouge dans la province de Kompong Cham et directeur de la prison du district de Ponha Krek, il fuit les purges polpotistes qui sévissent à l'est du Cambodge en 1978. Il se réfugie au Viêt Nam et devient l'un des douze membres fondateurs du FUNSK. Après le succès de l'offensive vietnamienne qui balaie le Kampuchéa démocratique, Chea Sim accède au poste de ministre de l'Intérieur du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchéa. Il démissionne en 1981 après son élection en tant que président de l'Assemblée nationale de la RPK. Le comité central du PPC l'élit président du parti en 1991 et il est désigné chef d'État par intérim en 1991, jusqu'aux élections législatives prévues pour mai 1993.

intransigent au sujet du maintien de l'administration en place, redoutant qu'un démantèlement crée un vide de pouvoir profitable aux autres parties cambodgiennes. La démobilisation redoutée qui s'enclenche place l'ONU dans une situation inconfortable. L'Organisation ne dispose ni des moyens suffisants, ni du mandat, pour pallier un éventuel effondrement de l'ensemble de la bureaucratie d'Hun Sen.

L'armée du PPC est également être au bord de l'implosion. Les observateurs onusiens la décrivent comme une « *armée gouvernementale souvent sale et dépenaillée* »⁹⁰, aux troupes mal commandés, armés de fusils d'assaut en piteux état et qui se regroupent régulièrement par groupes de cinq ou six soldats, le long des axes, pour rançonner les voyageurs. Cela s'ajoute aux témoignages qui laissent entendre que l'armée, très mal payée et réduite au rang de simple faction depuis les accords de Paris, est « *moralement très affaiblie et n'aurait plus aucune envie de se battre* ». L'attitude hostile de ces soldats envers les populations rurales contribuerait à couper le PPC des campagnes. À l'inverse, l'armée de la PKD elle, est dépeinte comme une armée disciplinée, où les soldats sont vêtus d'uniformes propres, commandés d'une main de fer et il s'y dégage une « *impression de force et de détermination qui semblait en imposer aux paysans.* »⁹¹

Le PPC phagocyte son environnement politique. À titre d'exemple, les services de police empêchent les collaborateurs de Son Sann d'élargir leur audience, en sabotant la diffusion des bulletins du FNLPK et en empêchant le recrutement de nouveaux membres. Le multipartisme est impossible tant cette faction noyautte le système politique et que certains membres n'hésitent pas à tuer pour des raisons politiques. Des tentatives d'assassinat font craindre une vague d'attentats à travers le pays. Ung Phan, ami de longue date du Premier ministre Hun Sen, avait été arrêté par Chea Sim en 1990 alors qu'il visait la création d'un nouveau parti politique. Libéré en novembre 1991, ces dix-sept mois en prison ne semblent pas avoir éteint son ardeur politique, puisqu'il annonce le maintien de son projet en janvier 1992. Quelques jours seulement après cette annonce, il échappe de peu à un attentat qui le visait, confirmant ainsi l'idée selon laquelle les quatre factions sont prêtes à faire taire toute personne qui, disposant d'une certaine notoriété, entendraient créer une alternative politique aux partis existants.

⁹⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Le GMMT chez les Khmers rouges et à Khompong Thom », TD de Philippe Coste, 31 mars 1992.

⁹¹ *Ibid.*

4 – La MIPRENUC : entre blocages et réussites

A – Les avancées dues à la présence onusienne au Cambodge

Outre les nombreuses difficultés rencontrées par la MIPRENUC, le travail accompli par les membres de la mission est notable, aux vus des modestes moyens dont elle dispose. Une des satisfactions qu'il convient de souligner concerne la population. Elle est désormais consciente de la situation créée par les accords de Paris. Elle est capable de faire la distinction entre la MIPRENUC qui est déployée, et l'APRONUC qui doit l'être sous peu et qu'elle appelle de ses vœux. Cette lucidité est notamment due aux émissions qui sont diffusées grâce aux diffuseurs radios – bien que la possession de cette « technologie » soit proscrite en zone sous le contrôle des Khmers rouges. Globalement, les émissions les plus suivies sont celles de la radio de Phnom Penh, du FNLPK et *La Voix de l'Amérique*. Cette dernière bénéficie de la confiance des Cambodgiens, bien qu'elle n'ait pourtant pas toujours fait preuve d'objectivité. En effet, avant l'arrivée au pouvoir du général Lon Nol en 1970, cette émission avait pour objectif de déstabiliser le régime de Norodom Sihanouk, en appelant le peuple cambodgien et l'armée à se soulever.

Quoi qu'il en soit, les rassemblements autour des diffuseurs radio accroît l'intérêt que porte le peuple cambodgien sur la situation du pays. Soucieux de connaître les modalités de gestion du Cambodge, ils peuvent grâce à la radio et ce même dans les villages les plus reculés, suivre le déroulement de la mission onusienne. En prenant l'information des changements qui s'opèrent et auxquels ils vont devoir prendre part dans un avenir proche, les Cambodgiens confirment leur désir profond de changement. La renaissance du grand peuple cambodgien, trop longtemps déposséder de son propre destin est en marche.

Certains n'hésitent pas à créer des associations depuis que le CNS a reconnu le droit d'association (à condition d'une autorisation préalable). Quinze Cambodgiens⁹² créent l'Association des Droits de l'Homme au Cambodge (ADHOC), ouverte à « tout démocrate sincère ». Mais quelques mois seulement après sa création, elle enregistre la perte d'un de ses

⁹² Thun Saray, Khay Matoury, Ang Eng Thong, Orn Sun, Sou Kim Leng, Ouk Sota, Kul Panha, Kin Nan, Chap Phuoung Rattana, Ly Phalla, Khoun Vybol, Seam Sok Aun, Khieu Kolon, Kim Trobiung, Chhit Sam At.

membres fondateurs, en la personne de Tea Bun Long. Cet assassinat fait suite à plusieurs autres tentatives visant les autres membres. Ils sont surveillés en permanence et font l'objet de pressions et d'intimidations en tout genre. Pour les protéger eux et tout autre pionnier des libertés nouvelles, les États participants à l'intervention onusienne et les organisations officielles et privées de défense des droits de l'homme, doivent veiller à la sécurité des membres de l'ADHOC, au risque de voir toute initiative du même genre s'étioler.

L'ADHOC inspire d'autres Cambodgiens, qui souhaitent également promouvoir la question des droits de l'homme. Certains membres du FNLPK créent une « association analogue », sans lien avec leur appartenance politique. Ce type d'initiative est le reflet d'une volonté croissante de promouvoir les droits fondamentaux au Cambodge. Ce mouvement droit-de-l'homme résulte de la libération progressive de prisonniers politiques et des débats qui s'en suivent dans la société civile⁹³. Les anciens détenus grossissent les rangs des instigateurs initiaux. Libérés, ils ont la ferme conviction que le Cambodge doit s'ouvrir pleinement à ces droits nouveaux.

La libération des prisonniers politiques est organisée par le CICR et la MIPRENUC. Pourtant, cette question a longtemps entretenu un différend entre les autorités de Phnom Penh et le CICR. Au-delà du caractère autoritaire du PPC et de son ignorance des règles juridiques du droit humanitaire, du 23 octobre 1991 au 14 janvier 1992, le parti déclare avoir libéré tous les prisonniers détenus dans ses prisons pour se soustraire aux contrôles du CICR. Ce n'est qu'à compter du 10 février 1992, une fois le cadre des libérations établi, que le CICR a pu visiter les prisons de Kompong Speu, T3 et Prey Sar à Phnom Penh, T5 à Traipaing Plong dans la province de Kompong Cham, Kompong Thom, Takeo et Kampot, et libérer 475 prisonniers.

Autre progrès notable, dû à l'entremise des acteurs déployés au Cambodge, un accord est trouvé entre la Croix-Rouge du PPC, du FUNCPEC, du FNLPK et de la PKD. Cet accord permet la création d'un comité fédérateur, présidé par Sihanouk, qui collabore avec le CICR et la Fédération internationale des sociétés nationales de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC). Cette initiative porte rapidement ses fruits, avec des livraisons de riz par camions de la Croix-Rouge du PPC dans les zones contrôlées par le FUNCPEC et le FNLPK. Quant à la

⁹³ Parmi les quinze membres fondateurs de l'ADHOC, six sont d'anciens prisonniers politiques.

Croix-Rouge du FNLPK, elle aide celle du PPC à lutter contre les répercussions de la sécheresse dans ses provinces.

B – L'espoir insufflé au Cambodge

Des études de terrain permettent de faire état des bouleversements en cours. Bien que les Cambodgiens demeurent sceptiques quant à cette paix promise par les forces onusiennes, des anecdotes pouvant être considérées comme anodines, sont en réalité lourdes de sens. Les hommes qui, auparavant fuyaient la conscription, reviennent peu à peu dans les villages. Des enquêteurs assistent même à des manifestations sportives dans plusieurs villages. Il faut prendre en compte le fait que, ce retour des hommes qui avaient disparu du paysage humain et ces activités sportives, marquent une rupture très nette avec la situation chaotique des décennies précédentes.

Ajouté à cela, hormis celui de la route Kompong Thom – Chi Kreng, les centaines de points de contrôle établis près des ponts et croisements de routes sont désormais inoccupés. Ce chamboulement de l'environnement cambodgien, traduit une confiance naissante envers l'entreprise onusienne et fait entrevoir la possibilité d'un respect complet du cessez-le-feu. Les traces de la guerre et les séquelles du Kampuchéa démocratique s'estompent peu à peu. Dans les villes, les Cambodgiens réparent, reconstruisent, bâtissent, et font fonctionner à plein régime les petites fabriques de briques et de tuiles récemment privatisées. Dans les campagnes, les troupeaux de bovins se multiplient, et croiser un tracteur cesse d'être un événement.

L'investissement onusien constitue une réussite. Beaucoup de Cambodgiens attendent l'arrivée de l'APRONUC, pour que perdurent les avancées dues à la mission préparatoire. Le peuple cambodgien, impatient de connaître la date des élections promises, attend beaucoup de l'APRONUC, dont le déploiement permettra, selon eux, un élargissement du choix politique. Cette causalité met en évidence la volonté d'une alternative aux quatre factions impliquées dans les luttes de pouvoir et qui ont chacune à leur manière, exercées le pouvoir au Cambodge. Cette attente de l'APRONUC se confirme lors des visites du représentant spécial du secrétaire général, Yasushi Akashi des 22 et 23 janvier 1992. Au cours de celles-ci, « *Tous les*

Cambodgiens ont répété avec force à M. Akashi que le Cambodge attendait avec impatience l'arrivée de l'APRONUC. »⁹⁴

C – Les limites d'une intervention réduite

Les Khmers rouges considèrent que les accords de Paris sont copieusement violés sur place et que le déploiement de l'APRONUC est donc particulièrement urgent. Khieu Samphan indique au cours d'une réunion informelle du CNS convoquée par Sihanouk, que des « *forces étrangères continuaient à se battre, violant le cessez-le-feu et empêchant l'application des accords de Paris.* »⁹⁵ Cette déclaration du représentant de la PKD entraîne une passe d'arme avec Hun Sen, qui affirme que si des troupes vietnamiennes – car par « *forces étrangères* » c'est ce que Khieu Samphan entend – se trouvent secrètement sur le territoire cambodgien, c'est Hà Nội qu'il faut condamner et non le PPC. Cette partie est d'ailleurs prête à condamner le régime voisin, mais cette question ne doit pas amener à de nouvelles luttes intracambodgiennes, d'autant qu'aucune preuve n'est avancée et aucune enquête n'est entamée par la PKD pour étayer ces allégations.

Ces désaccords symptomatiques des deux factions les conduisent à violer le cessez-le-feu. Des affrontements ont lieu en mars 1992, qui, selon le représentant permanent de la Chine auprès des Nations unies, incomberaient non pas aux Khmers rouges, mais au PPC. Bien que ces propos soient teintés d'un parti pris certain, c'est bel et bien la partie d'Hun Sen qui a lancé une vaste opération en territoire khmer rouge. Elle se déroule à la saison sèche « *en vue de conquérir, avant le déploiement de l'APRONUC, une fraction du territoire contrôlé par le PKD.* »⁹⁶

Cette attaque démontre la crainte qu'impose une présence onusienne de grande ampleur au PPC, qui cherche à accomplir ses projets avant le déploiement. D'autre part, cette percée du PPC met en évidence les limites de la MIPRENUC qui, bien qu'ayant permis des avancées

⁹⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Visite de M. Akashi à Phnom Penh (les deux premiers jours) », TD de Philippe Coste, 24 janvier 1992.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge : concertation à cinq », TD de Jean-Bernard Mérimée, 20 mars 1992.

considérables sur bien des points, est trop limitée militairement pour représenter une véritable contrainte. Lorsque Khieu Samphan affirme que des forces étrangères (vietnamiennes) se trouvent sur le territoire cambodgien, n'invoque-t-il pas plutôt par-là, les troupes armées du PPC ? Cela renverrait à la ligne de conduite particulièrement homogène qu'est celle de la PKD, qui mêle délibérément le PPC et la RSV depuis le coup de force vietnamien de 1978.

Bien qu'en l'occurrence la PKD soit la partie victime, elle ne met pas en pratique les textes qu'elle a signé. Favorables à la création du comité des quatre Croix-Rouge cambodgiennes, les Khmers rouges n'ont pas ouvert leur zone au personnel onusien. Ils n'ont pas non plus permis l'accès à leur territoire au CICR, pour que l'organisme puisse vérifier la véracité des prétendues libérations des prisonniers de guerre, pour la plupart Vietnamiens⁹⁷. Cette attitude viole les accords de Paris, qui stipulent que « *Les Signataires apporteront leur entière coopération [...] en assurant et en facilitant la liberté de mouvement et de communication dans et à travers leur territoire.* »⁹⁸ Ces blocages démontrent les difficultés que risque de rencontrer l'APRONUC au moment de coopérer avec les Khmers rouges.

Khieu Samphan paralyse la mission par l'imposition d'une chronologie d'application des accords de Paris. Il conditionne la coopération de la PKD à la vérification au préalable du départ des troupes vietnamiennes. Ces requêtes ne sont nullement prévues par les accords et impossibles à réaliser dans le contexte actuel, cette vérification relevant de l'APRONUC et non pas de la MIPRENUC. En plus de s'isoler par sa non-coopération, cette partie cambodgienne prive de toute justification et de toute capacité d'action, ceux qui ont jusqu'ici soutenu sa réintégration dans la vie politique du Cambodge.

Les Khmers rouges critiquent la localisation des postes d'observation de la MIPRENUC, situés principalement au nord-ouest du pays. Ils refusent au HCR la visite des centres d'accueil de réfugiés, en invoquant des raisons de sécurité, et indiquent qu'ils seront accessibles lors du déploiement de l'APRONUC. Ils remettent en question la liberté de mouvement des troupes de la MIPRENUC dans le secteur de Pailin, car deux Cambodgiens non-identifiés auraient été aperçus lors d'une visite des troupes onusiennes⁹⁹.

⁹⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Visite de M. Akashi à Phnom Penh (les deux premiers jours) », TD de Philippe Coste, 24 janvier 1992.

⁹⁸ Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, Partie IX : Dispositions finales, Article 27.

⁹⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Réunion du groupe militaire de travail mixte », TD de Philippe Coste, 22 février 1992.

La PKD s'oppose au déminage de la route NR5, au marquage des champs de mines¹⁰⁰, ou encore aux missions photographiques aériennes envisagées par le comité du Mékong. Cette liste de conditions et de refus témoigne des suspicions des Khmers rouges, caractéristique propre à cette partie depuis son exercice du pouvoir en 1975. Ils préfèrent voir leur secteur protégé par les mines et ralentir les avancées de la MIPRENUC, tout en certifiant une coopération pleine et entière au moment de l'arrivée de l'APRONUC.

D – Contraindre ou concilier : comment faire appliquer les accords de Paris ?

La PKD contourne systématiquement toute forme de coopération. Les observateurs sont confinés dans un rayon de quelques centaines de mètres seulement autour de leur résidence. La partie établit un poste de commandement fictif, à proximité des résidences, éloigné du véritable poste de commandement, qui se trouve à plusieurs kilomètres¹⁰¹. Et bien que le général Loridon se voit promettre une autorisation du survol de l'axe direct Pailin-Phnom Penh¹⁰² et la participation du général Mao Savy aux réunions du GMTM, ce dernier indique que sa participation est compromise en raison d'un profond désaccord entre l'aile politique de la PKD et l'aile militaire, qui n'adhère pas complètement aux décisions des politiques¹⁰³.

Pourtant, ce qui fait la force de la PKD, c'est sa stratégie qui vise en permanence l'imbrication des décisions de l'aile politique et de l'aile militaire. Cette particularité est résumée dans une étude de Christophe Peschoux : « *dans cette phase de la lutte où la reconquête d'un soutien populaire est prioritaire, la violence politique, nullement condamnable en termes moraux, et probablement jugée tout à fait justifiable en termes politiques si les circonstances s'y prêtent, est pour le moment considérée par Pol Pot comme politiquement*

¹⁰⁰ La PKD estime qu'il faut prioritairement mettre en place des barrages autour des villages à proximité de ces champs minés, « *pour interdire à la population d'entrer en contact avec la résistance* ».

¹⁰¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Visite de M. Michel Vauzelle. Entretien avec le général Loridon », TD de Philippe Coste, 7 janvier 1992.

¹⁰² Cette autorisation a très certainement un lien avec l'incident qui a conduit des soldats khmers rouges à tirer sur un hélicoptère de l'ONU, qui survolait le village d'O Khyang sous contrôle de la PKD. L'essuie des tirs a blessé le n°2 militaire de la MIPRENUC, le lieutenant-colonel Stuart.

¹⁰³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Réunion du groupe militaire de travail mixte », TD de Philippe Coste, 7 janvier 1992.

inoportune et contre-productive parce qu'impopulaire. »¹⁰⁴ Les tensions au sein de la PKD sont dues à deux conceptions différentes pour l'avenir de la partie. Toute proportion gardée et loin de l'idée de dresser un schéma manichéen, une partie des Khmers rouges souhaite continuer d'exister en s'immisçant sur l'échiquier politique cambodgien, tandis qu'une autre perçoit – non sans raison – les accords de Paris et leur application comme un piège qui risque l'éclatement de la partie¹⁰⁵.

La tactique adoptée consiste donc à effectuer un intense travail de propagande sur le plan politique, tandis que sur le plan militaire, les Khmers rouges profitent de la modeste présence onusienne pour consolider leurs positions et favoriser l'émergence d'un retour à l'option militaire, à laquelle ils ont provisoirement renoncé. La propagande politique se répand dans les campagnes, mais également dans certaines villes, au travers d'un dispositif dense, composé de plusieurs réseaux d'agents, totalement étanches les uns par rapport aux autres.

La propagande se focalise prioritairement sur les jeunes entre 16 et 18 ans¹⁰⁶. Ce public visé est d'une importance capitale pour la PKD. La majeure partie du temps, il n'est pas informé des événements qui se sont déroulés de 1975 à 1979. Ces jeunes cambodgiens sont d'autant plus réceptifs aux discours des Khmers rouges, que les agissements du PPC donnent une profondeur supplémentaire¹⁰⁷. Jusqu'alors, ces jeunes étaient partisans d'Hun Sen, mais la corruption et les répressions sanglantes des diverses manifestations, leur ont fait perdre la confiance qu'ils accordaient au Premier ministre.

À la question : comment endiguer le problème khmer rouge ? Jean-David Levitte, préconise une application stricte des accords de Paris¹⁰⁸. L'APRONUC doit pouvoir se déployer sur l'ensemble du territoire cambodgien, y compris dans les zones sous contrôle de la PKD.

¹⁰⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Chroniques cambodgiennes. Les tous premiers pas d'une paix très fragile », rapport de Raoul-Marc Jennar, Conseiller diplomatique du Forum international des ONG au Cambodge, 28 janvier 1992, p. 6.

¹⁰⁵ Source : entretien téléphonique avec Jean-Noël Poirier (17 mai 2020).

¹⁰⁶ Cette tranche d'âge constituait déjà avant 1975, la cible prioritaire des cellules de recrutement des Khmers rouges.

¹⁰⁷ Les discours propagandaires mettent en avant plusieurs thématiques : l'adoration des populations rurales, la critique de la corruption et du chaos économique et social. Elle met également l'accent sur la grandeur de Khieu Samphan – avec une insistance particulière sur la période où il fut un brillant et honnête intellectuel, élu de l'Assemblée nationale et ministre dans les années 1960 – avec la répétition du slogan « *il est le seul ami sincère des pauvres paysans.* » Ce discours, qui n'est pas sans rappeler ceux qui ont conduit les Khmers rouges au pouvoir, est également empreint d'un nationalisme exacerbé et non dépourvu d'accents racistes.

¹⁰⁸ En tant que directeur d'Asie et d'Océanie, il indique la ligne directrice à suivre à l'ambassadeur de France en poste à Phnom Penh, Philippe Coste.

Pour passer outre les résistances de cette partie cambodgienne, il faut pouvoir compter sur le concours des États participants, en particulier celui de la Chine populaire. Par leur signature des accords de Paris, les Khmers rouges se sont engagés à respecter toutes les clauses qu'ils comportent, qu'ils s'efforcent non pas de remettre en cause, mais d'en limiter la portée à leur propre égard.

Il revient à l'ONU et aux signataires des accords d'imposer sur place une application complète des accords à travers une pression continue. Le principe du processus a été accepté et l'application des accords est désormais une question de persévérance, de fermeté et de persuasion. C'est d'ailleurs parce que la MIPRENUC a systématiquement veillé à ce qu'ils soient respectés et à ce qu'aucune violation ne soit permise ou maintenue sur la durée, que son rôle doit être perçu comme positif. Elle tente, malgré ses modestes moyens d'instaurer une certaine confiance avec et entre les parties cambodgiennes, qui est indispensable pour accomplir le but fixé de réconciliation nationale.

À l'heure de dresser un bilan de la Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge, l'ONU paraît avoir réussi son premier test de crédibilité. L'Organisation est parvenue à incarner les accords de Paris, obligeant – avec plus ou moins de réussite selon les clauses – les parties cambodgiennes à s'y conformer, à se définir par rapport à ces accords et à se comporter en fonction de ceux-ci. Compte tenu de ce qui sépare les protagonistes, de l'animosité, la méfiance et la mauvaise volonté qu'il convient, à chaque instant, de surmonter au moment de réunir les parties, les résultats engrangés constituent un progrès substantiel.

La MIPRENUC a dégagé une forme de sérénité et de confiance grâce à la fonctionnalité de son appareil bureaucratique et au travail acharné des éléments envoyés sur place. Le retour de la paix au Cambodge est un chantier de longue haleine, qui va nécessiter beaucoup d'efforts. Il reste à espérer que l'absorption de la MIPRENUC par l'APRONUC, faisant ainsi passer le nombre de fonctionnaire onusien de plusieurs centaines à plusieurs milliers, n'entraîne pas une dilution des efforts et de la détermination fournis.

CHAPITRE III

LA MISE EN PLACE DE L'APRONUC

1 – Une course contre la montre

A – Les attentes suscitées par l'autorité provisoire

Pour capitaliser les avancées permises par la MIPRENUC, l'enjeu réside dans une mise en place rapide de l'APRONUC. Les parties cambodgiennes attendent son déploiement, pour prendre des initiatives qui précéderont ou accompagneront leur campagne électorale. Cette période « pré-APRONUC » paraît de ce fait, tourner autour du peaufinage stratégique. Tandis que les milieux d'opposants politiques espèrent que l'arrivée onusienne permettra la fondation de nouvelles structures, facilitant la campagne des nouveaux partis politiques.

Le prince Sihanouk attend avec impatience l'arrivée de « son partenaire » pour mettre en place le plan de paix et éviter une désintégration du processus de paix¹⁰⁹. Il souhaite rétablir l'image de garant de la paix qui fut la sienne autrefois. Pour cela, il entame une série de visites auprès du peuple cambodgien par hélicoptère, en se déplaçant dans les villages pour présenter les soldats de l'ONU et distribuer de l'argent.

Le PPC lui, cherche à conserver son avance sur les autres parties en termes d'assise sociale. Son emprise sur le territoire l'accrédite du titre de parti le plus structuré, et son implantation au Cambodge lui confère une certaine confiance en vue des élections futures. Pour obtenir les faveurs du peuple cambodgien, le PPC entreprend un rapprochement avec la famille royale. Le prince Chakrapong devient vice-Premier ministre et la princesse Bophadevi vice-ministre de la culture. De nombreux postes ministériels sont libérés pour accueillir des proches du prince Sihanouk, tandis que le prince Ranariddh se voit proposer le poste de vice-Premier

¹⁰⁹ Malgré sa coopération avec l'ensemble des parties, Sihanouk tente de créer une alliance politique entre le FUNCIPPEC, dirigé par son fils, le prince Ranariddh, et le PPC. AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « En attendant l'APRONUC », note de Jean-Noël Poirier, spécialiste des affaires politiques, 27 février 1992, p. 2. Cette alliance politique permettrait, outre le rassemblement de deux mouvements politiques puissants, de soutenir la légitimité « inviolable » du chef de l'État.

ministre, qu'il refuse. La volonté de fusion du FUNCIEPEC et du PPC n'est pas un projet fantasmagorique et exclusif au prince Sihanouk, mais une possibilité politique sérieusement étudiée, malgré les réticences du leader du FUNCIEPEC.

Les Khmers rouges, souhaitent pour leur part, attendre l'arrivée de l'APRONUC pour collaborer avec l'ONU. La raison de cette conformité (sur certains aspects) aux accords de Paris est due au fait que Khieu Samphan s'interroge sur la légitimité de l'application desdits accords, avant le déploiement de l'APRONUC¹¹⁰. Le fait que la PKD fasse profil bas serait en partie dû au mandat limité de la MIPRENUC. Invité à donner son avis sur cette question au cours de la réunion du CNS du 24 février 1992, le coordinateur américain présent se prononce – au nom des Cinq – pour affirmer que les parties doivent appliquer les textes dès l'instant où ils ont été signés¹¹¹.

Les diverses prises de position de la PKD qui paralysent le processus onusien confirment le fait que les dirigeants – « *qui ont toujours accueilli avec beaucoup de réserves les compromis réalisés à la table des négociations* »¹¹² – se confortent dans une méfiance permanente, une isolation du monde extérieur et une attitude favorable à la reprise des luttes armées. Khieu Samphan, considéré comme faisant partie de la branche « modérée » de la PKD, ne souhaite pas enrayer les chances de son parti de faire partie intégrante du processus onusien. Mais la discipline interne de son mouvement, lui impose de relayer la position de fermeture actuelle adoptée au plus haut niveau. Les Khmers rouges paraissent ainsi former un groupe hétérogène, traversé par des dissensions, jusque dans les plus hautes sphères dirigeantes. Reste à savoir quelle « faction dans la faction » parviendra à imposer sa vision pour l'avenir du parti.

La situation politique cambodgienne est complexe et relève de multiples rebondissements, compliquant la tâche déjà colossale de l'ONU. Le FUNCIEPEC et le FNLPK ne sont pas en reste de cette morosité environnante. Le prince Ranariddh s'attèle à revendiquer l'indépendance de son parti, tout en se déclarant enclin à une alliance avec le PPC, qu'il juge potentiellement prolifique à terme. Le FNLPK de son côté, est autorisé à diffuser un bulletin hebdomadaire par le PPC – qui rencontre un certain succès – et crée le Parti libéral

¹¹⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du CNS du 24 février 1992 », TD de Philippe Coste, 24 février 1992.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « En attendant l'APRONUC », note de Jean-Noël Poirier, spécialiste des affaires politiques, 27 février 1992, p. 4.

démocratique bouddhiste (PLDB), pour pouvoir participer aux élections de l'Assemblée constituante cambodgienne.

B – La temporisation excessive du déploiement onusien

Des Cambodgiens en rupture avec les quatre parties prenantes au conflit, entendent mener ouvertement de véritables actions politiques et profiter du « *pluralisme démocratique officiellement prôné par le CNS* »¹¹³. Cette libéralisation politique conduit à la reconnaissance d'un nouveau parti cambodgien par le CNS, le Parti de la démocratie du Cambodge libéré et indépendant, dirigé par Long Bora. Plusieurs autres partis sont en attente d'une décision du CNS, comme le Parti libéral démocrate dirigé par le général Sak Sutsakhan, ou encore le Parti social libéral démocratique dirigé par Ung Phan. Les fondateurs de l'ADHOC quant à eux, estiment qu'avec l'arrivée de l'APRONUC, il est désormais envisageable de transformer l'association en parti politique.

Les cinq membres permanent du Conseil de sécurité insistent sur l'urgence d'un déploiement rapide de l'APRONUC, pour respecter le calendrier convenu. Preuve de sa détermination, le secrétaire général rejette fermement tout éventuel report des élections, et annonce sa venue prochaine au Cambodge, pour vérifier le bon déroulement de l'APRONUC¹¹⁴. Akashi est bien conscient de cette urgence, mais n'est pas maître de la procédure. En effet, le déploiement de la mission dépend du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. À compter de la validation du budget de l'autorité provisoire, il faut compter environ huit semaines avant le déploiement de l'APRONUC, donc pas avant le mois d'avril voire le mois de mai¹¹⁵.

Pour accélérer le processus, le représentant spécial préconise aux Cinq de transmettre un message d'urgence à leurs capitales¹¹⁶. Une des raisons de la lenteur du déploiement tient au fait que plusieurs gouvernements préfèrent mettre l'ONU en cause que de prendre leurs

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Entretien des Cinq avec le secrétaire général », TD de Jean Bernard Mérimée, 7 février 1992.

¹¹⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Visite de M. Akashi à Phnom Penh, (les deux premiers jours) », TD de Philippe Coste, 24 février 1992.

¹¹⁶ La procédure est liée aux décisions imposées à l'ONU par les gouvernements.

responsabilités. Par exemple, après avoir levé son embargo le 4 janvier 1992, de multiples débats traversent les États-Unis au sujet du financement de l'APRONUC. Les États qui, fort peu nombreux quelques mois auparavant, avaient critiqué le plan de paix, sont désormais rejoints massivement, par d'autres signataires qui découvrent tardivement, les contradictions et les lacunes des accords de Paris. Ils se basent sur celles-ci pour tirer des arguments qui contestent les financements. « *Demander à l'Administration Bush de veiller à empêcher le retour des Khmers rouges c'est bien. Refuser de financer l'opération ONU, c'est prendre le risque de provoquer ce retour.* »¹¹⁷

Ces lenteurs représentent un risque majeur. Le processus de réconciliation nationale demeure particulièrement fragile. L'insécurité règne, en particulier dans la capitale cambodgienne, ce qui confirme l'urgence du déploiement de l'APRONUC, et en l'occurrence de sa composante de police. La situation économique et financière du pays quant à elle, est désastreuse et appelle des mesures immédiates de la part de l'ONU et du secrétaire général. À ce titre, le Conseil de sécurité « *Prie le secrétaire général de présenter le plus rapidement possible au Conseil de sécurité un rapport contenant son plan de mise en œuvre, comportant notamment une estimation détaillée du coût de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge.* »¹¹⁸ Le secrétaire général prévoit l'envoi de missions d'évaluation¹¹⁹, pour pouvoir budgéter les besoins cambodgiens et assembler les données qui seront contenues dans le rapport demandé.

C – Justifier l'engagement dispendieux des États participants

La mise en place d'une opération de maintien de la paix est un processus de longue haleine, qui nécessite des mesures administratives préalables à l'engagement des fonds des nécessaires. Ces fonds doivent être engagés plusieurs mois avant le déploiement des troupes onusiennes, pour une opération qui risque de prendre du retard au vu du contexte cambodgien (conditions climatiques, état des infrastructures) et des réticences de certains États participants.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ Résolution 718 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, Paragraphe 4, 31 octobre 1991.

¹¹⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Aspects budgétaires de l'APRONUC », note de Pierre Menat, sous-directeur à la direction des Nations unies et des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie et Jean-Marc de La Sablière, représentant permanent adjoint de la France auprès de l'ONU à New York, 21 janvier 1992.

De plus, les fonds préliminaires, visant à assurer les préparatifs de la mise en place de l'opération s'annoncent inférieurs au montant nécessaire. Pour pallier ces difficultés financières, Boutros Boutros-Ghali préconise l'ouverture d'un crédit initial de 200 millions de dollars, pour engager la mise en place des « *ressources initialement nécessaires* », dès que le Conseil de sécurité aura approuvé le rapport de mise en œuvre.

Ainsi, le laps de temps entre la validation du rapport et l'engagement des montants nécessaires, l'APRONUC doit pouvoir disposer d'une enveloppe suffisamment conséquente pour permettre de déployer la machine onusienne. Le crédit initial serait financé par une partie des « quotes-parts » financés par les États membres, après la validation du budget de l'APRONUC par l'Assemblée générale. La somme demandée par le secrétaire général est justifiée dans l'un de ses rapports, daté du 31 janvier 1992. Il décompose les 200 millions de dollars demandés en plusieurs catégories pour justifier sa requête : 137 millions de dollars sont alloués à la catégorie « logement »¹²⁰, 25 millions à la catégorie « véhicules »¹²¹, 15 millions pour le « transport par voie d'eau »¹²², 17 millions pour la « communication »¹²³ et 6 millions pour les « dépenses accessoires »¹²⁴.

Le 18 janvier 1992, un premier bilan des missions d'évaluation est disponible. Elles avaient l'objectif de rechercher tous les moyens possibles, afin d'éviter des dépenses excessives, quitte à s'écarter quelque peu de la lettre des accords¹²⁵. Concernant les aspects militaires, au lieu de les regrouper et de les cantonner, les 25 000 hommes rattachés aux milices seront directement démobilisés, évitant ainsi des frais supplémentaires. Les forces militaires

¹²⁰ « Prefabricated Office Units : 20 millions de dollars, Prefabricated Living Accomodation : 50, Prefabricated Kitchen Facilities : 8, Tentage : 6, Furniture and Office Equipment : 8, Water Supply/Purification/Storage : 11, Waste Disposal : 10, Cold Storage and Refrigeration : 7, Power Generation/Reticulation Equipment : 12, Prefabricated Workshops : 3, Maintenance Stores and Equipment : 2 ».

¹²¹ « Motorcycles : 0,5 millions de dollars, 4 Wheel Drive (Light) : 5,5, Passenger Buses : 2, All Wheel Drive Trucks (Medium) : 7, All Wheel Drive Trucks (Heavy) : 4, ForkLifts : 3, Cranes : 2, Maintenance Stores and Equipment : 1 ».

¹²² « Patrol Boats : 5 millions de dollars, Landing Craft : 4, Work Boats : 2, Barges : 1, Shore-based Support Equipment : 2, Maintenance Stores and Equipment : 1 ».

¹²³ « Satellite and Terrestrial Transmission Equipment : 7 millions de dollars, Switching Equipment : 3, Terminal Equipment : 2, HF/VHF Radio Equipment : 2, Navigation Equipment : 1, Electrical Hardware : 1, Maintenance Stores and Equipment : 1 ».

¹²⁴ Quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations unies, Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la quarante-sixième session, Financement de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge, Phase initiale de mise en œuvre, Rapport du secrétaire général, V. Dépenses à prévoir au titre du soutien logistique, 31 janvier 1992.

¹²⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Réunion avec le Secrétariat. Bilan des missions d'évaluation », TD de Jean-Marc de La Sablière, 18 janvier 1992.

des quatre factions quant à elles, estimées à 200 000 hommes environ¹²⁶ (dont 130 000 pour le seul PPC), seront démobilisées et cantonnées, à travers 95 zones de regroupement, et 52 bases de cantonnement, au lieu des 300 points de regroupement et cantonnement initialement souhaités par les factions.

Le général Dibuama préconise le déploiement de 12 bataillons (d'environ 850 hommes chacun), auxquels s'ajoutent des observateurs militaires et des unités de soutien. La plupart des États participants sont d'avis que le déploiement de 12 bataillons est conforme à la volonté de marquer une présence affirmée de l'ONU¹²⁷. Ces missions d'évaluation militaire mettent en lumière la difficulté que constitue la garde des armes des Cambodgiens démobilisés, l'approvisionnement des factions, ou encore le maintien de l'ordre public. De plus, la lenteur du processus de déploiement fait craindre au général que l'autorité provisoire n'arrive qu'au moment de la saison des pluies, risquant ainsi d'accroître les coûts et de complexifier davantage la situation.

Les élections doivent se tenir entre le mois d'avril et le mois de mai 1993. La tenue des différents délais est donc primordiale pour mener à bien cette tâche. Tout contretemps repousserait inéluctablement le scrutin. Le personnel international en charge de ces élections est estimé à 1500 agents (dont 400 volontaires des Nations unies), auxquels s'ajoute le personnel local, formé à cet égard (6000 Cambodgiens). Cette idée d'intégrer la population cambodgienne aux activités onusiennes est également retenue pour ce qui est du contrôle de l'administration. 4100 personnes membres du personnel international sont embauchées pour cette tâche (dont 3600 pour la police), en plus des 3500 Cambodgiens formés (dont 2900 pour la police).

Résultat d'un travail de terrain fourni, ces missions d'évaluation démontrent l'importance de cette opération. Même si tous ces effectifs ne seront pas mobilisés sur la même période, le nombre de militaires à mobiliser fait craindre une série de blocage, de la part d'États qui risquent de juger excessif l'engagement de tels moyens. Pour maximiser les chances

¹²⁶ Ces 200 000 soldats sont déployés à travers 650 lieux, et équipés de plus de 300 000 armes et 80 millions de cartouches. AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Rapport du secrétaire général du 19 février 1992 », note de Jean Bernard Mérimée et Jean Pierre Lacroix, premier secrétaire à la mission permanente de la France auprès des Nations unies, 20 février 1992, p. 15.

¹²⁷ Seule la Russie est en désaccord. Elle estime que 6 bataillons sont suffisants. AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge – Groupe des Dix », TD de Jean Bernard Mérimée, 19 mars 1992.

d'acceptation du rapport, le secrétaire général précise que les effectifs varieront et « *seront coordonnées suivant les besoins afin de pouvoir utiliser les ressources avec le maximum d'efficacité et de rentabilité* »¹²⁸.

2 – Les composantes de l'APRONUC

A – Promouvoir les droits de l'homme

Conformément à l'article 15 de l'accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, l'APRONUC a pour mission de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, dans un « *environnement où le respect des droits de l'homme est assuré.* »¹²⁹ Pour mener à bien ces prérogatives, le concours du CNS est essentiel. Il doit adhérer et ratifier des instruments censés mettre en place un cadre pour la législation cambodgienne. Un programme d'éducation est prévu pour promouvoir le respect et la compréhension de ces droits, la surveillance générale en matière de droits de l'homme et l'instruction des plaintes faisant état de violations dans ce domaine.

Ce programme représente la pierre angulaire de l'activité onusienne en termes de droits de l'homme. Il a pour ambition d'inculquer aux Cambodgiens la portée des nouveaux droits et libertés auxquels ils ont désormais accès, comment les protéger et à quel moment. Le programme est adapté pour être diffusé sur différentes plateformes de diffusion (textes, images, manifestations culturelles, radiotélévision, vidéos, unités d'enseignement mobiles), et toucher au maximum les populations locales. Le personnel éducatif cambodgien insère ces questions relatives aux droits de l'homme au sein même des programmes scolaires, ce qui rehausse la qualité des thématiques abordées, et sensibilise un public très jeune, qui représente l'avenir du pays.

¹²⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Rapport du secrétaire général du 19 février 1992 », note de Jean Bernard Mérimée et Jean Pierre Lacroix, 20 février 1992, p. 2.

¹²⁹ Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, Partie II : Droits de l'homme, Article 16.

L'APRONUC collabore avec les ONG qui travaillent sur place, pour favoriser la création d'associations locales. Bien que certains points relevant des droits de l'homme doivent être mis en évidence en fonction des circonstances du terrain, certains, considérés comme fondamentaux, doivent être mis en avant de manière constante tels que l'exercice des droits en période d'élections, l'existence de mécanismes d'action corrective, les droits relatifs à la protection de la personne, et les autres droits formulés par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les agents faisant partie de la composante « droits de l'homme » sont chargés de vérifier le respect de ces droits au sein des structures administratives existantes, *via* une surveillance générale. Les fonctionnaires en question sont sensibilisés sur ces questions, en particulier ceux relevant de fonctions judiciaires, qui suivent un programme de formation complémentaire, notamment pour ce qui relève de la procédure pénale. Un mécanisme d'enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme est également conçu, le temps de la période de transition. Les enquêteurs sont secondés par des agents de liaison compétents sur la question, qui peuvent, le cas échéant, adopter des mesures correctives appropriées.

Le représentant spécial est la seule personne qualifiée pour juger si des événements viennent à justifier une enquête. Yasuki Akashi doit mener une enquête sur tout incident qui risque d'alimenter un climat de peur ou d'intimidation au sein de la population¹³⁰. En outre, il s'assurera que les autorités compétentes, réparties sur l'ensemble du pays remplissent scrupuleusement leurs fonctions, sous le contrôle étroit de l'APRONUC et dans une impartialité totale. Pour cela, l'ensemble des composantes de l'autorité provisoire seront assistés par un service d'information qui parallèlement, enseignera aux Cambodgiens les droits dont ils jouissent pendant la période de transition, avec une attention particulière accordée au secret et à l'intégrité du scrutin et la prévention contre la fraude électorale, dans le but de préserver la validité du choix collectif cambodgien.

¹³⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Réponse de M. Akashi à la lettre du groupe des Dix », TD d'Henry Cuny, sous-directeur des questions politiques des Nations unies au ministère des Affaires étrangères, 16 mars 1992.

B – Créer les conditions favorables à la démocratisation du Cambodge

L'article 13 de l'accord, considère que l'APRONUC est responsable de l'organisation et du déroulement des élections législatives cambodgiennes. Elles représentent la clé de voûte du règlement global du conflit cambodgien, et doivent être conduites de manière impartiale, en respectant les différentes phases du processus. Le but de la composante électorale est de faire participer le maximum de Cambodgiens, pour que les élections soient conformes à l'expression du droit souverain de l'ensemble de la population. Cette composante est chargée de l'instruction civique, de la formation aux pratiques démocratiques, et doit à travers à travers des opérations avec support numérique, mais également *via* la radio et la presse écrite, convaincre de l'importance des élections.

Les élections sont organisées exclusivement sur le sol cambodgien, malgré la présence de nombreux ressortissants cambodgiens à l'étranger, d'où l'importance des opérations de rapatriement des réfugiés, déplacés et emprisonnés. Une importance particulière est accordée à l'inscription des électeurs cambodgiens, pour engager pleinement le pays sur la voie démocratique. Pour cela, il est prévu d'organiser les opérations d'inscription et le scrutin à une époque de l'année qui ne coïncide pas avec d'importantes activités agricoles ou festivités, mais plutôt à une période où les Cambodgiens seraient disposés à participer pleinement à cet événement. L'APRONUC doit par ailleurs, élaborer une loi électorale et une réglementation, en collaboration avec le CNS.

Les élections sont organisées par province, ce qui oblige les partis à mener campagne à cette échelle-là. Mais, le Cambodge étant en pleine mouvance démographique, l'attribution du nombre de siège par province ne sera arrêtée qu'après la fin d'un recensement « systématique et complet » de l'électorat cambodgien, à travers les opérations d'inscription des électeurs. Ces opérations sont planifiées sur trois mois, avec des bureaux d'inscription qui parsèmeront le territoire cambodgien. Ces dispositions nécessitent quelques 800 équipes de responsables des inscriptions, comportant chacun cinq individus, eux-mêmes secondés par des agents locaux.

Ces effectifs seront supervisés par 200 équipes, chacune composée de deux fonctionnaires internationaux. Ce cadre doit permettre aux 4,3 millions de Cambodgiens de s'inscrire, s'ils correspondent aux critères d'éligibilité au droit de vote. Les principes en vigueur

stipulent que « *Toute personne âgée de 18 ans et née au Cambodge ou dont l'un des deux parents est né au Cambodge, [peut] prendre part aux élections.* »¹³¹ Pour le déroulement du scrutin, il est nécessaire 8000 équipes de scrutateurs sont prévues, chacune composée d'au moins sept individus, placées sous la supervision d'environ 1400 scrutateurs internationaux et des observateurs étrangers.

Les Nations Unies veulent initier les Cambodgiens aux pratiques démocratiques et dans l'esprit de faire voter ce peuple pour un parti et non pas pour une figure politique. De ce fait, les bulletins de vote ne représenteront que l'emblème et le nom des partis politiques. Une fois les votes clôturés, les urnes, scellées, seront rassemblées et dépouillées sous couvert de la protection des troupes de l'APRONUC. Après la communication des résultats – comptabilisés à la proportionnelle – les partis s'estimant lésés et ayant des preuves concrètes d'une éventuelle violation des principes électoraux, pourront activer des procédures d'appel et de contestations prévues à cet égard.

C – Assurer la fin des combats

Les objectifs clairement affichés avec l'envoi de soldats au Cambodge, renvoient d'une part à une stabilisation de la situation sur place en matière de sécurité, et d'autre part à l'instauration d'une confiance réciproque entre les parties, à travers une présence efficace et respectée. Le mandat de cette composante prévoit un déploiement complet des différents postes militaires pour la fin du mois de mai 1992. Les processus de regroupement et de cantonnement, tout comme la démobilisation de 70% des forces cantonnées doivent être achevés en septembre 1992 au plus tard. Pour faciliter les opérations, le groupe militaire de travail mixte, déjà mis en place par le détachement de la MIPRENUC, constituera la base des actions de la composante.

Le GMTM comporte plusieurs niveaux : le niveau 1 qui réunit les commandants en chef, le niveau 2 qui rassemble les états-majors et le niveau 3 qui correspond au groupe de travail des officiers de liaison, déployés sur six sites (Battambang, Siem Reap, Ku, Bantay Meanrith, Pailin

¹³¹ Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, Annexe III.

et Kompong Thom)¹³² et auxquels s'ajoutent des officiers de liaison des quatre factions, à raison de deux par localité¹³³.

Pour vérifier le retrait et le non-retour des forces étrangères au Cambodge, des observateurs militaires sont postés à travers vingt-quatre emplacements définis au préalable. Ces postes sont définis stratégiquement : un aux aéroports de Phnom Penh, Battambang, Siem Reap et Stung Treng ; un aux ports de Phnom Penh et Kompong Som ; neuf à la frontière vietnamienne ; sept à la frontière thaïlandaise ; deux à la frontière avec le Laos. Pour les neuf postes de la frontière vietnamienne, où les observateurs militaires sont secondés par les forces du PPC pour des questions logiques (importance des forces armées et zone géographique), les Khmers rouges se portent volontaires pour se joindre aux opérations¹³⁴, preuve de leur détermination à chasser les soldats vietnamiens prétendument déployés au Cambodge.

S'il venait à circuler des informations sur la présence de forces étrangères au Cambodge, des observateurs militaires mobiles seraient chargés de mener des enquêtes pour en vérifier la véracité. Enfin, pour réaliser cette prérogative et s'assurer de la sécurité cambodgienne à l'échelle régionale, des agents de liaisons sont déployés dans les capitales des États voisins. Cette idée du secrétaire général dénote une certaine inquiétude concernant la RSV et la Thaïlande¹³⁵.

Le cessez-le-feu est officiellement entré en vigueur lors de la signature des accords de Paris. Le travail préliminaire de la MIPRENUC pour vérifier le respect de cette disposition doit donc être prolongé par l'APRONUC. En complément du cessez-le-feu, des mesures connexes sont établies telles que le regroupement, le cantonnement, le désarmement et la démobilisation des forces militaires des différentes factions. Concernant la démobilisation, 70% des forces militaires des parties sont censées l'être avant la fin du processus d'inscription des électeurs. Après la fin des inscriptions, la totalité des forces le seront. Cette mesure prévaut un

¹³² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Fonctionnement du groupe militaire de travail mixte », TD de Philippe Coste, 23 mars 1992.

¹³³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Réunion du groupe militaire de travail mixte », TD de Philippe Coste, 2 mars 1992.

¹³⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Réunion du groupe militaire de travail mixte du 23 mars », TD de Philippe Coste, 25 mars 1992.

¹³⁵ Si vis-à-vis du Viêt Nam les inquiétudes se basent sur l'histoire politico-militaire récente, celles liées à la Thaïlande s'expliquent par ses investissements multiples au Cambodge, à dessein de réaliser de multiples profits économiques.

déploiement massif du personnel militaire onusien, sur une longue période, étant donné l'asymétrie entre les forces militaires des factions cambodgiennes et les soldats onusiens.

Les 95 zones de regroupement et les 52 cantonnements préétablies sont le résultat du travail de négociation de la mission d'enquête auprès des parties cambodgiennes. 48 zones de regroupement et 33 cantonnements sont réservées pour les Forces armées populaires cambodgiennes (FAPC), 30 zones de regroupement et 10 de cantonnements pour l'Armée nationale du Kampuchéa démocratique (ANKD), 8 zones de regroupement et six cantonnements pour les Forces armées nationales de libération du peuple cambodgien, et neuf zones de regroupements et trois cantonnements pour l'Armée nationale du Kampuchéa indépendant (ANKI)¹³⁶.

L'importance du nombre de zone de regroupement et de cantonnement dépend directement de l'importance des troupes à disposition des factions. Les chiffres ne paraissent pourtant pas être en accord avec le classement par importance des parties mentionnées, en termes de potentiel politique. Si les Khmers rouges ne bénéficient pas du soutien populaire, ils disposent manifestement d'unités conséquentes, tout comme le PPC qui, de par sa position politique récente, possède les restes d'une armée conventionnelle. Le fait qu'il n'y ait pas de chiffres précis concernant l'importance des forces de chaque faction – hormis pour le PPC de par son statut antérieur – il semblerait que le parti ayant le plus de chance de remporter les élections, le FUNCIPPEC, ne dispose pas de forces armées conséquentes.

Pour le contrôle des armes, des équipes mobiles d'officiers du génie de l'APRONUC enquêtent sur toute information faisant état de la découverte de caches d'armes et de fournitures militaires, pour ensuite les confisquer et les détruire. Il s'agit d'un élément essentiel pour mener à bien l'objectif de cessez-le-feu, dans un pays suréquipé en armement en tout genre. Les membres de la composante militaire ont pour mission de désarmer les soldats cantonnés, s'assurer qu'aucune autre arme ne circule et qu'elles sont toutes placées sous la garde de l'APRONUC. Parallèlement à la démobilisation progressive, les stocks d'armes sont transférés de manière échelonnée, vers des zones de stockage prévues à cet effet. La tâche s'annonce ardue tant le nombre d'armes qui circulent est important, les estimations évoquent 300 000 armes de différents types.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 15-16.

Les opérations de déminage sont confiées à une unité du génie de la composante militaire de l'autorité provisoire. L'unité s'inscrit dans la continuité du travail déjà initié par la MIPRENUC, notamment le programme d'éducation de masse sur le danger des mines, la formation de volontaires cambodgiens au désamorçage des munitions explosives non explosées et la participation à des opérations de déminage de grande envergure¹³⁷.

Le lieutenant-général John Sanderson est placé à la tête du personnel militaire¹³⁸. En chiffres, la composante comprend : 204 militaires au quartier général et aux postes de commandement de secteur, 485 observateurs militaires, 10 200 militaires au sein des unités d'infanterie, 2300 hommes pour l'unité du génie (Thaïlandais, Chinois, Polonais et Britanniques), 326 pour l'unité aérienne (Français, Italiens, Hollandais) qui comprend également 10 avions et 26 hélicoptères, 582 hommes au sein de l'unité de transmissions (Australiens), 541 dans l'unité médicale (Allemands, Indiens, Hollandais, Suisses), 160 dans la compagnie mixte de police militaire, 872 au sein du bataillon logistique (Canadiens, Danois, Pakistanais et Polonais) et 375 soldats pour l'unité navale (Chiliens, Néozélandais, Britanniques et Uruguayens).

Ces chiffres représentent à la fois le personnel qui doit être déployé avec l'arrivée de l'APRONUC et les soldats déjà présents sur place, participants à la MIPRENUC. Les calculs prennent en compte la particularité géographique du territoire cambodgien et la situation sur place, notamment l'importance des forces armées des parties cambodgiennes et l'état des infrastructures. Les soldats onusiens se répartissent à travers neuf secteurs et leur présence est dégressive : « à son apogée, correspondant à l'application de l'annexe militaire (juin-septembre 1992), cette composante compterait 15 000 à 16 000 hommes. Puis 8500 dans la phase électorale (septembre 1992 – avril 1993). Puis 2500 dans la phase post-électorale. »¹³⁹

Les bataillons d'infanterie sont équipés de sorte à pouvoir effectuer des patrouilles, pourvoir des postes d'observation, établir et gérer des points de contrôle et conduire des

¹³⁷ Ces activités correspondent à la purification de l'eau, la préparation du terrain, la construction et la réparation des locaux et des logements, l'entretien des pistes et des routes, réparer les terrains d'aviation, les aires d'atterrissage des hélicoptères, et les ports.

¹³⁸ Dès le mois d'octobre 1991, Sanderson prend part au processus de paix au Cambodge en tant que conseiller auprès du secrétaire général de l'ONU. En mars 1992 il devient le commandant en chef de la force militaire de l'APRONUC, qui compte environ 16 000 hommes.

¹³⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Entretien des membres permanents avec le représentant spécial du secrétaire général », TD de Jean Bernard Mérimée, 8 février 1992.

opérations de sécurité intérieure, tout en exécutant les tâches liées au regroupement, au cantonnement et à la démobilisation des forces de parties¹⁴⁰. Preuve de l'internationalité de la mission onusienne, il est demandé à douze États de fournir un bataillon : Bangladesh, Cameroun, Colombie, Tchécoslovaquie, France, Inde, Indonésie, Malaisie, Pays-Bas, Philippines, Sénégal, Venezuela¹⁴¹. Mais cette internationalité n'est pas gage d'efficacité sur le terrain. Le manque d'expérience de plusieurs États pour qui APRONUC est la première opération internationale impacte l'efficacité apronucienne. Sans compter les instructions gouvernementales qui interdisent toute prise de risque à leurs ressortissants engagés¹⁴².

Les observateurs internationaux sont quant à eux, majoritairement fournis par les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, à raison de 47 par membre. Avant d'envoyer ses observateurs militaires, la France les forme pour les familiariser au mode de fonctionnement local : « [...] deux mois avant que l'on parte, on avait été formé à Paris pendant une semaine sur l'historique, les Khmers, leur manière de vivre, ce qu'il fallait faire ou ne pas faire avec eux. Par exemple : on ne touche pas la tête d'un enfant, on ne touche pas les mains d'une fille, il faut se déchausser quand on rentre dans la demeure d'un Cambodgien, quand on s'assied on doit mettre les pieds vers l'arrière car les placer vers la personne est un manque de respect. »¹⁴³ Avec l'envoi d'un bataillon d'infanterie de 850 hommes et 47 observateurs militaires, la France est la nation la plus représentée militairement dans le plan de paix de l'ONU au Cambodge¹⁴⁴.

Le groupe d'appui aérien s'attelle à entretenir les dix avions et vingt-six hélicoptères à disposition de l'autorité provisoire. Il est en charge d'un appui permanent à toutes les composantes de l'APRONUC et réalise des missions de reconnaissance, un appui technique aux unités militaires, un appui aérien à la composante civile et un appui logistique. Elle permet ainsi aux différents acteurs onusiens de mieux appréhender leur environnement et favorise un environnement sécurisé.

¹⁴⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Composition de l'APRONUC », note de Jean Bernard Mérimée, 6 mars 1992, p. 2.

¹⁴¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Composition de l'APRONUC », TD de Jean Bernard Mérimée, 7 mars 1992.

¹⁴² Source : entretien téléphonique avec Jean-Noël Poirier (17 mai 2020).

¹⁴³ Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

¹⁴⁴ Le bataillon français est composé du 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMA) et du 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (RCP). Il est commandé par le lieutenant-colonel Elrick Irastorza, qui lui fixe une mission résumée au sigle EDRAD : expliquer, dissuader, rassurer, aider et désarmer. CAMBACÉRÈS Jean-Marie, *Sihanouk. Le roi insubmersible*, Cherche Midi, 2013, p. 329-330.

L'unité navale a pour mission de patrouiller le long des côtes et des cours d'eau afin d'apprécier la fin des aides militaires extérieures aux différentes factions, et d'exécuter les tâches de regroupement et de cantonnement des forces navales cambodgiennes. Le bataillon logistique constitue un appui logistique à la composante militaire et si nécessaire à la composante civile. L'unité médicale assure logiquement un appui médical à toutes les composantes. Et enfin, la compagnie de police militaire fournit des unités constituées à l'APRONUC.

D – Contrôler les secteurs clés de l'administration cambodgienne

Cette composante est, par son essence même, liée à d'autres composantes gérées par l'APRONUC, tels que les composantes « droits de l'homme », « police », « élections » et « relèvement ». Un fonctionnaire affecté à la composante « administration civile » peut être mobilisé sur des questions liées à ces composantes. Les activités de l'administration civile sont réparties entre vingt et un bureaux provinciaux – ouverts dans les centres provinciaux et municipaux – qui comportent chacun cinq à sept fonctionnaires internationaux.

Différents niveaux d'interaction sont mis en place pour favoriser la réalisation de l'accord. Le premier consiste au contrôle direct de cinq secteurs d'activités que sont : les Affaires étrangères (16 agents de liaison et 16 adjoints), la défense nationale (4 agents de liaison), les finances (4 agents de liaison et 10 adjoints), la sécurité publique (11 agents de liaison et 11 adjoints) et l'information (1 agent de liaison, 2 adjoints, 10 spécialistes de l'information et 19 assistants)¹⁴⁵. Ces domaines pouvant se croiser dans la pratique, sur certaines questions, une flexibilité est de rigueur pour mener à bien cette inspection.

La surveillance du secteur des Affaires étrangères s'attache principalement aux questions relevant de la délivrance de passeports et de visas, et gère la réception et la distribution des aides extérieures. Ce champ d'activité est l'occasion de vérifier la véracité des accusations de la PKD, qui a avancé à maintes reprises que le PPC remettait des documents

¹⁴⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Groupe des Dix : dernières réunions thématiques avec le Secrétariat », TD de Jean Bernard Mérimée, 28 mars 1992.

officiels cambodgien à des immigrants vietnamiens. Le contrôle de ce type d'activité « scelle » les frontières cambodgiennes, le temps de stabiliser l'environnement intérieur.

Le contrôle de la défense nationale renvoie notamment à une supervision administrative des structures militaires des parties cambodgiennes. L'objectif est de « dépolitiser » les services de défense, en proposant la suppression des services en charge de l'action politique à l'intérieur des forces armées, ou de ce qui en restera après la démobilisation. La supervision des finances est principalement axée sur la politique budgétaire, et l'allocation ou l'utilisation de fonds, étant donné leurs profonds aspects politiques. Des irrégularités dans leur application risquent des incidences défavorables sur le processus électoral. Avec un objectif de lutte contre la corruption, l'APRONUC porte une attention toute particulière aux douanes, aux transactions bancaires, à la libération et l'utilisation des fonds et des produits de base, à la fiscalité, la politique salariale et aux entreprises publiques.

En plus d'assurer un maintien effectif de l'ordre – en coopération avec les forces de polices cambodgiennes et les effectifs onusiens prévus à cet effet – la sécurité publique vise également la protection d'autres libertés fondamentales telles que le respect des droits de l'homme, la « répartition effective de torts » et la circulation des personnes, quelle que soit leur appartenance politique. Quant au secteur de l'information, il est contrôlé à travers la supervision des déclarations publiques et des textes imprimés et distribués, pour éviter tout risque de diffusion de corpus idéologiques ou d'éléments « propagandaires ». Il est primordial de contrôler ce domaine tant l'information peut influencer sur une pluralité de domaines.

E – Le maintien de l'ordre garanti par l'ONU

La garanti du respect des lois revient à la composante « police », dont les effectifs s'élèvent à 3600 hommes, en provenance de quarante-sept pays différents¹⁴⁶, qui doivent fournir soixante-quinze policiers chacun. Le rôle des contrôleurs de police civile de

¹⁴⁶ Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Costa Rica, Colombie, Côte d'Ivoire, Tchécoslovaquie, Danemark, Équateur, Égypte, Fidji, France, Gabon, Allemagne, Ghana, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Kenya, Malais, Maroc, Pays-Bas, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Pologne, Singapour, Sénégal, Suède, Togo, Tunisie, Royaume-Uni, Uruguay.

l'APRONUC est de superviser et contrôler la police civile cambodgienne. Leur présence assure le maintien de l'ordre et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ainsi, la police du PPC qui a tendance à faire pression sur les opposants politiques, ne peut plus agir de la sorte. Les contrôleurs de police civile sont formés au préalable sur la question des droits de l'homme¹⁴⁷ et forment une équipe de deux, affectée à un poste de commissariat de police, parmi les 1500 qui seront créés sur l'ensemble du territoire. Bien que le découpage présenté se base sur une mission d'évaluation (étudiée par la suite par les services onusiens compétents), il est difficile d'imaginer comment un contrôleur peut superviser une quinzaine d'agents de la police civile locale et s'assurer de la protection d'environ 3000 Cambodgiens.

La composition des forces de police incombe aux parties cambodgiennes, dont les effectifs, le déploiement, la supervision et le contrôle dépend clairement du degré de difficulté de la situation. L'importance du dispositif est directement liée à l'attitude des soldats démobilisés et à l'efficacité du programme de réinsertion professionnelle prévu. Avant le déploiement onusien, les effectifs de la police civile du PPC s'élèvent à 47 000 hommes environ¹⁴⁸. Les forces de police civile de la PKD – difficiles à dissocier des militaires – comptent 9000 hommes, répartis en unités de douze à soixante hommes, que l'APRONUC compte réduire de moitié. Le FUNCIPPEC ne dispose que de 150 policiers militaires, qui opèrent dans le secteur contrôlé, alors que ses besoins s'élèveraient plutôt à 1700 hommes selon les estimations. Enfin, les effectifs du FNLPK ne dépassent pas les 400 policiers militaires, que l'APRONUC espère augmenter de 600 hommes.

F – Reconnecter le pays à sa population

Le rapatriement et la réinstallation – financés à l'aide des contributions volontaires – doivent s'effectuer dans la sécurité et la dignité, par le HCR et sous couvert d'une supervision du représentant spécial. Les opérations sont coordonnées par un directeur du rapatriement, désigné par le secrétaire général, sur recommandation du HCR. Le rapatriement doit être

¹⁴⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, » Projet de lettre mis au point par le groupe des Dix », TD de Jean Bernard Mérimée, 31 mars 1992.

¹⁴⁸ Les 47 000 policiers se répartissent dans la police frontalière (qui dispose de 84 postes frontaliers : 83 sur la frontière vietnamo-cambodgienne et 1 sur la frontière khméro-thaïlandaise), de circulation, maritime et fluviale, douanière, les gardes de sécurité et d'autres éléments de police spécialisés.

volontaire. Les Cambodgiens de retour doivent pouvoir choisir du lieu où ils veulent se réinstaller, tout en bénéficiant de garanties concernant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Pour cela, des points de passage seront disposés aux frontières et des routes d'acheminement sont tracées, après vérification de leur sûreté par les équipes de déminage.

Les enquêtes menées par le HCR comptabilisent 360 000 réfugiés cambodgiens, « *dont plus de 90% sont âgés de moins de 45 ans et près de la moitié de moins de 15 ans.* »¹⁴⁹ Ces Cambodgiens se répartissent de manière égale en ce qui concerne le sexe, les familles comprennent entre quatre et cinq membres, majoritairement analphabètes et qui pratiquaient une activité agricole avant leur départ. « *60% d'entre eux sont originaires des provinces cambodgiennes situées le long de la frontière thaïlandaise. Plus des deux tiers de la population vivent depuis plus de 10 ans dans des camps situés à la frontière avec la Thaïlande.* »¹⁵⁰

Vraisemblablement, ces Cambodgiens se sont réfugiés en territoire thaïlandais au moment du coup de force vietnamien de 1978, voire pour une partie d'entre eux, au temps du Kampuchéa démocratique. La présence onusienne semble avoir un profond impact sur leur espoir de retour. Selon le secrétaire général, « *environ 90% de la population totale choisiront sans doute de rentrer au Cambodge sous les auspices des Nations unies, les 10% restants y retournant spontanément.* »¹⁵¹ Le personnel de cette composante doit rapatrier ces individus sur neuf mois, après quoi une sélection aura lieu et une attribution de terrains agricoles. Ils doivent fournir une assistance alimentaire d'un an environ, prolongeable sous certaines conditions et fournir par la suite une assistance visant une réintégration sociale, à travers des projets à « impact rapide ».

Le plan de rapatriement comprend plusieurs phases. Premièrement, les rapatriés sont transférés – à raison de 8500 à 10 000 personnes en moyenne par semaine – de leurs camps frontaliers jusqu'au lieu choisis. Cet endroit équivaut à deux hectares de terres – inspectées par les unités de déminage – pour chaque famille, pour qu'elle puisse s'auto-suffire. D'après les différentes données établies par l'ONU, l'APRONUC doit recenser et allouer environ 150 000

¹⁴⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Rapport du secrétaire général du 19 février 1992 », note de Jean Bernard Mérimée et Jean Pierre Lacroix, 20 février 1992, p. 35.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ *Ibid.*

hectares de terres au Cambodge pour réinstaller les rapatriés. Le HCR doit entamer des missions de télédétection sur 240 000 hectares de terres non revendiquées, et liées aux choix des réfugiés.

Pour la réinstallation, les enquêtes du HCR annoncent que la majorité (57,3%) des rapatriés éventuels souhaitent s'installer dans la province de Battambang. Le second groupe (14%), souhaite s'installer dans la province de Banteay Meanchey et dans d'autres provinces, tandis que 11% environ souhaitent laisser le choix de leur destination à l'Organisation des Nations unies¹⁵².

La phase de relèvement s'étend du déploiement de l'APRONUC, jusqu'à la formation du nouveau gouvernement cambodgien, à l'issue des élections législatives. Durant cette période, une attention particulière est accordée à la sécurité alimentaire, la santé, le logement, la formation, l'enseignement, les réseaux de transport et la restauration des installations publiques et des infrastructures de base existantes du Cambodge. À la tête de cette composante, un coordonnateur est nommé par le secrétaire général pour agencer les différentes aides internationales, régionales et bilatérales. Il a pour mission d'évaluer en permanence les besoins sur place et veiller à les combler dans les meilleurs délais grâce aux fonds réunis, tout en assurant une coordination efficace. Il a la possibilité de créer des organes de coordination et de consultation – en complément des mécanismes de coordination cambodgiens préétablis – composés de représentants des organismes de l'ONU, des gouvernements donateurs, d'ONG et de fonctionnaires cambodgiens.

Par ailleurs, le personnel onusien doit permettre un accès facilité à l'eau potable, des conditions sanitaires décentes et assurer l'enseignement et la sécurité alimentaire du peuple cambodgien. C'est par leur entremise que la réinstallation et la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées (170 000 personnes) et des soldats démobilisés (150 000 personnes) est possible. Les formations professionnelles sont financées par l'ONU à hauteur de 9 à 14 millions de dollars¹⁵³. Elles prennent la forme d'instructions pédagogiques, visant à inculquer un nouveau métier dans différents domaines, comme l'entretien et la réparation de véhicules, l'ébénisterie, la menuiserie, le traitement des aliments. De plus, le personnel onusien rattaché à cette composante mène des activités visant la restauration et l'entretien des infrastructures de base : institutions, services de distribution, grands réseaux routiers et ferroviaires, ports

¹⁵² *Ibid.*, p. 36.

¹⁵³ Cette somme sera en partie prélevée sur le budget de fonctionnement ordinaire de l'APRONUC.

maritimes et fluviaux, aéroports, réseaux de télécommunication, installations sanitaires et d'enseignement, infrastructures bancaires, tout en inculquant la formation nécessaire pour leurs bons fonctionnements.

3 – Déployer l'autorité provisoire créée

A – Les ultimes correction du plan de mise en œuvre de l'APRONUC

Le rapport du secrétaire général consiste en une description plus ou moins détaillée des différentes composantes de la mission préparatoire, tenant majoritairement compte des indications des différents rapports des missions d'évaluation envoyées au Cambodge. Bien que fourni, ce rapport souffre d'une hétérogénéité frappante, en ce sens que la description des composantes est très clairement inégale. La composante militaire paraît comme étant celle qui est la plus détaillée, tandis que la composante électorale et la composante « administration civile » pâtissent d'un manque d'information préjudiciable, tant elles revêtent une importance capitale pour l'application du plan de paix.

Sur certains aspects, le Conseil de sécurité est défavorable aux conclusions tirées des rapports. Une volonté commune émerge, visant à réduire les effectifs requis. Une revue à la baisse permettrait une « *prise en compte plus [importante] des réalités et des potentialités locales dans le chiffrage de l'opération.* »¹⁵⁴ Elle prévaut pour l'ensemble des composantes, qui doivent utiliser, lorsque cela est possible, le maximum de personnel local, ne serait-ce que pour « responsabiliser » davantage les Cambodgiens.

Par ailleurs, il est recommandé d'encourager la création d'ONG axées sur la question des droits de l'homme et de créer des antennes régionales, quitte à limiter les effectifs du bureau établi au quartier général pour favoriser les bureaux régionaux, comme ce fut le cas lors de la

¹⁵⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge : Groupe des Dix », TD de Gabriel Keller, directeur-adjoint du département des Nations unies et des organisations internationales, membre de la délégation française à l'Assemblée générale de l'ONU, 12 mars 1992.

Mission d'observation des Nations unies au Salvador (ONUSAL)¹⁵⁵. Il est également noté que le personnel en charge des missions d'information concernant la campagne électorale et celui qui assume l'éducation civique des Cambodgiens peuvent fusionner, pour réduire le personnel onusien. Des interrogations demeurent au sujet des décisions amenant à produire les mécanismes d'enquête en cas de plaintes, en particulier sur le mécanisme de « répartition effective des torts », ou encore celui censé contrôler l'appareil judiciaire. La distinction entre le « maintien effectif de l'ordre » et la « politique de sécurité publique » est difficilement intelligible et surtout, impossible à mettre en pratique. Ces prérogatives semblent relever essentiellement de la composante « police ».

À la lumière des manquements du rapport, des dispositions sont prises par le secrétaire général, pour modifier certaines considérations de son plan de mise en œuvre. Elles aboutissent à un nouveau rapport le 26 février 1992, où Boutros Boutros-Ghali souligne que, « *le plan de mise en œuvre qu'il avait soumis au Conseil ne faisait que traduire les dispositions de ces accords.* »¹⁵⁶ Il reprend dans une large mesure l'ossature du rapport du 19 février, mais effectue plusieurs ajustements, qui correspondent aux retours des États participants à l'autorité provisoire. Le plan de mise en œuvre établi, le Conseil de sécurité approuve l'ultime rapport du secrétaire général et crée ainsi l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge¹⁵⁷.

B – Reprendre le calendrier de déploiement en main

L'APRONUC enfin créée, son déploiement peut enfin être envisagé, alors que le personnel de la MIPRENUC requiert des renforts dans les plus brefs délais, tant il se trouve débordé par l'ampleur des missions confiées. L'objectif clairement affiché est de boucler

¹⁵⁵ Cette opération de maintien de la paix est conduite par l'ONU du 20 mai 1991 au 30 avril 1995. La résolution 693 du Conseil de sécurité crée l'ONUSAL, première opération de maintien de la paix des Nations unies engagée avant l'obtention d'un cessez-le-feu. La mission a pour objectif d'observer le bon déroulement des négociations et veille à l'application des accords de paix de janvier 1992. L'Organisation intervient de par le contexte de guerre civile qui règne au Salvador durant une décennie, à partir de 1980. La guérilla marxiste du Front Farabundo Martí de libération nationale est opposée au parti d'extrême droite, qui mêle les militaires du pays aux partis politiques de droite. Alors qu'ils soutenaient le parti d'extrême droite pour éviter qu'il adienne le même scénario qu'au Nicaragua (victoire des sandinistes), le contexte de fin de Guerre froide pousse les États-Unis à favoriser les négociations. Certains pays d'Amérique centrale emboîtent le pas, et en janvier 1992, le secrétaire général de l'ONU obtient la signature des accords de paix de Chapultepec, qui mettent un terme à la guerre civile.

¹⁵⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Conseil de sécurité : Cambodge », TD de Jean Bernard Mérimée, 29 février 1992.

¹⁵⁷ Résolution 745 (1992) du Conseil de sécurité, 28 février 1992.

l'arrivée de l'autorité provisoire avant la saison des pluies, pour garantir le respect du calendrier prévu. C'est l'ambassadeur russe qui amène les quatre autres États membres permanents du Conseil de sécurité à se pencher sur cette question pratique. Il met en évidence commentaires de l'ambassade de Russie au Cambodge sur le plan de mise en œuvre de l'ONU. Ce dernier n'avait pas été pris en compte, alors qu'il souligne les difficultés qu'il y aurait à déployer les douze bataillons de la composante militaire en pleine saison des pluies¹⁵⁸.

Cette information témoigne d'une part que, seule la Russie semble prendre en considération les caractéristiques météorologiques cambodgiennes, alors que cette donnée paraît fondamentale, tant elle peut influencer l'efficacité du déploiement. D'autre part, il semblerait que les autres membres du Conseil de sécurité n'aient pas transmis le rapport du secrétaire général à leurs ambassades au Cambodge. Cette supposition est vérifiée par la demande commune du Royaume-Uni, des États-Unis, de Chine populaire et de la France de présenter ce rapport à leurs ambassades respectives pour bénéficier des commentaires des agents présents sur place¹⁵⁹.

Les tergiversations actent finalement le déploiement au moment de la saison des pluies. Cette donnée n'a pas été prise en compte par les planificateurs, tout comme l'ampleur de la dévastation des infrastructures cambodgiennes. Alors qu'une étude du PNUD de 1990 insistait sur cet aspect, il paraît évident que le secrétaire général ne l'a pas suffisamment pris en considération. Au vu de la situation cambodgienne, les exigences logistiques des composantes militaires, de police et civiles sont trop importantes pour que le délai prévu soit respecté. En cela, après avoir subi la pression de plusieurs États participants, le secrétaire général préconise « *la prompte arrivée de deux bataillons* »¹⁶⁰. L'envoi des deux premiers bataillons d'infanteries (Indonésie et Malaisie) est fixé au 15 mars 1992. Concernant le choix de l'envoi du bataillon indonésien, l'inquiétude est de mise chez certains partenaires, qui redoutent le manque d'expérience de Jakarta en la matière¹⁶¹.

¹⁵⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Financement de l'APRONUC – Groupe d'experts », TD de Jean Bernard Mérimée, 4 mars 1992.

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Projet de lettre mis au point par le groupe des Dix (version française) », TD de Jean Bernard Mérimée, 28 mars 1992.

¹⁶¹ Avant l'APRONUC, l'Indonésie n'a participé qu'une seule fois aux opérations de l'ONU. AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge – APRONUC », TD de Jean Bernard Mérimée, 29 février 1992.

Le 12 mars 1992, Behrooz Sadry, le représentant spécial adjoint du secrétaire général pour le Cambodge, indique que des complications empêchent toujours de déployer les bataillons pour le 1^{er} juin ! Les questions logistiques posent problème et la situation, loin d'être optimale assombri la perspective d'un déploiement complet avant le début du regroupement et du cantonnement des factions¹⁶². De plus, le Venezuela, un des contributeurs saisis, n'accède toujours pas aux demandes onusiennes, tout comme la Tunisie, le Ghana, le Pakistan et le Cameroun qui, pour leur part, ne disposent pas des équipements nécessaires pour fournir des éléments aux bataillons¹⁶³.

Le fait que l'ONU soit dans l'attente des derniers États contributeurs de troupes pour le départ de l'essentiel des forces onusiennes, empêche les responsables de l'opération de prendre parti entre la priorité logistique (génie, transport, stockage, bâtiments, communications) et celle, plus politique, d'un déploiement rapide de l'ensemble des personnels militaires et civils requis pour la mise en œuvre des accords. Le manque de coordination entre les responsables de l'opération (Yasushi Akashi, le général Dibuama et le général Sanderson) contribue à ralentir un processus d'ores-et-déjà poussif. Ces difficultés décalent le calendrier. Concrètement, alors que le HCR est prêt à débiter le rapatriement des réfugiés à compter du 15 mars comme prévu, les équipes de déminage relèvent encore du personnel de la MIPRENUC, et ne peuvent donc pas inspecter l'ensemble des terrains alloués à la réinstallation des réfugiés cambodgiens¹⁶⁴.

C – Les Khmers rouges confirment leurs intentions

L'installation matérielle de l'APRONUC a également pris du retard. Il est convenu que le représentant spécial s'installe, lui et ses services, dans l'immeuble initialement affecté au CNS¹⁶⁵. Le 26 janvier, le prince Sihanouk demande donc à la PKD de déménager de cet immeuble, et leur propose de s'installer dans l'enceinte du palais Khemarin¹⁶⁶. Suite aux nombreux reproches essuyés par Sihanouk, accusé de faire « *la part trop belle aux polpotistes* »,

¹⁶² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Entretien du groupe des Dix avec M. Sadry », TD de Jean Bernard Mérimée, 12 avril 1992.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge – APRONUC », TD de Jean Bernard Mérimée, 29 février 1992.

¹⁶⁵ Finalement l'essentiel des travaux du Conseil se déroule au palais Khemarin.

¹⁶⁶ Les Khmers rouges s'y sont installés après la réunion de Pattaya du 4 décembre 1991.

un accord est trouvé pour que la PKD s'installe sur un terrain adjacent au palais. Mais au moment de l'arrivée de Yasushi Akashi, Khieu Samphan annonce à Sihanouk que les travaux entrepris dans le nouveau bâtiment affecté ont pris du retard. Ce qui empêche visiblement la partie cambodgienne de remettre les lieux dans les délais prévus. Étant donné que les Khmers rouges n'ont pas l'intention de déménager avant la fin des travaux, Khieu Samphan conseille au représentant spécial de s'installer provisoirement dans un hôtel !

Mis au courant des faits, le chef des éléments civils de la MIPRENUC, Ataul Karim écrit une lettre à Sihanouk, pour qu'il mette d'urgence l'immeuble à disposition de l'APRONUC. En sa qualité de président du CNS, le prince cambodgien parvient à convaincre la PKD de quitter les lieux. Cet épisode n'est pas anecdotique. Les Khmers rouges ont longtemps compté sur les difficultés du montage financier de l'APRONUC. Maintenant que l'autorité provisoire est créée, leur marge de manœuvre est foncière réduite. Il ne leur reste plus que la non-coopération pour tenter de ralentir le processus qui, visiblement, menace leurs intérêts.

Le lourd dispositif onusien se met progressivement en place avec l'arrivée du représentant spécial, le 15 mars 1992. Accompagné de ses principaux collaborateurs, il arrive en fin de matinée par vol spécial. Sur place, il est accueilli par Hor Namhong¹⁶⁷, les représentants des trois autres factions, le directeur du cabinet du prince, les chefs de mission diplomatique accrédités auprès du CNS et un détachement du contingent militaire de la MIPRENUC¹⁶⁸. Cette pléiade de protagonistes qui accueillent Akashi – au-delà du fait qu'elle souligne l'importance de son arrivée – témoigne de la complexité de la situation locale. Sa venue apporte « *l'indispensable stabilité au moment où l'accord pour un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien se traduit dans les faits.* »¹⁶⁹

Avec cette arrivée, les responsables des principales composantes sont nommés et les premiers rapatriements peuvent commencer. Le coût global de l'opération est finalement évalué

¹⁶⁷ Hor Namhong est nommé ambassadeur du Cambodge à Cuba de 1973 à 1975, date à partir de laquelle il prétend être fait prisonnier par les Khmers rouges à Boeng Trabek jusqu'en 1979. La chute des polpotistes lui permet de rejoindre le nouveau pouvoir établi en tant que vice-ministre des Affaires étrangères. En 1982 il est nommé ambassadeur de la RPK en URSS et ce jusqu'en 1989. À son retour au pays, il devient ministre des Affaires étrangères, puis représentant du PPC au CNS en 1991.

¹⁶⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Arrivée à Phnom Penh du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies », TD de Philippe Coste, 17 mars 1992.

¹⁶⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Les Cinq et M. Akashi », TD de Philippe Coste, 14 mars 1992.

à 1,9 milliard de dollars, alors que le crédit initial permet de financer les premières étapes du déploiement des forces. Les premiers éléments du contingent militaire se mettent en place, avec le bataillon indonésien (850 hommes) posté à Phnom Penh, le bataillon malaisien, le bataillon du génie thaïlandais (700 hommes) sous couleur onusienne à Battambang, qui réfectionne le tronçon Sisophon-Battambang¹⁷⁰, et le bataillon réduit du génie thaïlandais sous couleur thaïlandaise (447 hommes) à Sisophon, qui travaille à la remise en état de la route Poipet-Sisophon¹⁷¹.

L'arrivée de l'APRONUC tourne une page de l'histoire du Cambodge, mais reflète également les bouleversements qui s'opèrent dans les relations internationales, faisant dire au ministre des Affaires étrangères français, Roland Dumas : « [...] *nous sommes enfin passés de l'époque de la confrontation à l'époque de la coopération et de la véritable action diplomatique multilatérale. C'est évidemment le résultat des événements de ces dernières années, mais aussi de la prise de conscience de la nécessaire mobilisation de la communauté internationale là où il existe des risques de conflits localisés.* »¹⁷²

¹⁷⁰ « Pour cette dernière opération, on dit, dans les couloirs de l'APRONUC que les sapeurs thaïlandais se sont jusqu'à présent montés très peu efficaces en particulier du fait d'une grave pénurie de moyens en carburant et matériaux de remblai. Peut-être cette inactivité est-elle à l'origine de tensions qui surgissent çà et là entre la population de Battambang et les sapeurs de Bangkok. »

¹⁷¹ Les unités du bataillon du génie thaïlandais ont été privilégiées par l'ONU en raison de leurs compétences, mais également pour la proximité géographique de la Thaïlande, entraînant *de facto* un acheminement peu onéreux.

¹⁷² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Bulletin d'information », Conférence de presse du Ministre d'État devant les journalistes français (New-York, le 25 septembre 1992), Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères, 30 septembre 1992.

DEUXIÈME PARTIE
GARANTIR UN HÉRITAGE DURABLE

CHAPITRE IV

RÉHABILITER ET PROTÉGER LES STRUCTURES CAMBODGIENNES

1 – Recomposer la société cambodgienne

A – Le rapatriement des réfugiés et des déplacés cambodgiens

Le 16 mars 1992, soit le lendemain de l'arrivée du représentant spécial à Phnom Penh, une réunion du CNS a lieu, regroupant les différentes factions – à noter l'absence du prince Ranariddh¹⁷³ – le prince Sihanouk et Yasushi Akashi. Au cours de cette réunion, les participants évoquent différents sujets, tels que la vérification du retrait des troupes étrangères et la libération des prisonniers en cours. Mais la question qui s'impose comme étant la plus urgente concerne le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des déplacés de l'intérieur. Cette mission confiée à l'ONU est essentielle, car liée à des questions d'urgence humanitaire, mais également aux opérations de déminage et aux élections.

Cette mission pose la question du droit à appliquer, car les réfugiés et les déplacés n'ont pas le même statut en droit international¹⁷⁴. En se basant sur les textes juridiques internationaux, les personnes déplacées n'ont en principe, pas le droit de prétendre au droit d'asile. Dans le cas cambodgien, les personnes victimes des agissements des Khmers rouges, n'ont obtenu le statut de réfugié qu'en Occident (140 000 Cambodgiens aux États-Unis). Par contre, à partir de 1979, les Cambodgiens qui ont fui le coup de force vietnamien n'ont pas été considérés comme tel, mais comme des personnes déplacées. Au moment où l'APRONUC s'apprête à entamer le rapatriement et la réinstallation des Cambodgiens ayant ce statut, la distinction entre « réfugié »

¹⁷³ À ce moment-là, cela fait deux semaines que le prince cambodgien assure son enseignement à Aix-en-Provence... AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Arrivée à Phnom Penh du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies », TD de Philippe Coste, 17 mars 1992.

¹⁷⁴ Selon la Convention de Genève, un réfugié est une personne qui, « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.* » Convention de Genève, Chapitre I : Dispositions générales, Article I : Définition du terme « réfugié », paragraphe 2. Alors que théoriquement, une personne déplacée cherche à fuir un terrain d'affrontement sans franchir les frontières de son pays d'origine et quitte son foyer, bien qu'il ne soit pas directement persécuté.

et « déplacé » ne semble guère avoir d'importance. La mission du HCR est d'assister les Cambodgiens qui ne bénéficient plus d'une « *protection étatique effective* », créant ainsi une seule et même catégorie, pour des personnes avec deux statuts différents au départ. Elles bénéficient désormais, dans le cadre de l'autorité provisoire, des mêmes droits et de la même attention.

Le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et déplacés cambodgiens ont un échéancier prédéfini. Ces opérations doivent être menées à bien pour le mois de mai 1993 au plus tard, afin que tous les rapatriés puissent participer aux élections. Le HCR doit débiter ses activités à la fin du mois de mars et dispose ainsi de plus d'un an pour exécuter ses objectifs¹⁷⁵. 300 000 Cambodgiens, sont concernés, auxquels viennent s'ajouter les 200 000 soldats à démobiliser et dont la réinsertion sociale et professionnelle est confiée à l'APRONUC.

B – Une planification onusienne inadaptée

Selon une étude menée par la *Ford Foundation*, après avoir interrogé des familles de Cambodgiens dans des camps à la frontière khméro-thaïlandaise, 71,80% souhaitent rentrer au Cambodge par l'intermédiaire du HCR, dont 14,47% (47 758) dans la province de Banteay Meanchey et 57,33% (189 187) dans celle de Battambang¹⁷⁶. L'étude procède à deux entretiens avec des fonctionnaires cambodgiens qui sont en charge de l'accueil des réfugiés, le gouverneur de la province de Banteay Meanchey, Ith Loeu et Tes Heanh, vice-gouverneur de la province de Battambang. Ith Loeu, préconise l'accueil de 700 familles cambodgiennes (environ 3080 personnes) pour le mois d'avril, un maximum selon lui. Puis, il préconise d'échelonner le retour des autres demandeurs sur six mois, afin de préparer convenablement leur accueil. Si ces recommandations ne sont pas respectées, le rapatriement risque de tourner à la catastrophe, en raison des nombreuses mines qui parsèment les territoires choisis par les réfugiés.

Quant à Tes Heanh, il explique longuement les craintes qui l'habitent au sujet du retour d'autant de Cambodgiens dans sa province (dont 30% ne sont pas originaires). Dans

¹⁷⁵ En réalité, le HCR ne bénéficie que de huit à neuf mois, correspondant à la saison sèche. Ce délai imparti pose problème pour le chef de la délégation du CICR pour le Cambodge, pour qui « *le calendrier humanitaire ne coïncide pas avec le calendrier politique.* »

¹⁷⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Chroniques cambodgiennes. Les tous premiers pas d'une paix très fragile », rapport de Raoul-Marc Jennar, Conseiller diplomatique du Forum international des ONG au Cambodge, 28 janvier 1992, p. 15.

l'imaginaire collectif des réfugiés, la province qu'il administre est une sorte d'eldorado, où la terre est « étendue et fertile ». Mais pour le vice-gouverneur, « *si les gens veulent venir ici et avoir une maison, un jardin et des champs de riz sans mines, je n'ai de la place que pour un petit nombre.* »

Beaucoup de terres sont disponibles à Battambang, mais la plupart sont minées et celles qui ne le sont pas, sont déjà cultivées. Tes Heanh doit retirer des champs de riz de la production pour faire place à ceux qui reviennent, sachant que 30 000 personnes déplacées souhaitent également retourner sur leurs terres. La crainte la plus prononcée concerne les mines. Leur emplacement est aléatoire et difficilement identifiable, ce qui complique la position des autorités locales, tiraillées entre les demandes de l'ONU qui, visiblement n'est pas au fait des réalités du terrain, et l'apparente impossibilité d'accomplir le plan prévu.

La retranscription de ces deux témoignages, met l'accent sur l'apparente surévaluation des capacités d'accueil des différentes provinces et la sous-estimation de l'ampleur de la tâche des unités chargées du déminage. Peut-être que laisser le choix aux réfugiés du lieu de leur réintégration n'est pas judicieux, sachant qu'il existe d'importantes superficies de terres dans d'autres provinces que celles sur lesquelles le choix des réfugiés s'est majoritairement porté. Ce sont les accords de Paris qui prônent ce principe de liberté, « *la priorité avait été donnée au libre choix par les intéressés de leur destination finale (notamment d'après ce que je comprends, pour éviter l'emprise des Khmers rouges).* »¹⁷⁷

En réalité, ce principe va au-delà du facteur khmer rouge. Il est inspiré par le souhait de garantir aux Cambodgiens le droit de se soustraire à la volonté des factions, qui souhaitent maintenir un contrôle politique. Cette liberté permet aux réfugiés et aux déplacés de ne pas avoir d'autre choix que de se rendre dans la zone contrôlée par la faction qui gère le camp qu'ils s'appêtent à quitter. Les grandes superficies non-attribuées et moins touchées par le fléau des mines semblent pâtir du désintérêt des Cambodgiens sur le point de rentrer au pays. Sur place, « *tout le monde songe à orienter un plus grand nombre de réfugiés vers l'est du pays.* »¹⁷⁸

L'APRONUC doit-elle pour autant accéder à ces requêtes qui peuvent potentiellement avoir des conséquences désastreuses pour ceux qui les formulent ? Le principe du libre choix

¹⁷⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge – Groupe des Dix », TD de Philippe Coste, 17 mars 1992.

¹⁷⁸ *Ibid.*

doit-il être poussé à son paroxysme, quitte à en faire « un droit à la maladie, à l'amputation ou à la mort » ? Philippe Coste estime qu'il « *conviendrait de relativiser ce principe : un encouragement de New York en ce sens serait bien accueilli ici.* »¹⁷⁹ Peut-être que ces questions de liberté doivent être limitées, dans l'objectif de préserver l'intégrité physique des réfugiés et des déplacés.

Ne préleverait-il pas d'imposer des quotas par province ? Ainsi, il y aurait une limite d'absorption définie, qui favoriserait les retours dans les localités selon des critères divers, comme par exemple le regroupement familial jusqu'à un certain degré de parenté. Mais en agissant de la sorte, bien que le danger et la surcharge de certaines provinces seraient amoindries, l'injustice prendrait place. Et en plus de l'injustice que cela représente, décider du destin et de la vie de milliers de Cambodgiens sur de tels critères, prendrait énormément de temps pour une mission qui en manque déjà.

Outre ce problème de peuplement des provinces choisies par les réfugiés et les déplacés, l'APRONUC doit également se pencher sur les routes aménagées pour leur retour. Il est prévu de transporter à l'intérieur du Cambodge 8500 à 10 000 personnes par semaine. À cet égard, des routes sont agencées pour les acheminements jusqu'aux centres de réception (le 15 mars 1992, six centres de réception seulement sont en voie d'achèvement). À la fin du mois de mars, seule la route qui relie le poste de frontière de Poiepet à Sisophon est entièrement inspectée. Les autres ne le sont pas encore et ne le seront vraisemblablement pas avant la saison des pluies. Les centres de réception qui doivent amener les réfugiés de ces centres jusqu'aux localités choisies ne le sont pas non plus. Les conditions météorologiques risquent de retarder ces chantiers particulièrement importants pour la sécurité des retours. Le rythme de ceux-ci risque de provoquer un engorgement des centres de réception et une paralysie de l'ensemble du processus.

Parallèlement, le Cambodge n'est absolument pas équipé pour satisfaire les besoins de la population cambodgienne, que ce soit sur le plan médical, scolaire et sanitaire. Les Cambodgiens qui vivent dans les camps, en particulier dans les camps contrôlés par les partisans du FNLPK et du FUNCIPPEC, ont passé plusieurs années dans un environnement encadré et protégé. Ils ont eu un accès facilité à l'eau potable, une scolarisation poussée et la

¹⁷⁹ *Ibid.*

possibilité de recevoir des soins de santé. Ils constituent dès lors, « un groupe fragile » qui a perdu en partie ses résistances immunitaires après plusieurs années de vie « relativement protégée » dans les camps. Leur retour risque d'entraîner l'apparition de maladies telles que la malaria et les infections gastro-intestinales.

Cet abandon d'un mode de vie « confortable » et socialement très structuré, pour s'intégrer à un milieu des plus hostile et précaire, pourrait freiner l'enthousiasme des Cambodgiens qui ont opté pour un retour à la campagne. Ce phénomène plausible pourrait entraîner un autre. Ces personnes diminuées et déçues des conditions nouvelles pourraient se pencher vers l'option citadine, donc dévier les flux de réfugiés et à terme déstabiliser les sociétés urbaines. Bien que le HCR fasse en sorte d'ignorer cette perspective pour ne pas l'encourager, cette arrivée massive dans les villes favoriserait l'accroissement de la délinquance, d'autant que de nombreux Cambodgiens « *(de l'ordre de 40%, dit-on n'entendent rien à l'agriculture et ont en revanche quelques qualifications utiles en ville.)* »¹⁸⁰

C – Structurer la société cambodgienne

Pour éviter ce possible exode rural, il revient à l'APRONUC d'équiper l'ensemble du Cambodge en eau potable, en électricité, en écoles et en dispensaires. Mettre en place un système de distribution des ressources pour subvenir aux besoins immédiats de ces Cambodgiens de retour et qui éprouvent des difficultés notables. Une mission conduite conjointement par le Programme alimentaire mondial (PAM), le PNUD, l'UNICEF, la Croix-Rouge et l'OMS, estime les besoins humanitaires d'une centaine de déplacés internes de la province de Kompong Thom à 60 000 dollars au titre de l'agriculture et à 96 000 dollars au titre du logement¹⁸¹. Ces chiffres avancés offrent un aperçu de l'ampleur des moyens que requiert le programme de rapatriement et de réinstallation des réfugiés et des déplacés.

Les réfugiés sont principalement transportés par train pour leur retour dans les provinces cambodgiennes. Les trains sont entretenus par le HCR, tout comme les voies de chemin de fer,

¹⁸⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge – Groupe des Dix », TD de Philippe Coste, 17 mars 1992.

¹⁸¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du CNS (20 avril 1992) », TD de Philippe Coste, 21 avril 1992.

afin d'augmenter la fréquence des trajets et la qualité du service aux rapatriés et aux usagers dans leur ensemble. Les 527 premiers réfugiés des camps de Thaïlande arrivent à Poipet le 30 mars 1992 et sont suivis par sept autres groupes, composés de 3 300 Cambodgiens. Ces données sont encourageantes pour la suite des opérations de rapatriement, mais il faudrait que le HCR rapatrie environ 10 000 Cambodgiens par semaine pour atteindre l'objectif imposé et respecter le délai imparti.

Pour appliquer le programme, des camps de rassemblement sont construits près de quatre camps de réfugiés à la frontière thaïlandaise, tandis que six centres d'accueil gèrent l'arrivée de ces Cambodgiens à Phnom Penh, Pursat, Sangke, O'Take, Sisophon et Siem Reap. Dans ces centres, les réfugiés jouissent d'un certain confort avec l'accès à des dortoirs, des cuisines, des cliniques et un approvisionnement régulier en eau. Après ce passage en centre d'accueil, ils sont amenés à se disperser dans les provinces choisies pour entamer une nouvelle vie. Dans les quatre provinces que 80% des réfugiés ont choisis (Battambang, Siem Reap, Banteay Meanchey, Pursat), 240 000 hectares potentiellement disponibles sont identifiés par le HCR, qui commissionne une agence pour établir une enquête sur les mines posées sur place. Prenant en compte les résultats fournis, les destinations choisies par les réfugiés et les sites inspectés par le HCR sont capables d'accueillir jusqu'à 5500 familles cambodgiennes, composées en moyenne de 4 à 5 membres.

À la fin du mois de mai, le secrétaire général indique que les opérations de déminage n'étant pas arrivées à leur terme dans certaines zones choisies par les réfugiés, la réinstallation doit être temporairement gelée. Cet arrêt ponctuel des opérations confirme les craintes exprimées sur l'ampleur du fléau des mines. Les prérogatives du HCR représentent une véritable course contre la montre, mais ne prévaut pas sur la sécurité des Cambodgiens. Du fait de leur blocage momentané dans les six centres d'accueil, les réfugiés se font livrer de la nourriture en grande quantité par le PAM. Cet organisme est chargé de procurer et livrer la nourriture pour les 360 000 réfugiés sur les douze mois d'opération (les moyens nécessaires équivalent à environ 26,7 millions de dollars américains, auxquels 5,3 millions supplémentaires de frais liés à la logistique sont nécessaires). L'UNICEF et l'OXFAM sont chargés de l'approvisionnement en eau potable.

Certaines terres choisies par les réfugiés de retour au Cambodge, ne s'avèrent pas être aussi fertiles que prévu. En plus du fait qu'il y ait eu plus de signatures de réfugiés que prévues

pour le plan de rapatriement du HCR, certaines zones attribuées nécessitent une préparation d'au moins un an avant que toute cultivation soit possible. Ce délai nécessaire pour que les Cambodgiens bénéficient de conditions de culture optimales, équivaut à un nécessaire réajustement des estimations financières et des aides à apporter aux réfugiés. Sous couvert de ce réajustement, le HCR estime que l'application de son programme de rapatriement nécessite un investissement sur place de 116,3 millions de dollars, comprenant les aides alimentaires, la logistique et 5 millions de dollars supplémentaires pour financer les projets à impact rapide.

Dès que des Cambodgiens sont rapatriés dans les zones géographiques qu'ils ont choisies, les *Quick Impact Projects* sont mis en place¹⁸². Ils permettent entre autres, de réparer les canaux d'irrigation et de fournir aux rapatriés des outils agricoles, des animaux de trait et des semences. D'autres projets à impact rapide consistent à développer des services considérés comme « essentiels », dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et du logement. La non-disponibilité de certaines terres – en particulier dans les quatre provinces au nord-ouest du territoire cambodgien – engendre l'investissement d'autres secteurs, urbains et périurbains, permettant à certains réfugiés de trouver un emploi, en attendant que les champs et les routes minés soient sécurisés et les soldats des factions démobilisés.

Les projets à impact rapide se décomposent en plusieurs catégories : la production agricole, la mise en place d'un réseau de santé efficace, le développement des sources d'eau potables et leur gestion, et l'accès à l'éducation pour la jeunesse cambodgienne (la majorité des réfugiés rapatriés). Pour stimuler la production agricole – activité la plus importante dans les quatre provinces choisies par un grand nombre de réfugiés – le HCR investit massivement dans la culture du riz, et tente de diversifier les productions (fruits et légumes et élevage en particulier).

L'établissement d'un réseau de santé actif est primordial, tant celui qui prévaut est insuffisant. Surtout, de nombreux Cambodgiens qui ont vécu dans les camps à la frontière thaïlandaise n'ont pas, ou plus l'habitude, des conditions de vie rurales qui sont les leur désormais. Les maladies planent sur ces réfugiés de retour à la vie paysanne, dont le système immunitaire, fragilisé par la vie en environnement semi-urbain, est facilement contaminable par des maladies comme la malaria, la tuberculose ou les maladies d'origine hydrique. Pour

¹⁸² Ces programmes visent à répondre aux besoins pressants de la population et à favoriser les opportunités d'emploi, notamment dans le domaine agricole.

amoindrir les risques de contamination, les travaux se concentrent également sur un accès plus évident à l'eau potable, alors qu'à travers tout le pays, seulement 12% de la population rurale et 21% de la population urbaine y ont accès. Et bien que la population paysanne locale soit « immunisée » en quelques sortes par la fréquence des contacts avec des eaux insalubres, les réfugiés de retour des camps eux, ne le sont pas.

Les organismes en charge de cette tâche se focalisent sur le développement des sources d'eau potable, la prévention auprès des populations sur les risques des eaux insalubres et la formation à la gestion des sources. Pour développer le milieu médical, des projets s'attardent sur la reconstruction ou le renforcement des hôpitaux provinciaux et de différents districts, ainsi que des services de soins qui opèrent directement dans les villages. Ils se consacrent également à la formation du personnel médical, en accordant une importance toute particulière à la gestion des médicaments, la vaccination et aux systèmes de surveillance nutritionnelle. Ces missions médicales sont réparties – en collaboration avec le personnel et les administrations locales – entre le HCR, le PNUD, l'OMS, l'UNICEF et différentes ONG.

Enfin, l'éducation pâtit du contexte historique cambodgien et du manque de ressource. Ces conditions ont favorisé un environnement contraire au développement de l'enseignement. Les infrastructures sont déficientes et peu fréquentées, le personnel éducatif insuffisamment qualifié et le matériel pédagogique trop peu conséquent. L'objectif est de relever le niveau du système éducatif cambodgien et de l'harmoniser avec celui que les réfugiés ont suivi dans les camps frontaliers. Les différents organismes s'attèlent à développer les infrastructures pédagogiques, structurer l'éducation nationale cambodgienne et investissent dans du matériel d'enseignement pour développer et encourager l'alphabétisation d'une population qui ne l'est majoritairement pas.

Après que les équipes de déminages aient terminées leur inspection des zones choisies par les Cambodgiens, le programme peut reprendre son cours. Avec cette reprise du processus, tout un ensemble d'hypothèses émises avant ou au début des opérations de rapatriement sont démenties : *« Pourtant, grâce à une planification minutieuse, aux précautions prises dans tous les domaines ainsi qu'à la coopération des parties, aucun accident ou incident grave ne s'est produit des deux côtés de la frontière. Heureusement, les prédictions des prophètes de malheur*

se sont avérées fausses. »¹⁸³ En qualifiant les analystes qui décriaient l'intention onusienne de « *prophète du malheur* », le CNS confirme le succès des opérations exécutées et témoigne peut-être aussi d'un soulagement en raison des craintes que ces « *prophètes* » ont pu véhiculer par leurs estimations pessimistes – bien qu'hypothétiquement possibles.

Au moment de dresser un bilan de cette poursuite du programme lors de la réunion du CNS du 24 août 1992, le représentant spécial indique que le 100 000^e réfugié rapatrié arrive au Cambodge¹⁸⁴. Les camps d'accueil de Sok Sann, Site K et O'Trao ont fermé leurs portes. Si ces éléments encouragent, un retard conséquent a été pris en raison de la saison des pluies. Les opérations se compliquent et risquent de ralentir pendant toute la durée de la mousson.

Malgré tout, en dépit des conditions météorologiques particulièrement défavorables, 31500 réfugiés sont rapatriés au mois de juillet 1992. Les objectifs sont revus à la hausse pour le mois d'août par le CNS : « *les taux mensuels espérés s'élèvent à 40 000 ou plus.* »¹⁸⁵ Mais l'aspect quantitatif du programme de rapatriement ne doit pas prendre le pas sur l'aspect qualitatif, « *à l'heure actuelle, le défi pour le HCR est de trouver un équilibre entre, d'une part, la gestion de cette pression et, d'autre part, l'augmentation du rythme des retours tout en maintenant la qualité de la réintégration.* »¹⁸⁶

En dépit des innombrables obstacles, le 10 février 1993, le représentant spécial informe les participants de la réunion du CNS que pas moins de 300 000 réfugiés ont été rapatriés au Cambodge¹⁸⁷. Ces chiffres témoignent de l'accélération de la mise en pratique du programme de rapatriement. Ces Cambodgiens vont pouvoir participer aux élections législatives, mais également à la campagne qui les précède. Bien qu'il reste encore des réfugiés à rapatrier et que les chiffres annoncés par Yasushi Akashi n'évoquent pas les réinstallations, le programme se poursuit de manière efficace, bien que toujours dépendant des opérations de déminage.

¹⁸³ « *Yet, thanks to careful planning, to the precautions taken in all fields as well as to the cooperation of the parties, no serious accidents or incidents have taken place on both sides of the border. This, fortunately has proved wrong the predictions of the prophets of doom.* »

¹⁸⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil National Suprême (CNS) », TD de Philippe Coste, 24 août 1992.

¹⁸⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Appel du Secrétaire des Nations unies pour les besoins immédiats du Cambodge et sa réhabilitation », note de la Direction d'Asie, 27 mai 1992, p. 1.

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, Cambodge, c.4347, « Communiqué of the meeting of the Supreme National Council », 10 février 1993.

2 – Les opérations de déminage

A – Les mines : partie intégrante du paysage cambodgien

Le déminage rythme et conditionne le bon déroulement de nombreuses autres opérations de l'APRONUC, en particulier le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacés : « *La question qui s'est imposée comme la plus urgente et la plus aigüe concerne le rapatriement et la réinstallation des réfugiés de Thaïlande et des déplacés de l'intérieur. Cette question renvoyant d'ailleurs à une autre, obsédante et si difficile à résoudre : celle du déminage.* »¹⁸⁸ Les principales mines qui pullulent sur le territoire cambodgien sont les mines antipersonnel et antichar. Le premier modèle est une mine à action locale, très répandue au Cambodge, qui a pour principal effet de couper le pied¹⁸⁹. Il s'agit de copies des mines soviétiques ou américaines, dont certaines sont munies d'un dispositif anti relevage initié lors de la pose. Les mines antichar elles, sont moins répandues. Ce sont des mines de première génération, qui contiennent environ 7_{kg} d'explosif et fonctionnent par pression.

Les différentes mines identifiées sont d'origine chinoise¹⁹⁰, soviétique¹⁹¹, vietnamienne¹⁹², tchèque¹⁹³ et américaine¹⁹⁴.¹⁹⁵ Elles sont posées « *sur les routes, autour des villages, sur les voies d'accès aux bases militaires et aux zones des factions.* »¹⁹⁶ La frontière avec la Thaïlande est assez lourdement polluée et c'est dans cette zone que se produisent la plupart des accidents. Les mines créent une crise à trois niveaux : « *celui des individus, victimes*

¹⁸⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Arrivée à Phnom Penh du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies », TD de Philippe Coste, 17 mars 1992.

¹⁸⁹ Elle est composée de 40_g d'explosif et fonctionne par pression. Le déclenchement de la mine est généralement provoqué par la traction d'un fil tendu sur le passage des piétons, ce qui provoque la projection de billes d'acier qui bondissent et explosent à un mètre du sol.

¹⁹⁰ Types 72 (A) et 72 (B) : Anti-personnel – Effet de choc et Type 69 : Anti-personnel bondissante – Effet de fragmentation.

¹⁹¹ Types PMD 6 – PMN – PMN 2 : Anti-personnel – Effet de choc ; types OZM 1 – OZM 3 – OZM 4 : Anti-personnel bondissante – Effet de fragmentation ; types POMZ 2M : Anti-personnel – Effet de fragmentation ; types TM 46 – TMN 46 – TM 57 – TM 62M : Antichars – Effet de choc.

¹⁹² Type MD 82B et MN 79 : Anti personnel – Effet de choc ; type MON 100/DH 10 : Anti-personnel – Effet de fragmentation ; type MBY 78A2 NOMZ 2 : Anti-personnel – Effet de fragmentation ; type inconnu dite « mine pomme » : Anti-personnel – Effet de fragmentation.

¹⁹³ Type PPMI SR : Anti-personnel – Effet de fragmentation.

¹⁹⁴ Type M1 6A1 : Anti-personnel bondissante – Effet de fragmentation.

¹⁹⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Origine par pays des différentes mines qui se trouvent au Cambodge », TD de Philippe Coste, 21 novembre 1992.

¹⁹⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Déminage au Cambodge », TD de Philippe Coste, 4 mai 1992.

*d'armes inhumaines ; celui des nations en développement, privées de la possibilité de poursuivre leurs programmes économiques et sociaux ; celui des familles, des régions et des nations, pour qui le fardeau des charges médicales et sociales ne cesse de s'alourdir. »*¹⁹⁷ Il n'existe ni plan, ni schéma type de pose. Les mines ont été implantées dans le but d'interdire l'accès à des zones de bivouac ou des points d'appui. Elles sont donc utilisées comme une arme de défense. Elles ont également été dispersées dans les campagnes et à proximité des villes, dans le but d'interdire tout repli lors des assauts. Les soldats vietnamiens ont privilégié cette méthode pour empêcher les civils de grossir les rangs de la résistance.

Le déminage relève de l'unité du génie de la composante militaire de l'autorité provisoire. Une mine vaut seulement quatre francs et elles sont « *vendues par centaines de milliers, par cargos entiers.* »¹⁹⁸ Cette « arme du pauvre », engendre environ cinq cent accidents chaque mois au Cambodge et a entraîné l'amputation de plus de 30 000 cambodgiens, principalement des enfants et des paysans. Ce fléau touche également le personnel onusien, c'est ainsi que les 25 et 26 février 1993, six membres cambodgiens de la composante électorale trouvent la mort et que deux agents du PNUD sont blessés et leur véhicule endommagé par l'explosion d'une mine¹⁹⁹. Ces exemples tragiques démontrent la dangerosité de l'environnement cambodgien, en particulier dans les provinces se situant au nord-ouest du pays²⁰⁰. Des pertes plus ou moins lourdes peuvent être occasionnées, risquant ainsi la paralysie des différentes missions des composantes.

B – L'organisation des opérations

En principe, l'accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge stipule que la composante militaire doit veiller « *à ce que tous les champs de mines soient clairement marqués* »²⁰¹, tout en supervisant les opérations de déminage effectuées par les équipes

¹⁹⁷ Boutros Boutros Ghali, « Les mines terrestres, un désastre humanitaire », *Politique étrangère*, n°4, 1994, p. 1074.

¹⁹⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge. La guerre des lâches », France 2, Envoyé spécial, Extrait d'interview avec Jean-Baptiste Richardier (Handicap International), 12 novembre 1992.

¹⁹⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Accidents par mines », TD de Philippe Coste, 3 mars 1993.

²⁰⁰ Les deux incidents se sont produits respectivement à 50 km et 65 km au nord-ouest de Siem Reap.

²⁰¹ Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, Annexe II, Article IX, alinéa 1.

compétentes. Son rôle est relèvé d'une supervision générale, ainsi qu'à la formation des Cambodgiens à travers : un programme d'éducation « *ayant pour objet d'apprendre à la population à reconnaître et à éviter les dispositifs explosifs* », « *former des volontaires cambodgiens* » et « *former des volontaires appelés à dispenser des soins de premier secours* »²⁰². Dans un premier temps, c'est l'unité du génie de la composante militaire de la MIPRENUC qui met en pratique ces objectifs.

Devant l'ampleur du nombre de mines qui gangrène le territoire cambodgien, le Conseil de sécurité vote la résolution 728, qui élargit le mandat de la MIPRENUC, pour qu'elle puisse participer directement aux opérations de déminage²⁰³. À partir de cette résolution, l'implication onusienne dans les opérations de déminage ne se limitent plus au stockage sur ordinateur de l'ensemble des données pertinentes et à la formation des Cambodgiens volontaires dans les centres d'entraînement. Le lieutenant-colonel britannique Warren, chef de l'école du génie, est placé à la tête de l'unité de formation de l'ONU. L'extension de mandat entraîne l'envoi de 42 personnels français d'instruction au déminage. À cet effet, la France attend que la prise en charge de cette unité soit effectuée dans les mêmes conditions que celles de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un referendum au Sahara occidental (MINURSO). Autrement dit, que les réservations et les frais de transports soient assurés par l'ONU.

Concernant les effectifs, au moment où l'extension du mandat de la MIPRENUC est validée, la France propose de fournir pas moins de 200 experts à l'APRONUC. Le Secrétariat ne compte pas faire appel à la totalité des experts proposés, dans un souci de diversification au sein des unités onusiennes et du fait des propositions du même type, émises par la Russie, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Selon Boutros Boutros-Ghali, la « *priorité serait naturellement donnée à celles de ces propositions ayant un caractère totalement ou partiellement gratuit.* » Ces conditions et cette sur-proposition d'envoi d'experts de la part des États participant au processus de réhabilitation du Cambodge, démontrent leur engagement plein et entier et une certaine volonté de contrôler ces opérations.

Pourtant, les atermoiements du Secrétariat rendent certains États perplexes. Plusieurs revirements sont jugés inintelligibles par l'administration française : « *Ses tergiversations*

²⁰² *Ibid.*, alinéa 3.

²⁰³ En décembre 1991, les cinq membres du Conseil font pression sur le Secrétariat pour engager d'urgence le déminage, sans recourir aux seuls Cambodgiens formés à cette fin.

*incessantes, en particulier à l'égard de nos propositions sont quelque peu décevantes : acceptation dans un premier temps du principe de l'envoi d'un détachement français pour l'instruction au déminage, puis souhait d'en appeler à des sociétés privées, intention désormais de faire appel à plusieurs États, alors que nous avons été les premiers – et les seuls pendant longtemps – à avoir fait des propositions concrètes dans ce domaine. »*²⁰⁴ Ces possibles visés internationales sont bénéfiques pour l'ONU, qui exalte en quelques sortes les intérêts étatiques, lui permettant de bénéficier de services à moindre coût.

Au moment du déploiement de l'APRONUC, les unités du génie sont chargées d'assurer la continuité du travail déjà accompli par la MIPRENUC (intégrée à l'APRONUC) en matière de formation, de supervision et de participation aux opérations de déminage. Pour le relevé des terres minées dans certaines zones susceptibles d'être attribuées aux rapatriées, l'ONU fait notamment appel à une société privée britannique Halo Trust. Cet organisme catégorise les zones en trois types. Dans les régions de Pursat, Siem Reap, Battambang et Sisophon (zones les plus risquées), elle identifie trois types de terres : la catégorie 1 regroupe les zones probablement non minées (43% des surfaces explorées), la catégorie 2 concerne les zones probablement minées (41% des surfaces explorées), et la catégorie 3 définit les zones massivement minées (16% des surfaces explorées)²⁰⁵.

Pour les régions du centre : Kompong Chhnang, Kompong Speu, Kandal, Takeo et Kompong Cham, une équipe française est chargée d'effectuer le même type de travail qu'Halo Trust. Elle se base en grande partie sur les renseignements fournis par la population et effectue ses relevés au moyen d'un système de positionnement par satellite²⁰⁶. Elle se voit également confier des tâches d'inspection des zones minées dans la région de Phnom Penh, par le général Sanderson – après demande de Sergio Vieira de Mello²⁰⁷. Dans ces nouvelles zones attribuées, l'équipe française poursuit le travail de repérage des zones susceptibles d'être attribuées aux

²⁰⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, TD d'Henry Cluny, 7 janvier 1992.

²⁰⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Déminage au Cambodge », TD de Philippe Coste, 4 mai 1992.

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ Sergio Vieira De Mello commence sa carrière aux Nations unies en 1969, lorsqu'il est affecté au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Il accède progressivement à des postes à responsabilité, principalement dans les organes d'aide aux réfugiés, jusqu'à sa nomination en tant que directeur des opérations de rapatriement pour l'APRONUC.

rapatriés, initié par la société Halo Trust, après la fin du contrat liant la société britannique au HCR²⁰⁸.

Pour la formation au déminage, les premiers centres sont ouverts à Battambang, Siem Reap et Sisophon, puis complétés par d'autres à Pailin, Kompong Thom, Phnom Penh et Kompong Speu. Le lieutenant-colonel Warren crée seize équipes d'instructeurs, fournis par six États différents, la France, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, l'Inde et le Pakistan. Le responsable de la formation des démineurs impose aux équipes de formation (sur recommandation des spécialistes français) de former des unités de déminage et non plus des individus, augmentant ainsi l'efficacité de l'instruction et des opérations de dépollution. Au mois de mai 1992, une centaine de Cambodgiens sont formés et deux cent au mois de juin. L'application des nouvelles méthodes permettent aux formateurs onusiens de former à hauteur de deux cent Cambodgiens par mois désormais.

Le représentant spécial propose de créer un centre cambodgien de lutte contre les mines, afin de piloter les opérations de dépollution du pays et pour « *créer une structure permettant de traiter cette question dans les années à venir.* »²⁰⁹ Ce projet fait écho à la délibération adoptée par le CNS à Pattaya le 3 décembre 1991 de créer une structure permanente. Le Comité pour le déminage du Cambodge (CMAC) doit coordonner les opérations de déminage, qui vont nécessairement s'étaler sur plusieurs années. Cette création vise une responsabilisation des Cambodgiens dans ce domaine, mais ne s'accompagne pas pour autant d'une accélération des opérations de déminage. Le frein majeur qui entrave les travaux de ce comité est le manque de crédit et le manque de coordination.

Ajouté à cela, le CMAC éprouve des difficultés notoires à motiver les démineurs formés par l'APRONUC. Ces derniers protestent contre le salaire qui leur est versé, jugé trop peu conséquent. Ils décident même de stopper momentanément leurs activités et se mettent en grève, soutenues par la hiérarchie militaire de Phnom Penh. Ils paralysent les opérations de déminage déjà retardées et mettent en lumière le problème plus général de l'harmonisation des salaires dans un pays où la rémunération d'un cadre supérieur ne dépasse pas cinquante dollars

²⁰⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Utilisation des démineurs français », TD de Philippe Coste, 18 avril 1992.

²⁰⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du CNS (20 avril 1992) », TD de Philippe Coste, 21 avril 1992.

par mois. Dès lors, les opérations dépendent de ces revendications, car si le CMAC ne parvient pas à rassembler les fonds nécessaires pour payer les démineurs, la majeure partie d'entre eux restera inemployée.

À partir du mois de juillet 1992, pour résoudre ce problème de versement des salaires, Handicap International accepte de prendre le risque d'être l'employeur direct des démineurs cambodgiens, formés et encadrés par 51 spécialistes français au sud de la région de Sisophon²¹⁰. De plus, cette ONG de solidarité internationale entreprend un projet visant à récolter 22 000 signatures en France contre « *l'usage et la prolifération des mines anti-personnel.* » Le projet aboutit et permet la diffusion d'un message contre la prolifération des mines antipersonnel lors du colloque portant sur cette thématique au Palais du Luxembourg, le 9 février 1993.

C – Le déminage au Cambodge : un semi-échec ?

Les opérations de déminage ont pris énormément de retard depuis le lancement du processus onusien. Les factions sont réticentes au moment de fournir les documents relevant les mines. Ils ralentissent le travail des spécialistes d'Halo Trust et de l'APRONUC, sans compter que certaines factions, notamment les Khmers rouges, continuent de déposer des mines dans certains secteurs²¹¹. Par sa non-coopération dans ce domaine, la PKD démontre sa volonté de conserver une ceinture explosive autour de son secteur. C'est pourquoi au début du mois de mai 1992, le bilan reste très mince, avec des opérations de déminage effectuées essentiellement dans les zones à haut risque au nord-ouest : la route n°5 entre Poipet et Battambang, préparée et déminée par les unités thaïlandaises²¹², la route n°69 entre Banteay Chmar et Thmar Pok (zone du FNLPK) et quelques autres zones peu étendues appartenant au FNLPK et à la PKD.

Bien que diverses mesures aient été prises afin d'accélérer la réalisation des objectifs liés au déminage, les opérations n'ont jamais pris l'ampleur nécessaire pour une sécurisation du territoire cambodgien, ne serait-ce que dans les provinces à haut risque. Certes, les

²¹⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Service de l'Action Humanitaire », téléfax de Jean-Baptiste Richardier, co-directeur d'Handicap International, 25 janvier 1993.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² Des rumeurs font circuler l'information selon laquelle ces équipes « *se sont contentées de rejeter les mines, mêlées aux déblais, sur les bas-côtés de la chaussée* ».

principaux corridors ouverts dans les zones contrôlées par les parties cambodgiennes ont été majoritairement déminées, tout comme un grand nombre des lieux choisis par les réfugiés pour se réinstaller. Mais les vastes opérations promises n'ont jamais eu lieu, principalement par manque de financement et de personnel compétent.

En septembre 1993, 2300 démineurs ont été formés par l'APRONUC et seulement 400 hectares dépollués²¹³. Pour les zones dépolluées, un rapport est présenté conjointement par l'APRONUC, le PNUD, la BIRD, le FMI et la Banque asiatique de développement (BAD) lors de la première réunion du Comité international pour la reconstruction du Cambodge (CIRD). Ce rapport précise que « *le déminage d'un minimum de 3000 km² de terres [constitue] une tâche urgente* »²¹⁴. Or, au vu du temps qu'il a fallu aux démineurs pour dépolluer 400 hectares, les besoins cambodgiens en termes de déminage, nécessitent de nombreuses années d'opération, avant que le territoire soit complètement sécurisé.

Les opérations ont conduit à la neutralisation ou la destruction de 12 600 mines (dont 600 anti-char) et 1 500 engins explosifs divers. Ce bilan modeste prend en compte les résultats obtenus par les ONG, dont Handicap International, Halo Trust et *Norwegian people'aid* (NPA)²¹⁵. En parallèle de ces activités menées par le personnel international et les soldats démobilisés ou appartenant aux factions, des villageois ont participé aux opérations sur une échelle très réduite. Un sondage mené par des spécialistes de l'APRONUC auprès de 600 Cambodgiens d'un village au sud de Battambang, recense soixante villageois ayant exécuté des opérations de ce type. Cette initiative populaire a conduit à la neutralisation ou la destruction de 2600 mines antipersonnel sur vingt mois. Si elle met en évidence les failles des opérations de déminage onusiennes, cette initiative a permis d'intégrer des civils cambodgiens à ces activités de restauration de l'État, « *sur le plan social, le déminage est un élément d'expression de la solidarité nationale retrouvée* »²¹⁶.

Les opérations n'ont pas eu la portée escomptée. C'est en partie dû à la lenteur avec laquelle l'APRONUC s'est organisée initialement et par la complexité des activités à mener.

²¹³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Le déminage au Cambodge », TD de Philippe Coste, 22 septembre 1993.

²¹⁴ BARBIER Sandrine, *op. cit.*, p. 134.

²¹⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Le déminage au Cambodge », TD de Philippe Coste, 22 septembre 1993.

²¹⁶ BARBIER Sandrine, *op. cit.*, p. 69-70.

L'imprécision des mandats de la MIPRENUC, puis de l'APRONUC a ralenti la mise en place des structures de formation. Le groupe de formation au déminage n'a commencé son activité qu'en mai 1992. La formation s'est souvent limitée à un enseignement théorique, étant donné que les gouvernements ont longtemps interdit à leurs contingents de superviser les activités de déminage menées par les Cambodgiens, pour des raisons de sécurité²¹⁷.

L'emploi des démineurs a également représenté un obstacle majeur. L'APRONUC ne s'est pas risquée à employer directement les Cambodgiens formés, car en cas d'accident il aurait fallu leur reconnaître un statut onusien. Cette question a été finalement résolue après plusieurs semaines d'impasse, grâce à un accord bipartite entre le HCR et Handicap International. L'ONG s'est engagée à employer les premiers démineurs formés, notamment ceux de la région de Sisophon. Par la suite, cette solution des contrats individuels a été élargie. Les démineurs formés ont été progressivement placés sous contrat avec d'autres ONG (Halo Trust, MAG, NPA), mais au total, sur 2300 Cambodgiens formés, 1200 seulement ont été employés.

Une étude du CMAC dénombre 8 à 10 millions de mines pour une surface de 180 000 km² au Cambodge. C'est donc plusieurs dizaines d'années qu'il faudrait pour les neutraliser dans leur ensemble. Le pays détient un des pourcentages d'handicapés physiques les plus élevés au monde avec près de 25 000 amputés, soit un Cambodgien sur 320. Sachant que par endroits, les villageois, les militaires, les Khmers rouges, continuent de miner les pistes, les abords des villages, les ponts, les passages à gué, les uns pour se protéger, les autres pour continuer à faire régner l'insécurité dans les campagnes. Cet état des faits pousse Raymond Aubrac²¹⁸, commissaire honoraire de la République, à conclure que « *le dispositif actuel, dans ses composantes juridiques, techniques et d'organisation, ne pouvait aboutir qu'à un échec, malgré l'excellent travail du contingent français. On peut imaginer quelles seront les conséquences pour ce malheureux pays, et pour la Communauté Internationale.* »²¹⁹

²¹⁷ *Ibid.*, p. 135.

²¹⁸ Résistant français pendant la Seconde Guerre mondiale, Raymond Aubrac est nommé commissaire de la République à Marseille puis se voit confier la charge de responsable du déminage au ministère de la reconstruction. Dans le contexte de la guerre au Viêt Nam, il est approché par Henry Kissinger, le conseiller à la sécurité nationale des États-Unis, en raison de ses profonds liens d'amitié avec Hồ Chí Minh. En démarchant Aubrac, l'objectif est de soumettre au Président de la RDV une proposition visant à réduire les bombardements américains, à condition que les aides logistiques nord-vietnamiennes *via* la piste Hồ Chí Minh diminuent.

²¹⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Lettre adressée au Ministre d'État en date du 8 décembre 1992 », Raymond Aubrac, Commissaire Honoraire de la République, note d'Emmanuel Delloye, conseiller technique à la Direction d'Asie, 15 décembre 1992.

Il est évident que la pollution des campagnes par les mines constituera encore pendant de longues années un obstacle majeur au développement rural. Les autorités cambodgiennes cherchent des financements, mais également des aides techniques, et souhaitent que des États mettent à leur disposition des spécialistes. À cet égard, ce sont prioritairement les spécialistes français qui sont sollicités par les responsables cambodgiens, mais également par les Nations unies. Sur les 400 hectares déminés, les sapeurs français en ont dépollué près de 300 et ont relevé 11 375 mines sur les 12 600 découvertes.

Si cette activité de dépollution des sols cambodgiens revêt une importance capitale, elle nécessite un travail intense et extrêmement complexe en plus d'un investissement onéreux : l'enlèvement et la destruction d'une mine coûte entre 300 et 1000 dollars. D'ailleurs, sur ce point les investissements internationaux versés entre 1991 et 1993 n'ont pas été suffisamment conséquents. 744 000 dollars seulement ont été versés par l'ensemble des États participants pour mener à bien le déminage du Cambodge...

Au moment de passer le relais au CMAC, l'APRONUC s'emploie à racheter le matériel de déminage utilisé pendant les opérations au Cambodge aux différents organismes qui l'ont fourni. Ce matériel est légué pour permettre aux démineurs de travailler dans des conditions satisfaisantes. Certains États participants à la mission onusienne contribuent à ces rachats : les États-Unis débloquent un million de dollars et le Canada 400 000 dollars²²⁰. Bien que ces efforts constituent un premier pas pour contribuer à ce qui sera l'une des priorités du futur gouvernement cambodgien, les exigences sur place sont beaucoup plus importantes. Pour les six mois à venir seulement, les besoins en personnel, en équipement et en formation sont évalués à quinze millions de dollars.

La France suggère de prendre des initiatives dans ce domaine et en appelle à la Communauté économique européenne (CEE), pour engager une action d'envergure susceptible d'enclencher une dynamique. Elle cherche à rassembler d'autres contributeurs autour d'elle, en liaison avec le nouveau CMAC. Comme l'affirme Handicap International, « *les organes khmers compétents, récemment créés, ne sont pas aujourd'hui en mesure de poursuivre les efforts en cours si une assistance internationale importante n'est pas maintenue. Le soutien financier et technique offert par la communauté internationale et sa gestion rapprochée ne peuvent céder*

²²⁰ Ces montants permettent d'enclencher le rachat de l'ensemble du matériel de déminage comme les détecteurs, les outils de balisage, les accessoires de protection, etc.

le pas à une supervision limitée en l'espace de quelques semaines. »²²¹ L'avenir du CMAC est incertain sans perfusion financière internationale et l'assistance d'un personnel technique spécialisé. La préparation du transfert des responsabilités de l'APRONUC au CMAC est donc clairement insuffisante.

Avant que la structure nationale de déminage ne meure naît, un plan de sauvetage temporaire est mis en place grâce au concours de plusieurs ONG. Elles interviennent au Cambodge de sorte à superviser des sections de démineur et soutenir les bureaux du CMAC sur des aspects administratifs, logistiques et financiers. Par ailleurs, le PNUD crée et gère un fond commun d'aide au déminage et envoie également des conseillers techniques qui ont pour mission de former des cadres cambodgiens²²². Grâce à cette levée de bouclier internationale, le CMAC fonctionne de manière adéquate et gagne progressivement en autonomie.

3 – Sauvegarder le patrimoine culturel cambodgien

A – L'organisation de la dépollution des sites d'Angkor

Du 28 février au 8 mars 1992, la Compagnie française d'assistance spécialisée (COFRAS) effectue une mission au Cambodge, pour « *rechercher des activités de nature à répondre aux besoins du Cambodge* »²²³. Minutieusement préparée, elle conduit le COFRAS à enclencher une série d'opérations de dépollution du site historique d'Angkor. Du 15 au 25 janvier 1993, une seconde mission définit les modalités d'exécution du projet, avec l'accord du prince Sihanouk – en sa qualité de président du CNS et du CMAC – et de Sergio Viera de Mello. Cette seconde mission établit le périmètre des activités autour des sites d'Angkor, de Bantay Srei et de Roluos (360 km²), mais également des « zones rurales contiguës » (600 km²). Les reconnaissances effectuées sur place estiment à entre douze et quatorze mois le temps nécessaire pour conduire les opérations de déminage sur ces 960 km².

²²¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Concernant le retrait des troupes des Nations unies, Handicap International alerte la communauté internationale de l'avenir des opérations de déminage au Cambodge », Handicap International.

²²² BARBIER Sandrine, *op. cit.*, p. 136.

²²³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Dossier simplifié sur le déminage des sites d'Angkor et de ses environs », 5 février 1993, p. 5.

Cette entreprise est jugée indispensable pour des sites « *qui appartiennent à l'Humanité toute entière* » selon le prince Sihanouk²²⁴. Angkor est en proie à une dégradation particulièrement importante, qui relève du PPC selon les Khmers rouges. Ils estiment que dans son objectif « *d'affaiblir la culture cambodgienne qui constitue un sérieux obstacle à leur politique de « vietnamisation* » » l'EDC a été à la manœuvre²²⁵. Sans fondement, cette accusation démontre l'ancrage idéologique de la PKD, qui n'hésite pas à se servir du prétexte des temples d'Angkor pour étayer ses propos accusateurs.

Les temples d'Angkor représentent un facteur de développement socio-économique et une source d'équilibrage de repeuplement. Leur importance historique et culturelle, et leur contribution à la réconciliation nationale, ainsi qu'à l'économie du pays sont indiscutables. Ce projet de déminage des sites est soutenu par la population cambodgienne, et par le personnel cambodgien formé, qui obtiendrait un emploi par intégration au sein des unités du COFRAS. Pour les aspects financiers de cette entreprise, le CMAC assure la rémunération des démineurs pour six mois, renouvelable après évaluation des résultats obtenus. Mais cette question dépend des fonds versés par les donateurs extérieurs. En novembre 1992, le CMAC lance un appel pour financer les opérations, estimés à vingt millions de francs auquel répondent : la CEE, l'Australie, les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la Thaïlande, les Pays-Bas et la Suède²²⁶. La France de son côté, alloue quatre millions de francs, sur le budget du ministère de la Défense au titre de l'année 1993.

B – La responsabilisation du peuple cambodgien

La localisation des zones minées et polluées se fait généralement grâce aux renseignements obtenus auprès des populations locales qui vivent à proximité, d'anciens occupants des points d'appui, ou auprès d'anciens combattants. Pour détecter les explosifs à neutraliser, le matériel se limite aux sondages, au visuel et aux détecteurs électromagnétiques. Cette détection est jugée prioritaire par le comité pour la réhabilitation des monuments et des

²²⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Rapport de Sihanouk sur ses entretiens de Pékin avec Monsieur Akashi », télex de Philippe Coste, 28 janvier 1993.

²²⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Intervention de M. Khieu Samphan et de M. Akashi », CNS du 23 juillet 1992, 23 juillet 1992, p. 3.

²²⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Réponse du Ministre d'État à une question écrite de Monsieur Roger Pinchet », Assemblée nationale, Journal Officiel du 1^{er} février 1993.

musées au Cambodge et le CMAC, en raison du risque inhérent qui menace les populations sur place, les touristes et les diverses équipes d'étude de réhabilitation des sites. Certains monuments peuvent être visités, comme Bayon ou Angkor Vat. Mais leurs alentours sont insécurisés par la présence de mines et de différentes factions. Bien que le minage ne soit pas extrêmement dense, les mines utilisées sont à dominante antipersonnel. Elles sont utilisées en tant qu'armes de défense et font partie intégrante du dispositif d'alerte des factions, qui cherchent à interdire l'accès à leurs points d'appui (bases et zones de bivouac).

Les opérations débutent au mois d'août 1993 et rassemblent une dizaine de cadres spécialistes et un médecin, qui forment une compagnie. Cette compagnie emploie une quarantaine de démineurs cambodgiens. Les démineurs fournis par le HCR sont des soldats démobilisés qui se trouvent dans les environs. Le détachement COFRAS est appelé à travailler en liaison avec le CMAC, l'école française d'Extrême-Orient (EFEO) et la compagnie française de travaux routiers implantée à Siemreap. L'objectif est de localiser, marquer les zones polluées, neutraliser et détruire les mines et autres engins explosifs, tout en assurant l'encadrement des démineurs cambodgiens.

Suivies en parallèle par un approfondissement de l'instruction aux démineurs cambodgiens, ces opérations représentent une initiative de solidarité particulièrement utile et propice au développement du Cambodge. D'une part, les Cambodgiens bénéficient d'une formation complémentaire. D'autre part, la sécurisation des sites d'Angkor – inscrits sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO en 1992 – permet au Cambodge de projeter le développement du secteur du tourisme, et ainsi bénéficier de retombées économiques importantes. La mission entreprise par le COFRAS, en lien avec les organismes internationaux et locaux, s'inscrit dans un faisceau décisionnaire, qui vise à sauvegarder le patrimoine culturel du Cambodge. Elle favorise la réconciliation nationale cambodgienne et la réappropriation par le peuple cambodgien de sa propre histoire.

C – La nouvelle législation cambodgienne

Le CNS crée l'autorité du Cambodge pour la protection du patrimoine national (ACPPN), pour « *protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel du*

Cambodge »²²⁷. Cette initiative fait suite à la demande de l'UNESCO aux Nations unies et aux autorités cambodgiennes de promulguer une législation de protection, d'établir une agence nationale de protection, de définir des zones tampons significatives, et d'établir une surveillance et une coordination de l'effort international de conservation. L'adoption du cadre institutionnel et juridique demandé permet au Cambodge de bénéficier d'aides financières de la part de l'UNESCO à hauteur de quinze millions de dollars. La création de cette autorité est acquise aux forceps par Sihanouk, contraint de passer outre les objections de Khieu Samphan et de la PKD réfractaires²²⁸.

La dépollution des sites d'Angkor et de ses environs ne représente pas la seule ambition esquissée pour préserver l'héritage historique cambodgien. Outre les obligations à respecter concernant la gestion du patrimoine culturel fixées par l'UNESCO, la création de l'ACPPN équivaut à l'acceptation de trois conventions : la convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de 1954, la convention sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation, et le transfert de propriété illicites des biens culturels de 1970, et celle de la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972.

En attendant la formation d'un gouvernement issu des élections, le prince Sihanouk reprend l'idée de Son Sann et propose au CNS d'interdire « *toute exportation même provisoire des collections du Musée national au profit d'expositions organisées à l'étranger* »²²⁹. Par cette nouvelle initiative, qui intervient après le passage en force contre la PKD pour créer l'ACPPN, Sihanouk démontre le contrôle qu'il opère sur le CNS et l'imposition de ses vues aux factions. Sa volonté détermine la faisabilité des différents projets. C'est d'ailleurs après son approbation que la France peut faire un don de deux millions de francs, pour l'étude préalable à la restauration de la terrasse du roi lépreux à Angkor.

²²⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Déclarations et documents divers remis à l'occasion de la réunion du CNS du 10 février 1993 », 13 février 1993.

²²⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Réunion du CNS », TD de Philippe Coste, 10 février 1993.

²²⁹ *Ibid.*

4 – La préservation des ressources naturelles

A – La destruction de l'environnement cambodgien

L'exploitation des ressources naturelles par les parties cambodgiennes fait courir un risque majeur pour les intérêts vitaux et le futur de peuple cambodgien. Les coupes de bois sont cinq fois supérieures à la reconstitution des ressources²³⁰. Conscient des conséquences environnementales liées à ces pratiques, Sihanouk tient un discours particulièrement incisif lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, du 3 au 14 juin 1992. Lors de ce sommet de la Terre de Rio de Janeiro, le président du CNS dénonce l'exploitation forestière non-contrôlée et le système d'extraction des pierres précieuses en vigueur au Cambodge, qui représentent une menace écologique et socio-économique.

L'avis du prince est partagé par les membres du CNS, mais les besoins financiers des parties prennent le pas sur ces considérations écologiques. Khieu Samphan s'appuie sur les accords de Paris et considère que la gestion et l'exploitation des ressources naturelles du Cambodge doivent revenir au CNS, seul organe « *légitime unique et source de l'autorité au Cambodge* ». Le représentant de la PKD souhaite « dépolitiser » les restes de l'EDC, pour éviter tout conflit d'autorité entre le CNS et l'APRONUC d'un côté, et l'EDC de l'autre.

Cette volonté de renforcer le CNS se retourne contre la PKD. Au cours de la réunion du 21 avril 1992, Son Sann appelle le CNS à se saisir du problème de la « surexploitation mécanisée » des mines de Pailin, qui pollue les cours en aval et supprime de nombreux emplois artisanaux traditionnels²³¹. Pailin étant sous le contrôle des Khmers rouges, cette demande du FNLPK met en avant la contradiction évidente de la position de Khieu Samphan, et s'inscrit parfaitement dans le cadre de la proposition de la PKD tendant à placer le CNS comme source unique de l'autorité au Cambodge. La pollution des cours d'eau est également mise en avant par le prince Sihanouk, qui exige de la PKD une diminution des rejets de terre dans les rivières

²³⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil National Suprême du 22 septembre », TD de Philippe Coste, 23 septembre 1992.

²³¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du CNS (20 avril 1992) », TD de Philippe Coste, 21 avril 1992.

de Pailin lors des opérations d'exploitation de pierres précieuses, qui rendent les rivières excessivement boueuses²³².

B – Réguler l'exploitation des ressources naturelles

Behrooz Sadry propose aux factions de créer un mécanisme de contrôle qui permettrait de réviser les différents accords contractuels liés aux ressources naturelles cambodgiennes. Ce comité consultatif technique (CCT) sur la gestion et l'exploitation durable des ressources naturelles, comprend en son sein deux membres du PPC et un pour chacune des autres parties. Le prince Rannaridh donne son accord, tout comme Ieng Mouly²³³ et Hor Namhong²³⁴. Khieu Samphan lui, ne donne pas explicitement son accord à Yasushi Akashi pour fournir des éléments à ce comité. Il conditionne son accord à plusieurs revendications : « *que le CNS déclare être le seul organisme compétent pour la gestion des ressources naturelles, que le CNS émette une nouvelle monnaie et en assure la gestion, que le CNS assure la gestion de l'économie et des finances, que le CNS déclare que « les traités, conventions, accords et protocoles signés par la partie de Phnom Penh et le Viêt Nam, concernant l'intégrité territoire et l'unité nationale du Cambodge sont nuls et non avenue pour le CNS et le Cambodge. »* »²³⁵

Ce nouveau blocage confirme que la PKD saisit la moindre occasion pour détourner l'ordre du jour de son objet, à partir du moment où il va à l'encontre de ses propres intérêts. Les Khmers rouges listent une série de revendications qui sont quasiment les mêmes depuis le déploiement de la MIPRENUC. Ils se figent dans leur position et se servent de plusieurs prétextes pour bloquer toute initiative de gestion des difficultés cambodgiennes. Ici, la première proposition semble être la seule ayant un lien avec l'ordre du jour de la réunion du CNS, les autres s'éloignent fondamentalement de la thématique, éclatant ainsi le débat initial qui était centré sur la question des ressources naturelles.

²³² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil National Suprême du 22 septembre », TD de Philippe Coste, 23 septembre 1992.

²³³ Après avoir travaillé pour Hun Sen, Ieng Mouly rejoint le FNLPK et devient vice-président du PLDB. Il est nommé représentant du FNLPK au CNS par Son Sann.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ *Ibid.*

Cette mauvaise volonté n'empêche pas la création du comité consultatif technique, qui est finalement mis en place. Avec le directeur de la réhabilitation du Cambodge à sa tête, le comité comporte – en plus des membres fournis par les parties – des spécialistes techniques pour veiller à la bonne conduite des affaires dans ce domaine : des économistes de l'environnement, des experts juridiques, des géologues économiques et des consultants. Le CCT évalue les pratiques administratives et commerciales en vigueur, pour favoriser une nouvelle gestion des ressources naturelles, et préserver la situation écologique et économique du pays. Pour cela, il recueille des informations sur tous les contrats et les franchises relatifs à l'exploration, la production, la transformation et la commercialisation des ressources naturelles au Cambodge. En prenant en compte les prix du marché mondial, le CCT examine l'impact environnemental de ces activités et évalue les avantages financiers, en termes de recettes fiscales, de frais de location, ou de franchise que les parties prenantes tirent de ce type d'activité.

C – Des mesures impossibles à faire respecter ?

Le CCT se réunit le 14 septembre 1992, sans représentant de la PKD – pour soumettre les résultats des différentes évaluations effectuées²³⁶. Elles conduisent le comité à interdire tout nouveau contrat d'exportation de grumes par les quatre parties et met en place un moratoire sur ces exportations à compter du 31 décembre 1992. Conformément au rôle qui lui a été attribué, le CCT demande également à l'APRONUC et aux quatre parties de veiller au respect de ces règles aux points de contrôles frontaliers terrestres et maritimes.

En dépit des contrats d'exploitation forestière et minière que son parti a conclu avec des entreprises thaïlandaises²³⁷, Son Sann propose d'étendre le moratoire à l'ensemble des ressources naturelles et même d'avancer le moratoire sur les exportations de bois au 31 octobre. La PKD, qui a passé les mêmes types d'accords que le FNLPK rejette le principe d'un moratoire²³⁸. Elle estime que cette mesure la pénaliserait davantage que les autres parties. Cette réaction démontre à quel point les matières premières sont importantes pour la PKD. Elles

²³⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil National Suprême du 22 septembre », TD de Philippe Coste, 23 septembre 1992.

²³⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du CNS », TD de Philippe Coste, 7 mai 1992.

²³⁸ *Ibid.*

représentent l'une de ses seules sources de revenus et ce moratoire entraînerait des pertes financières impossible à surmonter pour cette partie.

L'importance des revenus que ces différentes exploitations génèrent pousse le FNLPK et le FUNCIPC à accéder à la demande de la PKD et du PPC. Le CNS renonce à une interdiction totale de l'exportation du bois de scie et maintient des volumes d'exportation à un niveau légèrement inférieur à celui de 1992. Ces quotas font partie intégrante de la déclaration sur l'exportation des grumes du Cambodge²³⁹. À titre d'exemple, l'APRONUC accorde au PPC un quota de 160 000 m³ de bois de scie, dont 66 667 pour les cinq premiers mois de l'année 1993. Il s'agit d'une diminution de 30% par rapport aux exportations de 1992.

En revanche, pour les exportations de grumes, de pierres précieuses et de minerais, Sihanouk passe outre le refus de Khieu Samphan et adopte la déclaration sur l'extraction et l'exportation des minéraux et des pierres précieuses, qui ne prévoit pas de quota. Le prince estime que ces ressources sont « *nécessaires pour la réhabilitation et la reconstruction* » du Cambodge²⁴⁰. Cette décision du président du CNS vise très certainement à préserver les ressources naturelles cambodgiennes. Mais en agissant de la sorte, Sihanouk avalise le moratoire du CCT sur une ressource principalement exploitée par la PKD. Le risque est d'asphyxier économiquement les Khmers rouges et de les écarter définitivement du processus de réconciliation nationale.

La surveillance onusienne aux frontières permet de limiter les potentiels violations de ces textes par les parties cambodgiennes. Pourtant, au mois de janvier 1993, ce ne sont pas moins de quarante-six violations qui sont commises et onze au mois de février, principalement du fait du PPC. Les quotas fixés par l'APRONUC ont rapidement été atteints par cette partie, qui n'hésite pas à continuer ses exportations de manière illégale. De plus, la partie d'Hun Sen accorde une série de concessions d'exploration pétrolière à des compagnies étrangères²⁴¹. Ce qui est parfaitement illégal, car seul le CNS représente l'autorité compétente pour accorder ce genre d'accord. Cette question du trafic illégal de matières premières met en évidence les

²³⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Décision du CNS du 22 septembre relative à l'exportation des grumes », 9 octobre 1992.

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, Réunion de travail du Conseil National Suprême du 9 mars, TD de Philippe Coste, 10 mars 1993.

limites de l'intervention onusienne qui ne peut visiblement pas contraindre les acteurs cambodgiens à se conformer aux conventions établies.

La baisse des fraudes d'exportations de matières premières au mois de février se confirme au mois de mars avec « seulement » 1690 m³ exportés illégalement par le PPC, en direction de la Thaïlande et du Viêt Nam. Bien que ces chiffres soient en baisse constante au fil des mois, les trafics perdurent et confirment l'implication internationale – deux États qui participent à l'APRONUC qui plus est – dans ces échanges illicites. « *L'ONU n'est pas toute puissante, la frontière avec la Thaïlande faisait partie des zones très difficiles d'accès car les trafics de pierres précieuses, de bois, des œuvres volées sur les sites historiques, et des réfugiés côté Thaïlandais alimentaient les caisses des organisations mafieuses. Donc de ce point de vue là une certaine impuissance à faire respecter les accords de Paris.* »²⁴²

La vigilance onusienne a le mérite d'exister, mais l'absence de mécanismes contraignants permet aux filières illégales d'exportation de bois de continuer à exister. Même lorsque les autorités onusiennes repèrent une filière d'exploitation illégale, aucune mesure concrète n'est prise²⁴³. Pour accentuer l'efficacité des contrôles, le CNS accède aux exigences du FNLPK lors de la réunion du 10 février 1993. Le nombre de poste de contrôle aux frontières terrestres et maritimes augmente, tout comme les équipes mobiles. Mais ces mesures ne rendent pas les frontières cambodgiennes hermétiques pour autant. Elles ne le seront jamais véritablement, tant que des États frontaliers participeront à ce trafic illicite à grande échelle.

²⁴² Source : échanges avec Michel Riehl.

²⁴³ Le constat est le même après que l'APRONUC ait remonté une filière au Laos, dont Vientiane déclare n'avoir aucune connaissance. AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion de travail du Conseil National Suprême du 20 mars », TD de Philippe Coste, 20 mars 1993.

CHAPITRE V

L'APRONUC EN TANT QUE LEVIER D'INFLUENCE

1 – L'emprise thaïlandaise sur les matières premières au Cambodge

A – L'ambivalence gouvernementale et le condominium militaro-entrepreneurial thaïlandais

La Thaïlande est engagée dans le processus de pacification du Cambodge depuis l'envoi d'un contingent au mois de mai 1992. Cet envoi est consécutif au renforcement du mandat de la MIPRENUC. Au moment d'envoyer son contingent au Cambodge, le régime thaïlandais n'hésite pas à mettre en avant sa participation. Elle convie les ambassadeurs représentant les États signataires des accords de Paris et les États membres de l'ASEAN, à participer à une cérémonie de bénédiction bouddhiste du contingent. La cérémonie est l'occasion pour le gouvernement du général Suchinda Kraprayoon d'exposer la puissance militaire thaïlandaise aux yeux du personnel diplomatique international.

La cérémonie est retransmise par différentes chaînes télévisées grâce aux nombreux journalistes présents, qui donnent un écho particulier à cette initiative. Par l'importance donnée à cette « *prise d'armes désarmée* »²⁴⁴, le gouvernement thaïlandais confirme sa volonté d'être à l'avant-garde en Asie du Sud-Est et surtout, d'être présent le plus rapidement possible sur le terrain pour la mise en application du processus de paix chez son voisin. D'autant que Bangkok entretient déjà des liens étroits avec le Cambodge. Dans le cadre de la coopération bilatérale khméro-thaïlandaise, la Thaïlande investit 145 millions de bahts pour le rétablissement des communications routières et ferroviaires entre Phnom Penh et la frontière commune.

La Thaïlande est présente sur l'échiquier cambodgien depuis plusieurs décennies. Elle a activement soutenu la résistance cambodgienne (en particulier les Khmers rouges) et a permis de faire transiter une aide matérielle conséquente par son territoire. C'est à cette période que les militaires thaïlandais ont commencé à prélever un dû, initiant un solide réseau d'intérêts

²⁴⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4353, « Mise en route d'un contingent thaïlandais pour le Cambodge », TD de Georges Vinson, ambassadeur de France en Thaïlande, 5 février 1992.

politiques, militaires et financiers. Ce mode de fonctionnement a été soutenu dans une large mesure par le Maréchal Siddhi Savetsila²⁴⁵, jusqu'à son retrait du gouvernement du général Chatichai Chunnawan²⁴⁶. Ce dernier se lance dans une nouvelle politique régionale de « *transformation du champ de bataille indochinois* », mais le coup d'État de février 1991 porte un coup d'arrêt à cette initiative.

Anan Panyarachun²⁴⁷, appelé à la tête du gouvernement par les instigateurs du coup d'État, décide finalement de poursuivre la politique mise en place par son prédécesseur. Cela se traduit par la visite officielle du Premier ministre vietnamien à Bangkok en octobre 1991, peu de temps après les accords de Paris, qui l'ont rendu possible. Cette visite officielle a une signification forte : la Thaïlande n'a désormais plus aucune raison de maintenir son soutien traditionnel aux Khmers rouges. Mais les pratiques établies ne sont pas bouleversées pour autant. Les militaires gardent toujours un très haut degré d'implication dans le commerce transfrontalier. L'accession au pouvoir du commandant Prasong Soonsiri²⁴⁸ au poste de ministre des Affaires étrangères ne change visiblement pas la donne, bien qu'il affiche une volonté affirmée de voir les Khmers rouges sanctionnés pour les différents trafics qui se poursuivent à la frontière thaïlandaise.

La situation échappe à un gouvernement qui peine à trouver une solution efficace pour endiguer cette situation. Outre l'impossibilité de contrôler ou sceller la frontière khméro-thaïlandaise de par ses caractéristiques topographiques, la diversité des acteurs de la politique thaïlandaise – qui mêle les militaires, les diplomates et le Conseil national de sécurité – rend presque impossible le respect d'éventuelles sanctions envisagées par les Nations unies. Les intérêts de divers milieux thaïlandais sont trop importants pour qu'ils renoncent à maintenir leur

²⁴⁵ Militaire et diplomate, Siddhi Savetsila devient ministre des Affaires étrangères de la Thaïlande de 1980 à 1990. Il démissionne le 26 août 1990, après quoi le roi de Thaïlande Rama IX, l'intègre à son conseil privé en 1991.

²⁴⁶ Premier ministre de Thaïlande de 1988 à 1991, Chatichai Chunnawan est renversé par un coup d'État fomenté par le commandant en chef de l'armée royale, Suchinda Krapayoon, en 1991.

²⁴⁷ Anan Panyarachun est nommé Premier ministre une première fois après la chute du général Chatichai Chunnawan. L'instigateur du coup d'État de février 1991, le général Suchinda Krapayoon lui succède par les urnes lors des élections du 22 mars 1992. Mais sa nomination engendre une série de manifestations populaires, réprimées dans le sang entre le 17 et le 20 mai 1992 (« *Black May* »). L'intervention du roi Rama IX contraint le général Krapayoon à démissionner le 24 mai et permet à Anan Panyarachun de redevenir Premier ministre pour quelques mois.

²⁴⁸ Secrétaire général du Conseil national de sécurité de 1980 à 1986, Prasong Soonsiri devient ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Chuan Leekpai entre octobre 1992 et 1994.

partenariat avec les Khmers rouges. La Thaïlande n'est « jamais « une » selon les problèmes rencontrés et l'intérêt de [ses] enjeux »²⁴⁹.

Encouragés par le gouvernement – pour qui le commerce est « un facteur non négligeable, parmi d'autre, de paix et de stabilité » – un grand nombre d'hommes d'affaires se sont engagés financièrement au Cambodge et ont signé des contrats d'exploitation avec chacune des quatre factions²⁵⁰. Pourtant, la signature des accords de Paris rend toute entreprise commerciale avec les factions illégale. Les contrats passés doivent être signés par le CNS. L'irrégularité juridique n'empêche pas pour autant les entreprises thaïlandaises de poursuivre leurs activités, aidées par des généraux corrompus et qui participent au pillage forestier et gemmologique du Cambodge. Le partenaire commercial principal de ce condominium est la PKD, qui passe outre le moratoire voté par le CNS.

Par ces activités commerciales, le gouvernement thaïlandais est pris en étau entre les pressions internationales, qui visent à mettre un terme à ce trafic particulièrement dévastateur et non-prolifère à l'économie cambodgienne, et de l'autre, l'appétence des hommes d'affaires thaïlandais qui se confondent avec une partie des généraux²⁵¹. Il est particulièrement regrettable de voir ce pays à la prospérité grandissante se manifester ainsi par son appétence mercantile. L'Asie qui est lancée sur une « voie prospère », paraît incapable de fournir l'exemple du désintéressement qu'elle sollicite des États occidentaux.

B – Le saccage de l'environnement cambodgien et le projet de résolution du Conseil de sécurité

Les entreprises et les généraux thaïlandais considèrent le Cambodge comme leur arrière-pays, une sorte « d'Alsace-Lorraine des Allemands »²⁵². Ils tirent l'essentiel de leurs bénéfices de l'exploitation des pierres précieuses et des bois précieux des zones contrôlées par les Khmers

²⁴⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4353, « Cambodge », TD de Georges Vinson, 22 décembre 1992.

²⁵⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Cambodge : entrevue avec le ministre des Affaires étrangères », TD de Georges Vinson, 11 décembre 1992.

²⁵¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Cambodge-Thaïlande », TD de Frédéric Grasset, ambassadeur de France en Malaisie, 3 décembre 1992.

²⁵² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Mission auprès de l'APRONUC », TD d'Henry Cluny, 14 mai 1992.

rouges, en particulier à Pailin. Le manque de main d'œuvre conduit les firmes thaïlandaises à dépêcher des milliers de travailleurs thaïlandais dans les exploitations minières²⁵³. De ce fait, les dirigeants khmers rouges se contentent de percevoir les royalties de cette surexploitation, et participent aux processus de dévastation de l'environnement et « d'annexion économique » thaïlandais au Cambodge.

Les dégâts occasionnés sur l'environnement cambodgien sont captés par une équipe de l'APRONUC, qui parvient à filmer les images du saccage de certaines zones de Pailin. Ces bandes sont copiées en trois exemplaires : une adressée au secrétaire général des Nations unies, une au prince Sihanouk et la dernière au ministre des Affaires étrangères thaïlandais Prasong Soonsiri²⁵⁴. Le secrétaire général met son veto pour copier le film et le diffuser à grande échelle. Hor Nahmong qui souhaite une copie se voit signifier une fin de non-recevoir par Yasushi Akashi. Le recours du PPC aux Nations unies en ce sens obtient la même réponse, malgré une possibilité d'organiser une séance de projection... Ce nouveau refus est dû aux pressions exercées Bangkok auprès du Secrétariat. Le gouvernement thaïlandais pèse de tout son poids pour empêcher toute diffusion. La complaisance onusienne peut s'expliquer par la volonté de ne pas s'aliéner cet État participant à l'APRONUC, et qu'il faille « *pour le bon déroulement même du processus de paix, ne pas trop braquer le puissant voisin du Cambodge.* »²⁵⁵

Cet investissement entrepreneurial s'élève à hauteur de dix milliards de bahts selon le ministre des Affaires étrangères thaïlandais. Il n'est réalisable que par le concours des Khmers rouges, ce qui pousse le Conseil de sécurité à envisager des sanctions. Une des premières solutions envisagées est de contraindre les sociétés thaïlandaises à verser les sommes de la rente des exploitations à l'APRONUC et non plus aux Khmers rouges²⁵⁶. L'autorité provisoire pourrait ainsi utiliser ces nouveaux fonds à la réhabilitation des zones sous le contrôle des parties qui coopèrent à l'application du plan onusien. Mais cette solution, qui certes, porterait atteinte aux Khmers rouges, ne résoudrait en rien le problème de fond. Les entreprises

²⁵³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Cambodge : sanctions contre les Khmers rouges », 17 septembre 1992.

²⁵⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion de travail du CNS du 10 décembre », TD de Philippe Coste, 11 décembre 1992.

²⁵⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Entretien avec M. Akashi », TD de Philippe Coste, 23 décembre 1992.

²⁵⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Cambodge : sanctions contre les Khmers rouges », 17 septembre 1992.

thaïlandaises continueraient à surexploiter les ressources en territoire cambodgien, au détriment de l'environnement cambodgien. Seule l'identité du bénéficiaire des exploitations changerait.

Cette sanction remettrait clairement en cause la crédibilité du Conseil de sécurité et serait difficilement applicable. En cas de fermeture des concessions, les entrepreneurs thaïlandais perdraient jusqu'à 600 millions de francs²⁵⁷ et des milliers de travailleurs seraient condamnés au chômage. Les sociétés n'abandonneront donc pas les filons qu'elles exploitent à plein régime depuis plusieurs années maintenant, et trouveraient une manière de contourner l'interdit. Ajouté à cela, les Khmers rouges se montreraient très certainement hostiles à la perte de cette manne financière. Ils pourraient porter atteinte aux exploitants forestiers, ainsi qu'aux ouvriers employés dans les mines et sèmeraient le désordre dans l'ensemble de la province. Enfin, le gouvernement thaïlandais ne semble pas être en mesure d'imposer son autorité à ces sociétés qui opèrent au-delà des frontières thaïlandaises. Bangkok n'a visiblement aucun moyen de contrôler le versement des royalties qui peuvent être honorées de bien des façons.

L'impossibilité de cette première option pousse les Cinq à se tourner vers un autre projet de résolution, consistant en l'implantation de points de contrôle le long de la frontière khméro-thaïlandaise et la mise en place d'un embargo pétrolier contre la PKD. Bangkok est contre cette approche. Elle préfère essayer de négocier avec les Khmers rouges, en exerçant de fortes pressions. Cette position est d'ailleurs soutenue par l'Indonésie et le Japon. À l'inverse, les États-Unis et le Royaume-Uni sont partisans pour une « *très ferme condamnation* » des Khmers rouges pour « *tenir compte de la sensibilité de leurs opinions publiques* »²⁵⁸. Ces exigences de Londres et Washington créent un profond ressentiment de Bangkok à leur égard²⁵⁹.

La position thaïlandaise est clairement ambivalente. Bangkok prône la négociation avec les Khmers rouges et s'oppose aux sanctions. Dans le même temps, elle refuse l'installation de points de contrôle à sa frontière et affiche clairement sa détermination à refuser toute installation en territoire thaïlandais. Si l'embargo pétrolier paraît envisageable pour le gouvernement, ce sont les moratoires qui sèment le doute dans les milieux thaïlandais : les

²⁵⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Le Salut khmer. Défense et illustration des valeurs d'un peuple », bulletin bimensuel édité par l'Amicale pour la Sauvegarde de la Civilisation Khmère, 1^{er} novembre 1992, p. 6.

²⁵⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Cambodge – Réunions de New York », TD de Jean Bernard Mérimée, 9 octobre 1992.

²⁵⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Cambodge : position de la Thaïlande », 27 novembre 1992.

sociétés thaïlandaises seront-elles indemnisées ? Comment imposer un strict respect des mesures onusiennes sur une frontière aussi poreuse ? Les moratoires s'appliquent-ils seulement le temps de l'intervention onusienne au Cambodge ? S'ils devaient être prolongés après le départ de l'APRONUC, le gouvernement cambodgien nouvellement établie serait-il en mesure de contrôler les zones tenues par les Khmers rouges et d'y imposer le respect des mesures prises ?

Toute sanction risque de radicaliser la PKD, qui gagne du terrain au Cambodge, notamment dans la région de Kompong Chhnang. Elle s'assure peu à peu et de manière illégale, du contrôle de la population, par la vente des droits de pêche et la collecte des impôts. Un embargo pétrolier n'aurait que peu d'impact sur leurs activités, car rien ne distingue un Khmer rouge d'un autre Cambodgien, et la PKD pourrait acheter les produits pétroliers à Phnom Penh ou dans n'importe quelle ville d'une autre province. *A priori*, la résolution du Conseil de sécurité ne changerait pas grand-chose non plus concernant les postes de contrôle frontaliers. Si ces postes sont censés imperméabiliser la frontière, les zones adjacentes au territoire thaïlandais sont également en contact avec les territoires sous contrôle des autres factions. Les circuits commerciaux pourraient donc s'y redéployer aisément.

C – Éviter les sanctions au PKD : l'initiative nippo-thaïlandaise

Dans l'optique de maintenir la PKD dans le processus de paix, Tokyo et Bangkok organiser une série de réunions tripartite pour convaincre les Khmers rouges de respecter les accords de Paris. Ces accords sont violés par la nature des exploitations commerciales, le refus de démobiliser, de regrouper et de cantonner les troupes, et la non-application de la deuxième partie du cessez-le-feu. Si la présence thaïlandaise à la table des négociations paraît logique, tant la proximité entre la Thaïlande et la PKD est avérée, la présence nippone peut poser question.

Ce retour au premier plan du Japon est le résultat d'un long processus. La présence nippone sur le théâtre d'opération cambodgien date du 15 mars 1992, soit l'd'arrivée à Phnom Penh du représentant spécial Yasushi Akashi, personnage clé de l'opération onusienne et qui

« pour nombre de ses compatriotes, défend les couleurs du Japon »²⁶⁰. Sa présence au CNS est essentielle, il parvient à maintenir le dialogue entre des factions en profond désaccord, tout en prenant des directives de consort avec le président du CNS, Sihanouk, qu'il est parvenu à responsabiliser davantage.

Outre cette nomination prestigieuse, le Japon a manifesté sa présence au Cambodge par l'envoi de très nombreuses missions commerciales, démontrant une nouvelle fois toute l'appétence de certaines puissances asiatiques à l'égard de ce pays. Cette présence limitée au champ économique a progressivement évolué. Sa présence à la première conférence de Paris en 1989 a été un premier pas sur ce dossier et dès lors, son intérêt pour la question cambodgienne n'a cessé de croître. Cet intérêt s'est manifesté à travers plusieurs faits notables, dont le plus marquant est certainement la réunion intercambodgienne que Tokyo a accueilli en juin 1990. Également, les diplomates nippons se sont montrés particulièrement actifs dans le processus de négociation des accords de Paris, souhaitant par-là être reconnus comme des acteurs à part entière. La conférence ministérielle de Tokyo sur la reconstruction du Cambodge en juin 1992, participe à faire du Japon un acteur de premier plan.

En juin 1992, le gouvernement nippon vote une loi pour employer les forces d'autodéfense à d'autres tâches que celles prévues par sa Constitution. Malgré les réticences de l'opinion publique japonaise – attachée au caractère pacifique du texte – le gouvernement se dote d'un texte restrictif, qui limite les opérations des contingents nippons au domaine non-militaire. Le régime témoigne ainsi d'une prise de conscience de la nécessité d'une participation plus grande du Japon au maintien de la sécurité mondiale. Il répond par la même aux critiques de sa « diplomatie du carnet de chèques », tout en faisant un premier pas vers l'exercice de responsabilités accrues aux Nations unies. Juridiquement, la « composante » japonaise – « *Tokyo ne veut même pas utiliser le terme « force de paix »* »²⁶¹ – n'est pas légale, étant donné que la loi japonaise interdit l'envoi de troupes à l'étranger, en l'absence d'un cessez-le-feu total sur place au préalable. Les forces envoyées interviennent dans un contexte où les factions n'ont pas encore été démobilisées et où le cessez-le-feu souffre de violations tous azimuts.

²⁶⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4353, « Le Japon et le Cambodge », TD de Loïc Hennekinne, ambassadeur de France au Japon, 5 novembre 1992.

²⁶¹ LECHERVY Christian, *op. cit.*, p. 15.

L'implication de Tokyo au Cambodge se traduit par l'acquittement de ses obligations financières (75 millions de dollars) et le financement des opérations de rapatriement des réfugiés (35 millions de dollars, auxquels il faut ajouter 18 millions d'aide alimentaire destinée aux personnes déplacées). La contribution la plus notable reste l'envoi du contingent japonais mis à disposition de l'APRONUC : 600 hommes du génie chargés de la remise en état des routes n°2 et n°3 dans le sud du pays, 8 observateurs du cessez-le-feu, 75 policiers et 30 observateurs pour les élections.

Très attaché à sa participation aux travaux onusiens, le Japon s'est livré à des pratiques diplomatiques qui ont pu susciter certaines réserves chez ses partenaires occidentaux. Tout comme la Thaïlande, la Chine populaire et l'Indonésie, le Japon désire explorer toutes les options pour éviter d'appliquer des sanctions aux Khmers rouges. Cette position commune à plusieurs puissances régionales, s'explique aussi par le souci japonais de garantir la sécurité de son contingent. La crainte étant que d'éventuelles provocations envers la PKD ne le menace directement.

Les réunions triparties entre la PKD, Bangkok et Tokyo prennent ainsi tout leur sens. Cette initiative doit faire basculer la position des Khmers rouges, qui demeurent hostiles aux requêtes onusiennes. Cependant, ces efforts diplomatiques ne tendent pas vers davantage de coopération avec la PKD. Les réunions s'enchaînent, tandis que le Conseil de sécurité « *invite les Gouvernements de la Thaïlande et du Japon, [...] à poursuivre leurs efforts pour trouver des solutions aux problèmes de mise en œuvre des accords de Paris.* »²⁶² Après l'échec d'une première série de réunions les 17 juillet, 22 août et 27 août 1992, une réunion de la dernière chance est organisée le 29 octobre à Phnom Penh. Saroj Chavanaviraj (Secrétaire permanent adjoint aux Affaires étrangères) représente la délégation thaïlandaise, Tadashi Ikeda (rattaché au ministère des Affaires étrangères) représente le Japon et Khieu Samphan la PKD, auxquels s'ajoutent les représentants des co-présidents de la conférence de Paris, en qualité d'observateurs.

L'issue de cette dernière réunion est présentée dans le rapport qu'en ont fait le Japon et la Thaïlande le 31 octobre 1992. Ils y manifestent leur déception. La PKD s'est enfermée dans une position préjudiciable au bon déroulement du processus de paix, malgré les multiples

²⁶² Résolution 783 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, Paragraphe 12, 13 octobre 1992.

efforts accordés et les propositions faites. Elle n'a visiblement pas daigné étudier les suggestions émises par Tokyo et Bangkok, faisant conclure aux négociateurs que « *les consultations tripartites n'offraient plus le moyen de sortir le processus de paix de l'impasse* »²⁶³.

2 – La persistance des soutiens aux parties cambodgiennes

A – L'ambiguïté de la position chinoise vis-à-vis de la PKD

En se prêtant aux négociations internationales et en signant les accords de Paris, la Chine populaire espère se sortir du borbier cambodgien. Dans le processus de négociation entre les cinq membres du Conseil de sécurité, elle s'est efforcée d'apparaître comme une puissance raisonnable, tout en se référant à certains principes de manière obstinée. Elle s'attache à prouver qu'elle n'a de parti-pris durable ni contre le Viêt Nam, ni contre aucune des factions cambodgiennes. Elle s'emploie surtout à distendre puis à dénouer, sans le rompre, le lien qui l'unit aux Khmers rouges et au souvenir des atrocités qu'ils ont commis.

Avec la signature des accords de Paris, Pékin considère qu'une page s'est tournée. Elle n'accepte plus d'être mise en cause, pour les manquements que ses anciens alliés pourraient encore se voir reprocher, dans la mise en œuvre du processus. Elle s'efforce de façon générale à marquer ses distances, faisant d'elle une puissance « intéressée mais pas concernée » par ces agissements, qui menacent l'application du plan de paix. Elle rejette la responsabilité du respect des accords aux deux coprésidents de la conférence de Paris : la France et l'Indonésie.

Malgré ce « désintérêt » notoire, la Chine populaire ne se désolidarise pas complètement de la PKD. Elle embrasse un temps l'idée d'une « solution rouge », comme ce fut le cas dans les années 1980. L'idée refait surface, avec pour objectif de voir le PPC et la PKD coopérer, pour assurer la stabilité du Cambodge. Cette tentative de conciliation est d'ailleurs appuyée par

²⁶³ Rapport du secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 783 (1992) du Conseil de sécurité, Annexe 1, Observations du Japon et de la Thaïlande, Paragraphe 11.

la Thaïlande, qui propose à Hun Sen d'organiser des négociations directes avec Pol Pot²⁶⁴. Mais cette solution, qui représente par son essence même, une incohérence majeure, tant les deux parties paraissent inconciliables, n'est pas envisageable pour le PPC. Le parti perdrait très certainement le reste du soutien dont il jouit auprès de la population cambodgienne. La légitimité du PPC, si fragile eu égard à ses origines vietnamiennes, tient essentiellement à son opposition à la partie du génocide.

Cette « solution rouge » inenvisageable, Pékin se fonde dans une position évasive. Elle prône la fin de l'appui chinois aux Khmers rouges, mais souhaite conserver cette partie dans le processus de paix et la voir participer aux élections, sans véritablement pouvoir les forcer à respecter les engagements qu'ils violent copieusement. Du point de vue chinois, le message que les États membres de l'APRONUC souhaitent adresser aux Khmers rouges par des sanctions n'est pas le bon²⁶⁵. Ce schisme est d'autant plus flagrant au sein du Conseil de sécurité. Un projet de résolution émerge parmi quatre des cinq membres permanents. Une résolution est discutée, dans laquelle la PKD serait nommément désigné comme la partie qui ne respecte pas ses engagements, entraînant *de facto* des sanctions « appropriées ». Les États-Unis et le Royaume-Uni sont pour cette résolution et partisans de lourdes sanctions. À l'inverse, la Chine populaire ne souhaite pas voir l'Organisation sanctionner cette partie, au risque de la voir quitter définitivement le processus. La France et la Russie quant à elles, apparaissent davantage soucieuses de conserver l'unité du Conseil sur le problème cambodgien et d'obtenir un consensus.

Les efforts nourris de l'ambassadeur de France en Russie Philippe Morel, pour que la Russie fasse pression sur la RPC à dessein de ne pas voir l'unité d'action des Cinq rompre pour la première fois ne suffit pas²⁶⁶. La Chine s'abstient lors du vote de la résolution 792 du 30 novembre 1992. Cette résolution « *Condamne le manquement de la PKD à ses engagements* »²⁶⁷ et invite avec opiniâtreté la PKD à ne plus se fondre dans l'illicéité, au risque d'une nouvelle résolution qui impose un embargo sur ses exportations. Cette détermination apparente, rompt ostensiblement avec la teneur des résolutions précédentes, où le Conseil de

²⁶⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Entretien avec M. Hun Sen », TD de Philippe Coste, 18 novembre 1992.

²⁶⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Cambodge », TD de Pierre Morel, ambassadeur de France en Russie, 26 novembre 1992.

²⁶⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Cambodge », TD de Pierre Morel, 27 novembre 1992.

²⁶⁷ Résolution 792 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, Paragraphe 7, 30 novembre 1992.

sécurité déplorait les manquements de la PKD et exigeait un changement d'attitude, sans prévoir de mesure contraignante.

Cette nouvelle résolution, à la différence des deux précédents (résolutions 766 et 783), marque la détermination de la majorité du Conseil de sécurité à faire respecter les accords, quitte à risquer la rupture complète avec cette partie. Les mesures n'ont donc pas bénéficié de l'appui de la Chine qui s'est abstenue. Elle conserve envers et contre tous, une position hostile à toute sanction de la part des Nations unies contre les Khmers rouges. Selon elle, leur participation au processus électoral est indispensable à la mise en place d'une Constitution et d'un nouveau gouvernement. Tout proportion gardée, ce lien apparent lie Pékin aux Khmers rouges, confirme dans un sens les dires d'Hun Sen, qui a la ferme conviction que certains États signataires des accords de Paris continuent de « *soutenir telle ou telle faction cambodgienne : par exemple les États-Unis et le FNLPK ou la Chine et la PKD.* »²⁶⁸

B – Le soutien britannico-américain aux Lon Noliens

Tout au long du processus de paix au Cambodge, les positions britannique et américaine forment un front commun. Cet alignement est confirmé par plusieurs facteurs. Notamment, Londres et Washington font pression pour éviter l'élection présidentielle imaginée pour garantir la tenue des élections législatives et à laquelle le FNLPK est fermement opposé, donnant l'image de « *soutenir leurs clients lon-noliens* »²⁶⁹. Cette idée d'un soutien au FNLPK pourrait expliquer les agissements de ces deux États tout au long du processus et les prises de positions qui ont eu un impact sur le déroulement de l'intervention onusienne.

Le Royaume-Uni semble davantage se ranger derrière les États-Unis qui mènent ce front de soutien. Les Américains sont à l'origine de plusieurs projets qui trahissent cette posture favorable Son Sann. Par exemple, pour ce qui est du déminage, les États-Unis n'hésitent pas à investir un million de dollars pour déminer et reconstruire les 60 kilomètres de route qui séparent Banteay Chmar de Samrong. Des démineurs cambodgiens sont employés pour mener

²⁶⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Visite à M. Hun Sen », TD de Philippe Coste, 15 octobre 1992.

²⁶⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Entretien avec le prince Sihanouk », TD de Philippe Coste, 20 octobre 1992.

à bien cette tâche, en liaison avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Ils sont généreusement payés par le gouvernement américain, pour accélérer la remise en état de cette zone, qui est traditionnellement contrôlée par les soldats du FNLPK²⁷⁰. Ces efforts interviennent à une période où de nombreux démineurs cambodgiens, mécontents de la solde qui leur est versée par d'autres organismes, décident de faire grève.

Dès sa création en octobre 1979, le FNLPK affiche son opposition à la présence vietnamienne et aux Khmers rouges. Cette partie place l'intérêt cambodgien en priorité, avant toute considération politique. Elle essuie le refus de Sihanouk au moment de lui proposer la direction du front, mais ce recours démontre l'attachement du mouvement à la légitimité royale. Après ce refus, elle se tourne vers sa propre voie, qui concorde avec les intérêts britannico-américains. Elle est fermement opposée au PPC illégitime à ses yeux, et aux Khmers rouges du régime génocidaire déchu. L'élément qui distingue ce mouvement de la position britannique et surtout américaine, est le soutien qu'elle accorde à Sihanouk, avec qui les États-Unis entretiennent un contentieux historique, qui empêche tout rapprochement. Pour autant, les positions de Washington ne sont pas étanches. Les États-Unis sont parfaitement conscients que la réussite de l'APRONUC passe par Sihanouk et sont également proche du prince Ranariddh. En donnant leur accord pour entamer le processus onusien au Cambodge, ils ont constamment cherché à réduire l'influence d'Hun Sen et des Khmers rouges²⁷¹.

L'émission « *Voice of America* » est un service de diffusion internationale par radio et télévision du gouvernement américain. Cette émission est particulièrement suivie au Cambodge. Elle a longtemps servi à déstabiliser le régime de Norodom Sihanouk avant l'arrivée au pouvoir de Lon Nol en 1970. Après la campagne menée pendant la Guerre froide contre la diplomatie du souverain, l'émission prend de nouveau pour cible le prince Sihanouk en janvier 1993 : « *le gouvernement des États-Unis déplore qu'il y ait eu des actes de violence contre les politiciens mais estime que cesser de coopérer avec l'APRONUC n'est pas une bonne solution pour assurer le succès du processus de paix.* »²⁷²

²⁷⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Le déminage au Cambodge », TD de Philippe Coste, 29 juin 1992.

²⁷¹ Source : entretien téléphonique avec Jean-Noël Poirier (17 mai 2020).

²⁷² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Déclaration de Norodom Sihanouk du Cambodge », 6 janvier 1993, p. 1.

Ces déclarations font écho à la mise en suspens de la collaboration de Sihanouk avec les services onusiens, à un moment où les violences subies par des hommes politiques de différentes factions (FNLPK et FUNCIPPEC en tête) se multiplient. L'émission, qui tend à donner une leçon de patriotisme au président du CNS, s'attire les foudres de ce dernier, qui fait publier depuis Pékin une déclaration vindicative. Ulcéré, le prince se lance dans une diatribe contre les États-Unis, listant les agissements du gouvernement américain qui ont pu porter préjudice au Cambodge. Sihanouk rappelle l'aide américaine aux « *Khmers réactionnaires et traître pro-impérialistes* » pour renverser son régime, les bombardements qui ont frappé le Cambodge pendant la Guerre du Viêt Nam, l'aide américaine à Lon Nol qui a fait passer le pays d'une « *oasis de paix en une néo-colonie américano-sud-vietnamienne* », le refus américain du gouvernement tripartite de réconciliation nationale en 1972, le maintien des Khmers rouges à l'ONU et plus récemment, l'opposition à l'élection présidentielle anticipée²⁷³.

Dans l'ensemble, le ton de cette correspondance confirme l'impatience et l'irritation du prince, surtout vis-à-vis des étrangers. Certains sont accusés de transformer le sauvetage du Cambodge en une entreprise impérialiste et néo-colonialiste. Ce « front anti-Sihanouk » n'hésite pas à remettre en question la véracité de ses problèmes de santé et en particulier ses déplacements à Pékin, qui auraient plus un caractère diplomatique que médical. Le prince doit s'en justifier dans diverses correspondances, dans lesquelles il se dit prêt à continuer la bataille verbale à laquelle il se prête : « *j'accepterai pour ma part, de me « battre » contre eux. En effet, ce n'est pas la pratique ou l'expérience qui me manque dans ce genre de « sport » me mettant aux prises avec les colonialistes, les impérialistes, les expansionnistes et autres.* »²⁷⁴

Ces manœuvres diverses – qui ne sont pas l'apanage du gouvernement américain – reprennent en grande partie la position de Washington. Le *Phnom Penh Post*²⁷⁵ publie même un article sur Sihanouk, où ce dernier est accusé d'avoir organisé la première élection truquée du pays en 1955²⁷⁶. Cette accusation vise bien évidemment Sihanouk, mais aussi indirectement l'Inde, la Pologne et la Canada qui, à cette époque, ont supervisé les élections. La tribune poursuit avec une seconde accusation, qui dénonce une entreprise de déforestation conduite par

²⁷³ *Ibid.*, p. 2.

²⁷⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Rapport de Sihanouk sur ses entretiens de Pékin avec M. Akashi », note de Philippe Coste, 9 janvier 1993.

²⁷⁵ Ce journal bimensuel anglophone est fondé par l'américain Michael Hayes.

²⁷⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil National Suprême du 20 octobre », TD de Philippe Coste, 21 octobre 1992.

le prince dans les années 1980, alors qu'il était à la tête du FUNCIPPEC. Cette entreprise de discrédit prend des proportions considérables. Elle traduit l'importance de Sihanouk dans le processus, tant il s'agit de la seule personne capable de fédérer l'ensemble des parties cambodgiennes.

3 – Promouvoir les intérêts français

A – Des nominations aux postes clés

Avant même le déploiement de l'autorité provisoire, plusieurs États participants ont avancé leurs pions pour placer quelques-uns de leurs plus brillants ressortissants à la tête des différentes composantes de l'APRONUC. La France en fait partie. Le gouvernement français met des moyens matériels substantiels à disposition de l'ONU, dans le but de se garantir une position favorable et revendiquer un poste à responsabilité par la suite. Pour la composante « information », l'objectif est de placer un Français au poste de directeur de l'information ou à défaut, à celui de porte-parole de Yasushi Akashi. Pour maximiser ses chances de réussite, la France envoie un expert français au siège de l'ONU en la personne du colonel Giacomini, pour participer au montage de la composante. Le schéma de principe proposé par le colonel différencie les postes de directeur de l'information et de porte-parole. En dépit du fait que cette distinction ait causé les pires difficultés en Namibie, le gouvernement français soutient cette idée, uniquement si le poste de directeur venait à échapper à la France.

Le représentant spécial a la mainmise sur les nominations aux différents postes des composantes. Yasushi Akashi privilégie en premier lieu les nominations internes à l'ONU, ce qui complique l'entreprise française et ses ambitions nominatives²⁷⁷. Mais les Nations unies ne peuvent fournir la totalité des personnels civils de l'opération, étant donné le nombre de nominations requises²⁷⁸. La France propose donc officieusement – une démarche officielle serait contreproductive – la nomination de Jacques Loup (rattaché au PNUD), Serge Durand et

²⁷⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « APRONUC – Composante civile », TD de Jean Bernard Mérimée, 15 février 1992.

²⁷⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge : Composante civile de l'APRONUC », TD de Jean Bernard Mérimée, 22 février 1992.

Gérard Porcell (externes à l'ONU), respectivement magistrat et président de section au tribunal administratif de Paris.

C'est Gérard Porcell qui est placé à la tête de la composante « administration civile » de l'APRONUC. Par sa nomination, la France est pilote une administration essentielle de l'autorité provisoire, en plus du général Rideau, adjoint du commandant militaire John Sanderson. Ce dernier met en évidence l'importance que l'Australie prend dans cette opération onusienne. Canberra gère le réseau radio de commandement, participe sur le terrain aux missions des équipes de liaison, et a des éléments présents à tous les niveaux du dispositif militaire. Ce contrôle total sur la situation opérationnelle au Cambodge est complété par les liens étroits avec la Nouvelle-Zélande, qui a la haute main sur le déminage, opération très sensible et qui intéresse énormément les Nations unies, les Cambodgiens et l'opinion internationale.

Une bataille d'influence s'opère au siège de l'ONU. En plus des nominations déjà obtenues, la France ambitionne une nomination à l'un des deux postes à responsabilité de la composante « information ». Alors que le poste de porte-parole du représentant spécial est attribué à Ben Yahmed. Yasushi Akashi affiche clairement sa déception concernant le travail du ressortissant tunisien, dès le mois de mai 1992. En ce sens, il fait appel à l'attaché de presse de la mission, le Français Éric Falt²⁷⁹. Ce dernier obtient l'accord de Jean Bernard Mérimée pour succéder à Ben Yahmed, « *dans la perspective d'un accroissement de notre influence au sein de l'APRONUC* »²⁸⁰. Cette nouvelle nomination renforce un peu plus la position française au sein de l'autorité provisoire, en particulier dans le cercle restreint qui gravite autour du représentant spécial, dans lequel Jean-Noël Poirier, un autre ressortissant français occupe déjà le poste de conseiller politique²⁸¹.

La France prend part à cette opération de manière substantielle. Sur le plan financier, sa participation statutaire s'élève à 650 millions de francs (pour un budget total de presque 2 milliards de dollars). Sa contribution volontaire aux différents programmes d'assistance des institutions internationales s'élève à plus de 41 millions de francs pour 1992, avec une

²⁷⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Porte-parole du représentant spécial du secrétaire général pour le Cambodge », TD de Jean Bernard Mérimée, TD, 9 mai 1992.

²⁸⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Remplacement de M. Falt, attaché de presse de mission », TD de Jean Bernard Mérimée, 9 mai 1992.

²⁸¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Situation administrative de M. Jean Noël Poirier », TD de Philippe Coste, 3 juin 1992.

contribution de 58 millions de dollars supplémentaires pour la reconstruction du Cambodge. Sur le plan militaire, plus de 1200 hommes se répartissent à travers : le bataillon d'infanterie, la compagnie du génie, l'unité aérienne, l'unité d'instruction au déminage, la police militaire et la participation à l'état-major international. À ce contingent, s'ajoute 47 observateurs et 150 gendarmes²⁸².

L'investissement français est notable. Sachant que les différents États participants, en particulier les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont cette même ambition de prépondérance. Les Cinq manifestent ce désir à travers une démarche commune auprès du secrétaire général, préconisée par l'ambassadeur de Chine auprès des Nations unies, Li Daoyu²⁸³. Cette initiative est principalement axée sur le fait que les Cinq désirent ardemment participer aux composantes civiles de l'APRONUC, en particulier au contrôle des cinq administrations clés. Aucune mention n'est faite du secteur ou du ministère spécifiques visés. La déclaration commune envoyée au Secrétariat met en évidence l'appétence internationale pour les cinq ministères sur lesquels se portent l'essentiel du contrôle de l'APRONUC.

L'accession française à certains postes attise les convoitises. Elles ont donné lieu à une polémique visant le chef de la composante civile, Gérard Porcell. Ce dernier, dont le contrat avec l'ONU expire le 1^{er} avril 1993, se voit proposer le grade de vice-président du tribunal administratif de Paris, par le vice-président du Conseil d'État. Cette opportunité attrayante pousse Porcell à ne pas demander le renouvellement de son contrat, deux mois avant l'échéance électorale. Ayant jusque-là atteint un rendement hautement satisfaisant selon les dires de Sadry et Akashi, ces derniers regrettent « *de le voir partir et [expriment] leur satisfaction de le voir promu* »²⁸⁴.

Pourtant, cette décision interne fuite dans la presse du fait d'agents de l'APRONUC. La révélation de cette non-prolongation est déformée dans la presse, qui annonce une démission. Cette rumeur place Yasushi Akashi et le gouvernement français dans l'embarras. Le 28 février 1993, *Le Monde* reprend la dépêche d'agence à l'origine de cette manœuvre et titre :

²⁸² Initialement, la France devait fournir 75 gendarmes. Mais aux vues des difficultés éprouvées par le Secrétariat en raison des réponses négatives reçues de la part de plusieurs États sollicités, une demande de 75 gendarmes supplémentaires a été formulée, à laquelle la France a accédé.

²⁸³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge – Démarche proposée par la Chine », TD de Jean Bernard Mérimée, 4 mars 1992.

²⁸⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « M. Gérard Porcell », TD de Philippe Coste, 1^{er} mars 1993.

« *Cambodge : déçu par l'impuissance de l'ONU, le responsable civil de l'APRONUC, le Français Gérard Porcell, va abandonner ses fonctions* », suivi d'un article énonçant les raisons supposées du départ de Porcell²⁸⁵. Ces contrevérités portent atteinte à l'image de la France, mais également de l'APRONUC. Cet épisode donne l'effet que l'autorité provisoire n'est pas en mesure d'exercer ses responsabilités. La réaction française intervient par un communiqué d'Éric Falt (en sa qualité de porte-parole du représentant spécial)²⁸⁶. Conscient de la mauvaise impression créée par les fuites dans la presse, Gérard Porcell décide de contacter le représentant spécial pour prolonger son contrat. Ce dernier accède à cette requête, qui remet le départ du Français à plus tard²⁸⁷.

Les soupçons français sur les commanditaires de cette affaire se tournent rapidement vers les agents anglophones de l'autorité provisoire, en particulier les Britanniques et les Américains : « *On l'a déjà vu dans d'autres circonstances, certains milieux de l'APRONUC essentiellement certains anglo-saxons, résistent mal à la tentation de nous causer quelques difficultés dans un pays où ils répugnent à admettre que nous puissions toujours bénéficier d'une place privilégiée.* »²⁸⁸ Ces accusations, si elles paraissent plausibles de par la concurrence qui existent entre les Britanniques et les Américains d'un côté, et les Français de l'autre, ne se fondent sur aucune preuve catégorielle et ne peuvent donc être confirmées. Il n'empêche que cet épisode met en évidence la lutte acharnée que se livre certains acteurs participants à la mission onusienne.

B – Lutter pour promouvoir la francophonie

Ces luttes internes se concentrent également sur les usages linguistiques. Le gouvernement français perçoit cette question comme une lutte à mener, face une anglophonie qui se développe à grande vitesse dans le contexte post Guerre froide. « *Il y va bien sûr [...] de*

²⁸⁵ Les principaux arguments avancés sont l'emprise du PPC sur l'administration et la non-coopération des Khmers rouges.

²⁸⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Communiqué du porte-parole de l'APRONUC », téléfax de Philippe Coste, 1^{er} mars 1993.

²⁸⁷ Il tire finalement sa révérence dans un climat de sérénité, retrouvé après la proclamation des résultats des élections par les Nations unies. AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « M. Gérard Porcell », téléfax de Philippe Coste, ambassadeur de France au Cambodge, 3 mars 1993.

²⁸⁸ *Ibid.*

notre capacité à influencer dans le sens que nous souhaitons le déroulement du processus de paix, et même de l'efficacité de notre action en faveur de la francophonie (dans le seul pays d'Asie où elle soit encore vivace mais où elle est menacée par le « rouleau-compresseur » des Nations unies, à dominante anglophone). »²⁸⁹ Pour faciliter la réalisation de cet objectif, une cellule de crise est créée pour toute la durée de l'opération, composée des principaux collaborateurs de l'ambassade, chargés de réaliser un suivi des différentes composantes de l'APRONUC et de veiller à l'utilisation du français en tant que langue de travail.

En effet, le français et l'anglais sont les deux langues de travail de l'ONU. Cette règle univoque est rappelée par le prédécesseur de Boutros Boutros-Ghali, le secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar. Ce dernier rédige une circulaire qui rappelle ce principe et l'applique aux opérations de maintien de la paix. Elle fait suite à la surutilisation de l'anglais lors de la Mission des Nations unies en Angola (UNAVEM), où la langue de Shakespeare s'est avérée être la seule langue écrite et orale utilisée par les Nations unies²⁹⁰. Cette problématique se retrouve au sein de l'APRONUC, où les États participants privilégient l'anglais pour communiquer²⁹¹. L'usage de cet outil linguistique leur paraît somme toute logique, par pur pragmatisme ou par absence patente de recul historique.

Envoyée en mission pendant quinze jours à Phnom Penh par le PNUD, Lise Rosembaum, professeur à l'école supérieure d'interprétariat et de traduction, a pu étudier les besoins en matière d'interprètes professionnels en français et en anglais, ainsi que le potentiel cambodgien disponible dans ces deux langues. Ses travaux ont permis de constater la faiblesse du niveau d'éducation sur place. Le français est répandu seulement chez les Cambodgiens qui possèdent un certain niveau d'instruction et qui se situent dans la tranche d'âge supérieure à 35-40 ans. La majeure partie des Cambodgiens ne parlent donc ni français, ni anglais.

« Peu de Cambodgiens parlaient encore français à cette époque, beaucoup s'étant fait tuer par les Khmers rouges notamment. Quelques anciens le parlaient encore, et à Snuôl, où j'étais apprécié par beaucoup, ceux qui communiquaient avec moi en français, étaient fiers de parler cette langue. Cela créait un lien qui me permettait également d'obtenir des informations qu'ils

²⁸⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Déploiement de l'APRONUC et dispositif français », téléfax de Philippe Coste, 16 mars 1992.

²⁹⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « APRONUC – Élections », TD de Jean-Pierre Lafon, directeur des Nations unies et des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie, 8 octobre 1992.

²⁹¹ Source : entretien téléphonique avec Jean-Noël Poirier (17 mai 2020).

donnaient volontiers au « barang » (c'est-à-dire au Français) voire au lieutenant-colonel camerounais parce qu'il était francophone. Mais ils ne communiquaient pas ces informations aux Anglo-saxons. L'environnement dans lequel les Cambodgiens vivaient était également propice à un investissement plus conséquent pour promouvoir la francophonie : il y avait écrit « Police cambodgienne » en français sur les commissariats, des inscriptions françaises sur les pompes à essence, le droit et la médecine se faisaient en français également, quelques officiers algériens et africains parlaient français, quelques Canadiens, quelques Belges. Mais tous les autres parlaient anglais : les Australiens, les Néo-Zélandais, les Américains, les Britanniques, les Indiens, les Pakistanais, les Malaisiens... »²⁹²

Consécutivement aux rapports de Lise Rosebaum, des programmes d'apprentissage sont mis en place. Les Cambodgiens sélectionnés reçoivent une formation accélérée de courte durée à l'interprétation en anglais²⁹³. La formation des interprètes permet à ce pays de s'ouvrir aux négociations multilatérales, bien que l'apprentissage demeure limité. Cela reflète le désir du gouvernement français qui ne souhaite pas voir « *dérivée vers une anglicisation massive ces cadres cambodgiens ou vers le choix à terme de l'anglais comme langue véhiculaire de ce pays* »²⁹⁴.

Les initiatives se multiplient pour promouvoir le français et l'anglais. Les gendarmes français déployés – qui sont au plus près des populations locales – distribuent des ouvrages francophones, simples et accessibles aux enfants, dans le but de promouvoir la langue française²⁹⁵. Le français dispose d'une longueur d'avance, en raison des relations qu'ont pu entretenir la France et le Cambodge, depuis la fin de l'emprise colonial. La reprise des cours de français à l'Alliance française dès 1989, participe également à cela. Des classes bilingues sont ouvertes dans certains lycées et les établissements scolaires franco-khmer, qui avaient été fermés lors de la prise de pouvoir des Khmers rouges en 1975 sont rouverts²⁹⁶.

²⁹² Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

²⁹³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « APRONUC : le français incontournable », TD de Philippe Coste, 17 mars 1992.

²⁹⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « L'APRONUC et le français au Cambodge », TD de Gabriel Keller, 27 mars 1992.

²⁹⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, « Mission auprès de l'APRONUC », TD d'Henry Cuny, 14 mai 1992.

²⁹⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « L'aide de la France au Cambodge », Jean-Michel Lacombe, conseiller des Affaires étrangères, 3 août 1992.

Consciente de la place marginale occupée par la francophonie au Cambodge, la France n'emploie pas les efforts et les investissements requis pour la promouvoir activement²⁹⁷. L'anglais parvient à rattraper son retard, grâce à l'environnement régional du Cambodge et à l'investissement des agents anglophones au sein de l'APRONUC : « *Je revenais une fois par mois à Phnom Penh et il y a l'Alliance française, où l'on trouvait la télévision française, des bouquins français mais le problème c'est que dans la même rue, les anglo-saxons avaient créé une dizaine d'écoles anglophones.* »²⁹⁸

L'autorité provisoire dérive vers une utilisation systématique de l'anglais, malgré les efforts acharnés de Gérard Porcell²⁹⁹. Le représentant spécial Yasuhi Akashi, s'exprime aussi bien en anglais qu'en français, tout comme la majeure partie de son personnel de direction, mais il emploie l'anglais dans la plupart de ses interventions³⁰⁰. Les comités consultatifs de travail comprennent majoritairement du personnel anglophone en leur sein, qui ne parle pas et ne comprend pas le français, ce qui oblige les participants cambodgiens et français à communiquer en anglais³⁰¹. Enfin, la documentation administrative est principalement rédigée en anglais et les volontaires des Nations unies sont formés par des stages où les formations sont faites exclusivement en anglais³⁰². Il en va de même pour la majeure partie des hauts responsables de la mission. L'ancien chef des éléments civils de la MIPRENUC Ataul Karim, le général Sanderson et le professeur Reginald Austin (directeur de la composante électorale), ne comprennent que vaguement le français, tandis que Dennis McNamara, de nationalité néo-zélandaise et directeur de la composante droits de l'homme, ne le comprend pas.

La réaction française s'organise à travers une série d'exigences adressées à Yasushi Akashi. Paris exige que les documents de la mission soient rédigés dans les deux langues de travail de l'ONU, et que le français soit utilisé dans les formulaires d'inscription distribués dans les centres d'enregistrement. Sur le terrain cambodgien, le champ est ouvert aux Français qui jouissent de la sympathie du peuple, contrairement aux anglophones.

²⁹⁷ CAMBACÉRÈS Jean-Marie, *op. cit.*, p. 336.

²⁹⁸ Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

²⁹⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « La France et l'APRONUC », TD de Philippe Coste, 7 avril 1992.

³⁰⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, note de Pierre Menat, 18 janvier 1993.

³⁰¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « La France et l'APRONUC », TD de Philippe Coste, 3 avril 1992.

³⁰² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « APRONJC – emploi du français dans l'opération électorale », TD de Pierre Menat, 16 novembre 1992.

« Au bout de 8 jours, un enfant est venu le voir et lui a dit : « Bonjour monsieur l'Américain, si vous continuez à embêter la police cambodgienne, on va vous couper la tête ». Cet avertissement est le résultat de sa volonté de mettre tout le monde au garde à vous. Alors que de mon côté les choses étaient différentes. Lorsque le lieutenant-colonel camerounais est arrivé à Snuôl, il était un peu froid. J'ai donc expliqué aux Cambodgiens qu'il était francophone et qu'il était comme moi. De ce fait, tous les jours, lorsqu'à 17h je rejoignais des Cambodgiens, il venait avec moi, et on ne s'enfermait pas comme les autres. Les Anglo-saxons avaient beaucoup de mal à créer des liens avec les Cambodgiens, j'ai donc pu constater qu'il y avait une différence d'approche des Cambodgiens avec les francophones et avec les anglophones. »³⁰³

Mais la situation sur place est trop désavantageuse pour inverser la tendance qui se dessine. L'usage du français demeure limité en raison du nombre très réduit de francophones dans plusieurs départements. L'environnement est majoritairement anglophone, en particulier au sein des départements logistiques, d'où le recours fréquent à l'anglais. La seule solution viable à court terme pour mener à bien un projet de promotion de la francophonie efficace, serait d'accentuer la présence française – francophone du moins – au sein des composantes logistiques et administratives des opérations. Ce sont ces composantes qui très souvent, impriment une pratique linguistique.

C – Préparer la coopération franco-cambodgienne post-APRONUC

Après dix-sept ans d'absence, la France rouvre son ambassade à Phnom Penh le 15 novembre 1991, immédiatement après le retour de Sihanouk. Les fils d'une relation séculaire sont symboliquement renoués. La France a une place prépondérante dans la machine onusienne dépêchée au Cambodge. Co-présidente des conférences de Paris, elle participe à la MIPRENUC puis à l'APRONUC dans une large mesure. Et cet investissement, elle sait le mettre en avant, à travers une médiatisation contrôlée. Un officier du service d'information des armées (SIRPA) et trois techniciens du « Cinéma des armées » (ECPA), sont envoyés auprès du contingent français au mois de janvier 1992³⁰⁴. Cette initiative est réitérée en janvier 1993, avec une équipe

³⁰³ Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

³⁰⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Recueil d'image au Cambodge », 31 janvier 1992.

de quatre reporters de France 2³⁰⁵, composée de Gérard Hiner, Marc Legras, Dominique Masson et Frédéric Achidou³⁰⁶.

Cette promotion de la présence française dans l'opération onusienne permet de tenir informée l'opinion publique. La France s'inscrit dans l'exercice d'une sorte de *Soft Power*, que d'autres États participants à l'APRONUC, au premier rang desquels l'Australie, n'hésitent pas à pratiquer avec plus ou moins d'objectivité³⁰⁷.

De toute évidence, Paris ne peut pas assurer seule la tâche du relèvement du pays. En revanche, elle peut s'appuyer sur une influence diffuse, entretenue localement au sein d'organisations internationales telles que l'OMS, le PNUD, l'UNESCO. Mais elle doit adopter ses instruments d'intervention au cas cambodgien. La même souplesse est requise dans le secteur privé, domaine où le partenariat franco-cambodgien ne bénéficie pas de l'appui des sociétés françaises. Celles-ci font preuve d'une certaine frilosité, ou d'un manque d'audace à l'égard du Cambodge, déjà constaté dans d'autres pays de la région à la croissance désormais établie. Alors que par leur montant (20 millions de francs en 1991), les protocoles de dons ne peuvent que péniblement servir d'appui dans les secteurs prioritaires.

Après vingt ans de destruction, le Cambodge intéresse les compagnies de différents États participants à l'APRONUC. Le Cambodge sollicite la participation, les conseils et l'aide de la France, qui doit nécessairement adapter ses interventions à la situation très particulière de ce pays. Pourtant, la majorité des entreprises nationales paraissent indifférentes ou frileuses à l'égard de ce marché qui s'ouvre. Seuls le Crédit Lyonnais (*via* Indosuez) se tourne un temps vers le Cambodge pour ce qui est du secteur bancaire, Air France installe un bureau de liaison, Sofitel gère l'hôtel international Cambodiana, la Compagnie d'exploration pétrolière (CEP) obtient un premier contrat en septembre 1991, et Dumez-GTM étudie le potentiel aéroportuaire du pays³⁰⁸.

³⁰⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « APRONUC – Visite d'une équipe de France 2 » TD de Jean Bernard Mérimée, 9 janvier 1993.

³⁰⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « APRONUC : venue d'une équipe de France 2 », TD de Pierre Menat, 7 janvier 1993.

³⁰⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Mission auprès de l'APRONUC », TD d'Henry Cuny, 14 mai 1992.

³⁰⁸ CAMBACÈRES Jean-Marie, *op. cit.*, p. 328.

Dans le domaine militaire, une coopération n'est pas à l'ordre du jour, au moment où l'objectif est de démobiliser et désarmer les quatre factions cambodgiennes. En revanche, cette situation n'interdit pas de préparer l'après 1993. La future armée cambodgienne va très certainement et rapidement avoir besoin d'officiers d'administration et de techniciens dans différents domaines tels que les transmissions, les moyens de surveillance électronique, le génie (aménagement rural, déminage), la logistique, la gendarmerie. À cet égard, l'engagement de cadres français sur place, qualifiés dans les techniques militaires et qui prennent part à la réhabilitation cambodgienne, pourrait permettre d'enclencher un partenariat post-APRONUC.

CHAPITRE VI

UN MAINTIEN DE LA PAIX ONÉREUX

1 – Le financement de l'APRONUC

A – Planifier le redressement de l'économie nationale du Cambodge

Au moment où l'APRONUC se déploie, la situation économique du Cambodge est dans un état de délabrement avancé, la famine menace la population et les inégalités sociales sont prononcées. Ces circonstances sont notamment dues à la mainmise de spéculateurs sur la majeure partie des activités économiques, des accords abusifs voire illégaux qui ont été conclus, des rivalités d'influence exacerbées, la corruption généralisée et la totale désorganisation de l'administration. Le territoire est parsemé de mines antipersonnel, les caisses de l'État sont vides, l'hyper inflation et le discrédit sont jetés sur une monnaie nationale dévaluée.

« Pour vous donner un aperçu, un dollar équivalait à 2000 riels. Des fois, les banques à la campagne – qui n'étaient en réalité qu'un stand tenu par un Cambodgien au bord de la rue – fermaient parce que le dollar montait à 3000, 4000, 5000 riels. Les stands fermaient un ou deux jours, le temps que la situation revienne à la normale. »³⁰⁹

Sans l'entremise onusienne, cette situation fait courir le risque d'un rejet populaire au parti arrivé en tête des suffrages des élections législatives prévues en 1993, dès son accession au pouvoir. L'urgence est à la redynamisation de l'économie cambodgienne. Ce redressement nécessite indubitablement un ensemble de mesures cohérentes, susceptibles de redonner confiance et espoir au peuple cambodgien, de mobiliser toutes les forces vives du pays et d'assurer une répartition plus juste et plus équitable des revenus.

Parmi les mesures envisagées, le rétablissement de la crédibilité de la monnaie nationale, le riel, est indispensable. Le but est d'imposer une gestion saine de l'émission des aides et des devises étrangères, de restructurer le système bancaire pour le redynamiser et le

³⁰⁹ Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

rendre plus efficace. Ces mesures favoriseraient la relance de l'économie nationale sur des bases durables. Sans une monnaie nationale crédible et stable, il ne peut y avoir un développement économique continu, ni de progrès social manifeste.

Le soutien au riel passe notamment par une production substantielle et modernisée, avec un accent mis sur l'agriculture, secteur qui mobilise 80% de la population. En ce sens, l'agriculture, et notamment la riziculture, est assimilée à la locomotive du redressement économique du Cambodge. La voie choisie d'un système économique libéral ouvert vers l'extérieur, passe par un ensemble de réformes, fiscale, douanière et économique. Le système de distribution doit être repensé, pour le rendre directement profitable au peuple cambodgien, de sorte à favoriser le développement d'autres secteurs de l'économie.

B – L'ouverture d'un crédit initial

Avant l'arrivée de l'APRONUC, le secrétaire général est dans une situation délicate. D'un côté, les besoins au Cambodge nécessitent un envoi de l'autorité provisoire dans les plus brefs délais. De l'autre, l'inventaire des besoins humains, matériels et financiers doit nécessairement être validé par les États contributeurs et l'Assemblée générale. Ces démarches administratives prennent plus de temps que ce que l'urgence de la situation cambodgienne impose. En vue de concilier l'ensemble des facteurs –inconciliables par leur nature – Boutros Boutros-Ghali propose un financement anticipé, d'un montant de 200 millions de dollars, à valoir sur les contributions obligatoires. Cette somme rend possible le début des opérations, après la création de l'autorité provisoire par le Conseil de sécurité.

En proposant cette solution au groupe des Dix (les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l'Australie, l'Allemagne, le Canada, l'Indonésie, et le Japon), le secrétaire général ne bénéficie pas d'une approbation unanime. Le Japon en particulier, s'inquiète que les contributions demandées puissent être perçues comme des contributions volontaires, en ce que les autorités financières nationales des différents États, risquent de ne pas accéder à la demande du Secrétariat. Tout un mécanisme est donc envisagé, pour s'assurer que cette demande soit bien comprise comme une avance sur les contributions obligatoires, que les États participants à l'APRONUC se sont engagés à verser.

Boutros Boutros-Ghali transmet au président du Conseil de sécurité le document faisant appel à une avance de 200 millions de dollars. Il y indique que le Conseil sera ultérieurement saisi de l'ensemble de l'opération, mais précise qu'en l'absence d'objection, ce budget initial peut être dès lors étudié par les instances budgétaires. La cinquième commission, puis le comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB), statuent sur ce budget. De ce fait, dès l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution créant l'APRONUC, le Secrétariat peut lancer un appel aux contributions obligatoires correspondantes. Cet agencement complexe met en évidence les lourdeurs de l'administration onusienne, qui ralentissent la mise en place de l'autorité provisoire.

L'adoption le 14 février par l'Assemblée générale du budget initial de 200 millions de dollars, permet au Secrétariat de lancer l'opération et laisse aux États membres le temps escompté pour étudier de près les propositions budgétaires³¹⁰. Les dépenses se décomposent comme suit : 365,8 millions de dollars pour le personnel de la composante militaire, 426,35 pour la composante civile, 219,6 pour les opérations aériennes, 217,83 pour les frais de transport, et 418,04 pour la construction et l'entretien des infrastructures cambodgiennes. Les frais de communications sont estimés à 74,2 millions de dollars, les équipements divers à 28, les fournitures et les services 32,1, et 41,34 pour l'assistance aux factions. Ajouté à cela, les frais de formations s'élèvent à 33,64 millions de dollars, les frais de transport par voie de surface 32,85, et 5,2 millions de dollars sont prévus en cas d'imprévu. Ce total avoisine 1,9 milliard de dollars brut (1, 876 milliard net) et comprend également le coût de la MIPRENUC, soit 20 millions de dollars³¹¹.

C – L'évaluation des besoins cambodgiens

Les rapports du secrétaire général en date du 19 et 26 février 1992, ne contiennent aucune estimation financière. Ce n'est qu'après avoir examiné les retours des États participants, unanimement insatisfaits de l'absence d'estimations chiffrées, que Boutros Boutros-Ghali mène

³¹⁰ Rapport de la cinquième commission (Première partie), Financement de l'autorité provisoire des Nations unies au Cambodge, Recommandation de la cinquième commission, paragraphe 3.

³¹¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge : APRONUC – Évaluation financière », TD de Gabriel Keller, 11 mars 1992.

un projet d'annexe pour compléter les rapports. Finalement, le Secrétariat estime le coût total de l'APRONUC à 1,9 milliard de dollars – opérations de rapatriement non-incluses. Dans cet ensemble, les composantes civiles sont plus coûteuses que la composante militaire, les dépenses prévues pour les transports (aériens, terrestres et fluviaux) et les acquisitions d'immeubles sont quant à elles, particulièrement conséquentes.

Le 2 mars 1992, au cours d'une réunion informelle, qui se tient à New-York, la mission américaine propose aux Dix, que des discussions approfondies se tiennent entre le Secrétariat et des experts venus de l'ensemble des États du groupe. Cette équipe de spécialistes techniques est invitée à se familiariser le plus rapidement possible avec les détails du plan opérationnel de la mission. Elle a pour objectif de chiffrer les besoins de l'APRONUC, pour en accroître l'efficacité, tout en réduisant le coût de l'ensemble de l'opération³¹². Pour ce faire, les spécialistes démarchés se voient accorder – non sans quelques réticences – l'accès aux données qui ont permis au secrétaire général de fonder la planification opérationnelle de l'APRONUC. Les experts sont également mis en contact avec le personnel du Secrétariat chargé de la préparation du budget, pour maximiser l'efficacité de leur entreprise et permettre une estimation détaillée des fonds nécessaires dans les plus brefs délais.

Cette entremise d'experts internationaux représente un effort majeur. Elle vise à monter un dossier convaincant et représente un effort de coopération, destiné à accélérer le processus budgétaire, sans se substituer à l'administration onusienne. Le travail demandé ne consiste pas en une remise en question des prérogatives budgétaires du Secrétariat, ou de porter atteinte aux conclusions contenues dans le rapport du secrétaire général. Il s'agit de quantifier ces recommandations, tout en prenant en compte les besoins matériels cambodgiens.

La proposition américaine d'organiser le travail d'expertise en deux groupes distincts, un groupe général auquel s'adjoint des groupes spécifiques, est rejetée. L'option retenue consiste en un groupe unique à compétence générale, dont la composition évolue en fonction des questions traitées. Les travaux sont organisés de manière à réviser certaines estimations du Secrétariat, sans gêner le bon déroulement de l'opération. Le groupe d'expert doit profiter du délai de quatre à six semaines qui s'écoule, entre l'adoption de la résolution 745 du Conseil de sécurité (qui crée l'APRONUC) et la saisine des autorités budgétaires de l'ONU. Ils procèdent

³¹² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Financement de l'APRONUC – Groupe d'expert », Lettre (en version anglais et française) envoyée par M. Akashi, Jean Bernard Mérimée, 4 mars 1992.

à un examen du programme de dépense annoncé par le Secrétariat et à la définition d'un véritable plan quantifié de mise en œuvre de l'opération. À ce titre, les experts sont en liaison avec un groupe de spécialistes du Cambodge, de la logistique, de la planification et du budget.

Cette initiative de coopération et d'assistance au Secrétariat est pensée par des États conscients des difficultés que rencontrent les services administratifs onusiens. Ces derniers sont confrontés au même moment à plusieurs opérations de maintien de la paix, particulièrement importantes. Les cinq composantes de l'APRONUC sont financées par contributions obligatoires. Compte tenu de la tendance à la hausse des montants exigés pour ce type d'opération, les États participants à l'APRONUC ont besoin de comprendre parfaitement les demandes budgétaires, pour être en mesure de les défendre auprès de leurs propres autorités financières.

Les efforts du groupe des Dix additionnés à ceux du Secrétariat, conduisent le secrétaire général à revoir sa copie au mois de mai 1992. Le budget est désormais estimé à 1,679 milliard de dollars, soit une diminution de 215 millions de dollars, par rapport aux estimations présentées au mois de février (1,876 milliards). Les principales lignes de dépenses du projet de budget fait apparaître de substantielles économies pour le personnel civil. Ce service passe de 426 millions de dollars à 372, les dépenses de logement sont ramenée à 237 millions de dollars (418 millions au départ), les frais de transports terrestres sont diminués de 75 millions de dollars, les achats de véhicules sont estimés à 92,5 millions de dollars contre 153 en février dernier. Enfin les opérations aériennes sont chiffrées à 139 millions de dollars et non plus 219 millions³¹³.

L'apparition de nouveaux postes de dépenses : réparation des infrastructures (20 millions de dollars), opérations navales (27 millions de dollars), fournitures relatives aux élections (21 millions de dollars)³¹⁴, ne bouscule pas la tendance en deçà de ces nouvelles estimations. Le nouveau montant que les États participants à l'APRONUC doivent verser, couvre les dépenses de la mission du 15 mars 1992, au 31 juillet 1993, sous couvert de modifications ultérieures.

³¹³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Projet de budget de l'autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) », TD de Jean-Marc de La Sablière, 6 mai 1992.

³¹⁴ *Ibid.*

2 – L’impératif de croissance et de stabilité au Cambodge

A – Réintégrer l’ensemble du peuple cambodgien : un processus dispendieux

La réintégration des réfugiés et des personnes déplacées incombe au HCR et a pour principal objectif d’assurer la réinsertion sociale et économique de ces Cambodgiens dans la société. Pour mener à bien cette mission, le HCR est en coopération étroite avec plusieurs autres organisations, tels que le PNUD, le PAM, l’UNICEF, l’OMS, l’UNESCO, l’OIT, l’OAA et différentes ONG. Par ailleurs, le Haut-Commissariat s’engage à investir 2,7 millions de dollars, sur les 36,6 millions requis pour l’ensemble des opérations.

Les rapatriés (360 000 réfugiés et 150 000 personnes déplacées) et les démobilisés (200 000 personnes) sont accompagnés dans leur retour à la vie civile. Ces Cambodgiens doivent s’adapter à un environnement nouveau, où les conditions de vie sont différentes de celles dans lesquelles ils ont vécu pendant plusieurs années. Ils entreprennent des activités visant à redynamiser l’économie cambodgienne, principalement des activités agricoles. Parallèlement, les rapatriés bénéficient d’aides pour assurer leur réintégration sociale et économique, par les projets à impact rapide, qui visent un développement à moyen et long terme.

La réinsertion des soldats démobilisés constitue une des étapes les plus critiques, mais essentielle pour à la paix et la stabilité. Les investissements requis s’élèvent à 19,2 millions de dollars, qui se décomposent en plusieurs catégories. Une fois démobilisés, ces Cambodgiens bénéficient d’une aide alimentaire et d’une assistance à la réinsertion professionnelle. 56% de ces anciens soldats se tournent vers l’activité agricole, les autres vers des emplois liés au transport, au commerce et à la mécanique. Malgré le fait que 46% seulement possèdent des compétences utiles à l’emploi, 60% souhaitent travailler à leur compte. Parmi eux, 85% ont nécessairement besoin d’une aide financière pour se lancer. Des programmes de développement sont enclenchés dans les zones à forte concentration de personnel démobilisé, qui fournissent une assistance pour identifier de petites entreprises viables et offrent une formation de base en gestion à ces futurs autoentrepreneurs.

Le contexte militaire a entraîné le déplacement de 180 000 personnes à l'intérieur des frontières cambodgiennes. La présence de nombreuses mines et le banditisme, ont empêché la réinstallation de ces Cambodgiens, qui ont des besoins importants en matière alimentaire, sanitaire et éducative. L'assistance alimentaire s'élève à 7,1 millions de dollars. En province, des équipes sont déployées pour aménager le territoire. Elles reconstruisent et bâtissent des cliniques, des installations sanitaires et des sources d'approvisionnement en eau salubre. Ces aménagements équivalent à un investissement de 2,7 millions de dollars. La réorganisation du secteur agricole comprend la mise à disposition d'intrants (2,4 millions de dollars) et différents types d'infrastructures existants sont renforcées : salles de classe (190 000 dollars), refuges (2,1 millions de dollars).

Des unités d'appui provinciales (UAP) sont déployées. Elles comprennent des équipes techniques et de gestion, disséminées en priorité dans les provinces où le nombre de rapatrié est le plus important. Les UAP collaborent avec les autorités provinciales, de façon à améliorer leurs capacités d'intervention, face au défi que représentent le rapatriement et la démobilisation. De surcroît, les UAP coordonnent les aides extérieures redistribuées aux autorités locales, identifient les besoins sur place et observent la manière dont les différents retours s'opèrent. Initialement basées dans les provinces de Banteay Meanchey, Battambang et Pursat, les UAP sont déployées par la suite à travers l'ensemble des provinces, selon le schéma des migrations urbaines et les besoins identifiés sur place.

B – Promouvoir et développer un environnement sain et économiquement viable

Les UAP sont essentielles pour insuffler un dynamisme nouveau au territoire cambodgien et sa population. Le fait qu'en un laps de temps si court, les opérations de déminage ne puissent résoudre complètement la question des mines, entraîne la multiplication des missions de sensibilisation au risque minier. Les UAP entreprennent une cartographie détaillée des champs de mines et identifient à échelle réduite les zones minées qui se situent à proximité des secteurs où ils ont été affectés. En parallèle ils offrent une formation approfondie sur les dangers des mines aux populations locales, aux rapatriés et démobilisés, avec des moyens qui atteignent un million de dollars.

La question environnementale nécessite une attention particulière, pour éviter une dégradation croissante et protéger les ressources naturelles cambodgiennes. Pour accomplir ces objectifs, 8 millions de dollars sont versés aux équipes compétentes sur place. La déforestation combinée aux inondations de 1991, ont ravagé une partie des surfaces initialement exploitables dans les zones rurales et les canaux d'irrigation, provoquant une sédimentation qui impacte l'exploitation halieutique. La productivité a fortement chuté et plus de 2000 hectares de riziculture ont été perdus. Pour pallier ces déficits, les UAP engagent des travaux de grande ampleur, pour restaurer des réseaux d'irrigation après des études hydrologiques préliminaires. Les barrages sont progressivement réhabilités et peuvent de nouveau réguler les cours d'eau et les assainir. Ces opérations de conservation de l'écosystème s'élèvent à plus de 11 millions de dollars.

Avant l'intervention des agents onusiens, seulement 17% de la population avait accès à de l'eau salubre. La purification de l'eau potable fait donc partie des engagements de l'ONU, qui débloque 27 millions de dollars. Les travaux sont financés en majeure partie par l'UNICEF, avec un développement progressif de la couverture des provinces et une attention particulière accordée aux écoles, aux hôpitaux, et aux infirmeries. Les provinces prioritaires sont Kompong Som, Phnom Penh et Battambang. Les Cambodgiens peuvent désormais accéder plus facilement aux approvisionnements d'eau, grâce aux forages de nouveaux puits et à l'installation de pompes à main. Pour couvrir les besoins de la population urbaine, de nouveaux puits ont été aménagés, des étangs, des ruisseaux et des installations électriques.

Les installations électriques sont d'ailleurs un facteur de développement substantiel. Jusque-là, elles étaient limitées aux zones urbaines et en proie à une détérioration avancée, en raison du manque d'entretien et d'expertise. À partir de la fin des années 1980, les pannes électriques deviennent fréquentes dans les grandes villes cambodgiennes, suite au départ des différentes ONG et des experts soviétiques qui maintenaient un système efficient. La gestion inefficace du réseau électrique a entraîné une collecte des recettes ne dépassant pas 20% de la production. Le déploiement de la main d'œuvre onusienne s'accompagne donc d'une enveloppe de 36 millions de dollars, afin d'équiper le pays de pièces de rechange et à privatiser certaines composantes des services publics d'électricité.

C – Un programme d'aide sur le long terme

Outre les différents programmes qui satisfont les besoins impératifs du Cambodge, l'APRONUC fournit les moyens pour un développement à moyen-long terme de l'ensemble du territoire. Pour maximiser les chances de paix et de stabilité après le départ de l'ONU, le soutien et le renforcement des services publics sont essentiels. L'APRONUC cherche à amenuiser le déficit budgétaire, avec l'injection de 111 millions de dollars et un accompagnement pour piloter leur investissement. Pour les transports, leur condition déplorable conduit au versement de 17,2 millions de dollars pour le transport ferroviaire, 12 millions dans le transport maritime et 40 millions pour le transport routier.

L'ONU investit prioritairement dans le transport ferroviaire, d'une part pour soutenir et accélérer les opérations de rapatriement, et d'autre part afin de créer les conditions propices au transport de marchandise. Le système ferroviaire était dans un état de délabrement prononcé, à la suite des longues années de conflit et d'ingérence. La restauration complète du réseau passe par une série de mesures, qui veillent à restaurer des installations rentables de transport de passagers et de marchandises.

La réhabilitation des routes nationales n°5, n°6 et des routes secondaires est une priorité. Ces voies d'accès ont souffert d'un entretien médiocre. Cela impacte fortement le temps de trajet, trois fois supérieur à la normale.

« En plus de cela il y avait les routes. Elles étaient en piteux état, il y en avait qui dataient de l'époque coloniale française. Je m'étais 7h pour me rendre en voiture de Phnom Penh à Snuôl, alors qu'il n'y avait que 200km. »³¹⁵

Les routes secondaires et tertiaires sont non seulement plus lentes, mais impraticables pendant la saison des pluies. Ces routes sont nécessaires pour l'accomplissement du mandat de l'APRONUC et pour relancer l'économie cambodgienne. Leur réaménagement est garanti par le HCR, en collaboration étroite avec les unités du génie de l'autorité provisoire.

³¹⁵ Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

Dans un pays où l'économie est sous-développée, le rapatriement des réfugiés et des déplacés internes, et la démobilisation progressive des soldats risque d'accroître le taux de chômage et le sous-emploi. Pour lutter contre cette éventualité, l'APRONUC dispense – en plus des programmes du HCR et de l'aide aux petites entreprises (3,8 millions de dollars) – une formation professionnelle (943 000 dollars) pour les soldats démobilisés, qui comprend des facilités de crédit.

Au cours des dernières années, de vastes réformes ont été entreprises pour faire passer le Cambodge d'une économie planifiée, à une économie de marché. Si ces réformes ont eu un impact favorable, de nombreux problèmes subsistent. Le système financier reste sous-développé, le taux d'inflation passe de 10% environ en 1988 à 100% entre 1990 et 1991. L'équilibre macroéconomique est progressivement rétabli, pour assurer une stabilité efficiente à court terme et garantir une économie stable au nouveau gouvernement. Une gestion efficace impose la présence accrue d'experts dans la gestion d'une économie de marché, de données quantitatives sur lesquelles fonder les plans et les directives et une institutionnalisation de la gestion économique. Par ailleurs, le système de comptabilité nationale et de statistiques est révisé. L'assistance technique et la formation dans ce domaine, offrent une opportunité unique d'intégrer les dimensions sociales dans la prise de décision économique. Il est primordial d'intégrer des indicateurs de développement humain dans la base de données des statistiques économiques nationales et de développer le système de collecte et d'analyse des statistiques.

3 – Une implication internationale aux conséquences multiples

A – Une situation économique favorable aux échanges franco-cambodgiens ?

L'ouverture sur le monde extérieur qui s'opère, bouscule la société cambodgienne en quête de repères traditionnels³¹⁶. Cette ouverture se manifeste à travers un afflux d'étrangers sur le sol cambodgien et des flux monétaires dont la répartition inégale a tendance à creuser

³¹⁶ Cette tendance s'observe à travers la continuité monarchique incarnée par le prince Sihanouk. Dans le domaine religieux, le bouddhisme qui refait surface, avec le retour des bonzes qui ont survécu à la politique antireligieuse du Kampuchéa démocratique.

davantage l'écart de développement entre Phnom Penh et les provinces moins développées : « [...] il y a eu un apport de consommation énorme du fait du déploiement des troupes onusiennes, logement dans les hôtels, consommation de nourriture locale, achat de fournitures destinés à la reconstruction du pays, etc. Le tout au prix fort pour un pays habitué à économiser les ressources, et les frais inutiles. »³¹⁷

L'économie cambodgienne est principalement axée sur l'agriculture. Compte tenu des carences du secteur agricole qui pâtit du manque d'engrais, de la rareté du machinisme et d'un déboisement sauvage, ce domaine ouvre à la France une possibilité de coopération bilatérale. La France – qui contribue à l'APRONUC à hauteur d'un milliard de francs³¹⁸ – développe un partenariat axé sur quatre priorités : restructuration de l'enseignement et de la formation agricole (17 millions de francs investis sous forme de bons du Trésor sur trois ans), développement de l'hévéaculture qui vise principalement la commercialisation du caoutchouc (12 millions de francs), refonte du cadastre cambodgien, et réhabilitation des forêts³¹⁹.

Les échanges commerciaux franco-cambodgiens sont modestes en raison de l'état de délabrement du pays, mais aussi de la concurrence féroce qui met aux prises différents États participants à l'APRONUC. Les exportations françaises passent traditionnellement par les ONG (produits pharmaceutiques et alimentaires). Elles progressent entre 1990 et 1991, de par la réorientation des échanges consécutive à la chute des importations en provenance d'Europe de l'est³²⁰. Depuis la baisse significative des aides soviétiques, les ressources extérieures du Cambodge proviennent essentiellement des dons d'ONG et des revenus liés aux exportations (caoutchouc, bois, produits de la mer). Ces produits sont exportés à des sociétés de négoce, principalement françaises (IPITRADE, RECOFI, SUDEXPORT) et thaïlandaises. La présence commerciale française est donc plus importante que ne le laisse supposer les seuls échanges bilatéraux.

³¹⁷ Source : échanges avec Michel Riehl.

³¹⁸ Ce montant comprend : 630 millions de francs de contribution obligatoire, 100 millions pour la fin de la mission de l'APRONUC, 500 millions pour la participation française au contingent militaire (1500 hommes à 3000 dollars par mois, pendant 20 mois), moins le remboursement prévu par les Nations unies, au titre du contingent français.

³¹⁹ BETTENCOURT André, ESTIER Claude, CARON Paul, D'ORNANO Paul, « Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée au Cambodge et au Vietnam du 26 février au 9 mars 1993 », Rapport n°268, Sénat, Seconde session ordinaire de 1992-1993.

³²⁰ Elles passent de 110 millions de dollars en 1989 à 25 millions en 1991.

Le Cambodge est progressivement devenu le terrain d'exercice privilégié de sociétés d'origine asiatique (thaïlandais notamment). Leurs activités plus ou moins licites sont facilitées par l'absence de réglementation claire, le manque de moyens des autorités de contrôle et la corruption. Dans ce climat, auquel s'ajoute les incertitudes politiques, les entreprises françaises se positionnent auprès des organismes internationaux (Banque mondiale, BAD, PNUD) pour participer aux travaux de reconstruction à la suite des élections législatives. Les entreprises françaises ciblent prioritairement les domaines d'intervention des organismes multilatéraux : réseaux d'eau, transport, agroalimentaire (hévéculture, formation de cadres agricoles), cartographie, télévision, manutention, aéroportuaire et formations techniques.

Les effets sociaux économiques de l'intervention onusienne sont profonds : « (20 000 hommes très bien payés dans une société à économie fragile et éclatée ; apparition de la prostitution contrôlée par les Vietnamiens ; corruption généralisée ...). »³²¹ L'APRONUC, en raison des dépenses qu'elle engendre, crée sa propre économie et modifie profondément celle du pays. Les dépenses de l'autorité provisoire représentent environ 10% du PIB local et modifient les mœurs commerciales et les orientations des investissements dans le pays³²².

L'opération entraîne la passation de nombreux contrats d'équipements ou de services dans différents domaines : les transports aériens (confiés à la compagnie Skylink), les communications VHF et radiotéléphoniques (confiées à l'armée australienne et à une société civile australienne), les maisons mobiles (contrat accordé à une société australienne), l'impression des documents, la production du matériel électoral, l'équipement d'une station de radio, d'un studio de télévision, etc³²³.

En revanche, les contrats obtenus par les sociétés françaises sont réduits. La Société hôtelière de restauration marseillaise chargée du ravitaillement en vivres des bataillons indonésien, bulgare, tunisien et français, se voit retirer ses contrats en faveur de Morris Catering, une société australienne qui monopolise la gestion des ravitaillements. D'autres telles que Thomson-CSF, Alcatel, Aérospatiale, n'ont pu officier que pendant une durée

³²¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Situation au Cambodge », note de Robert Montdargent, député de la 5^e circonscription du Val-d'Oise, octobre 1992.

³²² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Retombées économiques des opérations de maintien de la paix », TD de Pascal Charlat, secrétaire des Affaires étrangères, 4 novembre 1993.

³²³ *Ibid.*

extrêmement limitée. Elles ont rapidement été remplacées par des sociétés de d'autres États participants qui, par ailleurs, se projettent aussi en Somalie³²⁴.

La multiplication des théâtres d'opération de l'ONU entraîne un phénomène économique particulier, une sorte de surenchère entrepreneuriale entre les différents États qui participent aux opérations et où la France paraît insuffisamment impliquée. À l'inverse, les sociétés australiennes et singapouriennes³²⁵ procèdent systématiquement à des prospections des marchés. Cette impuissance française est également due au système d'attribution des marchés qui demeure opaque. L'ambassade française ne parvient pas à obtenir une liste précise des contrats attribués. Les critiques émises contre les facilités accordées à certains États participants sont confirmées par une enquête interne à l'APRONUC, qui conduit à la suspension de plusieurs cadres³²⁶.

B – L'échec des contributions volontaires : symbole des carences structurelles onusiennes

Le manque de volonté de certains États membres de l'ONU a pu freiner le déploiement d'opérations de maintien de la paix. Ces États refusaient de financer les opérations, au motif qu'elles ne sont pas prévues dans les dépenses de l'Organisation. À ce refus, la Cour internationale de Justice (CIJ) émet un avis consultatif en 1962, dans le cadre de la Force

³²⁴ Le 26 janvier 1991, la chute du président Siad Barre entraîne l'effondrement de l'État somalien. La période de guerre civile qui s'ouvre entraîne un partage du pays entre différents seigneurs de guerre. Cette situation force les Nations unies à intervenir. L'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM) est impulsée par le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, après de multiples initiatives diplomatiques et politiques visant à mettre un terme aux combats.

³²⁵ Singapour a toujours été opposée au gouvernement de Phnom Penh, et de fait, n'a pas hésité à apporter une aide financière et militaire discrète à la résistance non-communiste. Peu à peu isolée dans son immuable hostilité à l'égard de Phnom Penh, en raison notamment de la défection de la Thaïlande, qui reçoit officiellement Hun Sen, peu de temps après l'arrivée au pouvoir du général Chatichai. Les efforts indonésiens, puis français, pour aboutir à une solution négociée à partir de la fin des années 1980 ont été accueillis avec une certaine suspicion. Les Singapouriens ont craint que les deux États ne fassent la part trop belle au Viêt Nam. L'échec de la première session de la conférence de Paris a rassuré les dirigeants de la cité-état. Ils ont pu constater que les négociateurs n'étaient pas prêts à accorder toutes les concessions demandées par le Viêt Nam. Singapour s'est donc progressivement ralliée aux démarches des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, jusqu'à se fonder pleinement dans l'opération onusienne. La cité-état a accrédité son ambassadeur à Bangkok comme représentant (sans titre d'ambassadeur) auprès du CNS, et appuie les efforts de l'ONU. Les restrictions sur les voyages et les investissements au Cambodge sont levées, et certaines sociétés singapouriennes investissent sur place. Les séminaires sur l'investissement au Cambodge se multiplient et plusieurs ministres et hauts fonctionnaires cambodgiens se rendent officiellement à Singapour. Selon les chiffres officiels, Singapour est le premier fournisseur commercial du Cambodge et les projets d'investissements s'y multiplient.

³²⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge : relations économiques et commerciales », TD de Pascal Charlat, 3 août 1992.

d'urgence des Nations unies (FUNU) et de l'Opération des Nations unies au Congo (ONUC). Après interprétation de la Charte des Nations unies, la CIJ déclare qu'en sa qualité de garante de la paix et de la sécurité internationale, les dépenses liées aux opérations de maintien de la paix font partie intégrante des dépenses de l'ONU. Cette interprétation au sens large de la Charte, implique une nouvelle catégorisation rattachée à un budget spécial financé par contribution obligatoire.

La MIPRENUC et l'APRONUC sont donc financées par ce type de contribution, qui distingue quatre groupes avec un barème prédéfini : les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (contribution à hauteur de 100% de leur taux de contribution au budget ordinaire), les États membres économiquement développés (contribution à hauteur de 100%), les États membres en voie de développement les plus riches (contribution à hauteur de 20%), les États membres les plus pauvres (contribution à hauteur de 10%)³²⁷. Malgré cette institutionnalisation, le financement de ces opérations n'est pas toujours respecté. Une évaluation du PNUD alerte sur les procédures des États membres pour débloquer les crédits. Entre 1992 et 1993, les montants déboursés dépassent péniblement les 150 millions de dollars³²⁸.

Ce problème explique pourquoi le secrétaire général fait appel à des contributions volontaires pour garantir et approfondir les activités de l'APRONUC³²⁹. Pour le financement du rapatriement et de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, le secrétaire général invite les États participants à l'autorité provisoire à verser 116 millions de dollars. L'échec de ce premier appel pousse Boutros Boutros-Ghali à en adresser un second, le 20 avril 1992, pour le financement du rapatriement et de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, et le relèvement du Cambodge. Les États sont appelés à verser 593 millions de dollars³³⁰.

Cet appel est soutenu par un ensemble d'États et d'organisations internationales et régionales. L'ensemble des acteurs favorables au versement de cette somme par contribution

³²⁷ BARBIER Sandrine, *op. cit.*, p. 108.

³²⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Consultations de New-York sur le Cambodge. Relèvement et reconstruction », TD de Philippe Coste, 29 septembre 1992.

³²⁹ La Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) est la seule opération de maintien de la paix financée entièrement par des contributions volontaires.

³³⁰ Cette somme comprend 81 millions de dollars pour la réinstallation et la réintégration des soldats démobilisés, des réfugiés et des personnes déplacées rapatriés ; 117 millions pour garantir l'alimentation, la santé, et l'enseignement du peuple khmer ; 150 millions pour la remise en état des infrastructures ; 111 millions qui permettraient de stabiliser la situation économique et social du pays.

volontaire se réunissent à Tokyo du 20 au 22 juin 1992. Cette conférence ministérielle sur le relèvement et la reconstruction du Cambodge est un véritable succès pour le secrétaire général, qui voit les acteurs présents promettre de verser non pas 593 millions de dollars, mais 880 millions (comprenant les dépenses préalablement engagées). Cette somme doit être répartie sur le territoire cambodgien, à l'exception de la zone contrôlée par les Khmers rouges³³¹. Les 880 millions de dollars promis comprennent les contributions du Japon (entre 150 et 200 millions de dollars), des États-Unis (135 millions), de la France (57 millions), de l'Australie (40 millions) et de la Suède (38 millions). À ces contributions étatiques s'ajoutent celles des institutions financières internationales. Leurs promesses de contribution avoisinent les 250 millions de dollars et se répartissent entre la Banque mondiale, le PNUD, la BAD et la CEE.

En réalité, ces promesses de contribution ne sont pas respectées. L'ensemble des contributeurs annoncés constatent avec inquiétude la non-coopération des Khmers rouges, qui dégrade la situation politique au Cambodge. Cette condition d'une accalmie préalable se traduit dans les faits. En février 1993, les États-Unis n'ont avancé que 14 millions de dollars et le Japon 9 millions. Faute de moyens, le CNS est dans l'incapacité de mener les projets soumis par l'APRONUC et qui avaient été validés. Les avancées au Cambodge sont paralysées. Le relèvement économique est primordial pour instaurer une paix durable sur place, mais le déblocage des fonds nécessaires est conditionné à une stabilisation politique préalable. Cette tournure des événements confirme la fiabilité relative des contributions volontaires. Le contraste est saisissant entre la volonté des États membres de l'ONU de voir l'Organisation intervenir de manière plus prononcée dans les conflits internationaux, et leur manque d'entrain à financer les opérations, une fois qu'elles sont mises en place.

³³¹ Cette privation des fonds promis à Tokyo est conforme à la résolution 766 du Conseil de sécurité, adoptée suite aux multiples violations des accords de Paris par la partie.

**TROISIÈME PARTIE
LES MÉANDRES DU CAP
DÉMOCRATIQUE**

CHAPITRE VII

« LE DANGER VIETNAMIEN, ENJEU VITAL POUR L'IDENTITÉ CAMBODGIENNE »

1 – La partie du Kampuchéa démocratique ou la partie « incitant à la haine raciale »

« Les Khmers rouges avaient peur que les Vietnamiens reviennent au Cambodge et ne liquident leurs troupes. Ils voyaient le mal partout. Ils avaient peur que les Vietnamiens qui étaient dans le pays pour travailler ne soient en réalité des agents double³³². »

A – L'immigration vietnamienne au Cambodge

Après la proclamation de la RPK, de nombreux colons vietnamiens – principalement des paysans, des pêcheurs ou des maçons – migrent au Cambodge. Ce phénomène migratoire prononcé n'est pas propre au régime qui a chassé les Khmers rouges du territoire cambodgien, il existait auparavant sous le règne de Sihanouk (1941-1970) et sous la République khmère (1970-1975). En raison de l'extermination de plus de 35 000 colons vietnamiens entre 1975 et 1978 par les Khmers rouges, la RPK mène une politique d'immigration massive à partir de 1979. De mai 1979 à février 1983, 295 000 colons vietnamiens s'installent au Cambodge, principalement dans les provinces de Mondolkiri, Svay Rieng, Takeo, Prey Vieng et Kompong Cham. La répartition des familles vietnamiennes destinées à fournir la main d'œuvre nécessaire au régime d'Hun Sen est planifiée, à raison de deux familles vietnamiennes pour dix familles cambodgiennes, puis dix familles vietnamiennes pour cinquante familles cambodgiennes. Ces chiffres sont donc largement en deçà des estimations de la PKD, qui considère que 2 millions de colons vietnamiens sont venus s'installer au Cambodge depuis 1979³³³.

³³² Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

³³³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Intervention de S.E. Khieu Samphan », président de la partie Kampuchéa démocratique, 24 août 1992.

Cette immigration vietnamienne est perçue par la PKD – et le FNLPK dans une moindre mesure³³⁴ – comme une entreprise de vietnamisation du pays par les institutions cambodgiennes. L'arrivée continuelle de colons vietnamiens comme la PKD le prétend, ferait partie intégrante d'un projet global visant à transformer le Cambodge en « *second Kampuchéa Krom* »³³⁵ Ces « forces étrangères » sont accusées de chasser les Cambodgiens de leurs villages, de piller leurs biens, et de les contraindre à l'exil ou au déplacement³³⁶. D'autant que d'après Khieu Samphan, près d'un million de Vietnamiens auraient reçu la nationalité cambodgienne, leur permettant ainsi de participer aux élections et d'assurer de nombreuses voix à la partie d'Hun Sen.

Ces accusations s'inscrivent dans un antagonisme ethnique pluriséculaire, la perception du Việt Nam comme un envahisseur, qui menace l'intégrité territoriale du Cambodge et les différences entre le régime de Hà Nội et le Kampuchéa démocratique qui ont conduit à l'invasion de décembre 1978. Les Khmers rouges se muent dans une idéologie confondant délibérément les colons vietnamiens, les troupes vietnamiennes, le régime de Hà Nội et le PPC. Cet amalgame pose les jalons s'une interprétation maximaliste des accords de Paris, qui prévoient le retrait de « *toutes les catégories de forces étrangères, conseillers étrangers et personnels militaires étrangers* »³³⁷. Suivant cette logique, la PKD refuse de coopérer avec l'autorité provisoire, prétextant que les accords de Paris ne sont pas respectés et que le retrait des « forces étrangères » est une prérogative préalable à toute autre disposition des accords. Cet argumentaire est utilisé tout au long de l'intervention onusienne par la partie cambodgienne pour se disculper de sa non-coopération. L'autre raison avancée renvoie aux pouvoirs du CNS, jugés insuffisants alors qu'il est censé être « *l'organe légitime unique et source de l'autorité au Cambodge* »³³⁸.

³³⁴ La partie de Son Sann a tendance à se livrer à des discours et des actes xénophobes à l'égard des ressortissants vietnamiens, marquant une sorte d'analogie avec l'idéologie khmère rouge, bien que le FNLPK soit fondamentalement différent de cette partie, avec qui elle entretient de profonds désaccords.

³³⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Intervention de M. Khieu Samphan et de M. Akashi au CNS du 23 juillet 1992 », 23 juillet 1992.

³³⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil national suprême du 20 octobre, TD de Philippe Coste, 21 octobre 1992.

³³⁷ Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, Partie I : Arrangement durant la période de transition, Chapitre IV : Retrait des forces étrangères et sa vérification, Article 8.

³³⁸ *Ibid.*, Chapitre III : Conseil national suprême, Article 3.

B – La collusion présumée entre le PPC et Hà Nội

Les Khmers rouges estiment que l'invasion vietnamienne – prolongée par la proclamation du « régime fantoche de Phnom Penh » – a entraîné l'annexion et le déplacement des frontières terrestres par le Viêt Nam. Elles auraient été modifiées, pour permettre au régime de Hà Nội d'annexer une partie des îles, la mer territoriale et le plateau continental du Cambodge, ainsi qu'une partie de la zone économique exclusive (ZEE). Depuis sa prise de pouvoir, le régime d'Hun Sen participerait au pillage du patrimoine national et des ressources naturelles du pays (cette allégation dissone avec la surexploitation des zones contrôlées par la PKD par les entreprises thaïlandaises).

Phnom Penh vendrait les biens publics cambodgiens aux plus offrants, pour consolider son administration, son armée, sa police secrète, et s'emploierait à dégrader le patrimoine culturel en pillant et en vandalisant les monuments d'Angkor. À travers toutes ces accusations, la PKD affirme que l'objectif majeur du PPC est d'affaiblir la culture cambodgienne, un obstacle à la politique de vietnamisation. Partant de ce constat, il est impossible d'imaginer les Khmers rouges participer au processus onusien, ou parlementer avec une partie avec qui ils entretiennent une telle animosité.

La PKD affirme que la présence de forces vietnamiennes au Cambodge « *n'est pas une création de l'esprit de la partie Kampuchéa démocratique.* »³³⁹ Elle argumente en prenant pour exemple un congrès du FNLPK, où les participants auraient manifesté à l'unanimité leur préoccupation concernant la présence vietnamienne dans les villes (particulièrement à Phnom Penh) comme dans les campagnes. Ces forces seraient « *soit en civil soit sous l'uniforme des forces d'une partie cambodgienne* »³⁴⁰, ce qui compliquerait leur identification par les parties. Il s'agirait de cadres vietnamiens spécialisés dans la guerre ouverte ou clandestine, qui consolident et étendent les réseaux du pouvoir vietnamien au Cambodge, organisent et contrôlent les colons vietnamiens.

³³⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Déclaration de Khieu Samphan au CNS du 5 juin », TD de Philippe Coste, 5 juin 1992.

³⁴⁰ *Ibid.*

La PKD enjoint l'APRONUC à procéder à un referendum, de préférence dans tout le pays ou à défaut, à la seule ville de Phnom Penh, pour consulter le peuple sur la présence de ces « forces vietnamiennes infiltrées »³⁴¹. Ces accusations ne sont pas infondées, même si l'ampleur est exagérée par la PKD. Le 1^{er} mars 1993, l'APRONUC annonce avoir découvert huit membres des « forces étrangères », dont l'identité est communiquée au PPC. Leur gestion s'avère compliquée, le Viêt Nam refusant d'accueillir ces anciens soldats. Tea Banh, ancien ministre de la Défense de l'EDC, tente une justification désespérée auprès du CNS, en expliquant que deux d'entre eux sont d'origine cambodgienne. Le troisième doit être considéré comme un immigrant illégal qui a déserté en 1983, avant de se marier avec une Khmère.

Après qu'Akashi ait balayé ces explications, arguant qu'il s'agissait bel et bien de « forces étrangères », Sam Rainsy³⁴² avance que l'APRONUC ne touche du doigt qu'une partie de la réalité. Selon lui, l'APRONUC allait bientôt découvrir l'ampleur de la présence vietnamienne. La découverte de ces soldats démontre que l'EDC a accordé la citoyenneté cambodgienne à des Vietnamiens, qui peuvent potentiellement déstabiliser la tenue des élections par leurs votes. Le général Sanderson confirme la présence de ressortissants vietnamiens dans l'organigramme du PPC. Cette présence limitée existerait à chaque échelon hiérarchique ou fonctionnel. Des liens étroits et constants seraient ainsi entretenus avec Hà Nội.

Pour appuyer sa thèse, le général prend l'exemple du responsable de la marine cambodgienne, le général Nuon Sok. Mais en réalité, après enquête Nuon Sok est un Cambodgien, né dans la province de Kandal. Il a été garde du corps du chef révolutionnaire Tou Samouth³⁴³ et s'est réfugié au Viêt Nam en 1954. Là-bas, il a reçu une formation d'officier de marine de 1960 à 1969. Après avoir abandonné le métier des armes, il est rentré au Cambodge en 1984 et a été nommé responsable de la marine. Le fait qu'il ne puisse être

³⁴¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Préparation de la session du CNS du 5 juin », TD de Philippe Coste, 5 juin 1992.

³⁴² Sam Rainsy est un analyste financier qui a fait ses études en France, pays avec lequel il entretient un lien profond dès les années 1950. Cette période correspond au moment où son père Sam Sary, membre du gouvernement, tombe en disgrâce et s'exile lui et sa famille. Sam Rainsy s'engage en politique après la signature des accords de Paris le 23 octobre 1991 et rejoint le FUNCIPPEC, qu'il représente au CNS.

³⁴³ Tou Samouth est un Khmer Krom (minorité khmer née principalement au sud du Viêt Nam) qui rejoint les rangs du Parti communiste indochinois (PCI) à la fin des années 1940. En 1951, il devient l'un des membres fondateurs du Parti révolutionnaire du peuple du Kampuchéa, ancêtre du Parti communiste du Kampuchéa (PCK). Parmi les maquisards communistes, il remarque l'un de ses anciens étudiants du temps où il était professeur de langue à Phnom Penh, nommé Saloth Sar. Samouth confie au futur Pol Pot de plus en plus de responsabilité au sein du Parti jusqu'à en faire son assistant personnel. Élu Secrétaire général en 1960, Tou Samouth disparaît mystérieusement en juillet 1962, offrant une voie royale à Pol Pot qui prend le relais à la tête du Parti.

considéré comme Vietnamien, empêche toute poursuite à son égard aux termes des accords de Paris. Pour autant, la présence du général Nuon Sok à un poste aussi élevé dans la hiérarchie, laisse à supposer qu'il existe des liens étroits entre la marine cambodgienne et la marine vietnamienne. L'influence vietnamienne est sans doute bien réelle, mais elle relève de la « zone grise » et ne permet pas de parler avec certitude de forces étrangères.

C – La crispation de la PKD

Cette présence vietnamienne pousse la PKD à lancer un appel aux colons à rentrer immédiatement au Viêt Nam. L'amalgame continuellement employé par les Khmers rouges menace l'intégrité de ces ressortissants vietnamiens, issus de l'immigration. La PKD n'hésite pas à adresser un message ouvert intitulé « *La force de notre vérité* », pour que « *son excellence Yasushi Akashi et notre Samdech Preah Norodom Sihanouk influencent fermement sur le gouvernement de Hanoï, Madame Vice-Président Nguyen Thi Binh, Monsieur le Président Le Duc Anh (l'ancien Président Vo Chi Cong), Monsieur le Premier ministre Vo Van Kiêt et Monsieur Vice-Premier ministre Nguyen Khanh ..., de retirer toutes « ses forces » du territoire cambodgien avant l'élection* ». Selon Khieu Samphan, la présence vietnamienne au Cambodge ne peut concorder avec l'environnement politique neutre censé être garanti par l'APRONUC. Dans ces conditions, les élections vont forcément déboucher sur un gouvernement et une Assemblée, peu différents des institutions de l'EDC. Ce serait selon lui, la consécration de la mainmise vietnamienne sur le Cambodge et l'APRONUC porterait une lourde responsabilité en accordant à l'avance sa bénédiction à ce scrutin faussé.

La PKD se fige dans une position qui ne change pas d'un *iota* depuis le déploiement onusien. Le fait que ces revendications ne soient pas entendues par les différents acteurs du dossier cambodgien radicalise davantage la PKD. Le sabotage de l'intervention onusienne prend une tournure inquiétante, au point de présenter l'APRONUC comme une institution occidentale néocolonialiste. La partie mène désormais une campagne antivietnamienne qui rencontre un écho profond auprès de la population cambodgienne, où la haine à l'égard du Viêt Nam est profondément enracinée.

La PKD refuse d'entamer la deuxième phase du cessez-le-feu, sans que les deux clauses clés (retrait des forces étrangères et CNS comme seule institution légitime cambodgienne) ne soient appliquées. Pourtant, le personnel et les institutions restantes de l'EDC représentent un complément dont le personnel onusien déployé ne peut se passer. L'ONU ne peut se permettre de couvrir tous les postes requis, dans une opération qui nécessite déjà des moyens considérables. Les doléances de la PKD n'entraînent aucun changement à la situation décrite.

Les Khmers rouges entrent dans une phase de crispation, où les exactions se multiplient. Elles impactent fortement la crédibilité politique de la partie, dans des proportions telles que les soupçons se tournent automatiquement vers la PKD dès qu'un acte répréhensible est notifié par l'APRONUC. Au mois d'août 1992, deux familles vietnamiennes du village de Turkmeas (à 125km au sud-ouest de Phnom Penh) sont massacrées. Bien que l'APRONUC n'ait aucun moyen de garantir l'identité des responsables de ces atrocités, les suspicions s'orientent vers les Khmers rouges. Leurs agissements entraînent régulièrement le départ de familles vietnamiennes, victimes de déclarations et d'actes violents et racistes.

Face à cela, l'ONU n'engage aucune mesure contraignante efficace. La déclaration sur les « *Principes régissant le système judiciaire cambodgien, le droit pénal et la procédure pénale* », présentée par Behrooz Sadry est rejetée par les Khmers rouges. L'article 57 qui évoque l'incitation à la discrimination est balayée par la partie, qui estime que l'adoption d'un tel texte serait préjudiciable aux intérêts cambodgiens. Selon la PKD, ce texte juridique légaliserait la présence des forces vietnamiennes au Cambodge « *qui continuent à attaquer les forces de la résistance nationale cambodgienne sur les champs de bataille.* »³⁴⁴ Il obligerait les trois parties à reconnaître le fait accompli vietnamien au Cambodge et accélérerait l'afflux des colons et le processus de vietnamisation. Cet article est perçu comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête de chaque Cambodgien, qui peut à tout moment être condamné ou puni, sous prétexte d'une incitation à la discrimination.

Khieu Samphan refuse « *que les occupants vietnamiens puissent se poser en juges du peuple cambodgien* ». Au-delà d'un nouveau blocage du processus, les Khmers rouges justifient tout acte xénophobe ou discriminatoire à l'égard de la communauté vietnamienne établie au Cambodge, sous prétexte du passé cambodgien. La résistance cambodgienne face au

³⁴⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Intervention de S.E Khieu Samphan », président de la partie Kampuchéa démocratique, 24 août 1992.

coup de force vietnamien et les souffrances endurées seraient des justifications suffisantes pour mener cette campagne violente et raciste, contre laquelle l'APRONUC se révèle être est impuissante.

La partie du Kampuchéa démocratique a recours à une stratégie qui maintient ouverte toutes les options : politique, militaire et sociale en agitant « l'épouvantail » vietnamien. C'est cette question qui légitime la poursuite des combats menés. Sans cette présence invisible – donc forcément plus dangereuse selon les Khmers rouges – les affrontements seraient menés exclusivement entre Cambodgiens, ce qui pose évidemment problème³⁴⁵. L'objectif des dirigeants est clair : se maintenir sur la scène politique cambodgienne, dans le cadre d'une stratégie à moyen terme et conserver le contrôle très rentable de leurs zones pour financer leur action politique et préserver un potentiel militaire.

2 – La question des frontières

A – Garantir l'intégrité territoriale cambodgienne

Les frontières du territoire cambodgien ont représenté une problématique majeure, dès l'ouverture des négociations entre les parties cambodgiennes. Les trois parties de la résistance ont dénoncé les agissements du gouvernement vietnamien, accusé de multiplier les ingérences dans les affaires cambodgiennes, à travers le non-respect des frontières et une présence militaire en faveur du régime de Phnom Penh.

Les accords de Paris comportent différentes clauses qui visent à endiguer ce litige. Le chapitre IV de l'accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, insiste sur le retrait des forces étrangères et sa vérification. Outre le fait qu'il impose un retrait immédiat de « *toutes les catégories de forces étrangères* », il prévoit une vérification de ce non-retour par l'APRONUC. Cette volonté de mettre un terme à l'ingérence vietnamienne est réitérée dans l'accord relatif à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la

³⁴⁵ Source : entretien téléphonique avec Jean-Noël Poirier (17 mai 2020).

neutralité et l'unité nationale du Cambodge. En l'occurrence, le paragraphe 2 de l'article 2 prévoit que l'ensemble des signataires – le Viêt Nam compris – s'engagent à « *S'abstenir d'introduire ou de faire stationner au Cambodge des forces étrangères, y compris des personnels militaires sous quelque forme que ce soit, et d'établir ou de maintenir au Cambodge des bases, des points d'appui ou des installations militaires [...]* ».

Pour veiller à l'intégrité territoriale cambodgienne, l'APRONUC établit des postes-frontières. Le secrétaire général prévoit d'en établir neuf à la frontière vietnamienne, sept à la frontière thaïlandaise et deux à la frontière avec le Laos. Finalement, neuf postes frontaliers sont mis en place à la frontière khméro-thaïlandaise et douze à la frontière khméro-vietnamienne. Pour la Thaïlande, l'augmentation est due aux caractéristiques topographiques des points de passage de la frontière. Qui plus est, le gouvernement thaïlandais ne vient aucunement en aide à l'APRONUC qui rencontre des difficultés logistiques et donne l'impression de gagner du temps sur cette question. Il est certain qu'avec les trafics qui s'y développent, le gouvernement n'ait pas d'intérêt à voir s'installer ces postes frontaliers.

Pour la frontière khméro-vietnamienne, bien que Hà Nội n'ait porté aucune réserve quant au déploiement du dispositif, les accusations du FNLPK, du FUNCIPPEC et plus particulièrement de la PKD, poussent le représentant spécial à augmenter le nombre de postes frontières et à diversifier les missions de ces postes. Désormais, des équipes mixtes d'investigation sont déployées sur ces zones, qui peuvent potentiellement servir de transit à des mouvements migratoires. Les agents stationnés sont chargés de contrôler tout mouvement humain, les exportations de ressources naturelles et la douane³⁴⁶.

Pourtant, alors qu'elle demande à l'APRONUC de porter une attention toute particulière à la frontière vietnamienne pour stopper les « *vagues incessantes* » de colons vietnamiens, la PKD refuse d'établir ces mêmes postes de contrôle dans la zone qu'elle administre. Les Khmers rouges sont partisans d'un renforcement du processus de contrôle à l'est du pays, dans un secteur contrôlé par le PPC, où elle propose d'ailleurs son entremise. Mais dans son secteur où les trafics illégaux pullulent et où une ouverture porterait un coup certain au système qu'elle a mis en place, la partie se refuse de coopérer avec les forces onusiennes ou les autres parties cambodgiennes. Le FNLPK qui partage en quelques vues avec les Khmers rouges au sujet de

³⁴⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du CNS à Pékin », TD de Claude Martin, ambassadeur de France en Chine, 29 janvier 1993.

la présence vietnamienne – voire même quant à la politique discriminatoire à adopter envers les ressortissants vietnamiens – n’hésite pas pour sa part, à coopérer avec l’ONU et à encourager les autres parties à faire de même.

Face à ce nouveau refus de la PKD, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité décident de voter la résolution 792. Cette résolution n’est pas uniquement centrée sur cette question, mais elle permet l’établissement de nouveaux points de contrôle, puisqu’elle « *Invite l’APRONUC à établir tous les points de contrôle frontaliers nécessaire, demande aux États voisins de coopérer pleinement à l’établissement et au fonctionnement de ces points de contrôle et demande au secrétaire général d’entreprendre immédiatement des consultations avec les États concernés au sujet de leur mise en place et de leur fonctionnement.* »³⁴⁷

Pourtant, ces mesures ne sont pas efficaces. Les dirigeants de la PKD et du FNLPK déplorent le manque d’efficacité des contrôles frontaliers existants, qui ne mettent pas fin aux va-et-vient des ressortissants vietnamiens, démunis de visas et de passeports. Il subsisterait donc une invasion humaine à l’agression militaire. Le Viêt Nam est ciblé comme un État qui n’a pas abandonné ses visées annexionnistes. Ces deux parties exigent l’annulation du traité d’amitié khméro-vietnamien du 18 février 1979, une nouvelle augmentation des équipes mobiles et des postes de contrôle le long des frontières internationalement reconnues jusqu’en mars 1970, et la participation pleine et entière des quatre factions cambodgiennes. La supposée violation de l’intégrité territoriale du Cambodge conduit Son Sann et Khieu Samphan à proposer la création d’un comité technique mixte comprenant des éléments de l’APRONUC (composante militaire et police civile) et des forces des parties cambodgiennes³⁴⁸.

B – Un renforcement à l’efficacité relative

Le comité consultatif technique (CCT) a pour mission de recueillir, recevoir et examiner les informations nécessaires à la vérification des limites territoriales cambodgiennes reconnues internationalement avant le 18 mars 1970. Cette date renvoie au coup d’État du général Lon

³⁴⁷ Résolution 792 du Conseil de sécurité de l’Organisation des Nations unies, paragraphe 12.

³⁴⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil national suprême (CNS) du 24 août », TD de Philippe Coste, 24 août 1992.

Nol, dont le régime installé ne parvient pas à récupérer les territoires annexés par les maquisards khmers rouges et leurs alliés vietnamiens. Après la prise de Phnom Penh et la victoire des communistes cambodgiens sur la République, Hà Nội refuse de rétrocéder les territoires juxtaposés à la « Cochinchine ».

Ce différend territorial constitue l'origine des incursions du Kampuchéa démocratique *casus belli* du déclenchement de la guerre khméro-vietnamienne. Les différents traités et accords qui ont été conclus par la suite sont dénoncés par le FUNCIPPEC, le FNLPK et la PKD. Ces parties dénoncent d'une part, la présence de forces vietnamiennes au Cambodge, présentées successivement comme « volontaires », « mercenaires », « conseillers », « paysans » et d'autre part, l'annexion de la partie orientale du territoire pendant l'occupation vietnamienne. Elles incriminent la République socialiste du Viêt Nam qui, par les armes aurait acculé les Cambodgiens des zones contestées, pour dégarnir le secteur et le peupler de ses nationaux.

Les frontières reconnues sont celles qui figurent sur les traités et les accords conclus entre le Cambodge et les États voisins avant 1970, la série *Carte de l'Indochine* publiée par le service géographique de l'Indochine en 1954 et les cartes de l'*American Map Service* éditées en 1966 avec le concours du service des cartes royales khmères. Cet ensemble pose les bases de la cartographie des limites territoriales du Cambodge reconnues avant le 18 mars 1970. Le comité doit déterminer dans quelle mesure l'emplacement des délimitations existantes correspondent ou non à ces limites territoriales et le cas échéant, recourir aux services d'experts et présenter les conclusions au CNS. S'il apparaît que des textes ont été adoptés postérieurement à 1970, le CNS a la compétence de les déclarer nul et non avenue s'ils sont non-conformes aux documents de référence.

Le FUNCIPPEC, le FNLPK et la PKD mettent tout en œuvre pour empêcher des ressortissants vietnamiens de voter au Cambodge, alors que des réfugiés cambodgiens ne peuvent user de ce droit. Outre le comité consultatif technique qui étudie la question des frontières cambodgiennes, un second comité spécifique aux questions des résidents étrangers et des immigrants est créé. Cette création a été proposée par Khieu Samphan, pour examiner le droit à la nationalité. Par ses études, ce nouveau CCT doit préparer le travail de négociation avec les pays voisins qui incombera au prochain gouvernement. Pour déterminer qui est immigrant ou résident étranger, le CCT base son travail sur le code civil de 1954.

En revanche, Yasushi Akashi lance un appel à la tolérance en imposant une distinction entre le cas des travailleurs étrangers et les immigrants. L'APRONUC ne se dérobe pas à sa mission de contrôle de la présence des forces étrangères, mais le représentant spécial demande aux parties qui dénoncent une telle présence d'en apporter la preuve pour que les mécanismes de contrôle fonctionnent. Le FNLPK et la PKD multiplient les invectives à l'égard de Hà Nội et signalent la présence de forces vietnamiennes. Mais ces parties ne participent pas aux opérations de reconnaissance et d'enquête de l'APRONUC, qui met en place tous les dispositifs requis pour mener à bien la mission de surveillance et de vérification du retrait des forces étrangères. L'ensemble des postes sont en place le long des frontières cambodgiennes, la composante militaire et les forces de police civile déployées veillent à l'intégrité territoriale du pays, et une équipe d'enquête stratégique est constituée pour mener de nombreuses enquêtes, malgré le fait que les parties cambodgiennes ne fournissent aucun élément pour appuyer leurs accusations.

En dépit des moyens entrepris, aucun soldat vietnamien n'est identifié par les autorités onusiennes. Les opérations n'offrent aucun résultat probant.

« Bien sûr, j'y ai participé, c'était une de mes prérogatives et une des raisons de notre présence à la frontière vietnamienne. Et ma réponse c'est qu'il n'y en avait pas. Il n'y avait pas de soldats vietnamiens au Cambodge bien que le gouvernement de l'époque était proche du Vietnam. Par contre, il y avait beaucoup de Vietnamiens civils qui travaillaient au Cambodge. »³⁴⁹

Le déséquilibre favorable à la partie d'Hun Sen dans la mise en œuvre des accords de Paris incite le FUNCIPPEC et le FNLPK à soutenir certaines revendications des Khmers rouges. La question vietnamienne est un argument de campagne trouvée par la PKD et repris par Son Sann et le prince Ranariddh, visant à réactiver la haine ancestrale khméro-vietnamienne et s'assurer le ralliement d'une partie des électeurs. Quant à l'afflux des colons vietnamiens, il est dû à la situation précaire du Viêt Nam, ce qui explique pourquoi Hà Nội n'a jamais œuvré de sorte à freiner cet exode. L'APRONUC n'a pas vocation à gérer une sorte de « catégorisation raciale ». Hormis les agents venant d'États d'Asie du Sud-Est la majeure partie des agents onusiens sont incapables de distinguer des Cambodgiens de Vietnamiens³⁵⁰.

³⁴⁹ Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

³⁵⁰ Les soldats du FUNCIPPEC, du FNLPK et de la PKD pourraient procéder ce type d'identification. Leur non-coopération corrobore l'argument électoraliste.

CHAPITRE VIII

LA PACIFICATION DU CAMBODGE

1 – Démobiliser les soldats cambodgiens

A – L'arrêt des hostilités et le désarmement des factions

« *Les États-Unis signent aujourd'hui cet accord précisément parce qu'il oblige toutes les parties belligérantes à déposer les armes et à démobiliser leurs forces.* »³⁵¹ Avec la volonté de jouer un rôle plus important dans la construction d'une paix durable dans les zones de conflit à travers le monde, les Nations unies adoptent un dispositif complexe, adapté au Cambodge. La composante militaire a une mission ardue, qui consiste à vérifier le retrait des forces étrangères et leur non-retour, surveiller le bon déroulement du cessez-le-feu, regrouper, cantonner et désarmer les soldats des factions cambodgiennes.

Le cessez-le-feu et la démobilisation des soldats des parties cambodgiennes constituent l'un des objectifs les plus importants des accords de Paris. L'une des raisons de l'intervention onusienne est de mettre un terme à plusieurs décennies de guerre civile entre Cambodgien. Ce volet militaire occupe une place de premier plan dans les accords, et en particulier dans l'annexe 2 de l'accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, où ces deux prérogatives sont pleinement consacrées et visent l'édification d'un environnement politique neutre.

Le but des Nations unies est d'imposer en premier lieu un cessez-le-feu à l'ensemble du pays. À cet égard, la signature des accords de Paris a été l'occasion pour les parties cambodgiennes de s'engager à respecter ce principe. À compter de cette première phase, une seconde doit être enclenchée : le désarmement, le cantonnement et la démobilisation des soldats des parties. Après de multiples tractations, la démobilisation a été limitée à un minimum de

³⁵¹ « *The United States is signing this Agreement today precisely because [...] it requires all the warring parties to lay down their arms and demobilize their forces.* » Allocution de James Baker, secrétaire d'État américain, 23 octobre 1991.

70% des forces des factions, les 30% restants devant être placés sous surveillance onusienne au sein de camps militaires aménagés.

De leur côté, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité conseillent à Yasushi Akashi de procéder à une démobilisation totale des factions et de raccourcir la phase de cantonnement. Ces requêtes, réitérées à travers les recommandations de la résolution 745 et qui visent un abaissement des coûts par une présence militaire onusienne amoindrie, ne sont pas soutenues par les parties cambodgiennes. Elles prônent un respect strict des dispositions des accords, illustrant par-là, la crainte mutuelle qu'entretiennent les parties entre elles.

En vue d'assurer la réussite de ces opérations, il est indispensable que la démobilisation des forces armées des quatre parties soit mise en œuvre de manière transparente, équitable et synchronisée. Appliquer les textes selon ces principes est le seul moyen de développer la confiance de toutes les parties et de garantir l'impartialité de l'APRONUC. Dans le même temps, cette application permet d'éviter toute tentative de coup de force d'une faction, qui profiterait de la démobilisation plus prononcée d'une partie rivale.

Les estimations font état de 300 000 soldats à démobiliser environ³⁵². En cela, de façon à réaliser des économies et réduire le temps de passage dans les camps, le général Loridon recommande de démobiliser les forces cambodgiennes par roulement, avant même le déploiement de l'APRONUC. Le processus progressif cantonnement – désarmement – démobilisation est adopté. Un plafond est fixé entre 30 000 et 40 000 hommes dans un même camp, ce qui permet de réaliser de substantielles économies, avec moins de camps à construire et moins d'homme à surveiller et à nourrir.

L'ouverture de cette deuxième phase du cessez-le-feu est prévue pour le 15 juin 1992, pour maximiser les chances de réussite. La saison des pluies qui débute à partir de la mi-juillet risque de paralyser ou d'amoindrir l'efficacité apronucienne. Pour respecter ce délai imparti, trois conditions doivent être remplies : la construction des camps, l'acheminement des ravitaillements et le déploiement des douze bataillons. À ce titre, le général Sanderson estime que neuf bataillons sur douze doivent être déployés au minimum, pour entamer la phase 2. Si

³⁵² AMAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Cambodge – Groupe des Dix », TD de Philippe Coste, 17 mars 1992.

le Secrétariat n'accède pas à cette demande, le général préconise un report après la fin de la saison des pluies, soit au mois d'octobre 1992.

Au mois de mai 1992, 75% des sites de regroupement sont identifiés. Mais dans les zones contrôlées par la PKD rien n'y fait, l'accès reste difficile voire impossible pour les agents onusiens, malgré les pressions exercées par les États-Unis, la Thaïlande et la Chine populaire³⁵³. Les Khmers rouges représentent un réel danger pour les autres factions, qui refusent de démobiliser leurs forces armées au-delà du minimum prévu par les accords. Le PPC parvient à convaincre le FUNCIPPEC et le FNLPK que le moment n'est pas encore venu de baisser la garde face aux Khmers rouges. Hun Sen n'hésite à agiter le spectre de cette partie récalcitrante pour assouvir ses propres intérêts. L'armée du PPC est composée à plus de 70% de conscrits. Donc ne pas démobiliser au-delà de seuil, lui permet de maintenir son noyau dur composé de professionnels intact.

B – Les difficultés en territoire khmer rouge

Au moment du déploiement de l'APRONUC, le général Sanderson se montre optimiste quant à la coopération des Khmers rouges. Il rencontre le général Son Sen à Kompong Thom et fait part aux cinq membres permanents de sa satisfaction de voir la zone de la PKD s'ouvrir progressivement à des agents onusiens³⁵⁴. Cette ouverture est confirmée par Khieu Samphan qui annonce un calendrier de visite des différents sites de cantonnement. Les seules conditions posées sont de débarrasser le pays des forces étrangères stationnées et de reconnaître le CNS comme seul organe légitime et source de l'autorité cambodgienne...

Chaque réunion du CNS est une occasion pour la PKD d'affirmer que le Cambodge est gangrené par les troupes vietnamiennes. Les Khmers rouges conditionnent leur participation à la phase 2 du cessez-le-feu à un renforcement du contrôle onusien à la frontière khméro-vietnamienne. Pour maintenir cette partie dans le processus de paix, l'ONU accède à cette demande et consolide son dispositif. En contrepartie, la PKD – comme l'ensemble des factions

³⁵³ AMAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Entretien des Cinq avec Monsieur Akashi », TD de Jean Bernard Mérimée, 1^{er} mai 1992.

³⁵⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Problèmes militaires au Cambodge », TD de Philippe Coste, 27 avril 1992.

cambodgiennes – s’engage à respecter un cessez-le-feu intégral, à marquer tous ses champs de mines, à garantir une liberté d’accès et de mouvement dans son secteur, à recenser en détail ses effectif et ses équipements, à cesser de diffuser à la radio des informations erronées sur les activités et les intentions de l’APRONUC, à maintenir le contact au niveau des responsables militaires et à ne pas tirer profit des regroupements de troupes pour renforcer ses positions³⁵⁵.

Mais la PKD se rétracte. Elle refuse l’accès à sa zone par les mêmes justifications qu’à l’accoutumé. Les requêtes des Khmers rouges sont impossibles à satisfaire et leur refus continu pousse les autres parties tentent alors de se soustraire aux inspections onusiennes³⁵⁶. Ce couac ne grippe par la phase 2 du cessez-le-feu. L’APRONUC décide d’aller de l’avant avec le concours des trois autres parties. Le bataillon néerlandais destiné à couvrir la zone de la PKD se tient en alerte, prêt à prendre position à tout moment. Cette prise de risque est soutenue par le PPC, mais surtout par le FUNCIPPEC et le FNLPK qui, bien que partageant certaines analyses de la PKD, ne souhaitent pas bloquer le processus, « *car celui-ci [porte] l’espoir de la majorité du peuple cambodgien.* »³⁵⁷

2 – « Tomber dans le piège des Khmers rouges »

A – Une récalcitrance originelle et maintenue

La MIPRENUC avait pour mission d’entamer la première phase de la démobilisation des soldats cambodgiens. D’emblée, les bérets bleus se sont vus interdire l’accès aux zones contrôlées par la partie de Khieu Samphan. Les Khmers rouges se sont figés dans une position belliqueuse. Leur stratégie vise à d’affaiblir la partie d’Hun Sen, à laquelle ils imposent la poursuite de la guerre et la gestion de 20 000 Cambodgiens déplacés à la suite des combats. La présence onusienne ne permet pas de mettre fin au harcèlement des positions du PPC par les Khmers rouges.

³⁵⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Deuxième phase du cessez-le-feu », TD de Philippe Coste, 11 mai 1992.

³⁵⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion de travail du Conseil national suprême du 9 mars », TD de Philippe Coste, 9 mars 1993.

³⁵⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du CNS du 10 juin », TD de Philippe Coste, 10 juin 1992.

Cette tactique est assurée par le versement de revenus conséquents, liés aux différentes exploitations tenues par les firmes thaïlandaises. Elles permettent d'assurer l'autonomie et « *l'action sociale de la guérilla* » : achat de médicaments, dons aux pagodes, aides de proximité, qui entretient l'image d'un mouvement insurrectionnel proche du peuple cambodgien. Parallèlement, et en violation des accords de Paris qui interdisent toute modification territoriale des zones contrôlées par les factions, la PKD double la superficie de son territoire, aux dépens du FUNCIPPEC et du FNLPK. Elle profite de la fin de la saison des pluies pour mener les combats, principalement dans les provinces de Kampot, Kompong Thom, Kompong Cham et Siem Reap³⁵⁸. Les Khmers rouges bénéficient d'un équipement militaire supérieur à celui des autres factions. Ils disséminent de nombreuses caches d'armes, dont les plus importantes se situent dans la chaîne des Cardamomes³⁵⁹.

La partie compte sur cet armement pour continuer la lutte armée. En témoigne sa réaction lorsque des Français détachés auprès de l'APRONUC confisquent les contenues dans une cache : « En prenant la voiture qui devait m'amener à Snuôl, le chef de poste avant le mien (CV6) me dit « *Il ne faut pas y aller. Les renseignements indiquent que les Khmers rouges veulent couper la tête des Français qu'ils interceptent* ». Cette volonté était due au fait que des observateurs ou le bataillon français étaient tombés sur un dépôt d'arme et les avaient récupérées. »³⁶⁰

B – « *Plutôt trois parties que la guerre* »

La non-coopération des Khmers rouges conforte l'Australie dans l'idée d'adopter une attitude plus ferme à leur égard. Dans un document intitulé « *Cambodia : next steps* » que l'ambassade australienne transmet aux différents États participants à l'APRONUC, une série de propositions tendent à sortir le processus de paix de sa léthargie. Ce texte est élaboré sur la base de consultations que le sénateur Garrett Evans a eu avec le prince Sihanouk et le ministre

³⁵⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du CNS », TD de Philippe Coste, 26 mai 1992.

³⁵⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Entretien avec M. Khieu Kanharith », TD de Philippe Coste, 10 octobre 1992.

³⁶⁰ Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

des Affaires étrangères indonésien Ali Alatas, en marge du sommet des non-alignés. Les Australiens proposent la mise en place d'un mécanisme en trois étapes : consulter les coprésidents de la conférence de Paris en faisant recours à l'article 29 des accords de Paris, appeler le Conseil de sécurité à prendre des mesures « *plus fermes* » à l'attention de la PKD, et si ces mesures se révèlent être un échec, aller jusqu'au bout du processus de paix sans les Khmers rouges.

Il est suggéré que ces propositions – notamment la décision d'organiser les élections sans la PKD – soient fondées sur l'article 29 des accords de Paris, au titre des « *dispositions appropriées* » à prendre pour assurer le respect des engagements pris. Toujours dans cette hypothèse, certaines adaptations du dispositif militaire sont nécessaires. Les forces des trois factions qui coopèrent doivent être maintenues et placées sous la supervision de l'APRONUC, tandis que les bataillons sont maintenus jusqu'aux élections, moyennant un redéploiement. Pour éviter tout retard dans le processus, l'ensemble de ces propositions s'inscrivent dans le cadre d'un échéancier précis. À la fin du mois de septembre 1992, les coprésidents sont saisis. Les sanctions décidées sont appliquées lors de la troisième semaine du mois d'octobre et si ces dispositions s'avèrent inefficaces, la décision formelle de mettre en œuvre le processus sans les Khmers rouges intervient au début du mois de décembre.

Cette option ne fait pas l'unanimité. Les États membres de l'ASEAN sont réticents à l'idée de sacrifier 20% du territoire cambodgien. Cette question et celle de nouvelles sanctions soulèvent des réserves unanimes dans les chancelleries, qui doutent du fait que ces mesures poussent les Khmers rouges à faire amende honorable. La proposition australienne est une démonstration de force. Elle donnerait de bonnes raisons aux Khmers rouges de protester contre les manquements à la lettre ou l'esprit des accords de Paris. En revanche, en exploitant le scénario d'une poursuite du processus de paix sans les Khmers rouges, le document australien s'inscrit dans un courant de pensée qui est en train de rallier de nombreux adeptes à Phnom Penh. Le prince Sihanouk et Hun Sen approuvent rapidement cette perspective, alors que Yasushi Akashi adopte une stratégie qui consiste à aller de l'avant à chaque réunion, en laissant de côté les objections de la PKD, ce qui aboutit au même résultat dans les faits.

En tant que coprésidente de la conférence de Paris, la France souhaite que tout soit fait pour inciter les Khmers rouges à rejoindre le processus et que de nouvelles pressions soient exercées. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la résolution 766 est votée en juillet 1992 avec le

ralliement de la Chine populaire³⁶¹. Une série de réunions sur le Cambodge se tiennent à New-York les 7 et 8 octobre sous présidence française. Ces réunions regroupent les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l'Indonésie, le Japon, la Thaïlande, l'Australie et l'Allemagne, représentés par une délégation tripartite (directeur, ambassadeur à Phnom Penh et représentant à New York). Elles permettent l'adoption de différents principes pour l'application du processus de paix. L'objectif étant la réconciliation nationale, l'exclusion des Khmers rouges ne sera pas provoquée, seule l'auto-exclusion pourrait l'en écarter. Le dialogue est maintenu, avec si nécessaire, de nouvelles mesures de pression. Le cap du plan reste le même et les élections sont programmées comme prévu au plus tard en mai 1993. Si la PKD décide finalement de rejoindre le plan de paix, il s'appliquera dans leur zone, quitte à ce que les élections s'y tiennent avec du retard.

C – Maintenir les Khmers rouges dans le processus

Roland Dumas le répète, « *Il [convient] au préalable d'épuiser tous les moyens pour maintenir [les Khmers rouges] dans la mise en route de ce processus de paix. Il s'agit de substituer à l'affrontement, la paix et les élections.* »³⁶² Suivant ces principes, les réunions de New York permettent de poser les bases d'initiatives diplomatiques. À la conférence interministérielle de Tokyo du 22 juin, sur la réhabilitation et la reconstruction du Cambodge, onze points sont établis pour répondre aux revendications de la PKD. Les Khmers rouges les rejettent à la réunion du CNS du 8 juillet. Khieu Samphan soumet une série de contre-propositions (27 juin, 3 juillet, 12 juillet) conditions à l'adhésion au processus de paix et donc, à la phase 2 du cessez-le-feu.

Sur ces bases, les gouvernements du Japon et de la Thaïlande entament un dialogue informel avec la PKD. Après plusieurs essais, l'entrevue du 29 octobre constitue une ultime tentative de conciliation. Les deux États proposent la création d'un comité administratif consultatif imaginé par Tokyo, pour renforcer les pouvoirs du CNS. Tokyo et Bangkok tentent d'approcher Sihanouk pour appuyer leurs arguments avec la crédibilité que confère le prince.

³⁶¹ La résolution 766 exclut les Khmers rouges de la distribution de l'aide internationale.

³⁶² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Bulletin d'information du 30 septembre 1992. Conférence de pression du ministre d'État devant les journalistes français », Roland Dumas, 25 septembre 1992.

L'initiative est soutenue par Sihanouk officieusement, lui qui apprécie d'ailleurs qu'elle ait un délai opportunément bref. Mais il ne peut soutenir officiellement cette entreprise, ni y participer. En tant que président du CNS, il représente le peuple dans son ensemble et ne peut s'associer à un exercice qui consiste à approcher séparément une des parties cambodgiennes. Cette raison, bien que compréhensible offre un contraste saisissant entre l'implication du prince lors des négociations précédant les accords de Paris et même au moment de la MIPRENUC et celle qu'il manifeste depuis l'arrivée du représentant spécial.

La reprise des conversations entre Japonais, Thaïlandais et Khmers rouges permet de se faire une idée claire de l'état d'esprit de la PKD et d'esquisser un compromis pour adopter de nouveaux organes administratifs consultatifs. Mais la flexibilité relative dont font preuve les Khmers rouges ne débouche sur aucun élément concret. Leurs propositions se situent en dehors du cadre des accords de Paris et annihilent l'espoir que constituait cette réunion de la dernière chance. La Thaïlande et le Japon concluent leur rapport du 31 octobre sur cette nouvelle déconvenue. Ils y enjoignent les coprésidents de la conférence de Paris d'entamer les consultations appropriées, comme le prévoit la résolution 783 du Conseil de sécurité.

Pour pallier cet échec, les coprésident proposent au prince Sihanouk de réunir les parties à Phnom Penh les 7 et 8 novembre 1992. Le 27 octobre, le prince avertit Paris et Jakarta que ses déplacements en Corée du Nord et en Chine populaire l'empêchent d'honorer leur proposition. Il suggère de réunir les parties à cette date-là, mais à Pékin ³⁶³. La réunion aurait un caractère officieux. Elle serait organisée sous la responsabilité personnelle de Sihanouk, dans sa résidence, selon des modalités et avec une participation qui devraient être déterminées par le président du CNS, en accord avec les deux coprésidents de la conférence de Paris³⁶⁴.

Toutefois, les dirigeants chinois expriment quelques réticences quant à la tenue dans leur pays d'une telle rencontre. Ils invoquent des raisons techniques, avec notamment l'absence de leurs experts à ces dates (déplacement en Inde d'une partie des spécialistes chinois). Les réserves manifestées démontrent les préoccupations de Pékin sur le dossier cambodgien.

³⁶³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Cambodge – Rencontre des co-présidents avec le CNS », TD de Philippe Coste, 27 octobre 1992.

³⁶⁴ Après discussions, le prince Sihanouk, Roland Dumas et Ali Alatas invitent les principaux dirigeants représentant les quatre factions au CNS (Hun Sen, Khieu Samphan, Son Sann et le prince Ranariddh), Yasushi Akashi, les ambassadeurs à Phnom des « cinq grands » auxquels s'ajoutent les représentants du Japon, de Thaïlande, d'Australie, et d'Allemagne au Cambodge.

L'équipe de négociateurs des accords de Paris a été dispersée. Le vice-ministre qui a été l'un des pivots de la négociation, Xu Dunxin, a quitté ses fonctions pour prendre le poste d'ambassadeur au Japon. Certes, à New York la Chine populaire continue à prendre une part active aux discussions. Mais elle le fait dans le souci de démontrer sa coopération pleine et entière au sein du Conseil de sécurité, sur un dossier qui n'a pas plus d'importance que ceux de l'Irak, de la Bosnie-Herzégovine ou du Sahara occidental.

Dans ces conditions, la réaction chinoise est intelligible et le coup de projecteur suggéré par l'initiative du prince Sihanouk paraît sans doute dangereuse. Les dirigeants chinois sont face à un dilemme : s'ils soutiennent Sihanouk ils risquent la rupture avec les Khmers rouges, s'ils freinent Sihanouk ils bloquent le processus. La réunion de Pékin a finalement lieu et permet d'entreprendre des consultations avec les quatre factions. Il en ressort que chacune d'entre elles, souhaite demeurer dans le processus. Mais en ce qui concerne la PKD, elle n'est toujours pas disposée à appliquer les dispositions de la phase 2. À l'issue des consultations, Khieu Samphan indique qu'il y aura une « explosion » au Cambodge si la colonisation vietnamienne du pays se poursuit, que les Khmers rouges se défendront contre les offensives que préparent le PPC et que l'APRONUC favorise Hun Sen. Cette attitude conduit à rapprocher les trois factions qui coopèrent avec l'ONU. Ne serait-ce que pour cette raison, Pékin n'est pas un échec.

Le gouvernement d'Hun Sen est de plus en plus enclin à considérer qu'il est bien mal récompensé de sa collaboration avec les Nations unies. Il subit des contraintes et prend conscience que ses chances électorales s'amenuisent, à mesure que les autres parties (à l'exception des Khmers rouges) sont autorisées à s'installer dans les provinces sous son autorité. Ce constat pousse le PPC à envisager le boycott des élections et la reprise des hostilités contre les Khmers rouges, pour remobiliser des soutiens défaillants dans l'opinion. Face à ces risques, Sihanouk soumet l'idée d'une élection présidentielle complémentaire aux accords de Paris. Hun Sen, qui y voit l'assurance d'une survie politique, s'engage résolument en faveur de ce projet, le prince Ranariddh et Son Sann restent dubitatifs et, les Khmers rouges gardent le silence. Ulcéré par ces hésitations, auxquelles s'ajoutent les réticences des « anglo-saxons » (Australie, États-Unis, Royaume-Uni) et même de l'Indonésie, le prince envisage de prendre ses distances à l'égard du plan de paix³⁶⁵.

³⁶⁵ Par cette initiative, Sihanouk désirait très probablement effacer l'affront de sa destitution par l'Assemblée en 1970.

Ce contexte préoccupant pousse la France et l'Indonésie à mener une initiative commune sur cette idée d'élection présidentielle³⁶⁶. Elle permettrait de détourner l'attention du pays et de l'opinion du problème des Khmers rouges pour la concentrer sur un événement national. De surcroît, elle contribuerait de manière significative au processus de réconciliation nationale et offrirait un axe de stabilité pour la période intérimaire entre les élections générales et la formation d'un nouveau gouvernement. Les débats sur les autres sujets (rôle du CNS, présence de Vietnamiens) n'ayant débouché sur aucune décision notable, l'élection présidentielle apparaît comme la seule initiative susceptible de rassembler tous les dirigeants cambodgiens, tout en répondant à l'impatience du prince.

3 – L'échec du désarmement

A – Une situation propice à l'auto-exclusion du processus

Après la réunion de Pékin, les participants considèrent que seule la responsabilité des Khmers rouges sera engagée s'ils rompent avec l'APRONUC. Les coprésidents de la conférence de Paris confirment le maintien des élections à la date prévue et recommandent une adaptation du mandat des contingents militaires³⁶⁷. Ils préconisent l'installation de points de contrôle des Nations unies à la frontière thaïlandaise dans les zones de la PKD et la préparation d'une liste de sanctions économiques mises immédiatement à exécution si les Khmers rouges tentent de saboter le processus de paix.

Les réunions démontrent la détermination des États participants à l'APRONUC d'aller de l'avant dans l'application des accords de Paris. Elles permettent également de réévaluer les capacités des Khmers rouges à perturber les prochaines étapes du processus et en particulier les élections constituanes. L'état des forces de la PKD n'offrirait qu'une marge de manœuvre

³⁶⁶ La France met tout en œuvre pour convaincre l'Indonésie du bien-fondé de cette élection présidentielle. Jakarta se soucie des difficultés juridiques et politiques de cette élection et s'inquiète de l'opposition latente des factions cambodgiennes qui risquent de voir en ce scrutin, le spectre d'une alliance Sihanouk-Hun Sen. Ali Alatas est finalement convaincu au sortir des réunions de Pékin des 7 et 8 novembre 1992.

³⁶⁷ L'objectif est qu'ils puissent jouer un rôle plus actif, notamment pour protéger l'organisation des élections.

extrêmement réduite à la partie pour nuire aux élections. Même en l'absence d'accord, les élections pourraient avoir lieu normalement sur 85% du territoire.

Les dirigeants de la PKD estiment que la rupture des accords de Paris sert mieux leurs intérêts. En d'autres termes, l'option militaire – seule alternative possible à leur « action politique » – est redevenue une option envisageable. S'il leur est impossible de reprendre le pouvoir de la même façon qu'ils l'ont fait en 1975, ils imaginent pouvoir modifier le rapport de force sur le terrain, afin de forcer une modification des accords à leur avantage, éventuellement sans les Nations unies.

Suivant des principes propres à l'Organisation, les Nations unies n'ont jamais pris d'initiative comportant un risque majeur pour la vie des agents déployés. Dès lors, la non-coopération des Khmers rouges représente une menace. L'APRONUC ne constitue pas une menace militaire pour cette partie, contrairement à ce qu'elle a pu craindre au moment du déploiement onusien. Les conditions nécessaires au recours à la force par les forces onusiennes décrédibilisent l'APRONUC auprès des Khmers rouges : « [...] *pour employer des armes, il fallait se faire tirer dessus d'abord [...] les factions ont pu profiter du fait que nous étions limités à la légitime défense par exemple. Mais encore une fois, c'est la manière de faire de l'ONU. Ça pouvait parfois être difficile à vivre.* »³⁶⁸ L'attitude d'un certain nombre d'État participant à l'APRONUC qui désirent voir le dossier cambodgien se clôturer et à moindre frais, peut représenter une dernière preuve du caractère « inoffensif » de l'ONU selon les Khmers rouges.

Quant au PPC, sa situation est favorable aux Khmers rouges. Ses structures se délitent, l'administration est affaiblie et souffre de la corruption de ses responsables. L'armée souffre des mêmes maux, les soldats se tournent vers des activités illicites, ou attendent d'être enfin démobilisés. Une annonce du report de la phase 2 aurait un impact considérable sur le moral de ces soldats, qui seraient sûrement tentés par une auto-démobilisation, favorable aux Khmers rouges. La PKD a testé à différentes reprises et en différents endroits du pays la capacité de réaction du PPC. Les résultats lui sont favorables, car l'ensemble des opérations militaires ont été un succès.

³⁶⁸ Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

Sur le plan social, le discours antivietnamien demeure un thème de propagande efficace auprès de la population. Désormais invisibles, les forces vietnamiennes infiltrées apparaissent beaucoup plus dangereuses et inquiétantes d'après les discours de propagande. Sur le plan économique, le mouvement est autosuffisant, grâce aux revenus tirés des exploitations des ressources naturelles de leur secteur et les rendements des investissements immobiliers en Thaïlande et à Singapour.

B – L'adaptation du mandat de la composante militaire

La pression de la PKD est multiple : refus d'accès au territoire sous son contrôle, de communiquer les informations relatives aux effectifs armés, de permettre à l'ONU la reconnaissance des seize zones de cantonnements envisagés par l'ANKD, de se joindre à la phase 2 du cessez-le-feu, violations de cessez-le-feu, mesures d'intimidations telles que des prises d'otage du personnel onusien ou des tirs d'artillerie sur des hélicoptères de l'APRONUC. À la fin l'année 1992, 30% des soldats des parties sont cantonnés, tandis que le banditisme est en forte hausse³⁶⁹. La position de Khieu Samphan est immuable, il n'y aura pas de ralliement à la phase 2 par la PKD, tant que les exigences de la partie ne seront pas respectées. Le représentant des Khmers rouges conteste par avance la validité d'élections qui se dérouleraient sans sa partie. Cette mise en péril du processus impose une modification du mandat onusien.

Le 15 novembre 1992, Boutros Boutros-Ghali annonce la suspension de la phase 2 du cessez-le-feu. La non-coopération des Khmers rouges oblige l'ONU à stopper le cantonnement, le désarmement et la démobilisation des forces armées du PPC, du FUNCIPPEC et du FNLPK, au risque de créer un déséquilibre militaire. L'APRONUC n'est pas parvenu à imposer le cessez-le-feu, les combats entre le PPC et la PKD n'ont jamais véritablement cessé. L'objectif de la composante militaire de l'APRONUC d'instaurer la confiance entre les factions et de stabiliser le Cambodge en matière de sécurité, devait s'illustrer par la phase 2 du cessez-le-feu selon l'article 11 de l'accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge. Cette impossibilité impose un redéploiement des unités militaires explicité dans la résolution 792 du Conseil de sécurité.

³⁶⁹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil national suprême du 22 septembre », TD de Philippe Coste, 23 septembre 1992.

À présent, la tâche qui incombe à la composante militaire au cours des prochains mois « *consiste à renforcer l'aptitude de l'APRONUC à assurer la protection voulue pour l'inscription sur les listes électorales et, ultérieurement, pour le déroulement du scrutin, en particulier dans les zones éloignées et peu sûres.* »³⁷⁰ Le retrait progressif des bataillons prévu par les accords de Paris est caduc. La totalité des unités militaires sont maintenues sur place jusqu'aux élections, pour assurer la sécurité du pays aux vues des conditions imposées par la PKD. L'importance des moyens mis à disposition de l'autorité provisoire traduisent la volonté commune d'éviter un échec des élections. Après celui du désarmement, cet échec menacerait la stabilité politique et le territoire cambodgien.

C – Un échec qui menace la stabilité du Cambodge

En mars 1993, l'APRONUC promulgue une directive sur les conditions de détention des armes à feu au Cambodge. Ce texte précise que toute personne qui détient des armes de manière illégale pourra les remettre aux représentants des Nations unies dans un délai de trois semaines sans être inquiétée. Passé ce délai, le port illégal d'armes à feu ou d'explosifs sera sévèrement sanctionné, conformément aux dispositions de la loi pénale transitoire.

Il est pourtant peu probable que les Cambodgiens qui en détiennent remettent spontanément leurs armes. Il est certain qu'à l'approche des élections et dans un contexte on ne peut plus tendu, les Cambodgiens concernés ne se sépareront pas de leur armement. D'autant que de sérieux doutes subsistent sur la capacité de l'APRONUC à assurer la sécurité dans le pays. Enfin, il convient de s'interroger sur la manière dont les contrevenants seront jugés et condamnés. Après expérience des mois écoulés, le système judiciaire provisoire mis en place par l'APRONUC ne fonctionne pas. Les tribunaux cambodgiens qui devaient juger les criminels se sont à plus reprises révélés incompétents. La directive peut apparaître comme un fait positif, ne serait-ce que parce qu'elle a été acceptée par trois factions sur quatre. Mais son application est délicate. Ne serait-ce que par le contexte, il est difficile de faire la distinction entre des armes détenues légalement et les autres, et puis il n'est pas certain que les forces de la police civile et

³⁷⁰ Rapport du secrétaire général sur le Cambodge, Partie I : Mise en œuvre de la résolution 745 (1992), Composante militaire, paragraphe 2 : redéploiement de la composante militaire, alinéa 41, Boutros Boutros-Ghali, adressé au Conseil de sécurité, S/25124, 25 janvier 1993.

les unités militaires soient toutes décidées à faire preuve de la détermination nécessaire pour conduire cette action.

Sur le terrain, la tension se double de la crainte d'une attaque de grande envergure des Khmers rouges qui tourne à la psychose. Cette crainte est alimentée par des communiqués du PPC, qui dénonce non seulement des violations du cessez-le-feu des Khmers rouges, mais aussi des mouvements de troupes polpotistes de part et d'autre du Tonlé Sap. Suite à la sortie du processus de paix, une recrudescence de l'activité de la PKD est constatée dans les zones habituelles des affrontements (Siem Reap et Kompong Thom), des tirs d'armes lourdes et plusieurs attaques d'hélicoptères au sud du Tonlé Sap. Des équipes d'investigation des Nations unies certifient que des violations du cessez-le-feu, qui avaient été initialement attribuées aux Khmers rouges, avaient en fait été initiées par les forces du PPC. En réalité, cette partie commence le renforcement de ses positions et se livre à une entreprise de désinformation pour justifier, par avance, une offensive qui sera probablement déclenchée à la fin de la saison des pluies.

Depuis la prise de pouvoir de 1978, le retour de la saison sèche qui coïncide avec la fin des travaux agricoles, est marqué par une intensification des combats entre les factions. Il est donc probable que le recul des eaux s'accompagne d'une augmentation des violations du cessez-le-feu. Les Khmers rouges s'emploient comme ils l'ont fait auparavant, à accentuer leurs actions de harcèlement et d'attaques limitées sur des objectifs mal défendus. Ils sabotent les voies de communication et augmentent la pression sur la communauté vietnamienne, en multipliant les assassinats et les enlèvements. Ils multiplient les tirs d'intimidation sur les forces des Nations unies et s'attaquent aux aéronefs qui survolent leurs bastions. Enfin, pour augmenter la portée psychologique de leur engagement militaire, les Khmers rouges cherchent à rapprocher leur action de Phnom Penh et des régions où traditionnellement, ils sont peu présents.

Pour le PPC, une offensive de son armée, mal équipée et entretenue, handicapée par des problèmes internes d'organisation et de commandement, aurait nécessairement une portée militaire très limitée. Cette partie pourrait reconquérir quelques villages tout au plus, dont la plupart auraient préalablement été évacués par les Khmers rouges. Pour toutes ces raisons, le pays ne peut être secoué par des attaques de grande envergure, mais risque une multiplication des incidents et des violations du cessez-le-feu à l'approche des échéances électorales.

CHAPITRE IX LA DÉMOCRATISATION DU CAMBODGE

1 – L'élection présidentielle : « Jouer cette dernière carte pour sauver le plan de paix et ses acquis »

A – « Une pratique insolite de la démocratie »

Après l'échec de l'initiative nippo-thaïlandaise achevée le 31 octobre, les deux coprésidents de la conférence de Paris cherchent à relancer le plan de paix. Conformément à l'article 29 des accords de Paris, des consultations sont organisées pour décider des mesures nécessaires pour assurer la réalisation des accords. Les coprésidents proposent de reprendre l'idée d'organiser des élections présidentielles anticipées, avec la volonté d'asseoir la légitimité du prince Sihanouk. Du fait de la non-coopération prématurée de la PKD, cette idée a eu le temps de s'imposer comme une solution viable dans l'imaginaire collectif des États participants à l'APRONUC. La France porte cette idée, le secrétaire général se montre ouvert, la Russie, la Thaïlande, le Japon et l'Indonésie s'y rallient. Il convient désormais de trouver un consensus autour de cette solution entre les parties cambodgiennes. Une reprise en main par le prince Sihanouk élu du peuple paraît comme étant la seule solution raisonnable. Les Cambodgiens le considèrent comme le « *propriétaire du pays* » (« *Mchâs pratés* ») sans pour autant – surtout parmi les moins de 50 ans – que cela signifie un soutien politique.

La situation politique est incertaine. Rien ne garantit que les élections vont doter l'Assemblée constituante de la majorité des 2/3, nécessaire à l'adoption de la Constitution. En tant que seul fédérateur incontesté des forces politiques, le prince Sihanouk semble être en mesure de rassembler les partis victorieux aux élections, afin de doter le Cambodge d'une Constitution et d'un système politique à la fois démocratique et stable. Par ailleurs, si les Khmers rouges se rallient à une élection présidentielle anticipée, cela pourrait être l'occasion de les réintégrer dans le processus de paix et d'ouvrir enfin leur zone à l'ONU. La personnalité du prince Sihanouk constitue un atout essentiel. Seul dirigeant charismatique du pays, profondément nationaliste, respecté de tous, modéré, il est le seul capable de se placer au-dessus

des parties cambodgiennes. Une élection présidentielle permettrait au prince de bénéficier d'une autorité pleine et entière, garantie de la stabilité et de l'unité du Cambodge après le départ de l'ONU.

B – Fédérer les protagonistes du plan de paix autour d'une initiative non prévue par les accords de Paris

Si cette solution convainc une partie des États participants, elle n'obtient pas l'approbation des anglo-saxons (Australie, États-Unis, Royaume-Uni) qui voient en cette élection présidentielle une « *pratique insolite de la démocratie* »³⁷¹. Ces États estiment que l'élection présidentielle doit être remise à plus tard, compte tenu des réserves de la PKD et le nécessaire consensus préalable autour de toutes les parties cambodgiennes. Les Khmers rouges ne se rallient pas à cette idée car ils n'y voient pas d'intérêt particulier et refusent tout compromis, du moment que des forces étrangères présumées sont présentes au Cambodge³⁷².

À l'inverse, les trois autres parties se rangent derrière le prince Sihanouk. Toutefois, les réserves indonésiennes sur le délai de la tenue de l'élection entraîne une opposition entre Sihanouk et les parties cambodgiennes auxquelles s'adjoignent la France, l'Indonésie, le représentant spécial, puis différents États participants. Sihanouk exige une élection présidentielle avant les élections législatives, tandis que les parties cambodgiennes préconisent une simultanéité. Les avantages que cette solution comporte sont certains. Sur le plan juridique, Reginald Austin reconnaît qu'il n'y a aucune différence entre une élection présidentielle anticipée et une élection présidentielle simultanée. Dans l'un et l'autre cas, le CNS doit définir la fonction présidentielle et le mode de scrutin. Cette décision est approuvée par le Conseil de sécurité et ratifiée par les électeurs le jour du scrutin présidentiel. L'organisation d'une élection présidentielle anticipée ne poserait pas de problème majeur, puisque l'enregistrement des électeurs s'achève entre la fin du mois de décembre 1992 et le mois de janvier 1993. Les estimations des coûts du scrutin ne dépassent pas les 500 000 dollars.

³⁷¹ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Processus de paix au Cambodge », TD de Philippe Baude, ambassadeur de France en Australie, 23 septembre 1992.

³⁷² Les Khmers rouges considèrent déjà le prince comme le chef de l'État. D'autre part, cette élection les placeraient dans une situation délicate. L'électorat de leur zone ne comprendrait sans doute pas qu'il leur soit interdit de participer à un scrutin présidentiel anticipé. L'ouverture de leur zone pour ce scrutin présidentiel faciliterait la tenue d'élections législatives auxquelles ils refusent de participer.

D'un point de vue pratique, un scrutin présidentiel anticipé éviterait tout risque de confusion dans l'esprit des électeurs avec l'élection législative. Bien que l'élection présidentielle « jumelée » est un mode de fonctionnement auquel certains pays d'Asie ont recours, sans que cela ne suscite de difficultés insurmontables. Une élection anticipée trop prématurée présenterait plusieurs inconvénients. Compte tenu de l'aura de Sihanouk, il est à redouter que les sihanoukistes du FUNCIPPEC bénéficient d'un avantage décisif. D'autant qu'à l'automne 1992, l'APRONUC commence tout juste les préparatifs électoraux. Une élection présidentielle précipitée serait forcément bâclée et n'aurait pas le caractère incontestable que l'ONU cherche à donner au scrutin.

La France propose un compromis. Elle enjoint les États opposés à cette solution d'y apporter leur soutien, en échange de quoi, le prince Sihanouk doit accepter le principe de simultanéité³⁷³. Paris fait preuve de pragmatisme. Il aurait été souhaitable d'attendre l'adoption d'une nouvelle Constitution pour organiser une élection présidentielle. Mais les conditions particulières qui prévalent plaident en faveur d'une élection présidentielle simultanée. Celle-ci sera immédiatement suivie par la transformation de l'Assemblée constituante en Assemblée législative, et de la formation d'un gouvernement représentatif. Le respect et le bon fonctionnement des institutions sera garanti et arbitré en la personne du prince.

C – L'imprévisibilité du Samdech Euv³⁷⁴

Le prince Sihanouk accepte la formule intermédiaire³⁷⁵. Mais la tournure du processus de paix pousse Sihanouk dans ses retranchements. Il prétexte l'enlisement de l'APRONUC qui multiplie les efforts pour maintenir la PKD dans le processus, pour renoncer à se présenter à l'élection présidentielle. Il critique la simultanéité des élections, qui engendrerait un parlement sans chef d'État. Sihanouk refuse une telle disposition, « *puisque'il ne pouvait procéder de ses propres enfants. On aurait donc, par exemple, M. Im Tam contre M. Chea Sim. À peine élu, le*

³⁷³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Élection présidentielle anticipée au Cambodge », TD de Jean-David Levitte, directeur d'Asie et d'Océanie, 26 septembre 1992.

³⁷⁴ Expression qu'affectionne le peuple cambodgien pour désigner le prince Sihanouk, traduit littéralement par « Monseigneur Papa ».

³⁷⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Entretien avec le prince Sihanouk », TD de Philippe Coste, 20 octobre 1992.

vainqueur allait être contesté par le vaincu. Ainsi retournerait-on à l'anarchie. »³⁷⁶ Échaudé par le coup d'État de 1970, Sihanouk refuse de tenir son poste des députés. Se faire élire au suffrage universel après l'adoption de la Constitution ne lui convient pas davantage, car dans ce cas, sa position demeurerait suspendue au maintien d'une disposition constitutionnelle, toujours sujette à révision. Cela risquerait de créer une période d'interrègne dangereuse pour la stabilité du pays.

Pour expliquer ce revirement, chacun émet son hypothèse : l'influence de la Chine populaire, les violences dont sont victimes le FUNCIPPEC à l'approche des échéances électorales, ou encore un sentiment de jalousie éprouvé à l'égard de son « *proconsul* » Yasushi Akashi. En janvier 1993, après plusieurs entretiens avec le prince Sihanouk le représentant spécial parvient à le faire changer d'avis : « *J'ai confirmé à S.E. Akashi que je serai un candidat aux élections présidentielles et que, si j'étais élu, en avril ou mai 1993, chef d'État du Cambodge par le bien aimé et respecté peuple cambodgien, je ferais tout pour que le Cambodge recouvre sa pleine souveraineté, son indépendance totale, son intégrité territoriale, son unité nationale et pour que soient stoppés le pillage des ressources naturelles et autres richesses de mon pays, ainsi que sa colonisation « physique » et progressive par certains voisins*³⁷⁷. »

Après avoir reçu un courrier de Garrett Evans qui retranscrit les consultations qu'il a tenu à Bangkok, le prince change une nouvelle fois d'avis. Il décide que les élections présidentielles doivent se tenir après les élections législatives. Le PPC soutient ce revirement, sorte de garantie pour Hun Sen qui soupçonnait le prince de vouloir faire pression sur sa partie et prendre le pouvoir. Sihanouk veut profiter de son élection pour imposer un gouvernement quadripartite, avec la participation des Khmers rouges. Le FUNCIPPEC et le FNLPK refusent. Le prince Ranariddh reste sur l'idée d'élections simultanées et Son Sann souhaite remettre les pleins pouvoirs au prince sans élection. La PKD, toujours hostile au principe même de l'élection maintient son cap.

³⁷⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Éclat du prince Sihanouk », TD de Philippe Coste, 21 octobre 1992.

³⁷⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Rapport de Sihanouk sur ses entretiens de Pékin avec M. Akashi », téléfax de Philippe Coste, 9 janvier 1993.

L'ultime tentative de Sam Rainsy au CNS n'y change rien, Sihanouk se fige dans sa nouvelle position, conforme aux accords de Paris et qu'il juge plus démocratique³⁷⁸. Il est paradoxal qu'après avoir bataillé pour se faire élire soit en même temps que l'Assemblée constituante, soit avant, Sihanouk renonce finalement à l'élection présidentielle. Le prince n'est sans doute pas satisfait d'avoir obtenu une concession aux forceps, là où il aurait voulu une adhésion franche et massive. Et sans doute a-t-il délibérément laissé la situation stagner, pour apparaître ensuite comme le recours indispensable. Il porte un jugement pessimiste sur les chances du processus de paix.

L'incapacité de l'APRONUC à obtenir le concours des Khmers rouges signifie concrètement que dans un pays non désarmé, la campagne électorale s'annonce risquée, que les résultats pourraient être contestés avec un risque de reprise de la guerre civile, dans un pays scindé en raison de la mise à l'écart de la PKD. Ces perspectives lui ont fait espérer qu'une contribution personnelle à la stabilisation politique du pays grâce à son élection anticipée, s'imposerait d'elle-même comme le meilleur moyen de sauver l'essentiel des accords de Paris. Aussi a-t-il pris peur de l'hostilité envers sa personne, les signes de réticence aussi bien au sein de l'APRONUC, qu'auprès d'une partie des États participants. À tout cela, s'ajoute un autre facteur. Le refus persistant de la PKD de participer à son élection anticipée a pu jouer un rôle dans le volte-face du prince. Le fait est que, ce revirement aboutit à laisser à l'écart Sihanouk et les Khmers rouges et qu'ils représentent les deux cartes maîtresses de Pékin dans le jeu cambodgien. Le prince a certainement voulu mettre la Chine populaire devant ses responsabilités, puisqu'elle n'a pas fait le nécessaire pour lui rallier la PKD.

2 – Une période électorale troublée

A – Loi électorale et fondements de la future Constitution

Concernant la loi électorale, les quatre factions ont unanimement fait valoir qu'il ne suffit pas d'être établi au Cambodge pour bénéficier du droit de vote, il faut également être

³⁷⁸ Le représentant du FUNCIPPEC au CNS implore maladroitement le prince de revenir sur sa décision pour abrégier les souffrances du peuple – supposant que Sihanouk y est indifférent – et de participer à des élections anticipées ou simultanées, pour renforcer les chances de réussite du plan de paix.

Cambodgien. Il est donc exclu d'accorder le droit de vote aux Vietnamiens présents au Cambodge. Pour le droit de vote des colons vietnamiens, Sihanouk propose de revenir à la législation en vigueur dans les années 1950 et 1960, à savoir, accorder le droit de vote seulement aux Vietnamiens naturalisés et aux métis (ayant l'un des deux ascendants cambodgien). Quant à leur droit à résider au Cambodge, ce serait à l'Assemblée élue de le fixer. Exceptée cette considération, les principes de la loi électorale doivent être conformes à l'esprit des accords de Paris. Aux réunions du CNS, la loi électorale cristallise les tensions sur deux points : le vote des Cambodgiens de l'étranger et l'utilisation du portrait du prince Sihanouk dans la campagne électorale.

Le droit de vote des Cambodgiens à l'étranger est un élément d'une importance capitale pour les factions cambodgiennes, notamment le FNLPK et le FUNCIPC. L'enjeu est de pouvoir bénéficier d'un électorat plus large, qui a fui le pays suite à la terreur imposée par le Kampuchéa démocratique, puis l'invasion vietnamienne qui s'en est suivie. Son Sann propose de s'inspirer de certaines possibilités contenues dans la loi française, telles que le vote par correspondance ou par procuration, ou encore le vote dans les ambassades du Cambodge à l'étranger. Le prince Sihanouk recommande à cet égard, d'élargir exceptionnellement la procédure en permettant également les votes depuis les consulats.

Pourtant, Yasushi Akashi confirme que la participation des Cambodgiens de l'étranger représente une complication du processus difficilement surmontable, ne serait-ce que pour l'organisation des listes électorales, mais également en termes de coût et d'efficacité. L'APRONUC s'oriente donc plutôt vers une formule excluant les votes hors du Cambodge, malgré les protestations de Son Sann et du prince Ranariddh. En fait, les opérations électorales au sein de la diaspora seraient beaucoup chères et bien plus simples. D'autant que les Cambodgiens à l'étranger sont libres de s'exprimer sans contrainte. Des élections organisées exclusivement sur le territoire cambodgien entreraient en contradiction avec l'esprit des accords de Paris. Ils précisent que « *toutes les personnes se trouvant au Cambodge et tous les réfugiés et personnes déplacés cambodgiens jouiront des droits et des libertés formulées par la déclaration universelle des droits de l'homme et par d'autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme* », et « *tous les Cambodgiens, y compris ceux qui sont réfugiés ou personnes déplacées au moment de la signature du présent accord, se verront accorder les*

mêmes droits, les mêmes libertés et la même possibilité de prendre part au processus électoral. »³⁷⁹

En ce qui concerne l'utilisation du portrait du prince Sihanouk dans la campagne électorale, Hor Namhong demande à ce qu'aucune partie ne puisse s'associer à l'image du prince. Celui-ci n'appartenant à aucune faction, nul ne devrait pouvoir utiliser son portrait à des fins électorales. Alors que le prince Sihanouk se range derrière cet avis, le prince Ranariddh directement visé par cette réquisition s'y oppose. Norodom Sihanouk est associé aux insignes et au logo du FUNCIPPEC depuis la création de ce parti. Le PPC s'en prend donc à l'identité même du FUNCIPPEC, en voulant interdire toute représentation du fondateur de ce mouvement.

L'ensemble des considérations poussent Yasushi Akashi à proposer des solutions aux parties à la réunion du CNS du 10 juin 1992. S'il interdit d'utiliser l'effigie du prince Sihanouk comme emblème d'un parti, il accorde la possibilité d'organiser trois bureaux de vote à l'extérieur du Cambodge³⁸⁰, et modifie le paragraphe 4 de l'annexe 3 des accords de Paris, de sorte à faire prévaloir le droit du sang sur le droit du sol dans la définition du corps électoral³⁸¹. Le représentant spécial interdit tout texte législatif comportant des critères subjectifs ou raciaux, comme préconisés par la PKD.

Une fois ces propositions acceptées et la loi électorale adoptée, les parties cambodgiennes se mettent d'accord sur un ensemble de dispositions à intégrer à la future Constitution. Un groupe de travail est constitué autour des quatre parties, présidé par le prince Sihanouk. Les parties instaurent plusieurs principes tels que : déclarer solennellement le Cambodge souverain, indépendant, neutre et non aligné ; retenir comme drapeau la carte du Cambodge, comme sur le drapeau du CNS ; reprendre pour hymne national celui du CNS dont Sihanouk est l'auteur ; opter pour le bicamérisme avec une chambre des députés et un sénat ;

³⁷⁹ L'absence de participation de la diaspora entre aussi en contradiction avec la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, dont l'article 21 précise que « *toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.* »

³⁸⁰ Initialement, Yasushi Akashi a proposé d'ouvrir ces bureaux de vote à New York, Genève et Canberra. Les parties cambodgiennes ont refusé les capitales australiennes et suisses pour privilégier Sydney et Paris, en plus de New York. Toutefois, ces ouvertures ont été limitées par l'obligation de s'inscrire sur les listes électorales au Cambodge. Seulement 200 Cambodgiens d'Australie ont voté.

³⁸¹ Toute personne née au Cambodge, dont un parent lui-même né au Cambodge, ou toute personne née hors du Cambodge, d'un parent et un grand parent nés au Cambodge est habilitée à voter. Les Khmers Krom qui résident au Cambodge n'ont donc pas de droit de vote.

assurer l'indépendance de l'autorité judiciaire et la neutralité de l'armée ; prévoir que le chef d'État doit être neutre, qu'il ou elle (car les femmes doivent pouvoir être candidates aux élections) ne puisse être élu(e) qu'à condition de n'appartenir à aucun parti ; reconnaître le bouddhisme comme religion d'État, tout en garantissant la liberté de culte.

Ce groupe de travail sur la Constitution a pour objectif de préparer une base sur laquelle l'Assemblée constituante élue pourra travailler, étant donné qu'elle ne disposera que d'un délai de trois mois pour accomplir sa tâche. De plus, un service de soutien à l'élaboration de principes constitutionnels est mis en place. Il permet de fournir des études et d'organiser des rencontres sur des sujets variés comme la nature du chef de l'État ou celle du pouvoir législatif. Sur le titre du chef de l'État, Sihanouk hésite entre une fonction présidentielle sur le modèle de la V^e République française et le rétablissement de la monarchie. Accorder une telle centralité au prince sur les futurs principes constitutionnels permet de le replacer au cœur du processus et lui accorder l'importance, qu'il estime devoir bénéficier.

B – Familiariser le peuple cambodgien aux pratiques démocratiques

Après l'adoption de la loi électorale, les partis politiques peuvent procéder à leur enregistrement. Cette inscription entraîne l'acceptation d'obligations et de droits, dont celui d'avoir des agents électoraux dans le pays. Ceci suppose un climat de tolérance entre les différentes parties, qui s'engagent par écrit à respecter le résultat des élections. L'APRONUC dispose d'un pouvoir de sanction en cas de manquement aux règles établies par la loi électorale. Le 27 janvier 1993, vingt partis politiques sont inscrits pour participer aux élections législatives³⁸² qui, sur requête des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de l'Indonésie, de la Thaïlande et du Japon, sont fixées par le représentant spécial aux 23, 24 et 25 mai 1993³⁸³.

³⁸² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Communiqué of the meeting of the Supreme national council », 10 février 1993.

³⁸³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du CNS à Pékin », TD de Claude Martin, 29 janvier 1993.

Les opérations d'inscription sont un franc succès. Elles débutent le 5 octobre 1992 et en quinze jours elles permettent à environ 70 000 Cambodgiens d'obtenir leur carte d'électeur³⁸⁴. Au mois de décembre, 3,3 millions de Cambodgiens sont inscrits sur les listes électorales³⁸⁵. Les opérations se concluent en janvier 1993 avec 4,7 millions de Cambodgiens inscrits. Ce succès est étroitement lié au travail des 479 volontaires des Nations unies³⁸⁶ « *vivant dans des conditions précaires, prenant de grands risques pour visiter les villages les plus reculés avec un minimum de protection de la part de la police militaire ou civile de l'APRONUC, ils ont recruté du personnel local dans chaque district, organisé l'enregistrement des électeurs et supervisé des actions d'éducation civique. Ils ont également formé 4000 Cambodgiens aux techniques d'enregistrement et environ 50 000 aux techniques électorales.* »³⁸⁷ Le succès de ces opérations de recensement est également lié aux opérations de rapatriement des réfugiés et personnes déplacées, qui se concluent le 30 mars 1993. Les 365 000 Cambodgiens de retour au pays bénéficient d'une carte d'électeur et un délai d'inscription supplémentaire leur est octroyé du 1^{er} au 31 janvier 1993.

Dès le déploiement de l'APRONUC, une division de l'information et de l'éducation est créée et entreprend un travail d'éducation civique à l'égard du peuple cambodgien, dans tous les districts accessibles. Cette entreprise est d'une importance capitale puisqu'elle conditionne le succès des élections. Elle vise à exposer les objectifs des accords de Paris, les raisons de la présence de l'APRONUC et les droits qui accompagnent la venue d'étrangers au Cambodge. Les principales prérogatives de cette division sont de familiariser les Cambodgiens aux nouveaux droits dont ils disposent. À l'aide de différents supports (affiches, vidéos, télévision, radio) les agents onusiens cherchent à sensibiliser le peuple cambodgien à l'importance du vote et le secret du bulletin. Les trois chefs des parties toujours rattachées au processus, déclarent sur les ondes et à la télévision qu'ils garantissent la liberté et le secret du vote³⁸⁸.

³⁸⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil national suprême », TD de Philippe Coste, 21 octobre 1992.

³⁸⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Évolution du dossier cambodgien », note de Philippe Coste, 11 décembre 1992.

³⁸⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Composante électorale de l'APRONUC », TD de Philippe Coste, 23 avril 1993.

³⁸⁷ JENNAR Raoul Marc, « L'ONU au Cambodge. Les leçons de l'APRONUC », *Études internationales*, vol. 28, n°2, 1995, p. 299.

³⁸⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion de travail du Conseil national suprême du 11 mai », TD de Philippe Coste, 12 mai 1993.

Parallèlement, la division bénéfique du concours de l'administration civile, qui s'attèle à ce que chaque partie puisse bénéficier du même accès aux médias, par l'intermédiaire de la radio de l'APRONUC³⁸⁹. L'utilisation de cet outil permet une diffusion massive des principes électoraux, nécessaires au bon déroulement des élections. Des débats télévisés sont organisés et retransmis à l'échelle nationale et environ 1500 réunions et manifestations politiques sont organisées, qui rassemblent plus de 800 000 Cambodgiens.

C – Le sabotage du processus électoral par la PKD

La mise en place d'un environnement politique neutre est un échec. La liberté d'ouverture des bureaux de vote n'est pas respectée et des mesures d'intimidations menacent sérieusement la sécurité de la population cambodgienne et des agents onusiens. La PKD estime que *« l'organisation et la conduite d'élections dans de telles conditions (opposition à la loi électorale, supposée présence vietnamienne au Cambodge, mainmise de l'administration d'Hun Sen) est contraire à la lettre et à l'esprit des accords de Paris du 23 octobre 1991. La PKD, avec le peuple cambodgien tout entier, ne peut accepter et n'acceptera pas de telles élections. »*³⁹⁰

Lors d'une interview pour le magazine indonésien *Tempo*, Khieu Samphan accuse le PPC – soutenu par le Viêt Nam – de s'être substitué au CNS comme interlocuteur de l'APRONUC. L'ONU quant à elle, aurait fait le choix d'éliminer les Khmers rouges, plutôt que de mettre un terme à la colonisation du Cambodge. Cette constante prive 10 à 15% du territoire des élections, maintenues à la date prévue par le Secrétariat. Consécutivement, les Khmers rouges abandonnent le siège des activités de la PKD à Phnom Penh. Les réunions du secrétariat du CNS et du GMTM se tiennent à trois factions seulement et les liaisons entre la PKD et l'APRONUC sont coupées. En se retirant du processus, la PKD sanctuarise ses zones certes, mais elle perd toute chance de participer à la vie politique cambodgienne post-APRONUC³⁹¹.

³⁸⁹ La radio apronucienne n'est créée qu'en créée en novembre 1992 et n'émet significativement qu'en février 1993.

³⁹⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4319, « Les Khmers rouges et les élections », TD de Philippe Coste, 13 novembre 1992.

³⁹¹ Le PPE ne l'entend pas ainsi. Il accuse la PKD de s'être infiltrée chez les différentes parties. Elle sera donc représentée dans la future Assemblée, sous une étiquette d'emprunt. Le retrait des Khmers rouges leur permettrait

L'organisation d'élections sans les Khmers rouges pose problème. Bon nombre d'observateurs vont juger les mérites de l'APRONUC en fonction des résultats des élections. Or, suite au retrait de la PKD, les incidents se multiplient avec une gravité croissante. Sa stratégie est claire : provoquer l'annulation du scrutin et, si possible, le retrait de l'APRONUC. Bien que les Khmers rouges n'aient pas réussi à reconquérir une ville importante depuis 1979, ils ont le pouvoir de conduire des actions de sabotage ou de terrorisme où ils souhaitent et quand ils le souhaitent. Il s'agit de leur réponse politique. Ils n'hésitent pas à faire pression sur la population et à voler les pièces nécessaires à la participation aux élections : « *Par contre, la Suédoise et le Canadien qui étaient là pour s'assurer du bon déroulement des élections et qui distribuaient les pièces nécessaires aux Cambodgiens pour qu'ils puissent voter ont rapporté que les Khmers rouges voulaient saboter leurs efforts. Ces derniers volaient les pièces d'identité et les bulletins de vote. En plus de cela, ils tendaient régulièrement des embuscades.* »³⁹²

Le lendemain du « lâchage » de la Chine populaire sur la résolution 783 qui condamne fermement la PKD, les Khmers rouges font sauter un pont important que le génie chinois venait de restaurer. À la veille des élections législatives, ils multiplient les actions terroristes, à la fois contre la communauté d'origine vietnamienne et contre les contingents des Nations unies. Dans ces circonstances, le risque principal est que gouvernements cèdent face à la pression terroriste et retirent leurs contingents. Une seule décision en ce sens pourrait enclencher un mimétisme qui conduirait à la désagrégation de l'APRONUC avant même les élections. Car c'est véritablement une escalade de violence qui frappe les membres de l'APRONUC. Les exactions des Khmers rouges sont pléthores : enlèvement de soldats onusiens, prises d'otages, confiscations des cartes d'électeur, attentats à la grenade à Phnom Penh, embuscades contre les équipes électorales qui démarchent les Cambodgiens dans les provinces³⁹³, assassinats de militants politiques, de civils cambodgiens et vietnamiens.

en réalité de gagner sur les deux tableaux : maintenir la sanctuarisation de leur zone et participer à la vie politique du pays.

³⁹² Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

³⁹³ Au retour du village de Svey Sar, dans le district de Varin, neuf Khmers rouges mitraillent le véhicule d'une équipe électorale de l'APRONUC. Cette attaque fait deux blessés graves et un blessé léger.

Ces exactions entraînent des mouvements migratoires de Vietnamiens vers le sud. Quant aux agents onusiens, un soldat bangladaishi est assassiné dans la province de Siem Reap³⁹⁴ et six soldats bulgares sont blessés, dont trois mortellement à Kompong Speu³⁹⁵. L'attitude des Khmers rouges se durcit à mesure que les échéances électorales approchent. Ils cherchent à accentuer leur présence aux limites de leurs bastions et n'hésitent pas à attaquer les bataillons étrangers³⁹⁶, brûler et piller les habitations civiles et organiser des embuscades contre les patrouilles de l'ONU qui s'approchent trop près de leur territoire³⁹⁷.

Dans la province de Siem Reap, les incidents qui prennent à partie l'APRONUC se multiplient. La pression des Khmers rouges s'exerce sur plusieurs fronts : à proximité de Siem Reap au nord et sur les routes n°5 et n°6 qui contrôlent l'accès à la capitale provinciale. La province n'est plus du tout sécurisée, en témoigne le massacre de trente-trois Cambodgiens d'origine vietnamienne dans la nuit du 10 mars 1993. L'enquête de l'APRONUC indique que cette tuerie relève de la responsabilité d'une unité de l'ANKD dirigée par Loeung Dara³⁹⁸. Ce type d'opérations ne peuvent plus être considérées comme des faits isolés. Elles participent à une stratégie d'ensemble qui discrédite l'APRONUC et donne le sentiment que les Nations unies sont incapables d'appliquer de véritables sanctions militaires.

Le 8 avril 1993, l'assassinat d'un responsable électoral de district est un véritable choc. Cette composante réputée pour son dynamisme et son efficacité, traverse une crise à laquelle les réponses du représentant spécial sont inadaptées. Le meurtre d'Atsuhito Nakata et de son interprète cambodgien Lek Sopheip dans la province de Kampong Thom est le catalyseur de la crise. Ces assassinats interviennent après l'exécution de trois soldats bulgares par les Khmers

³⁹⁴ Dans la nuit du 27 au 28 mars 1993, le bataillon bangladaishi est victime d'une attaque des Khmers rouges au mortier dans la région de Siem Reap. Un soldat est mortellement blessé par un éclat d'obus. Les soldats de l'APRONUC ripostent, puis évacuent leurs positions sous des tirs nourris à l'arme légère.

³⁹⁵ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil national suprême du 4 avril », TD de Philippe Coste, 5 avril 1993.

³⁹⁶ En mai 1993, un groupe de Khmers rouges attaque à l'arme légère la position française à Tukmeas, à 30 kilomètres au nord de Kampot. Les légionnaires ripostent et parviennent à faire fuir les agresseurs, qui brûlent et pillent au moins deux maisons et tuent deux civils. Dans le même temps, après avoir fait sauter la principale ligne de chemin de fer reliant Phnom Penh au nord-ouest du Cambodge, les Khmers rouges attaquent un train et dévalisent les 500 passagers, parmi lesquels 13 sont tués.

³⁹⁷ Au mois de mai 1993, une patrouille de deux véhicules de l'APRONUC transportant des sapeurs polonais et des soldats uruguayens tombe dans une embuscade à la hauteur de Memot, à 80 kilomètres à l'est de Kompong Cham. Un Polonais est tué, un autre et un Uruguayen sont gravement blessés et évacués à l'hôpital militaire de l'ONU à Phnom Penh, et trois autres Polonais sont blessés.

³⁹⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion de travail du Conseil national suprême du 20 mars », TD de Philippe Coste, 20 mars 1992. Ces massacres font suite à une campagne menée par Hun Sen dans la province de Siem Reap.

rouges. L'ensemble des responsables électoraux de district se sentent isolés sur le terrain. L'assistance de la police civile se révèle être inefficace, les plans d'évacuation ne sont toujours pas au point, le système australien de communication radio est imparfait, les équipes électorales éprouvent de nombreuses difficultés pour communiquer avec leur capitale provinciale.

D – Le nécessité de maintenir les élections

La PKD n'est pas la seule partie cambodgienne qui se livre à la violence et au banditisme. La campagne électorale est également menacée par les agissements du PPC qui œuvre de façon à saper l'autorité de ses principaux rivaux, le FUNCIEPEC et le FNLPK. Si la partie de Son Sann souffre depuis plusieurs années déjà de ces exactions, le FUNCIEPEC est ardemment pris pour cible, dès lors que les hauts responsables du PPC comprennent que la victoire de la partie du prince Ranariddh aux élections est quasiment inéluctable. Dans les campagnes, les parties cambodgiennes menacées et les agents onusiens déplorent la campagne d'intimidation menée par le PPC. Les fonctionnaires et les villageois sont forcés à adhérer au parti politique de cette partie. De nombreux assassinats politiques sont recensés à l'encontre de partisans du FNLPK et du FUNCIEPEC. L'APRONUC réagit en doublant aussi souvent que possible les forces de l'ordre du PPC par son propre personnel militaire ou policier.

À un mois du scrutin, le FUNCIEPEC déplore le climat de terreur qui règne. Cette partie décompte 48 militants tués – dont 18 assassinés depuis le début de la campagne – et 100 blessés. Le PPC ne respecte pas ses engagements³⁹⁹ alors qu'il a une responsabilité particulière dans la bonne tenue des élections. Face à cette emprise nocive, l'APRONUC finit par réagir en appliquant des sanctions prévues par la loi électorale. L'autorité provisoire retire le droit de vote aux chefs de district et aux soldats du PPC, reconnus coupable de tout acte illicite après enquête⁴⁰⁰.

³⁹⁹ Par exemple, l'EDC utilise à sa guise l'appareil d'État pour ses propres intérêts, en particulier la télévision. Cette partie refuse au FUNCIEPEC le droit d'émettre et n'applique pas la décision du CNS qui permet au prince Ranariddh de circuler à bord d'un avion privé pour mener campagne.

⁴⁰⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion de travail du Conseil national suprême du 11 mai », TD de Philippe Coste, 12 mars 1993.

Le FNLPK est dans une situation de crise profonde. Il déplore le processus de guerre vers lequel le processus semble glisser. L'insécurité et les intimidations empêchent la partie de mener campagne. Elle propose un plan au Conseil de sécurité, qui consiste à reporter les élections et donner les pleins pouvoirs au prince Sihanouk. Le FNLPK se met en retrait du processus, mais apparaît isolée en raison des intentions déclarées du FUNCIPPEC, victime d'exactions mais qui souhaite maintenir les élections. La partie de Son Sann n'est pas le premier acteur du processus à réclamer un report des élections. Dès lors que les Khmers rouges sont entrés dans une phase de crispation, qu'ils ont multiplié les exactions et qu'ils se sont retirés du processus, le consensus sur la tenue « coute que coute » des élections a été brisé.

Pourtant, l'ONU est catégorique sur le maintien des élections à la date prévue. Le Conseil de sécurité le confirme dans sa résolution 792, puis de nouveau dans la résolution 826 : « [Le Conseil de sécurité] appuie sans réserve la décision du secrétaire général d'organiser les élections à la date prévue. »⁴⁰¹ L'Organisation estime qu'il n'y a pas d'autre choix. Il serait candide de remettre ces élections à plus tard, en espérant que la situation s'améliorerait. Le contraire est plus probable. Près de cinq millions de Cambodgiens (96% de ceux en âge de voter) se sont fait inscrire sur les registres. Vingt partis politiques ont accompli les formalités nécessaires pour présenter des candidats et se sont engagés à accepter les résultats du scrutin et trois des quatre parties ont fait de même. Les Nations unies ne peuvent plus se permettre de reculer, au risque de donner un droit de veto sur le processus de paix à l'une des parties.

L'APRONUC ne maîtrise pas pleinement la campagne électorale, mais elle opte pour des alternatives visant à organiser des élections les plus impartiales possible. En cela, elle maintient et intensifie les efforts menés pour lutter contre les incidents et renforce les mesures de sécurité dans les provinces les plus touchées. Les effectifs de la composante militaire, ainsi que ceux de la police civile sont maintenus. La sécurité du scrutin est pilotée depuis Phnom Penh, par un état-major multicomposantes. Les situations sont à ce point différentes selon les régions, que les commandants de secteurs organisent la sécurité dans leur zone de responsabilité, en relation avec les autres composantes également représentées dans l'état-major mixte du secteur.

⁴⁰¹ Résolution 826 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, paragraphe 9, 20 mai 1993.

La sécurité immédiate et rapprochée du dispositif électoral (bureaux de vote, voies d'accès, protection des urnes) est assurée de manière conjointe par la composante militaire et la composante police civile. Quant à la sûreté éloignée, elle est prise en compte par les armées et les polices du PPC, du FUNCIPPEC et du FNLPK. Ces parties ont à cet effet, signées un protocole d'accord avec l'APRONUC. La sécurité est assurée par des mesures classiques de protection statique, des patrouilles et le recours à de petites unités d'interventions en alerte. Sur un total de 600 bureaux, 60 sont catégorisés comme particulièrement exposés à des risques d'agression. Le personnel onusien de la composante militaire et de la police civile en assure la sécurité vingt-quatre heures sur vingt-quatre un premier temps, puis exclusivement la nuit.

Le déroulement du scrutin est prévu sur deux périodes de trois jours. Pendant la première période, les électeurs doivent se rendre aux urnes dans des bureaux de vote fixes. Ces bureaux sont trop nombreux pour qu'une protection auprès de chacun d'entre-deux soit mise en place. La sécurité est assurée par un dispositif de patrouilles avec des unités en alertes, prêtes à intervenir rapidement en cas d'incident. La deuxième période correspond à la mise en œuvre des bureaux de vote mobiles, qui doivent se rendre dans les zones trop éloignées des bureaux de vote principaux. La sécurité rapprochée de ces équipes itinérantes est assurée par un dispositif plus lourd, adapté à chacun d'entre elles.

3 – « Une réussite majeure pour l'ONU »

A – Le déploiement d'un personnel fourni

La tenue des élections cambodgiennes nécessite le déploiement d'un personnel international particulièrement important. Des agents nouvellement enregistrés auprès de l'APRONUC se chargent de veiller au bon déroulement du scrutin, dans un moment crucial de l'histoire cambodgienne. Les volontaires des Nations unies quant à eux supervisent les élections. Suite à 30 départs (21 démissions et 9 contrats non-renouvelés)⁴⁰², l'Organisation demande aux États qui fournissent des contingents d'employer temporairement des

⁴⁰² AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, « Composante électoral de l'APRONUC », TD de Philippe Coste, 23 avril 1993.

observateurs militaires et du personnel du quartier général, en qualité de responsable des élections pendant une brève période avant et après les élections. Les sélectionnés sont détachés auprès des bureaux de district à travers le pays, où ils opèrent sans armes et en uniforme national.

Deux catégories d'observateurs existent : les représentants diplomatiques d'États accrédités auprès du CNS (majoritairement des parlementaires) et les personnes privées ou les représentants d'organisations⁴⁰³. Les parlementaires qui se rendent au Cambodge en qualité d'observateurs internationaux ne participent pas aux opérations de vote en tant que telles, mais ils surveillent le déroulement et font des rapports à l'APRONUC. À ceux-là s'ajoutent 90 observateurs internationaux indépendants, dont la plupart sont membres de ligues des droits de l'homme. Avec 15 observateurs internationaux sur 90, la France fournit le premier contingent des personnalités, élues ou spécialistes, qui ont accès à tous les bureaux de vote des élections cambodgiennes. Par ailleurs, plus d'un millier d'observateurs nationaux, représentants chacune des cinq organisations cambodgiennes des droits de l'homme, témoignent de la vitalité de ces associations.

Concernant les assesseurs, l'objectif était d'en recruter 1000, chargés d'organiser et de superviser le scrutin. 42 gouvernements répondent à la demande de contribution et fournissent 761 agents mis à disposition de l'ONU⁴⁰⁴. L'APRONUC reçoit le renfort de 943 responsables internationaux de bureaux de vote, en provenance de l'*International polling station officer* (IPSO). Ces responsables rattachés à l'IPSO sont répartis sur l'ensemble du territoire cambodgien, à l'exclusion de Phnom Penh et de la province voisine de Kandal, qui sont suivies

⁴⁰³ Par exemple, la Fondation Jean Jaurès met en place un programme de soutien au processus de démocratisation au Cambodge et envoie des observateurs pour suivre le scrutin. Ce groupe est composé de cinq personnes : Étienne Huchet (rapporteur spécial Asie au secrétariat international du Parti socialiste) et André Duarte (chef de la division Amérique et Afrique à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides) en tant que coordinateurs, Frédérique Calandra (directrice de la communication et chargée de mission internationale de la Fondation Danielle-Mitterrand – France Libertés), Ludwig Siegele (journaliste à Diezeit) et Marc Legras (journaliste à France 2).

⁴⁰⁴ Avec 58 assesseurs, la France avec est le deuxième contributeur, derrière l'Australie (68 dont 22 basés à Prey Veng). Viennent ensuite l'Indonésie (54 dont 43 à Kompong Cham), la Russie (50, 30 à Kompong Cham et 20 à Kompong Speu), les États-Unis (43, dont 26 à Kompong Cham), le Japon (41, tous à Takeo), l'Allemagne (41, dont 31 à Prey Veng), le Canada (28), Les Pays-Bas (27), le Pakistan (27), l'Irlande (26), le Royaume-Uni (25), le Bangladesh (25), la Thaïlande (24), la Suède (20), la Tunisie (20), le Brésil (19), le Sénégal (18), le Népal (14), la Pologne (10), le Zimbabwe (10), L'Égypte (10), la Jordanie (10), Singapour (10), le Danemark (10), la Chine (10), le Nigéria (9), la Norvège (8), le Kenya (8), les Philippines (8), la Malaisie (7), la Nouvelle-Zélande (7), la Hongrie (6), l'Italie (5), et la Suisse (5). L'Uruguay, Madagascar, Brunei, la Grèce, la Finlande, la Namibie et l'Argentine sont aussi représentés par quelques agents.

par des responsables locaux des Nations unies⁴⁰⁵. Les assesseurs civils sont déployés en priorité auprès de leurs contingents respectifs et l'ONU tente de regrouper au maximum les assesseurs par nationalité. Les assesseurs doivent rejoindre directement leurs provinces d'affectation, après un séminaire de formation qui se tient les 13, 14 et 15 mai à Pattaya⁴⁰⁶. Les assesseurs issus de la composante militaire de l'APRONUC sont eux, chargés des zones moins sûres⁴⁰⁷.

Au départ, alors que les Nations unies lui demandait de fournir 50 assesseurs de bureaux de vote, la France s'était engagée à en envoyer 71, dont 13 femmes et 5 experts en dactyloscopie⁴⁰⁸. La grande majorité sont des fonctionnaires de l'intérieur ou des magistrats, qui doivent être répartis à travers différentes provinces : vingt-cinq à Kampot, vingt-cinq à Takeo, dix dans à Sihanoukville et huit à Kompong Cham⁴⁰⁹. Le contexte local pousse finalement 13 assesseurs français à se désister, portant les effectifs à 58 assesseurs : vingt-cinq à Kampot, trois à Sihanoukville, dix à Takeo et vingt à Prey Veng⁴¹⁰.

Pour les huit femmes déployées, le département français tente de faire pression sur le Secrétariat pour imposer leur déploiement dans les zones des bataillons français. Mais initialement, aucune procédure d'affectation particulière n'a été prévue pour les femmes, les Nations unies estimant que les risques qui pèsent sur les assesseurs sont les mêmes pour tous. Au moment des affectations, Paris pousse pour éviter Kompong Cham à ses assesseurs⁴¹¹. C'est un secteur à risque, où des incidents sont relevés depuis le début de la campagne électorale. Une partie des assesseurs est déployée à Prey Veng, soit l'une des régions les plus sûres du Cambodge, où l'APRONUC n'a pas relevé d'incident majeur depuis le 4 mars 1993 et où le responsable provincial des élections est francophone.

⁴⁰⁵ La plus forte présence d'agents de l'IPSO se trouve dans les provinces de Kompong Cham (230), Prey Veng (120) et Takeo (100). Les 943 agents sont pour 142 d'entre eux, envoyés par différentes agences des Nations unies, 12 d'entre eux étant de l'Union parlementaire internationale.

⁴⁰⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Élections cambodgiennes – assesseurs français », TD de Philippe Coste, 7 mai 1993.

⁴⁰⁷ Les secteurs à risques du fait de l'insuffisance numérique des personnels militaires dans ce secteur incluent : Kompong Thom (secteur 5 ouest, zone de déploiement du contingent indonésien) ; Siem Reap (secteur 2, zone de déploiement du contingent du Bangladesh) ; Kompong Speu (secteur 9 ouest, zone de déploiement du contingent bulgare) ; Kompong Cham (secteur 5 est, zone de déploiement du contingent indien) ; d'une manière générale, toute la zone bordant le Mékong.

⁴⁰⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Élections au Cambodge. Sécurité des personnels des Nations unies et des assesseurs internationaux », TD de Philippe Coste, 31 avril 1993.

⁴⁰⁹ *Ibid.*

⁴¹⁰ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Assesseurs français », TD de Philippe Coste, 14 mai 1993.

⁴¹¹ Kompong Cham et Prey Veng sont deux provinces où des bataillons indiens ont été déployés. Les bataillons français l'ont été dans celles de Kampot, Takeo et Sihanoukville.

41 assesseurs japonais sont affectés à Takeo, où est installé le bataillon nippon du génie. Tokyo, qui participe à sa première opération de maintien de la paix et qui a expressément révisé sa Constitution a besoin de garanties sécuritaires. D'autant que le responsable de la composante électorale à Kompong Thom Atsuhito Nakata a été assassiné. Les conditions de cette exécution impactent l'ensemble des participants à l'autorité provisoire⁴¹². Le fait qu'il appartienne à la composante électorale, qu'il soit de nationalité japonaise et que l'assassinat coïncide avec la présence à Phnom Penh, de Boutros Boutros-Ghali, ne manque pas de frapper tristement les esprits.

Pourtant, comme le témoigne l'envoi d'assesseurs nippons, cette attaque n'est pas susceptible de remettre en cause l'engagement de Tokyo au Cambodge. Les médias lui accordent une place considérable, tout en se gardant d'en tirer des conséquences excessives. Deux éléments expliquent cette retenue : le fait qu'Atsuhito Nakata était un volontaire des Nations unies et non un militaire a évité au gouvernement un débat sur l'engagement des forces armées aux termes de la « loi PKO ». D'autre part, les déclarations à la presse du père de la victime, empruntées d'une grande dignité, ont certainement dissuadé ceux qui auraient pu être tentés de tirer parti de cette affaire de remettre le pouvoir en cause.

L'enquête de l'APRONUC conclue que ce crime n'est pas le fait des Khmers rouges et relève vraisemblablement de motifs non politiques. Les agents de la composante électorale ont procédé au recrutement d'auxiliaires cambodgiens à travers tout le pays. Ces personnels reçoivent une rémunération qui peut atteindre jusqu'à 400 dollars par mois, somme modeste aux vues de New York, mais considérable comparé aux revenus des pays cambodgiens. Beaucoup de candidats se sont donc présentés et tous n'ont pas été retenus. Il semble que ce soit l'un de ces recalés qui ait voulu se venger. Dans d'autres circonstances où des personnels des Nations unies ont trouvé la mort, seul l'assassinat de Bulgares à Kompong Speu à l'issue d'un dîner est imputable à la PKD. Dans les autres cas, les casques bleus tués se sont retrouvés pris entre des échanges de tirs entre la PKD et le PPC. L'affaire des gendarmes français retenus un moment par les Khmers rouges près de Sisophon relève de la même logique.

⁴¹² La victime a envoyé deux messages radios à l'aide, peu de temps avant son exécution. Ses messages n'ont pas été captés dans le voisinage, seulement par des auditeurs trop éloignés du site pouvoir intervenir à temps. AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Nouvel assassinat d'un membre de l'APRONUC », TD de Philippe Coste, 8 avril 1993.

Au total, le dispositif électoral comprend : les militaires de l'autorité provisoire, 1700 observateurs indépendants, 1400 agents de surveillance internationale, 130 membres d'agences de l'ONU répartis à travers 1450 bureaux de vote dans 20 provinces cambodgiennes, ainsi que 200 bureaux mobiles, sans compter les observateurs internationaux. L'ampleur du dispositif doit créer les conditions propices à la tenue des élections. Ce scrutin est d'une importance capitale. En cas d'incident majeur, c'est tout le processus apronucien qui serait tenu en échec.

B – L'engouement populaire : assurance du succès de l'organisation électorale ?

Le premier jour des élections, 42% des électeurs inscrits sur les listes se déplacent aux urnes, malgré des conditions météorologiques délicates. La police civile avance des pourcentages de votants impressionnants : 50% pour la capitale, entre 40 et 50% pour la province (très disputée) de Siem Reap, 40% pour les provinces de Sihanoukville, Takeo et Kratie, 30% et plus pour les provinces de Kompong Speu et Pursat. À l'échelle nationale, la proportion de votes provisoires (votants hors de leur province, électeurs privés de cartes) objets d'un dépouillement séparé à Phnom Penh après le 28 mai, sont inférieurs à 10%, voire 5%, alors que l'APRONUC craignait d'avoir à en traiter entre 500 000 et 600 000⁴¹³. Au terme des élections, 89% des 4 764 430 électeurs inscrits ont participé⁴¹⁴.

La psychose d'une offensive généralisée des Khmers rouges contre les bureaux de vote ne s'est pas réalisée. Sur 1450 bureaux, où aucun soldat armé n'est autorisé d'accès à moins de 200 mètres des urnes, seuls cinq ont été fermés dans la province de Kampot, dont trois du fait d'opérations des Khmers rouges contre un camion transportant des bulletins vierges. Dans les provinces de Siem Reap, Kompong Thom et Pursat, les accrochages qui se sont produits n'ont entraîné qu'une interruption momentanée des procédures de vote. Dans la province de Ratanakiri, l'intrusion de soldats du PPC dans un bureau de vote n'a provoqué fait qu'avancer sa fermeture d'une heure⁴¹⁵.

⁴¹³ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Élections : le premier jour de la victoire », TD de Philippe Coste, 24 mai 1993.

⁴¹⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil national suprême du 19 mai », TD de Philippe Coste, 229 mai 1993.

⁴¹⁵ *Ibid.*

La machine onusienne a éprouvé quelques difficultés, non par les coups des Khmers rouges, qui déclarent continuer le combat, mais par l'afflux inattendu des électeurs dès les premières heures⁴¹⁶. Sur fond de cortèges bouddhistes en faveur de la paix, la composante électorale a tenu bon⁴¹⁷. L'impassibilité affichée des électeurs à l'égard des agents des parties confirme le souci scrupuleux du secret du vote, un des grands acquis des campagnes d'information des Nations unies. « *En province notamment, les soldats de l'APRONUC font régner une discipline toute militaire : après avoir fait la queue, être passés au détecteur de métal, avoir trempé un doigt dans une encre indélébile de manière à interdire un deuxième vote, les électeurs se rendent individuellement dans les isolements.* »⁴¹⁸

À la question « *Comment expliquer ce déplacement massif aux urnes* », en tant qu'observateur militaire sur place Jean-Pierre Gaillard répond : « *Selon moi c'est parce qu'ils ont trop souffert des Khmers rouges, ils ont vu qu'il y avait une autre société qui pouvait être accessible, que grâce à l'ONU ils étaient protégés, que l'ONU mettait beaucoup de moyens pour organiser les élections, prenait des risques et on leur expliquait qu'il fallait voter. Le fait de rester sur place deux ans environ est aussi un facteur à prendre en compte. Mais la chose que je retiens par-dessus tout, c'est le courage des Cambodgiens. On a eu peur, qu'il n'y ait pas beaucoup de personne qui aille voter et donc que les Khmers rouges gagnent. On a été bluffé et les Khmers rouges aussi.* »⁴¹⁹

C – L'horizon politique cambodgien

Le représentant spécial décide de commencer à se prononcer sur la validité des élections avant l'issue du vote. En pratique, il s'agit d'un processus en plusieurs étapes : homologation des candidatures, validation de la campagne électorale (avant le 23 mai), approbation des

⁴¹⁶ Les Khmers rouges contestent les élections et exigent que d'autres aient lieu, avec la participation de tous les Cambodgiens, à l'intérieur et à l'extérieur du Cambodge (dont les Khmers Krom) et que les « *Khmers déguisés* » en soient privés.

⁴¹⁷ « *Le 4 mai, environ 350 moines bouddhistes, « marcheurs de la paix », quittent Siem Reap, sous la direction des moines Maha Ghossananda et Yos Hut. Ils parcourent 350 kilomètres en 19 jours, traversent les provinces troublées de Siem Reap, de Kompong Thom et de Kompong Cham pour arriver à Phnom Penh le 21 mai. (...) Tout au long des 350 kilomètres, des milliers de personnes se sont mobilisées pour leur fournir nourriture et logement.* » LECHERVY Christian, *op. cit.*, p. 26.

⁴¹⁸ *Ibid.*, p. 27.

⁴¹⁹ Source : entretien avec Jean-Pierre Gaillard (27 janvier 2020).

opérations de vote (à partir du 28 mai) et reconnaissance des résultats au lendemain de leur proclamation prévue pour le 12 juin. Si la procédure d'homologation avait été déclenché après la publication des résultats, le contenu de ceux-ci aurait influencé le jugement à porter sur la régularité formelle du scrutin.

Yasuhi Akashi déclare que les élections se sont déroulées de façon libres et équitables. Il se base principalement sur le déroulement du scrutin, qui, il est vrai, s'est déroulé sans incident majeur, mais les critères définis préalablement pour juger de l'impartialité des élections sont beaucoup plus complexes : « *mesure dans laquelle la campagne et le scrutin [donneraient] lieu à des actes de violence, d'intimidation et de harcèlement ; mesure dans laquelle la partie de l'État du Cambodge, qui contrôle les zones les plus vastes et dispose de la structure administrative la plus importante [aurait] été injustement avantagée, soit qu'elle ait fait usage de son appareil administratif à ses propres fins politiques, soit qu'elle ait empêché les autres entités politiques d'accéder aux moyens d'information ; conduite technique du scrutin* »⁴²⁰. Aux vus de ces éléments, les élections n'ont pas eu lieu selon les indications prédéfinies et ne peuvent donc être jugées comme telles qu'énoncées par le représentant spécial.

Les résultats des élections sont proclamés après plus d'une semaine de dépouillement, lors de la réunion du CNS du 10 juin 1993. Le FUNCIPC a tenu un programme prônant l'instauration d'un gouvernement de type libéral et démocratique, caractérisé par la multiplicité des partis, la séparation des pouvoirs entre le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire et l'instauration d'une économie de marché ouverte à la libre entreprise. Cette formation politique est parvenue à ouvrir plus de 700 bureaux sur le territoire qui, ajouté au prestige de son fondateur le prince Sihanouk, ont joué un rôle crucial dans son succès électoral avec 45,57% des suffrages exprimés en sa faveur (1 824 188 voix et 58 sièges à l'Assemblée constituante).

Le PPC a basé sa campagne sur la mise en déroute des polpotistes génocidaires, ses prétendus efforts pour la reconstruction du Cambodge et la réconciliation cambodgienne. Malgré une emprise territoriale conséquente, une administration étendue et une armée fournie, la partie cambodgienne n'obtient pas les résultats escomptés et finit seconde avec 38,22% des suffrages exprimés (1 533 471 voix et 51 sièges). Le PLDB a mené une campagne

⁴²⁰ Rapport du secrétaire général sur le Cambodge, établi en application du paragraphe 6 de la résolution 810 (1993) du Conseil de sécurité, paragraphe 6, Boutros Boutros-Ghali, adressé au Conseil de sécurité, S/25784, 15 mai 1993.

principalement basée sur une hostilité ouverte à la présence vietnamienne, un système économique de marché et une politique étrangère fondée sur la neutralité. Il obtient 3,81% des suffrages exprimés (152 764 voix et 10 sièges). Malgré ces résultats modestes, il peut jouer le rôle de parti charnière à l'Assemblée. Le Molinaka obtient 1,37% des suffrages exprimés (55 107 voix et 1 siège)⁴²¹.

Son Sann annonce immédiatement que son mouvement accepte les résultats des élections, tout comme le prince Ranariddh. Hun Sen qui était certain de la victoire du PPC aux élections et qui se déclarait prêt à accepter l'issue du scrutin rejette les résultats. Il fait valoir de nombreuses irrégularités et un manque d'impartialité de la part de l'APRONUC, accusée de favoritisme au profit du FUNCINPEC. L'assurance d'une victoire du PPC n'était sans doute qu'un fait des militants et des membres de ce parti, car sur le terrain, le FUNCINPEC est apparu comme le parti favori des élections. Le prince Ranariddh avait d'ailleurs préalablement passé un marché avec les Khmers rouges, leur assurant des responsabilités au sein de l'organigramme du parti. En plus de l'ampleur du dispositif onusien pour sécuriser les élections, des pressions chinoises, thaïlandaises et américaines, les Khmers rouges n'ont certainement entrepris aucune offensive majeure pour saboter le scrutin par anticipation du résultat des élections. Leur souhait était de voir Hun Sen et le PPC être mis en déroute. Ce qu'ils n'ont pas anticipé et qui constitue leur ultime erreur stratégique est l'idée aussi brillante qu'inattendue de Sihanouk de mettre en place un exécutif bicéphale, pour mettre un terme aux troubles post-électorales⁴²².

Pour ne pas faire obstacle à la suite du processus, les élus du PPC se rendent malgré tout à la séance inaugurale de l'Assemblée constituante pour commencer à travailler sur l'élaboration d'une nouvelle Constitution⁴²³. Les demandes répétées du PPC sont rejetées par l'autorité provisoire faute de preuves⁴²⁴, tandis que le Conseil de sécurité « *Demande à toutes les parties de se conformer à l'obligation qui leur incombe et de respecter pleinement les*

⁴²¹ Les 16 autres partis obtiennent en tout 11,12% des suffrages (446 101 voix et aucun siège). Parallèlement, 112 761 votes sont invalidés et 141 800 sont rejetés après vérification des Nations unies. AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil national suprême du 10 juin 1/2 », TD de Philippe Coste, 10 juin 1993.

⁴²² Source : entretien téléphonique avec Jean-Noël Poirier (17 mai 2020).

⁴²³ Déçue une partie des militants du PPC décide de faire sécession et se rallie au mouvement de rébellion mené par le prince Chakrapong et le général Sin Song AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil national suprême du 10 juin 2/2 », TD de Philippe Coste, 10 juin 1993.

⁴²⁴ Le PPC demande notamment l'organisation de nouvelles élections dans sept provinces contestées.

résultats des élections. »⁴²⁵ Les résultats des élections sont entérinés par le Conseil de sécurité par la résolution 840 le 15 juin 1993.

⁴²⁵ Résolution 835 (1993) du Conseil de sécurité des Nations unies, S/RES/835, 2 juin 1993.

CONCLUSION

L'APRONUC : quels enseignements ?

Le succès ou l'échec de l'APRONUC, selon l'analyse qui peut être faite *a posteriori* influence forcément la conduite des autres opérations que les Nations unies engagent ailleurs dans le monde. La responsabilité de l'ONU doit être analysée selon l'efficacité de son rôle d'agent d'exécution. Bien qu'elle ait joué un rôle conséquent dans la tenue des négociations, l'ensemble du processus a été mis au point par les États signataires des accords de Paris et plus particulièrement par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Les objectifs fixés par les accords de Paris ont généré un triple calendrier : militaire, humanitaire et politique. Dans le même délai, l'APRONUC a eu pour mission de désarmer 70% des forces militaires cambodgiennes et de contrôler les 30% restants, rapatrier et réinstaller plus de 360 000 réfugiés et une centaine de milliers de personnes déplacées, en plus de superviser et de contrôler des élections libres et équitables. Cette simultanéité intentionnelle a engendré de nombreuses difficultés, étant donné le lien entre les différentes prérogatives et l'impact que l'échec d'un objectif peut engendrer sur d'autres. Le plan de paix conçu au nom du réalisme politique en est en réalité dépourvu, ne serait-ce que par le synchronisme et le délai imposés.

Le contexte d'après Guerre froide et la fin des vétos interposés au Conseil de sécurité ouvraient pourtant la voie vers la coopération internationale pour mener à bien ce processus de paix. Mais l'ignorance en plusieurs points de certaines caractéristiques du dossier cambodgien ont pu peser sur son déroulement. Le déploiement tardif de l'APRONUC en est un parfait exemple. L'Organisation a copieusement sous-estimé le degré de destruction du pays et les difficultés logistiques consécutives. L'engouement dû à la conjoncture internationale et à la signature des accords par les parties cambodgiennes ont clairsemé le pragmatisme et l'efficacité onusiens pour conduire un plan de paix beaucoup trop ambitieux en un laps de temps si court.

La réhabilitation du Cambodge, l'une des clés des accords censée développer les campagnes cambodgiennes et favoriser leur développement économique est restée à l'état embryonnaire, faute d'organisation et surtout, de crédits suffisants. La conférence

interministérielle de Tokyo a dessiné une lueur d'espoir par les promesses de certains États et organismes participants. Mais la situation politique troublée, en grande partie par le fait de la non-coopération des Khmers rouges a douché les espérances de voir plus de 20% des 880 millions de dollars promis débloqués.

La souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge n'ont pas été respectés durant le processus de paix. L'appareil onusien n'a pu mettre un terme à l'appétence des deux puissants voisins du Cambodge, la Thaïlande et le Viêt Nam. L'ONU l'a même encouragé en quelques sortes. Pour la Thaïlande, l'APRONUC n'a jamais remis en question la place centrale occupée par Bangkok dans le processus et plus grave encore, elle a accepté la présence d'un contingent thaïlandais, dans des provinces que l'État avait occupé pendant la Seconde Guerre mondiale.

La Thaïlande a largement occupé le Cambodge à travers des investissements financiers et des exploitations diverses en territoire khmer rouge. Ces activités ont favorisé le pillage et la destruction des ressources naturelles cambodgiennes, que les divers moratoires ou embargos prononcés n'ont jamais complètement stoppés. Cette concomitance thaïlando-khmer-rouge a engendré des tensions, que les démenties de Bangkok n'ont pas atténué. Le régime thaïlandais, par son soutien à une faction rebelle a copieusement violé les accords de Paris et la Charte des Nations unies, sans être inquiétée d'une éviction du processus ou d'une quelconque sanction.

Quant au Viêt Nam, l'occupation décennale du Cambodge a permis à cet État de modifier le tracé de la frontière khméro-vietnamienne d'avant 1970. Hà Nội n'a pris aucune mesure pour freiner l'émigration de civils vietnamiens, partis en raison de la situation économique et sociale chaotique. Cet attentisme a créé des agitations dont les émigrants ont été victimes dès leur arrivée sur place, entraînant tensions raciales et pogroms.

Parmi les points positifs, le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées a été mené à bien par le HCR. Ce programme est parvenu à trouver des alternatives efficaces aux difficultés rencontrées, conduisant à la fermeture des sept camps implantés en Thaïlande et au retour de leurs occupants dans les provinces choisies. La réinstallation des réfugiés, des personnes déplacées et des soldats démobilisés est également un gage de satisfaction, additionné aux projets mis en place pour assurer leur réintégration dans la société cambodgienne.

En revanche, l'administration civile n'a pu exercer son contrôle sur toutes les structures administratives existantes, faute d'ouverture des zones contrôlées par les Khmers rouges. L'essentiel du contrôle s'est effectué sur les structures gouvernementales, non sans déficience dans la mesure où le PPC a su conserver la mainmise sur de nombreux domaines relevant en théorie de l'entremise des Nations unies. Et bien que la PKD ait été la partie cambodgienne qui l'ait le plus dénoncé, ce sont le FUNCIPPEC et le FNLPK qui en ont pâti, de par leur souhait de subsister au sein du processus. L'environnement politique neutre n'a jamais pu être garanti par l'APRONUC, faussant la campagne électorale et les conditions dans lesquelles les partis politiques ont abordé les élections.

Le bilan de la composante militaire est également mitigé. La formation des démineurs a finalement trouvé un rythme satisfaisant après un démarrage chaotique. La tâche colossale de dépollution du Cambodge estimée à une dizaine d'années, pourra donc certainement être conduite dans des conditions décentes, l'action de l'APRONUC ayant ici un véritable impact positif. Il est regrettable qu'initialement l'ONU n'ait pas saisi l'ampleur du fléau. Elle aurait ainsi pu assurer une présence sur place dès le départ, plutôt que de se limiter à un enseignement théorique des Cambodgiens pendant plusieurs mois.

En revanche, la mission essentielle de désarmement et de démobilisation des factions est un véritable échec. Seuls 50 000 soldats ont été démobilisés sur 300 000 environ. Ce revers est dû au refus des Khmers rouges d'ouvrir leur secteur à l'ONU. Les motifs de cette position ont toujours été les mêmes : la supposée présence de forces vietnamiennes au Cambodge et la mainmise du PPC sur l'administration cambodgienne contraire aux accords de Paris qui garantissent une place préminente au CNS.

La diplomatie patiente du secrétaire général n'a pas porté ses fruits. Différentes mesures ont été adoptées pour rallier la PKD, qui n'a eu de cesse de chercher des prétextes pour déroger à ses engagements. Ces visées contradictoires démontrent l'impuissance de la machine onusienne, en l'occurrence du secrétaire général et de son représentant spécial, à imposer avec fermeté à la PKD le respect des accords de Paris. Si l'échec du désarmement n'a pas perturbé de manière significative le processus électoral, elle demeure cependant une source de préoccupation pour un avenir encore incertain.

En dépit de ces conditions défavorables, l'APRONUC est parvenue à créer les bases du multipartisme. Malgré une promulgation tardive de la loi électorale, l'enregistrement des électeurs et des partis politiques a été un franc succès, permettant d'offrir au peuple cambodgien un choix politique varié. Les violences et les intimidations n'ont pas eu raison de la détermination des Cambodgiens, qui se sont réunis autour de plus de 1500 réunions électorales. La crainte d'un sabotage des élections, synonyme d'échec total du processus a conduit l'ONU à adopter une position ferme, traduite par un dispositif adapté à la situation précaire.

Le dysfonctionnement de la lourde administration onusienne au Cambodge réside en ses structures mêmes. Elles ont été construites selon un modèle qui situe les différentes composantes sur un même niveau, préjudiciable à l'action menée. Aucun état-major de coordination de l'ensemble du processus qui seconderait le représentant spécial n'a été établi. Les composantes ont souvent cherché à remplir leurs missions sans réellement penser leurs activités selon une véritable action commune, où les différents objectifs se recoupent.

L'APRONUC avait pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la paix contenue dans les accords de Paris. Mais l'influence des États participants et particulièrement celle des cinq membres permanents du Conseil de sécurité a été en toile de fond. Ils ont impacté les décisions et les prises de position du secrétaire général et de son représentant spécial, qui avaient pourtant les pleins pouvoirs sur le papier des accords de Paris. Les refus khmers rouges – favorisés aussi par l'imprécision des textes – ont conduit à l'échec de l'un des volets les plus importants des accords, si ce n'est le plus déterminant. La possibilité qu'une partie puisse déroger à ses obligations n'avait pas été anticipée. Les imprécisions du langage diplomatique permettent de concilier les différentes sensibilités des États membres de l'ONU, mais pour la réalisation d'une opération de maintien de la paix, de telles ambiguïtés peuvent conduire à des résultats funestes, l'APRONUC étant un parfait exemple en la matière.

ÉPILOGUE

« La démocratie ne se repique pas comme le riz »

À l'issue des élections législatives, aucun parti n'a pu disposer d'une majorité absolue ou d'une majorité des deux tiers. Face à cette situation politique inédite, à laquelle il convient d'ajouter les griefs du PPC mécontent à l'issue du scrutin, le prince Sihanouk propose la création d'un gouvernement provisoire de coalition (GNPC). En dépit de l'opposition de plusieurs États qui ont participé à l'APRONUC, le GNPC obtient le soutien unanime de l'Assemblée élue et entraîne une stabilité politique à compter du mois de juillet 1993.

Le prince Ranariddh conditionne une éventuelle intégration des Khmers rouges à la vie politique légale à un cessez-le-feu et à l'ouverture des zones contrôlées par la faction. Lors d'une entrevue à Bangkok le 8 août entre le dirigeant du FUNCIPPEC et Khieu Samphan, ce dernier qualifie le GNPC de « *marionnette vietnamienne* ». Cette expression marque une continuité dans le discours qu'a tenue la PKD tout au long de l'intervention onusienne. Elle est cette fois liée à la composition de l'Assemblée, où siègent des membres du PPC. Le prince Sihanouk, dans son objectif de réconciliation nationale souhaite également intégrer les Khmers rouges dans l'administration, voire dans l'armée ou le gouvernement.

Au sein du GNPC les choses évoluent rapidement. Le projet constitutionnel avance à grande vitesse et doit être achevé pour le 28 août. La fixation de cette date témoigne d'une accélération des travaux, certainement due à l'impatience du prince Sihanouk et à la rumeur selon laquelle serait rétabli purement et simplement la Constitution de 1947, si le comité n'arrive pas à conclure dans les temps. Le document qui s'annonce constitue un compromis relativement équilibré entre les thèses du FUNCIPPEC et celles du PPC, tout en s'inscrivant dans le cadre des directives données par le prince Sihanouk et empruntées du texte de 1947.

Plusieurs questions sont en suspens. Sur celle du chef de l'exécutif, deux formules sont envisageables : la création d'un poste de Premier ministre ou la conservation de la formule à deux co-présidents pour laquelle le GNPC a opté. Mais alors que le débat institutionnel se poursuit, la question du type de gouvernement fait débat. Le PPC est lui-même traversé par plusieurs courants. Chea Sim et Hun Sen sont en profond désaccord. Le co-président souhaite

le rester, tandis qu'au nom du respect des valeurs démocratiques, Chea Sim indique que le PPC est prêt à accepter un seul Premier ministre en la personne de Ranariddh. Ce dernier serait assisté par trois vice-Premiers ministres (Sar Kheng, un FUNCIPPEC et Hun Sen). Finalement, en sa qualité de médiateur le prince Sihanouk finit par trouver un compromis auquel le dirigeant du FUNCIPPEC et du PPC se rallient : une direction bicéphale, où les postes ministériels et les portefeuilles sont répartis entre les deux formations politiques⁴²⁶.

S'agissant de la Constitution, après trois mois de travaux, les députés élus à l'Assemblée constituante approuvent le projet⁴²⁷. Comprenant pas moins de 139 articles répartis en 14 chapitres, la Constitution est promulguée par le roi Sihanouk le 24 septembre 1993, marquant ainsi la fin du mandat de l'APRONUC. Elle établit une démocratie libérale qui prône le multipartisme, dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle⁴²⁸ où Norodom Sihanouk retrouve un titre royal, après son élection par le Conseil du Trône. Avec l'adoption de ce texte et conformément aux accords de Paris, l'Assemblée constituante se transforme en Assemblée législative, tandis que Sihanouk nomme le prince Ranariddh et Hun Sen respectivement Premier et second Premier ministre⁴²⁹. Parallèlement, l'ONU termine le retrait complet de l'APRONUC le 15 novembre 1993. La résolution 880 traduit la satisfaction de ses membres, qui rendent hommage à l'autorité provisoire « *dont le succès constitue une réussite majeure pour l'Organisation des Nations unies.* »⁴³⁰

Plusieurs agences onusiennes restent au Cambodge pour aider le nouveau gouvernement dans sa tâche de reconstruction et de développement du pays, et le secrétaire général nomme un représentant spécial en charge des droits de l'homme. Si elle omet les manquements de l'autorité provisoire, l'analyse de Michel Riehl n'est pas dénuée de sens et présente l'avantage d'apporter une note d'optimisme à l'heure où l'ONU évacue progressivement le territoire cambodgien : « *Sans idéaliser l'intervention de l'APRONUC, je pense que la participation des*

⁴²⁶ Seuls les deux ministères clés de la Défense et de la Sécurité intérieure sont composés de deux ministres, un représentant du FUNCIPPEC et un autre représentant le PPC.

⁴²⁷ Deux questions ont longtemps bloqué les avancées du texte : le statut du futur chef de l'État (Président selon le modèle de la V^e République française ou roi selon le modèle britannique ou thaïlandais) et le poste de Premier ministre. L'Assemblée constituante adopte la Constitution à 113 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

⁴²⁸ C'est dans la capitale nord-coréenne et autour du « Samdech Euv » que s'est dessiné un accord autour de la monarchie constitutionnelle entre les co-présidents et le prince Sihanouk. Après la promulgation de la nouvelle Constitution, le Cambodge devient le « Royaume du Cambodge ».

⁴²⁹ Les portefeuilles de la Défense (le général Tea Banh) et de la sécurité (Sar Kheng) reviennent au PPC, tandis que ceux des Affaires étrangères (le prince Norodom Sirivudh) et des finances (Sam Rainsy) relèvent du FUNCIPPEC.

⁴³⁰ Résolution 880 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, paragraphe 3, 4 novembre 1993.

troupes déployées sur le territoire aura servi à commencer la reconstruction du pays, des infrastructures, routes, ponts, aéroports et pistes, mais aussi pour les esprits, touchés par plusieurs années de tortures physiques et morales. »⁴³¹

⁴³¹ Source : échanges avec Michel Riehl.

SOURCES

I – Monographies et Articles scientifiques

1 – Une nécessaire profondeur asiatique

DE TRÉGLODÉ Benoît (dir.), *Histoire du Viêt Nam de la colonisation à nos jours*, Éditions de La Sorbonne, 2018.

GROSSER Pierre, *L'histoire du monde se fait en Asie. Une autre vision du XXe siècle*, Odile Jacob, 2017.

JOUNOURD Pierre (dir.), « L'évolution du débat stratégique en Asie du Sud-Est depuis 1945 », *Études de l'IRSEM*, n°14, 2012.

JOURNOUD Pierre, « L'ASEAN et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide. Entre diplomatie officielle et diplomatie informelle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°30, 2009, p. 109-124.

KISSINGER Henry, *De la Chine*, Fayard, 2012.

ROTERMUND Hartmund, *L'Asie orientale et méridionale aux XIXe et XXe siècles. : Chine, Corée, Japon, Asie du Sud-Est, Inde*, PUF, 1999.

SOLA Richard, *Communisme d'Asie le crépuscule de l'espoir (Histoire d'une perestroïka) 1985-1991*, Éditions FeniXX. 1992.

TERTRAIS Hugues, *L'Asie pacifique au XXe siècle*, Armand Colin, 2015.

2 – Pour une restructuration des Nations unies

BERTRAND Maurice, DONINI Antonio, « L'ONU et la sécurité depuis la fin de la Guerre froide », *L'ONU*, 2015, p. 84-100.

FLORY Maurice, « L'ONU et les opérations de maintien et de rétablissement de la paix », *Politique étrangère*, n°3, 1993, p. 633-640.

HATTO Ronald, *Le maintien de la paix. L'ONU en action*, Armand Colin, 2015.

JOURNOUD Pierre « Un acteur méconnu, l'ONU, et les guerres civiles de la péninsule indochinoise pendant la Guerre froide », *Relations internationales*, n°176, 2018, p. 17-28.

KLEIN Pierre, « La protection de l'assistance humanitaire : un nouveau mandat pour les Forces des Nations unies », *Revue québécoise de droit international*, vol. 8, 1993, p. 95-102.

OTANI Yoshio, « Les problèmes juridiques posés par la participation du Japon à des opérations conduites par les Nations unies, notamment de maintien de la paix », *Annuaire français de droit international*, vol. 39, 1993, pages 468-479.

POULIGNY Béatrice, *Ils nous avaient promis la paix. Opérations de l'ONU et populations locales*, Presses de Science Po, 2004.

SALIOU Monique, « La France et l'ONU. Des ambitions mondiales », *Politique étrangère*, n°3, 1993, p. 687-695.

TAVERNIER Paul, « L'année des Nations unies 1992 – Problèmes juridiques », *Annuaire français de droit international*, vol. 38, 1992, p. 683-718 ; « L'année des Nations unies 1993 – Problèmes juridiques », *Annuaire français de droit international*, vol. 39, p. 684-716.

3 – Trajectoire cambodgienne

ABERDAM Marie, « Les archives de Norodom Sihanouk données à l'école française d'Extrême-Orient et déposées aux archives nationales », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°34, 2011, p. 149-156 ; « Visite guidée au Kampuchéa démocratique », *Relations internationales*, n°162, 2015, p. 139-156 ; « La scène politique khmère de 1945 à 1970, acteurs et enjeux », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°35, 2012, p. 103-112.

BAFOIL François, « État prébendier et politiques industrielles au Cambodge », *Critique internationale*, n°65, 2014, p. 105-125.

BERTRAND Didier, « Les Vietnamiens au Cambodge : analyse des représentations et des conditions d'une intégration », *Aséanie*, n°2, 1998, p. 27-46.

CAMBACÉRÈS Jean-Marie, *Sihanouk. Le roi insubmersible*, Cherche Midi, 2013.

CHANDLER David, « 3 ans, 8 mois et 20 jours », *L'Histoire*, n°381, 2012.

COPPOLANI Antoine, « Nixon, Kissinger et la guerre civile au Cambodge », *Relations internationales*, PUF, n°175, 2018, p. 63-78 ; « La guerre américaine au Cambodge », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°271, 2018, p. 45-70.

DE FUENTES Jean-François, « Un roi fantasque dans la tourmente de l'histoire », *Commentaire*, n°143, 2013, p. 512-522.

DELVERT Jean, *Le Cambodge*, PUF, 1993.

ESCOBAR RODRIGUEZ Adriana Maria, « Les mémoriaux du régime du Kampuchéa démocratique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°137, 2018, p. 114-136.

ISOART Paul, « La difficile paix au Cambodge », *Annuaire français de droit international*, vol. 36, 1990, p. 267-297.

LOCARD Henri, *Pourquoi les Khmers rouges*, Vendémiaire, 2013.

PANH Rithy, BATAILLE Christophe, *L'élimination*, Éditions Grasset & Fasquelle, 2011.

PONCHAUD François, *Brève histoire du Cambodge*, Magellan & Cie, 2018.

RICHER Philippe, *Le Cambodge. Une tragédie de notre temps*, Sciences Po, 2001. ; *Le Cambodge de 1945 à nos jours*, Presses de Sciences Po, 2009.

SOLA Richard, *Le Cambodge de Sihanouk : Espoir, désillusions et amertume 1982-1993*, Éditions FeniXX, 1994.

THIBAUT Christel, *L'archipel des camps. L'exemple cambodgien*, PUF, 2008.

LACOUTURE Jean, « Sihanouk diplomate », *Politique étrangère*, n°2, 1979, p. 251-261.

LOCARD Henri, « Les Khmers rouges : d'où venaient-ils ? », *Après-demain*, n°36, 2015, p. 13-15.

MARTIN Marie-Alexandrine, « L'industrie dans le Kampuchéa démocratique (1975-1978) », *Études rurales*, 1983, p. 77-110 ; « L'état des forêts cambodgiennes », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, bulletin n°1, 1994, p. 7-13.

PHAY-VAKALIS Soko, « Le génocide cambodgien. Dénier et justice », *Études*, tome 408, 2008, p. 297-307.

PIERDET Céline, « Les investisseurs privés et la recomposition du rapport centre-périphérie à Phnom Penh (Cambodge) depuis les années 1990 », *Annales de géographie*, n°681, 2011, p. 486-508.

VAIRON Lionel, « Les Chinois du Cambodge heurs et malheurs d'une communauté », *Aséanie*, n°5, 2000, p. 41-55.

4 – L'APRONUC en question

BARBIER Sandrine, *Cambodge (1991-1993) MIPRENUC, APRONUC*, Éditions Montchrestien, 1999.

DOYLE Michael W., JOHNSTONE Ian, ORR Robert C., « Keeping the peace. Multinational UN operations in Cambodia and El Salvador », *Cambridge University Press*, 1997, p. 23-207.

ISOART Paul, « L'autorité provisoire des Nations unies au Cambodge », *Annuaire français de droit international*, vol. 39, 1993, p. 157-177.

JENNAR Raoul-Marc, « L'ONU au Cambodge. Les leçons de l'APRONUC », *Études internationales*, vol. 26, n°2, 1995, p. 291-314.

KELLER Lucy, « UNTAC in Cambodia from occupation, civil war and genocide to peace », *Max Planck Yearbook of United Nations Law*, vol. 9, 2005, p. 127-178.

LECHERVY Christian, *Cambodge : de la paix à la démocratie ?*, Problèmes politiques et sociaux n°716, La documentation française, 1993 ; « Le Cambodge rendu à lui-même », *Communismes d'Asie : mort ou métamorphose ?*, 1994, p. 91-109.

ROBERT Éric, « Les accords de Paris sur le Cambodge. Quelles perspectives en matière de droits de l'homme ? », *Centre de droit international de l'université libre de Bruxelles*, p. 277-287.

II – Archives

1 - Documents officiels des Nations unies

A – Conseil de sécurité

Résolution 668 (1990), 20 septembre 1990, Adoption de l'accord cadre relatif au règlement du conflit cambodgien.

Résolution 717 (1991), 16 octobre 1991, Création de la MIPRENUC.

Résolution 718 (1991), 31 octobre 1991, Approbation des accords de Paris.

Résolution 728 (1992), 8 janvier 1992, Extension du mandat de la MIPRENUC.

Résolution 745 (1992), 28 février 1992, Création de l'APRONUC.

Résolution 766 (1992), 21 juillet 1992.

Résolution 783 (1992), 13 octobre 1992.

Résolution 792 (1992), 30 novembre 1992.

Résolution 810 (1993), 8 mars 1993.

Résolution 826 (1993), 20 mai 1993.

Résolution 835 (1993), 2 juin 1993.

Résolution 840 (1993), 15 juin 1993, Entérinement du résultat des élections.

Résolution 860 (1993), 27 août 1993.

Résolution, 880 (1993), 4 novembre 1993, Fin du mandat de l'APRONUC.

B – Secrétariat général des Nations unies

Rapport du 30 septembre 1991, S/23097.
Rapport du 14 novembre 1991, S/23218.
Rapport du 30 décembre 1991, S/23331.
Rapport du 6 janvier 1992, S/23331/Add.1
Rapport du 19 février 1992, S/23613.
Rapport du 26 février 1992, S/23613/Add.1
Rapport du 1^{er} mai 1992, S/23870.
Rapport du 12 juin 1992, S/24090.
Rapport 14 juillet 1992, S/24578.
Rapport du 21 septembre 1992, S/24578.
Rapport du 15 novembre 1992, S/24800.
Rapport du 25 janvier 1993, S/25124.
Rapport du 13 février 1993, S/25289.
Rapport du 3 mai 1993, S/25719.
Rapport du 15 mai 1993, S/25784.
Rapport du 10 juin 1993, S/25913.
Rapport 16 juillet 1993, S/26090.
Rapport du 26 août 1993, S/26360.
Rapport du 5 octobre 1993, S/26529.
Rapport du 7 octobre 1993, S/26546.
Rapport du 27 octobre 1993, S/26649.

2 – Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, La Courneuve.

Série direction d'Asie et d'Océanie

Sous-série Cambodge 1992-1994 (3190TOPO).

- ◆ Carton n°4317.
- ◆ Carton n°4319.

- ◆ Carton n°4346.
- ◆ Carton n°4347.
- ◆ Carton n°4353.

ANNEXES

Annexe I : Témoignages de participants à l'APRONUC.

Annexe II : Tableaux descriptifs MIPRENUC-APRONUC.

Annexe III : Graphiques indicatifs.

Annexe IV : Illustrations.

Annexe V : Tableaux et graphique descriptifs des élections cambodgiennes.

ANNEXE I

TEMOIGNAGES DE PARTICIPANTS À L'APRONUC

1. Retranscription d'entretien. Jean-Pierre Gaillard. Lundi 27 janvier 2020.

« Né dans le sud-ouest, fils d'officier ayant combattu 4 ans en Indochine, j'ai été très tôt motivé par la défense de la France et de sa place dans le monde. Après 35 ans de service, je quitte le service actif en 2005 avec le grade de lieutenant-colonel. Ma carrière peut se résumer en trois périodes. Une première comme lieutenant chef de peloton de chars et capitaine commandant une compagnie antichar au sein du corps blindé mécanisé, au temps de la guerre froide, principalement en Allemagne. Une deuxième en tant que rédacteur au sein de différents états-majors comme chef de bataillon. Et une troisième comme instructeur en école en qualité de lieutenant-colonel. « Cerise sur le gâteau », j'ai été de novembre 1992 à juillet 1993 observateur de l'ONU, au sein de l'APRONUC au Cambodge, dans le village de Snuôl, à la frontière vietnamienne. Ce fut une mission exaltante qui m'aura marqué pour le reste de ma vie⁴³². »

MAXIME GHAZARIAN (MG) : Pourriez-vous s'il-vous-plaît m'indiquer les dates de début et de fin de votre participation à l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) ?

JEAN-PIERRE GAILLARD (JPG) : Oui, de novembre 1992 à juin 1993.

MG : Donc vous n'avez pas participé à la mission qui précédait l'APRONUC, la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC) ?

JPG : Non. Un camarade a exécuté une mission précédente, mais sur un autre poste, lui aussi sur la frontière vietnamienne, au poste frontière Cambodge-Vietnam 6 (CV6). Quand je suis arrivé sur place, le poste était déjà installé : groupe électrogène, maison, processus de récupération d'eau, etc. Auparavant il n'y avait rien. Grâce à ces installations nous pouvions loger dans des bâtiments en dur alors que la plupart des bâtiments là-bas étaient des pilotis de deux mètres de haut, en bois. Nous logions dans ce qui devait être un ancien bâtiment de l'administration khmère.

⁴³² Éléments biographiques communiqués par monsieur Jean-Pierre Gaillard après demande, le samedi 13 juin 2020.

MG : La mission MIPRENUC avait pour but principal d'imposer le cessez-le-feu et « *d'éduquer les populations sur les dangers des mines antipersonnel* », a-t-elle rempli ses objectifs selon vous ?

JPG : C'est difficile de répondre par oui ou par non à cette question. Pour les mines, il y en avait énormément, il fallait absolument rester sur les pistes ce qui contraignait les Cambodgiens car il fallait qu'ils mangent, qu'ils cultivent et la présence de ces nombreuses mines engendraient énormément de dégâts. J'ai vu beaucoup d'enfants avec des membres en moins ... Donc on a fait des efforts, heureusement qu'on était là parce qu'on a sauvé beaucoup de monde. On a formé les Cambodgiens à chercher les mines avec des baïonnettes mais il y en avait tellement ... Donc je pense qu'on a réussi à 50%. Pour le cessez-le-feu, quand je suis arrivé à mon poste (nommé CV7) j'étais affolé. J'ai vu une carte dans le bâtiment du lieutenant-colonel kenyan, pleine d'emplacement de bataillons khmers rouges. Rien que dans la zone, j'en comptais au moins une trentaine.

MG : Dans votre secteur à vous ?

JPG : Oui. Dans l'esprit militaire occidental, un bataillon équivaut à 800 soldats. Donc quand en arrivant je fais le calcul 800 Khmers rouges x 30 bataillons, le moins que l'on puisse dire c'est que je n'étais pas rassuré. En fin de compte, ces bataillons ne comportaient pas 800 hommes mais 20 à 30, ça allait donc beaucoup mieux. Et ils ne nous attaquaient pas. Ils venaient de temps en temps dans notre zone et avaient des accrochages avec les gouvernementaux, mais ce n'étaient pas de gros affrontements. Par contre, la Suédoise et le Canadien qui étaient là pour s'assurer du bon déroulement des élections et qui distribuaient les pièces nécessaires aux Cambodgiens pour qu'ils puissent voter ont rapporté que les Khmers rouges voulaient saboter leurs efforts. Ces derniers volaient les pièces d'identité et les bulletins de vote. En plus de cela, ils tendaient régulièrement des embuscades. Sachant que de notre côté, pour employer des armes, il fallait se faire tirer dessus d'abord, en application de la loi de la légitime défense. On était neutre et personnellement je n'avais pas d'arme, les gouvernementaux m'en ont proposé mais j'ai refusé. La plupart du temps j'étais suivi par des patrouilles d'Indiens puis d'Uruguayens quand ils ont pris le relai. Une embuscade des Khmers rouges se déroulait ainsi : lorsqu'un convoi était pris pour cible, des Khmers rouges se plaçaient devant le véhicule, qui s'arrêtait donc ; des hommes apparaissaient derrière, de sorte à empêcher le véhicule de

reculer ; et d'autres se plaçaient sur les côtés. Après cela ils volaient la nourriture, les armes, et ainsi le convoi était neutralisé.

MG : Vous avez donc vécu une embuscade de ce genre ?

JPG : Non, on me le rapportait et je faisais un rapport par la suite. Par chance cela ne m'est jamais arrivé. Au mois d'avril 1993, ma femme est venue à Bangkok pour me rendre visite. On ne pouvait pas faire venir les familles et les civils à Phnom Penh parce que la ville était considérée comme « zone dangereuse ». Après huit jours passés avec elle, j'ai reçu un appel qui me disait de rentrer à Snuôl au plus vite car je risquais de ne plus pouvoir me rendre à mon poste. En principe, un hélicoptère me récupérerait pour m'amener à Snuôl. Cette fois-ci, on m'a transporté jusqu'à Phnom Penh et ensuite j'ai dû faire 7 heures de route entre la capitale et là où j'étais en poste. J'ai dit à ma femme que je devais rentrer à Snuôl parce que j'avais beaucoup de travail, je ne lui ai pas dit la vérité pour ne pas l'inquiéter. En prenant la voiture qui devait m'amener à Snuôl, le chef de poste avant le mien (CV6) me dit « Il ne faut pas y aller. Les renseignements indiquent que les Khmers rouges veulent couper la tête des Français qu'ils interceptent ». Cette volonté était due au fait que des observateurs ou le bataillon français étaient tombés sur un dépôt d'arme et les avaient récupérées. Je risquais donc de tomber dans une embuscade sur la route, sachant que je n'avais aucune arme. Malgré tout j'ai décidé de faire le trajet.

MG : En gardant vos insignes qui montraient que vous étiez français ?

JPG : Bien sûr ! Par éthique et par honneur j'ai dit : « j'y vais », alors que je risquais de me faire couper la tête. Et j'ai dit au traducteur et à l'interprète cambodgien : « j'y vais mais vous n'êtes pas obligés de venir, je peux y aller tout seul, c'est dangereux ». Ils m'ont répondu qu'ils souhaitaient m'accompagner. J'ai donc répliqué : « Ok on y va, mais vous ne parlez pas. Vous ne dites rien quoi qu'il arrive, si on tombe dans une embuscade vous ne dites pas un mot ». On est donc parti et on est passé sans tomber sur les Khmers rouges. Et ce que je peux vous dire, c'est qu'après avoir fait un trajet avec une telle tension, avec la crainte de tomber sur ces soldats, on ne perçoit plus les problèmes du quotidien de la même manière, ça ne représente plus rien. Quelques jours après, sur la même piste, une patrouille australienne est tombée dans une embuscade des Khmers rouges et a tiré. Selon moi, il ne fallait pas parce que cette attitude a entraîné la mort de deux Australiens.

À la même période, l'Australien qui s'occupait de la radio à Snuôl vient me voir, en me faisant comprendre qu'une personne parlant français me demandait. On m'informa que les Khmers rouges comptaient attaquer le poste alors qu'auparavant j'avais reçu une invitation pour me rendre chez des sihanoukistes. Cordialement, je leur ai fait comprendre que j'étais dans l'incapacité d'honorer leur invitation. En réalité je préparais le poste pour la future attaque khmère rouge. Mais tout cela ne m'a pas fait perdre ma neutralité. Je soignais beaucoup, alors si j'étais tombé sur un Khmer rouge, je l'aurais soigné de la même manière. Amour et rigueur étaient mon credo, j'essayais d'être le plus droit possible.

MG : Est-ce qu'avant votre arrivée, vous aviez connaissance du contexte cambodgien ?

JPG : Oui. Premièrement j'ai toujours été passionné d'histoire. Et surtout, deux mois avant que l'on parte, on avait été formé à Paris pendant une semaine sur l'historique, les Khmers, leur manière de vivre, ce qu'il fallait faire ou ne pas faire avec eux. Par exemple : on ne touche pas la tête d'un enfant, on ne touche pas les mains d'une fille, il faut se déchausser quand on rentre dans la demeure d'un Cambodgien, quand on s'assied on doit mettre les pieds vers l'arrière car les placer vers la personne est un manque de respect.

MG : Cette formation suivie dépendait de l'État français ou de l'ONU ?

JPG : Elle dépendait de la France.

MG : Il s'agissait d'une formation adressée aux seuls observateurs ?

JPG : Oui. Nous avons été par la suite disséminés sur le territoire cambodgien.

MG : Vous souvenez-vous du nombre de personne que vous étiez à suivre cette semaine de formation ?

JPG : Nous étions 45 si je ne m'abuse.

MG : D'accord et toujours en ce qui concerne la période avant votre départ pour le Cambodge, saviez-vous dans les grandes lignes ce que stipulaient les accords de Paris ?

JPG : Oui. Pas de manière très précise mais oui. Nous ne partions pas dans l'inconnu. On savait le rôle que l'on avait. Par contre, sur place nous n'avions aucun ordre. On avait une hiérarchie, mais personnellement je n'ai reçu aucun ordre en 7 mois et 7 jours en poste. En arrivant, un lieutenant-colonel kenyan était aux commandes. J'ai pris la relève pendant 3 mois et ensuite un camarade, un lieutenant-colonel camerounais m'a succédé. Et durant les trois mois, où j'étais aux commandes, je n'ai reçu aucun ordre. De ce fait, je marchais à l'initiative.

MG : C'est-à-dire ? À quoi ressemblait une journée type à Snuôl ?

JPG : On faisait des patrouilles, on allait tous les jours à la frontière vietnamienne. On discutait avec les gens pour avoir des renseignements.

MG : Donc vous faisiez un rapport quotidien à vos supérieurs ?

JPG : Oui, tous les jours, par la radio. Par exemple cela pouvait être : « Rien à signaler », « il y a eu tel vol », « il y a eu telle embuscade », etc. Les rapports passaient par un opérateur radio australien.

MG : Aviez-vous conscience d'œuvrer en vue d'une réconciliation nationale ?

JPG : Oui, j'œuvrais en ce sens et je l'ai bien vécu. Cet objectif correspondait bien avec ma personnalité. Privilégier une faction au détriment d'une ou plusieurs m'aurait posé problème. En l'occurrence nous avons le devoir de rester neutre. De plus, quand les gouvernementaux m'ont proposé une kalachnikov j'ai refusé. C'est peut-être ça aussi qui m'a sauvé.

MG : C'est un des éléments qui a permis de créer un lien avec les Cambodgiens présents dans votre poste selon vous ?

JPG : Oui, ils ont vu que j'étais honnête. Avant les élections on sentait que les choses se compliquaient, notamment à cause de la pression des Khmers rouges. Bien qu'ils n'étaient pas présents dans le village de Snuôl, qui comportait 500 habitants environ, on avait des comptes rendus. Pendant un certain temps, avant les élections, deux soldats uruguayens venaient dans le poste avec des armes, pour nous protéger, alors qu'à la base ils étaient à part. Dans l'armée occidentale, les gardes durent deux heures, puis il y a un relais pour que ceux qui étaient en

poste puissent dormir. Eux, ils étaient à deux, toute la nuit, de 20h à 6h du matin et pour rester éveillés ils parlaient en permanence. J'avais fait creuser un vaste trou recouvert d'un épais toit de terre pour parer à une éventuelle attaque. Si besoin, on s'y mettait et les membres de l'ONU devaient suivre le plan de défense que j'avais établi. Si le village était attaqué, une alarme retentissait, tous les membres de l'ONU devaient venir dans le poste et se mettre dans le trou. Ensuite on se repliait vers une zone où l'hélicoptère pouvait se poser. Tout cela faisait que chaque soir quand je me couchais, je n'étais pas sûr de me réveiller en vie le lendemain matin et les fils de fer et les clochettes accrochés aux fenêtres pour prévenir une éventuelle intrusion n'y faisaient rien.

MG : Vous pourriez m'en dire plus sur votre rôle en tant qu'observateur ?

JPG : Tous les jours j'observais et j'envoyais un compte rendu. On avait pour mission de veiller au bon déroulement du processus électoral le moment venu mais à Snuôl il y avait deux spécialistes présents pour cela : un Canadien et une Suédoise. Eux étaient civils et chargés de cela. Tous les jours avec des policiers de l'ONU, ces deux personnes partaient dans les villages pour inscrire les Cambodgiens qu'ils rencontraient. Et nous en tant que militaires, on était présents sur place pour effectuer des patrouilles, rendre compte de tout ce que l'on voyait et de ce qui pouvait nous paraître anormal. Dans le poste nommé « Charlie Victor 7 » nous étions dix observateurs militaires de différentes nations qui logeaient seuls. En plus des personnes que je viens de citer il y en avait, qui logeaient à part : une dizaine de soldats qui étaient détachés du bataillon uruguayen. Auparavant il s'agissait d'une dizaine de soldats indiens, qui ont été remplacés par les hispanophones. Il y avait donc dix observateurs, dix soldats uruguayens, dix policiers de l'ONU et deux personnels civils de l'ONU ainsi qu'un interprète, deux cuisinières et une femme qui m'aidait pour soigner les blessés.

MG : Justement par rapport aux Cambodgiens employés auprès de l'ONU, des interprètes par exemple, cet accès à des postes extrêmement bien payés par rapport au salaire de base au Cambodge pouvait générer des tensions entre Cambodgiens. Avez-vous ressenti une forme de jalousie de la part de ceux qui n'en ont pas eu l'opportunité ?

JPG : Non. J'étais officier mais j'avais de très bons contacts avec les Cambodgiens présents à Snuôl et je plaisantais souvent avec eux. Pour vous dire, quand j'ai quitté mon poste, que j'ai pris l'hélicoptère dans cette campagne, 400 personnes étaient présentes pour me dire au revoir

à 7h du matin. Ayant largement de quoi subvenir à mes besoins sur place, je distribuais beaucoup d'argent aux Cambodgiens là où j'étais, à titre privé, en plus de les soigner. Le soir à 17h lorsque la nuit tombait, les autres observateurs rentraient et s'enfermaient tandis que de mon côté, je sortais avec les Cambodgiens. Tout ça pour vous dire que je ressentais des tensions mais pas entre les Cambodgiens que l'on pouvait employer et les autres. Cela se peut : car à l'époque, Snuôl était une ancienne plantation Michelin, les Cambodgiens y travaillant, lorsqu'ils étaient payés, (car quand je suis arrivé sur place cela faisait trois mois qu'ils n'avaient pas été payés) touchaient 10 dollars par mois et 50 kg de riz. Et pour vous donner un aperçu du contraste, l'interprète que l'on employait touchait 200 dollars par mois. Selon moi on s'est trompé, on lui versait trop d'argent comparé à ce que pouvaient gagner les autres. On le payait vingt fois plus que les locaux. L'infirmière cambodgienne qui m'assistait touchait 20 dollars par mois. Mais malgré ces écarts considérables je n'ai pas senti de tensions entre ces personnes que l'on employait et les autres locaux. Pour revenir aux Cambodgiens qui n'étaient pas payés, il y a un moment où ils se sont révoltés contre le chef de la plantation. Il n'y avait pas de syndicat, ils avaient récupéré des kalachnikovs pour tirer sur leur chef.

MG : Comment décrieriez-vous la situation sur place à votre arrivée ?

JPG : Alors déjà nous sommes arrivés de nuit. On s'est posé en Thaïlande, à Bangkok. Ensuite un avion militaire nous amenait à Phnom Penh. De nuit, il faisait très chaud et j'entendais un bruit sourd et répétitif, un « clac ». Il s'agissait de margouillats qui tapaient contre les murs et les arbres. C'est à ce moment-là que je me suis dit « ça y est, tu n'es plus en Europe ». Le deuxième soir après mon arrivée à Snuôl, un homme qui parlait français et qui m'aimait bien m'a invité. Je suis parti avec lui, il conduisait une ancienne Jeep d'origine française datant des années 50. En pleine campagne, alors que je me croyais encore en France, je fus surpris par des tirs. C'est un des événements qui m'a vite fait comprendre que j'étais loin de chez moi. Ce qui m'a troublé dès mon arrivée, c'est qu'à Phnom Penh, pour ne pas se faire remarquer et par habitude, les gens baissaient la tête.

MG : Devant vous ?

JPG : Non, non. Depuis 1975, ils avaient pris l'habitude de se faire le plus discret possible, de ne pas se faire remarquer. À cette époque, toutes les personnes portant des lunettes étaient tuées par les Khmers rouges, ceux qui parlaient français et/ou anglais également. En plus de cela, les

rues étaient sales, beaucoup de bâtiments étaient encore en ruines. Dans toute la ville, il n'y avait que deux camions poubelles avec comme inscription « Ville de Paris ». Lorsqu'ensuite je suis arrivé à Snuôl en hélicoptère, les Cambodgiens paraissaient plus détendus. Les Cambodgiens sont très intelligents, ils aiment la France, les Français, et avaient donc une certaine sympathie pour nous. Ils étaient moins discrets que les Cambodgiens de Phnom Penh, même si on les sentait méfiants. Cette attitude a d'ailleurs évolué tout au long de notre présence sur place.

MG : Vous dites que les Cambodgiens avaient de la sympathie pour les Français. Avez-vous ressenti une différence d'approche des Cambodgiens envers les Français et envers le personnel de l'ONU venant d'autres pays ?

JPG : Oui, énormément.

MG : Avez-vous un exemple ?

JPG : Quand je suis parti, ils étaient 400 à m'applaudir. Quand mon camarade américain, un capitaine, des bérets verts, est parti après 3 mois passés sur place, aucune personne n'est venue lui dire au revoir.

MG : Et pourquoi une telle différence ? Cet Américain était-il violent avec les populations locales ?

JPG : Oui. Au bout de 8 jours, un enfant est venu le voir et lui a dit : « Bonjour monsieur l'Américain, si vous continuez à embêter la police cambodgienne, on va vous couper la tête ». Cet avertissement est le résultat de sa volonté de mettre tout le monde au garde à vous. Alors que de mon côté les choses étaient différentes. Lorsque le lieutenant-colonel camerounais est arrivé à Snuôl, il était un peu froid. J'ai donc expliqué aux Cambodgiens qu'il était francophone et qu'il était comme moi. De ce fait, tous les jours, lorsqu'à 17h je rejoignais des Cambodgiens, il venait avec moi, et on ne s'enfermait pas comme les autres. Les Anglo-saxons avaient beaucoup de mal à créer des liens avec les Cambodgiens, j'ai donc pu constater qu'il y avait une différence d'approche des Cambodgiens avec les francophones et avec les anglophones.

MG : Il existait d'ailleurs un mécontentement quasiment général côté français, quant à l'utilisation délibérée de l'anglais au détriment du français par le personnel de l'ONU.

JPG : Je suis absolument d'accord avec cela. Personnellement j'ai œuvré comme j'ai pu pour promouvoir la francophonie. Les langues devant être utilisées sur place par l'ONU étaient l'anglais et le français. Mais il y avait une sorte de jeu d'influence entre les francophones et les anglophones. Par exemple, mon ami américain a profité qu'au mois de février 1993 je vienne en France, pour créer une école anglophone et un puits où il avait écrit : « *Don des États-Unis d'Amérique* ». Quand je suis revenu, je voyais les Cambodgiens en colonne, se dirigeant vers la sous-préfecture. Je m'y suis donc rendu, et, arrivé à l'étage je suis tombé sur un camarade anglais qui enseignait en anglais. Officiellement, j'ai dit : « *Hello ladies and gentlemen I wish you a good afternoon* ». Mais officieusement j'étais très mécontent de ce qui s'était passé pendant mon absence. Je me suis donc débrouillé pour récupérer des livres français et des cassettes pour inonder l'école anglophone, qui a finalement fermé ses portes au bout de 8 jours. Entre nous, le personnel de l'ONU, nous devions parler en anglais car j'étais le seul francophone avec le lieutenant-colonel camerounais et le Canadien. D'ailleurs, quand j'ai pris le relais du lieutenant-colonel kenyan, j'ai écrit au tableau : « *Ici, désormais on parle français* ». L'hélicoptère du kenyan est tombé en panne, il n'a donc pas pu partir comme prévu. Il est revenu dans la pièce, et fut ulcéré du message que je venais d'écrire, il s'est écrié : « *What's that Jean Pierre ?* ». Il a effacé mon message pour écrire : « *Here we speak english again* ».

MG : Derrière ce genre d'anecdotes, il y a tout de même une vraie bataille pour promouvoir l'anglais et le français.

JPG : Ah oui. Je revenais une fois par mois à Phnom Penh et il y a l'Alliance française, où l'on trouvait la télévision française, des bouquins français mais le problème c'est que dans la même rue, les anglo-saxons avaient créé une dizaine d'écoles anglophones.

MG : Estimez-vous que les moyens engagés par la France pour promouvoir la francophonie durant cette mission ont été suffisants ?

JPG : Pas assez. Avec mes camarades, on a fait savoir à l'État français, qu'il fallait, recréer des usines françaises, ou par exemple leur vendre des voitures françaises comme Peugeot. Le Cambodge était habité par 7 millions de Cambodgiens environ, ce qui n'était apparemment pas

assez rentable pour la France. Selon moi, on les a laissés tomber, j'en ai été malheureux. Peu de Cambodgiens parlaient encore français à cette époque, beaucoup s'étant fait tuer par les Khmers rouges notamment. Quelques anciens le parlaient encore, et à Snuôl, où j'étais apprécié par beaucoup, ceux qui communiquaient avec moi en français, étaient fiers de parler cette langue. Cela créait un lien qui me permettait également d'obtenir des informations qu'ils donnaient volontiers au « barang » (c'est-à-dire au Français) voire au lieutenant-colonel camerounais parce qu'il était francophone. Mais ils ne communiquaient pas ces informations aux Anglo-saxons. L'environnement dans lequel les Cambodgiens vivaient était également propice à un investissement plus conséquent pour promouvoir la francophonie : il y avait écrit « Police cambodgienne » en français sur les commissariats, des inscriptions françaises sur les pompes à essence, le droit et la médecine se faisaient en français également, quelques officiers algériens et africains parlaient français, quelques Canadiens, quelques Belges. Mais tous les autres parlaient anglais : les Australiens, les Néo-Zélandais, les Américains, les Britanniques, les Indiens, les Pakistanais, les Malaisiens... Pourtant les 45 on se battait pour le français mais je n'ai pas ressenti que la promotion de la francophonie au Cambodge était une priorité de l'État français. Ce n'est pas une critique mais un fait que j'ai pu constater sur place.

MG : J'aimerais revenir sur les Khmers rouges si vous le permettez. Ils étaient basés le long de la frontière avec la Thaïlande et vous étiez en poste dans un village proche de la frontière vietnamienne, comment expliquer leur présence ?

JPG : Il y en avait partout. Leur base arrière était, comme vous le dites, le long de la frontière avec la Thaïlande, ainsi que leur pôle de sécurité, le gros des troupes et leur chef mais des forces étaient présentes dans tout le pays.

MG : Le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils n'ont pas pleinement coopéré avec l'APRONUC. Et pour justifier leurs refus, ils avançaient l'idée selon laquelle, il y avait encore des « forces étrangères » au Cambodge. Par « forces étrangères » ils entendaient des Vietnamiens. Des patrouilles ont donc été organisées le long de la frontière vietnamienne pour vérifier si ces allégations étaient fondées. Étant donné l'emplacement de Snuôl vous avez sûrement dû y participer, avez-vous pu constater la présence de troupes vietnamiennes ?

JPG : Bien sûr, j'y ai participé, c'était une de mes prérogatives et une des raisons de notre présence à la frontière vietnamienne. Et ma réponse c'est qu'il n'y en avait pas. Il n'y avait pas

de soldats vietnamiens au Cambodge bien que le gouvernement de l'époque était proche du Vietnam. Par contre, il y avait beaucoup de Vietnamiens civils qui travaillaient au Cambodge.

MG : Selon vous, il s'agissait d'une excuse pour les Khmers rouges justifiant leur non-coopération ?

JPG : Oui. Ils voulaient faire annuler les élections et empêcher les Cambodgiens de voter. Mais ils ont voté en masse, et c'est une des raisons pour lesquelles les Khmers rouges ont perdu pied. Par rapport aux élections, on est allé installer des urnes et des bureaux de vote dans plusieurs endroits en pleine campagne. Lors des votes, un Cambodgien est venu me voir en m'expliquant qu'on lui avait donné 2000 riels pour voter en faveur d'un parti. Les Cambodgiens n'avaient pas l'habitude de la démocratie, donc ils ne savaient pas. J'ai donc répondu à cet individu qu'il devait voter pour la personne qu'il désirait. En plus de cela, des Cambodgiens votaient à côté des urnes, il fallait donc leur expliquer que le vote devait se faire individuellement, secrètement, dans l'isoloir.

MG : Avez-vous ressenti une peur des Khmers rouges pour ces élections, desquelles ils s'étaient eux-mêmes exclus ?

JPG : Au début, quand je suis arrivé, je me disais que la mission était délicate vue leur hostilité. À mi-parcours également. Mais lorsque les élections se sont déroulées, on sentait qu'on allait réussir, grâce aux élections, grâce à l'ONU qui a distribué beaucoup d'argent, etc. J'ai ressenti une différence dans le comportement des Cambodgiens, entre les comportements dont je vous ai parlé quand je suis arrivé et celui qu'ils avaient au moment de mon départ, et même pendant la mission. Ils rayonnaient, ils ont retrouvé une autre vie. Par exemple, j'ai séjourné une nuit dans un petit hôtel dans une province non loin de Phnom Penh, où l'hôtesse m'a dit : « Pendant deux ans j'ai mangé des racines en me cachant des Khmers rouges ». Il y avait donc une grande différence entre ces conditions de vie pendant le régime des Khmers rouges, celles qui ont suivi (moins difficiles certes) sous la République populaire du Kampuchéa et celles que l'on apportait grâce à la mission.

MG : Le secrétaire général des Nations unies, Boutros-Ghali insistait souvent sur la responsabilité des Cambodgiens dans la reconstruction de la paix, qu'elle dépendait d'eux.

Avez-vous senti qu'ils étaient au cœur du processus ou qu'au contraire, tout dépendait de l'ONU ?

JPG : D'un côté oui, les Cambodgiens étaient au cœur du processus parce qu'ils avaient la volonté de mettre fin aux terribles années qu'ils avaient vécu, mais la vérité c'est que sans l'ONU ils n'auraient pas pu. Par exemple, sans notre présence, les bureaux des partis politiques de Snuôl, auraient été fermés au profit d'un seul. Grâce à nous, cela n'a pas été fait. L'élection a été organisée sur un pied d'égalité. Les gouvernementaux et les sihanoukistes étaient ceux qui participaient le plus au projet.

MG : Certaines sources font état d'assassinat pendant la période électorale.

JPG : Oui il y en a eu.

MG : Y a-t-il eu des mesures qui ont été prises par rapport à cela ?

JPG : On le savait. L'ONU le savait et faisait pression sur Hun Sen pour faire cesser cela. C'est grâce à nous que les autres partis politiques ont survécu à la pression gouvernementale. Toutes les parties ont pu participer sauf les Khmers rouges.

MG : Concernant le peuple cambodgien, pourriez-vous m'expliquer comment il percevait les différentes factions ?

JPG : Ils n'aimaient pas les Khmers rouges et les craignaient. Je pense qu'à Snuôl, il n'y en avait pas. Des pro CAPAF (Cambodge protection allied force ou « armée gouvernementale ») il y en avait : les chefs, la haute hiérarchie était pro gouvernementale et je pense qu'une grosse partie du peuple était sihanoukiste parce que Sihanouk était très bien vue. Enfin, une grosse masse était indifférente, elle ne savait pas trop comment se positionner.

MG : Cette partie du peuple cambodgien qui était « indifférente » pour reprendre votre expression, était-elle, de ce fait possiblement influençable ?

JPG : Complètement. Certains recevaient de l'argent après avoir eu des consignes de vote. Les CAPAF corrompaient le peuple, ils donnaient de la nourriture et de l'argent « pour bien voter ».

Pour vous donner une idée de la corruption sur place : on était tous les jours à la douane pour voir en particulier s'il n'y avait pas de soldats vietnamiens déguisés. Les douaniers avaient un cahier, ils devaient recenser toutes les personnes qui entraient ou sortaient et collecter des taxes, et il était vierge. Donc on leur disait : « Mais il faut marquer ! », ce à quoi ils rétorquaient : « Ah oui ! On a oublié ! ». Cela faisait 6 mois qu'ils oubliaient. Malgré cela je peux vous dire que les élections ont été réussies, organisées sur un pied d'égalité. Après cela nous sommes partis. Regardez au Liban, on y est encore ! Alors qu'au Cambodge, on a fait la mission et on est partis en ayant réussi.

MG : Par l'intermédiaire des systèmes de transmission radio préexistant il y a eu une diffusion de programmes éducatifs, des nouvelles, ainsi qu'un bulletin d'actualité de l'APRONUC, sans compter la presse écrite. Cela a-t-il permis une meilleure compréhension des enjeux de la mission onusienne pour le peuple cambodgien ?

JPG : Non. Il y avait une grosse différence entre la capitale et la campagne. Par exemple je ne récupérai des journaux qu'à Phnom Penh.

MG : Donc selon vous, les Cambodgiens n'avaient pas le même accès à l'information selon où ils habitaient ?

JPG : Oui tout à fait.

MG : Pouvez m'expliquer selon vos souvenirs, la différence de niveau de vie entre Phnom Penh et la campagne cambodgienne ? Tandis que la capitale avait une croissance avoisinant les 8%, la campagne ne décollait pas à plus de 1%.

JPG : Phnom Penh était en partie détruite et insalubre quand je suis arrivé. Alors que quand je suis partie, il y avait beaucoup de bâtiment en reconstruction, des magasins ouvraient, ils vendaient des appareils photos, des télévisions. La ville devenait dynamique, alors qu'à Snuôl les choses ne changeaient pas. Pour vous donner un aperçu, un dollar équivalait à 2000 riels. Des fois, les banques à la campagne – qui n'étaient en réalité qu'un stand tenu par un Cambodgien au bord de la rue – fermaient parce que le dollar montait à 3000, 4000, 5000 riels. Les stands fermaient un ou deux jours, le temps que la situation revienne à la normale.

En plus de cela il y avait les routes. Elles étaient en piteux état, il y en avait qui dataient de l'époque coloniale française. Je m'étais 7h pour me rendre en voiture de Phnom Penh à Snuôl, alors qu'il n'y avait que 200km.

MG : Une des prérogatives de l'APRONUC était de faire évacuer « toutes les catégories de forces étrangères » du Cambodge. On en a d'ailleurs parlé tout à l'heure avec les patrouilles organisées pour veiller à ce que des Vietnamiens ne soit pas présents sur place. En fait, les Khmers rouges interprétaient « toutes les catégories de forces étrangères » de manière maximaliste, ils percevaient toute personne, parlant vietnamien ou ayant des origines vietnamiennes, comme une « force étrangère ». Avez-vous eu connaissance de cette chasse aux Vietnamiens organisée par les Khmers rouges ?

JPG : Absolument. Les Khmers rouges avaient peur que les Vietnamiens reviennent au Cambodge et ne liquident leurs troupes. Ils voyaient le mal partout. Ils avaient peur que les Vietnamiens qui étaient dans le pays pour travailler ne soient en réalité des agents double.

MG : Dans un rapport, on peut lire que le ministre des finances malaisien dénonce un trafic désigné comme étant « un pillage forestier et gemmologique ». Que savez-vous des échanges commerciaux qu'il y avait entre la Thaïlande et les Khmers rouges concernant le bois et les pierres précieuses ?

JPG : Ça ne m'étonne pas. On voulait d'ailleurs lutter contre cela mais c'était très dangereux vu le lieu où se déroulaient les échanges. Personnellement, par rapport aux Khmers rouges, mon poste m'offrait plus de garanti que ceux qui étaient près du territoire du PKD, proche de la frontière thaïlandaise. On pouvait dénoncer ce trafic, l'ONU faisait pression pour que cela s'arrête mais sinon nous étions impuissants.

MG : Peut-on considérer le territoire khmer rouge comme étant une zone interdite pour les troupes onusiennes ?

JPG : Non pas interdite. Il y en a qui y allaient et ils ont d'ailleurs tout mon respect.

MG : Certains chercheurs ayant travaillé sur l'APRONUC ont analysé cette mission comme étant une sorte de remède trouvé par les dirigeants politiques participants après le silence de la communauté internationale sur le génocide polpotiste. L'avez-vous perçu de cette façon ?

JPG : Pour se donner bonne conscience ?

MG : En quelques sortes.

JPG : Ça ne m'étonnerait pas. J'ai beaucoup de respect pour l'ONU mais l'organisation ne réagit pas tout de suite, il y a une forme de lenteur. Ils se sont sans doute rendus compte qu'ils auraient dû réagir plus tôt. Les Khmers rouges étaient aussi soutenus par la Chine auparavant. Attaquer les Khmers rouges revenait à attaquer la Chine.

MG : Un des objectifs de la mission était le désarmement des factions. Cela a été entravé par la non-coopération des Khmers rouges. Par rapport à ce refus, peut-on parler d'échec du désarmement ? Car les trois autres factions ne pouvaient pas coopérer au risque de voir le PKD seul détenteur d'arme par la suite.

JPG : Ce n'est pas un échec mais de toutes les missions, de toutes les actions qu'on a menées, c'est une des moins bonnes réussites. Les Chinois sont tombés sur un dépôt, ils ont récupéré les armes et de ce fait les Khmers rouges sont devenus anti-chinois et enfin la Chine ne les a plus soutenus. Nous, nous sommes tombés sur un dépôt, ils voulaient donc nous tuer. On pouvait désarmer mais on ne mettait pas une pression suffisante. Beaucoup de monde était armé et avait sa kalachnikov.

MG : Vous parlez d'une société violente et armée mais cela représente un contraste saisissant avec la relation que vous sembliez avoir avec les Khmers de Snuôl.

JPG : C'est vrai mais c'est leur façon de faire. Il aurait fallu mettre des moyens considérables pour désarmer tout le pays. Et puis, le désarmement ne doit pas être perçu comme un échec dans le sens où, finalement, les élections ont eu lieu et la mission réussie.

MG : Oui au vu du résultat final le mot « échec » n'est peut-être pas le plus approprié.

JPG : Oui, je pense que malgré ça, les Khmers rouges se sont écroulés.

MG : Quelles étaient les consignes si vous tombiez sur une cache d'arme ?

JPG : Récupérer les armes ou les détruire.

MG : Et à quoi cela ressemblait ?

JPG : Cela dépendait, ça pouvait être un trou, une cave ou autre, que l'on localisait par hasard lors des patrouilles ou grâce à des renseignements.

MG : J'aimerais reparler de Boutros-Ghali et de son représentant spécial au Cambodge, Yasushi Akashi. Leur manque d'autorité leur a été reproché. La stratégie de la « diplomatie patiente » adoptée vis-à-vis des Khmers rouges leur a valu de nombreuses critiques. Avez-vous eu vent de cela ?

JPG : Pour moi c'est l'ONU. C'est la manière de travailler de l'ONU. Il y a tellement de nationalités différentes, de susceptibilités, qui font qu'on ne peut pas travailler avec une totale efficacité immédiate.

MG : Est-ce que l'internationalité des troupes onusiennes a pu être un handicap sur le terrain ?

JPG : Oui. Déjà, la langue a pu être un facteur. Mais il y avait des soldats venant de certains pays qui n'étaient pas assez qualifiés. Je sentais qu'ils étaient là parce que l'ONU voulait faire participer leur pays à la mission. L'ONU ne peut pas être des plus efficaces, en tout cas de manière optimale, avec autant de pays engagés, il y a trop de compromis...et ce n'est peut-être déjà pas si mal.

MG : Comment les troupes onusiennes protégeaient les Cambodgiens pour qu'ils puissent voter ?

JPG : Grâce à des patrouilles et à des surveillances statiques ponctuelles, à la manière onusienne.

MG : Il y a apparemment des inconvénients quant à la manière de faire onusienne dans la pratique. Même si elle a aussi permis la réussite des élections, peut-on dire que de par cette méthode, l'APRONUC et ses membres souffraient d'un manque de crédibilité ?

JPG : Oui, un peu, on en parlait entre nous, dans le sens où les factions ont pu profiter du fait que nous étions limités à la légitime défense par exemple. Mais encore une fois, c'est la manière de faire de l'ONU. Ça pouvait parfois être difficile à vivre. L'ONU a mis beaucoup d'argent, nous étions beaucoup avec pour objectif la réconciliation du peuple. Mais malgré tout, des factions essayaient toujours d'embrigader des Cambodgiens : les Khmers rouges, les CAPAF. Moi-même j'ai été approché, pour faire de la publicité, pour que je vienne à des réunions. Cela m'aurait évidemment empêché d'approcher d'autres factions par la suite.

MG : Les taux de participation aux élections ont démontré une certaine compréhension des enjeux politiques de la part des Cambodgiens.

JPG : Oui, ils ont été très courageux. La pression des Khmers rouges n'a pas marché.

MG : Comment expliquer ce déplacement massif aux urnes ?

JPG : Selon moi c'est parce qu'ils ont trop souffert des Khmers rouges, ils ont vu qu'il y avait une autre société qui pouvait être accessible, que grâce à l'ONU ils étaient protégés, que l'ONU mettait beaucoup de moyens pour organiser les élections, prenait des risques et on leur expliquait qu'il fallait voter. Le fait de rester sur place deux ans environ est aussi un facteur à prendre en compte. Mais la chose que je retiens par-dessus tout, c'est le courage des Cambodgiens. On a eu peur, qu'il n'y ait pas beaucoup de personne qui aille voter et donc que les Khmers rouges gagnent. On a été bluffé et les Khmers rouges aussi.

MG : Selon vous, l'APRONUC a donc réussi à organiser de réelles élections démocratiques. Peut-on dire qu'il s'agit de l'objectif atteint avec le plus de succès ?

JPG : Oui complètement !

MG : Certains articles font état du fait que l'APRONUC aurait entraîné l'apparition de petits chefs de guerre incontrôlés et développé le banditisme ? Pourquoi avancent-ils cela ? Quelle est votre avis sur la question ?

JPG : Le banditisme était déjà bien présent quand nous sommes arrivés et je n'ai pas eu le sentiment que l'APRONUC l'ait développé.

MG : Sachant les difficultés rencontrées vis-à-vis des Khmers rouges ou les luttes féroces qui se sont déroulées entre les pro-Sihanouk et les gouvernementaux, les antécédents historiques entre les différents acteurs cambodgiens vouaient-ils dès le départ l'objectif de réconciliation nationale de l'APRONUC vers un échec certain ?

JPG : Je pense que trois factions étaient réellement inconciliables, avec des visions politiques complètement différentes : les Sihanoukistes, les gouvernementaux et les Khmers rouges.

MG : Les trois rouages institutionnels à savoir le Conseil national suprême, l'APRONUC et les « structures administratives existantes » ont-elles fonctionné de concert ou avez-vous remarqué une hégémonie onusienne ?

JPG : L'APRONUC était l'institution dominante évidemment. Le CNS représentait beaucoup de compromis et peu d'avancées. En pratique l'APRONUC gardait la main, grâce à l'argent notamment.

MG : Par rapport au déminage, vous m'avez dit que vous formiez les Cambodgiens pour détecter les mines.

JPG : Oui, en particulier près de Battambang, il y avait des Français du génie qui ont beaucoup travaillé dans ce secteur.

MG : Il y avait une formation pour détecter et désamorcer les mines ?

JPG : Oui, ils aidaient à nettoyer le terrain, ils détectaient, ramassaient et désamorçaient les mines.

2. *Retranscription d'échanges. Michel Riehl.*

Reporter photographe et auteur, Michel Riehl définit sa conception de la photographie et l'évolution de son champ de prédilection comme suit :

« La photographie, que je pratique depuis plus de trente ans m'a permis d'évoluer avec les techniques qui se sont imposées depuis ces dernières années. C'est principalement la nature qui est au centre de mes recherches et de mon travail, une nature brute et intacte, qui est de plus en plus difficile d'approche car l'homme a pratiquement investi tous les territoires existants. Je suis un interprète de partitions qu'elle a écrite depuis des milliards d'années. La création et la beauté de tout ce qu'elle nous offre, les formes les couleurs, la matière. Les paysages ont été, dans leur immensité, une source d'inspiration, mais au fil du temps je me rapproche des éléments qui forment la planète sur laquelle nous vivons. Ce qui me séduit et m'encourage dans ce sens c'est la découverte des liens qui existent entre eux, l'universalité qui nous lie à la terre, l'eau, les plantes et les animaux. J'explore également d'autres territoires, comme l'architecture, le portrait, les natures mortes, qui me permettent une remise en question permanente, afin de les découvrir et de les approcher au prétexte de les photographier. »⁴³³

« Je suis parti comme reporter photographe pour couvrir les activités des forces militaires françaises et continuer la longue histoire des « rapporteurs d'images » dans le but de couvrir une actualité (parution dans l'express et les revues militaires, *Armées d'Aujourd'hui*). »

MAXIME GHAZARIAN : Aviez-vous connaissance du contexte historique du Cambodge lors de votre arrivée sur les lieux ?

MICHEL RIEHL : Un peu, mais pas plus que le côté historique lu dans différents articles de magazines et de journaux.

MG : Pourriez-vous décrire la situation au Cambodge lors de votre arrivée ? La MIPRENUC qui précédait l'APRONUC avait pour objectif principal de favoriser le cessez-le-feu et

⁴³³ <https://www.michelriehl.fr/bienvenue>

« d'éduquer » les populations sur les dangers des mines anti personnelles. Avait-elle rempli ses objectifs selon vous ?

MR : Oui et non, disons que c'était le début d'un long processus qui perdure encore aujourd'hui, le problème des mines anti personnelles reste d'actualité et même avec des dizaines d'années d'enfouissement. La formation du personnel cambodgien a certainement contribué à faire disparaître un nombre de mines important, mais il faut continuer, encore aujourd'hui.

MG : Pourquoi avez-vous participé à cette mission ? Étiez-vous sur place, conscient que le personnel de l'APRONUC œuvrait dans le but d'une réconciliation nationale ?

MR : Je suis parti comme reporter photographe pour couvrir les activités des forces militaires françaises et continuer la longue histoire des « rapporteurs d'images » dans le but de couvrir une actualité (parution dans l'express et les revues militaires, *Armées d'Aujourd'hui*). Dans un monde parfait ça serait idéal, mais les intérêts économiques et/ou de pouvoir des uns ne sont pas forcément ceux des autres.

MG : Le secrétaire général des Nations unies a souvent insisté sur la responsabilité des Cambodgiens dans la reconstruction de la paix et l'effectivité d'une paix durable. Selon-vous, les acteurs cambodgiens et le peuple avaient-ils une telle place centrale dans le processus ?

MR : Pour les responsables qui avaient occupés le pouvoir, oui, pour le peuple au sens large du terme je pense que leur préoccupation était de concilier une possibilité de vie en paix avec un retour de la dignité pour subvenir à leurs besoins vitaux. Un lieu de vie, un toit, pouvoir manger à sa faim, et éduquer les enfants.

MG : La coopération du peuple cambodgien a-t-elle été totale avec le personnel de l'APRONUC ?

MR : Non, on ne peut pas dire ça de façon littérale. La méfiance était de mise au moment des déploiements, la présence de forces armées étrangères ne suscitent pas une confiance spontanée. Mais avec un peu de temps en voyant les travaux de premières urgences : reconstruction des ponts, distribution de nourriture, accès aux soins, les liens ont commencé à se nouer.

MG : Quel était le rapport du peuple cambodgien vis-à-vis des factions ?

MR : En ce qui concerne les Khmers rouges : d'un côté beaucoup de rancœur, pas forcément de la haine, les Cambodgiens sont fatalistes et ce qui est arrivé devait arriver. Nous n'avons pas du tout les mêmes perceptions qu'eux sur la vie, les traditions, la mort. D'un autre côté, beaucoup de peurs encore. Ensuite, je pense que la population avait beaucoup de respect pour la royauté, mais qu'une fois encore, l'essentiel reste la survie, se nourrir, se loger, éduquer, retrouver son identité.

MG : Aviez-vous une liberté totale de mouvement ?

MR : Dans le cadre de notre mandat, oui. Sachant que beaucoup de déplacements se sont faits en hélicoptère pour des questions de délais et des déplacements encore compliqués par la route, beaucoup d'infrastructures étant hors d'usage.

MG : Le fait que le mandat de l'APRONUC prenait fin au bout de 18 mois a-t-il eu un impact sur les troupes sur place ? Une forme de pression aux vues de certaines difficultés rencontrées qui ont pu ralentir le calendrier établi ?

MR : Pas à ma connaissance, à chaque jour suffit sa peine, et le temps des réalisations, constructions, d'alimentation, n'est pas celui de la politique ou de l'administration.

MG : Par l'intermédiaire des systèmes de transmission radio préexistant il y a eu une diffusion de programmes éducatifs, des nouvelles, ainsi qu'un bulletin d'actualité de l'APRONUC : cela a-t-il permis une meilleure compréhension des enjeux de la mission onusienne pour le peuple cambodgien ? Certaines vidéos de l'ECPAD montrent des soldats onusiens distribuer des tracts traduits en khmer, avez-vous été témoin de missions de ce genre ? En ce sens, peut-on dire que la mission APRONUC a été une mission civilisatrice selon vous ?

MR : Je ne pourrais me prononcer, il faudrait analyser cela avec le recul des années passées. Une mission civilisatrice de quelques mois pour un peuple avec une culture millénaire cela me semble quelque peu présomptueux. Ce que je peux dire c'est que toute aide apportée, alimentaire, administrative, monétaire, ne peut être que bien accueillie.

MG : Quel était l'attitude des populations locales à votre égard ?

MR : De la méfiance au départ, mais le fait d'avoir engagé des traducteurs cambodgiens nous a grandement aidés à faire connaître nos intentions et que nous étions présents pour les aider. Mais il est vrai que lorsque des militaires étrangers viennent occuper plusieurs parties du territoire national, les doutes sont bien présents dans les esprits. Il faut du temps pour expliquer et prouver les résolutions des accords de Paris.

MG : Le territoire cambodgien était divisé en plusieurs secteurs. Y avez-vous eu accès et si oui, avez-vous senti une différence ?

MR : Oui nous avons sillonné le Cambodge, dans des lieux divers et variés, et l'accueil a toujours été bon, mais je pense que parfois il ne s'agissait que d'une façade.

MG : Les Khmers rouges ont posé des difficultés, comme en témoigne leur refus d'ouvrir leur secteur à l'ONU. Comment s'est-il manifesté sur le terrain ? Y avait-il une crainte du maquis khmer rouge ? D'un retour de Pol Pot ?

MR : Retour de Pol-Pot, non je ne crois pas car il était déjà affaibli, mais de ses lieutenants pourquoi pas ...Il est certain que nous avons eu à faire aux Khmers rouges parfois en connaissance de cause et d'autres fois non, fondus dans la population.

MG : Le cas des Khmers rouges a posé énormément de difficultés. Peut-on dire que l'acceptation de l'existence de « zones interdites aux troupes onusiennes » est un manquement de l'APRONUC ?

MR : L'ONU n'est pas toute puissante, la frontière avec la Thaïlande faisait partie des zones très difficiles d'accès car les trafics de pierres précieuses, de bois, des œuvres volées sur les sites historiques, et des réfugiés côté Thaïlandais alimentaient les caisses des organisations mafieuses. Donc de ce point de vue là une certaine impuissance à faire respecter les accords de Paris.

MG : Certains chercheurs ayant travaillé sur l'APRONUC ont analysé cette mission comme étant une sorte de remède trouvé par les dirigeants politiques participants, après le silence de la communauté internationale sur le génocide polpotiste. L'avez-vous perçu de cette façon ?

MR : Non car je manquais de recul et d'informations précises sur ce sujet.

MG : Un des objectifs de la mission était le désarmement des factions, là encore les Khmers rouges ont refusé de coopérer. Que pouvez-vous me dire à ce sujet ?

MR : Ils ont effectivement participé au désarmement mais à minima avec de vieilles armes, et ils s'en procuraient d'autres avec des possibilités d'approvisionnement grâce aux différents trafics cités auparavant.

MG : Y-a-t-il eu des accrochages entre les factions cambodgiennes d'après vos souvenirs ? On dénote un non-respect du « caractère pacifique de la mission de l'APRONUC » savez-vous comment cela s'est-il manifesté ?

MR : Pas à ma connaissance, mais il y a bien eu quelques attentats à l'explosif sur des routes piégées, des dépôts de munitions...

MG : Un des buts de l'APRONUC était de créer les conditions nécessaires pour la tenue d'élections libres et équitables. Comment les troupes onusiennes protégeaient les Cambodgiens pour les inscriptions sur les listes électorales ?

MR : Préparations des lieux pour organiser les bureaux de vote en sécurité jusqu'au jour des élections.

MG : En pratique, quel était le rôle du personnel pour mettre en place ces élections ?

MR : Surveillance et contrôle des bureaux de votes principalement.

MG : Pour beaucoup de Cambodgiens, les structures ne représentaient qu'une organisation d'un monde transitoire. Cette idée est liée à la pensée bouddhiste et à la volonté de certains Cambodgiens, notamment des bonzes, de rétablir les lieux de cultes et les structures

bouddhiques. Quel est votre avis sur la question, ayant été en contact direct avec le peuple cambodgien ?

MR : Le peuple cambodgien est très attaché à sa culture malgré les interdictions édictées pendant la tyrannie de Pol Pot et de son gouvernement. Tout ce qui se rapprochait de près ou de loin aux traditions, aux croyances religieuses, et plus largement aux intellectuels, étaient interdit sous peine de mort. Et pourtant beaucoup de traditions sont revenues dans le quotidien des Cambodgiens, les temples bouddhiques, avec la présence de bonzes, les danses traditionnelles, les fêtes, etc...

MG : Les taux de participation aux élections ont démontré la compréhension des enjeux politiques de la part des Cambodgiens. Quelles ont été les directives suivies afin de mobiliser le peuple et faire en sorte qu'il aille ou puisse voter du 23 au 25 mai 1993 ?

MR : Faire en sorte que les élections soient libres et protégées par la présence des militaires de pays différents mais attachés au mandat de l'ONU, de la préparation jusqu'aux résultats des votes en informant au maximum les électeurs.

MG : La nécessité des aides de la communauté internationale était-elle ressentie par les troupes sur place ?

MR : Bien sûr car tout manquait, soins, denrées alimentaires, et donc il faut fournir une logistique considérable par tous les moyens de transports possibles.

MG : L'inflation a suivi le départ de l'APRONUC parce que l'arrivée du personnel onusien avait entraîné un développement des échanges commerciaux et financiers. Pourriez expliquer en quoi vous consommiez davantage que les locaux ? Il y a d'ailleurs eu une différence de croissance entre Phnom Penh (8%) et le reste du pays (1%), l'avez-vous remarqué lorsque vous étiez sur place ?

MR : Oui c'est vrai, il y a eu un apport de consommation énorme du fait du déploiement des troupes onusiennes, logement dans les hôtels, consommation de nourriture locale, achat de fournitures destinés à la reconstruction du pays, etc...Le tout au prix fort pour un pays habitué à économiser les ressources, et les frais inutiles.

MG : Peut-on dire que l'étranger a été à la fois la source des maux et l'unique espoir de salut et de paix du peuple cambodgien ?

MR : Difficile à dire, puisque le choix du déploiement a été opéré, donc que serait-il advenu sans cette solution ?

MG : Les antécédents historiques entre les factions cambodgiennes vouaient-ils dès le départ l'objectif de réconciliation nationale de l'APRONUC vers un échec certain ?

MR : Là encore comment savoir ? Le passé du peuple cambodgien est long de plusieurs milliers d'années, l'intervention réalisée par l'APRONUC est une parenthèse dans leur histoire, mais si un tout petit peu d'aide à l'échelle de ce pays a contribué à un mieux-être, c'est positif.

MG : Selon vous, l'APRONUC a-t-elle permis à l'État du Cambodge d'organiser de réelles élections démocratiques ?

MR : Je pense que oui.

MG : Peut-on dire que les objectifs de la mission ont été atteints ?

MR : Sans idéaliser l'intervention de l'APRONUC, je pense que la participation des troupes déployées sur le territoire aura servi à commencer la reconstruction du pays, des infrastructures, routes, ponts, aéroports et pistes, mais aussi pour les esprits, touchés par plusieurs années de tortures physiques et morales. C'est un pays qui m'a beaucoup touché par les personnes que j'ai pu côtoyer et aussi par la richesse de leur histoire. Je peux citer le partage que j'ai eu avec Him notre traducteur qui a fait ses études en France dans une école militaire, et qui a subi le joug de Pol Pot et des Khmers rouges. En tant qu'intellectuel, la mort était au rendez-vous, il suffisait d'être porteur de lunettes et c'était la fin, parler une langue étrangère, savoir lire ... Him a perdu une partie de sa famille dont ses enfants, par manque de nutrition. Pendant longtemps ils n'ont eu pour repas que des bouillons de cuisson de riz, sans le riz ! Tous les habitants des villes étaient envoyés dans les champs pour y cultiver les terres, Him m'a raconté qu'il avait creusé des canaux pour l'irrigation des montagnes mais du bas vers le haut ! Une façon d'occuper les gens... Une chose est sûre pourtant, c'est un peuple attachant avec leurs différences, et une richesse culturelle ancestrale.

ANNEXE II

TABLEAUX DESCRIPTIFS MIPRENUC-APRONUC

1. Expansion du mandat de la Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge⁴³⁴

| Effectifs | Effectifs actuels | Extension des effectifs pour les opérations de déménagement | Total |
|----------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------|
| Personnel militaire | | | |
| Personnel militaire ayant le statut d'observateur | | | |
| Officiers de liaison militaire | 50 | 0 | 50 |
| Personnel de sensibilisation aux mines | 20 | | 20 |
| Personnel médical | 6 | | 6 |
| Personnel de soutien militaire | 40 | 0 | 40 |
| Personnel de soutien aérien | 80 | 0 | 80 |
| Unité de planification et de liaison | 0 | 40 | 40 |
| Équipes de formation d'experts | 0 | 200 | 200 |
| TOTAL DES OBSERVATEURS | 196 | 240 | 436 |
| Contingent militaire | | | |
| Bataillon du génie de terrain | 0 | 700 | 700 |
| Unité de soutien logistique | 0 | 150 | 150 |
| TOTAL DES CONTINGENTS MILITAIRES | 0 | 850 | 850 |
| TOTAL | 196 | 1 090 | 1 286 |
| Personnel civil | | | |
| Éléments substantiels | | | |
| Chef de mission | 1 | | 1 |
| Officier politique supérieur | 1 | | 1 |
| Officier politique juridique | 1 | | 1 |
| Officier d'information | 1 | | 1 |
| Assistant de recherche | 1 | | 1 |
| Secrétaires | 3 | | 3 |

⁴³⁴ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Extension du mandat de la MIPRENUC », télécopie de Jean Bernard Mérimée, 3 janvier 1992.

| | | | |
|--------------------------------------------|------------|-----------|------------|
| TOTAL DES ÉLÉMENTS SUBSTANTIELS | 8 | 0 | 8 |
| Éléments de soutien | | | |
| Officier administratif principal | 1 | | 1 |
| Officier administratif | 1 | | 1 |
| Personnel | 2 | 2 | 4 |
| Finance | 3 | 2 | 5 |
| Transport | 10 | 3 | 13 |
| Communication | 12 | 2 | 14 |
| Contrôle des biens | 4 | | 4 |
| Approvisionnement et service général | 21 | 7 | 28 |
| Sécurité | 2 | 8 | 10 |
| Secrétaires | 8 | | 8 |
| Secrétaires (pour les militaires) | 5 | | 5 |
| Interprètes (locaux) | 15 | 10 | 25 |
| Autre personnel local | 60 | | 60 |
| TOTAL DES ÉLÉMENTS DE SOUTIEN | 144 | 34 | 178 |
| TOTAL | 152 | 34 | 186 |

COÛTS

| Personnel | Janvier – Avril 1992 | Dépenses par mois |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| Personnel militaire | | |
| Personnel militaire ayant le statut d'observateur | 3 663,8 \$ | 905,8 \$ |
| Personnel des contingents | 4 702,2 \$ | 1 673,1 \$ |
| Autres dépenses rattachées au personnel militaire | 837,5 \$ | 240 \$ |
| TOTAL | 9 203,5 \$ | 2 818,9 \$ |
| Personnel civil | | |
| Construction et maintenance de locaux, y compris les services publics | 2 573,5 \$ | 41,8 \$ |
| Utilisation de véhicules | 2 401,6 \$ | 165 \$ |
| Communications | 2 127,5 \$ | 110 \$ |
| Équipements divers | 2 202,1 \$ | 136,4 \$ |
| Fournitures et services | 1 260 \$ | 315 \$ |

| | | |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Frais de transport et frais connexes | 150 \$ | 20 \$ |
| TOTAL | 21 057,3 \$ | 3 975,9 \$ |

2. *Estimations du coût des principaux postes de dépenses de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (en milliers de dollars)*⁴³⁵

| Personnel militaire | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Traitement, indemnités et frais de voyage | |
| Remboursement aux gouvernements des traitements et indemnités, aux coûts standard | 200 650 |
| Indemnité journalière des contingents | 7 040 |
| Indemnité de subsistance des observateurs militaires, y compris les frais de voyage | 24 190 |
| Déduction pour fourniture de moyens d'hébergement | (1 580) |
| Déploiement, relève et rapatriement des contingents | 24 300 |
| Bien-être et permission des contingents | 4 300 |
| TOTAL | 258 900 |
| Autres dépenses relatives au personnel militaire | |
| Rations destinées aux contingents | 41 200 |
| Amortissement du matériel appartenant aux contingents | 50 700 |
| Demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité | 15 000 |
| TOTAL | 106 800 |
| TOTAL DES DÉPENSES POUR LE PERSONNEL MILITAIRE | 365 800 |
| Personnel civil | |
| Contrôleurs de police civile | |
| Indemnités de subsistance, y compris les frais de voyage | 195 750 |
| Déduction pour fourniture de moyens d'hébergement | (40 000) |
| TOTAL | 155 750 |
| Fonctionnaires (et volontaires) | |
| Traitements nets – personnel international | 60 600 |
| Traitements nets – personnel local | 38 090 |
| Indemnisation – Volontaires des Nations Unies | 24 480 |
| Dépenses communes de personnel, y compris les frais de voyage à destination et en provenance de la zone | 52 430 |

⁴³⁵ BARBIER Sandrine, *op. cit.*, p. 225 à 228.

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Autres frais de voyage en mission | 550 |
| Indemnités de subsistance | 64 010 |
| Déduction pour fourniture de moyens d'hébergement | (14 300) |
| Contributions du personnel | 23 540 |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, à raison de 8,5% du total des rubriques | 21 200 |
| TOTAL | 270 600 |
| TOTAL DES DÉPENSES POUR LE PERSONNEL CIVIL | 426 350 |
| Opérations aériennes | |
| 18 aéronefs à voilure fixe (8 avions cargos lourds) et 32 hélicoptères (26 hélicoptères de manœuvre et 6 hélicoptères de transport moyens) plus 12 hélicoptères de la période des élections | |
| Affrètement des hélicoptères et des aéronefs à voilure fixe | 186 500 |
| Carburant d'aviation | 14 910 |
| Contrôle de la circulation aérienne et matérielle de navigation, divers services d'aéroport et manutention au sol | 15 500 |
| Appui aérien supplémentaire durant la période des élections | 2 690 |
| TOTAL | 219 600 |
| Transports | |
| Acquisition de véhicules, y compris le fret | 153 200 |
| Location de véhicules | 2 160 |
| Pièces détachées, réparation et entretien pour l'ensemble des véhicules, y compris ceux qui appartiennent aux contingents | 25 000 |
| Essence, huile et lubrifiants | 15 270 |
| Assurance automobile | 1 500 |
| Matériel d'atelier | 6 000 |
| Acquisition de patrouilleurs | 6 000 |
| Acquisition d'embarcations | 5 000 |
| Entretien et fonctionnement des embarcations | 1 500 |
| Matériel de dragage de navigation | 1 000 |
| Carburant pour le fonctionnement des embarcations | 1 200 |
| TOTAL | 217 830 |
| Aménagement et entretiens locaux | |
| Acquisition de bâtiments préfabriqués à usage de bureaux et d'habitation, y compris les installations sanitaires et cantines, mobilier, groupes électrogènes et matériel de purification de l'eau, plus fret et installation | 354 800 |
| Réparation des infrastructures essentielles, y compris le remplacement de ponts | 36 500 |
| Matériel de génie | 17 740 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Location de locaux | 2 250 |
| Fournitures et services de réparation et d'entretien | 500 |
| Eau et électricité, y compris le carburant pour les groupes électrogènes | 2 250 |
| TOTAL | 418 040 |
| Transmissions | |
| Matériel de transmissions | 44 460 |
| Pièces détachées et fournitures, y compris les services contractuels pour les installations | 19 150 |
| Matériel d'essai et d'atelier | 1 500 |
| Fournitures et matériel électriques | 3 150 |
| Communications commerciales, y compris la valise diplomatique | 5 940 |
| TOTAL | 74 200 |
| Matériels divers | |
| Fournitures et matériel de bureau | 5 820 |
| Matériel de traitement des données | 10 505 |
| Matériel d'observation | 860 |
| Matériel médical et dentaire | 400 |
| Matériel pour la défense du terrain | 300 |
| Citernes à essence, pompes et appareils de mesure | 2 400 |
| Groupes électrogènes pour les équipes chargées de l'inscription sur les listes électorales | 160 |
| Autre matériel divers | 2 400 |
| Pièces détachées pour la réparation et l'entretien du matériel | 2 010 |
| Matériel d'information | 3 145 |
| TOTAL | 32 100 |
| Fournitures et services | |
| Services contractuels | 7 740 |
| Demandes d'indemnisation et ajustements | 1 000 |
| Approvisionnements généraux | 15 660 |
| Vêtements, uniformes et équipements | 1 800 |
| Fournitures médicales et dentaires | 1 900 |
| Approvisionnements pour la défense du terrain | 4 000 |
| TOTAL | 32 100 |
| Assistance aux factions | |
| Aide à la réintégration des forces militaires démobilisées | 14 000 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Ravitaillement des forces des parties cambodgiennes, y compris le transport et la distribution | 27 340 |
| TOTAL | 41 340 |
| Besoins en matière de formation | |
| Pour le personnel de l'APRONUC | 5 350 |
| Dépenses préalables à la mise en œuvre | |
| Besoins concernant la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC), allocation pour la période allant jusqu'au 30 avril 1992 | 33 640 |
| Fret aérien et de surface | |
| Affrètement de navires pour le déploiement et le redéploiement des véhicules, du matériel et des fournitures des contingents militaires | 17 50 |

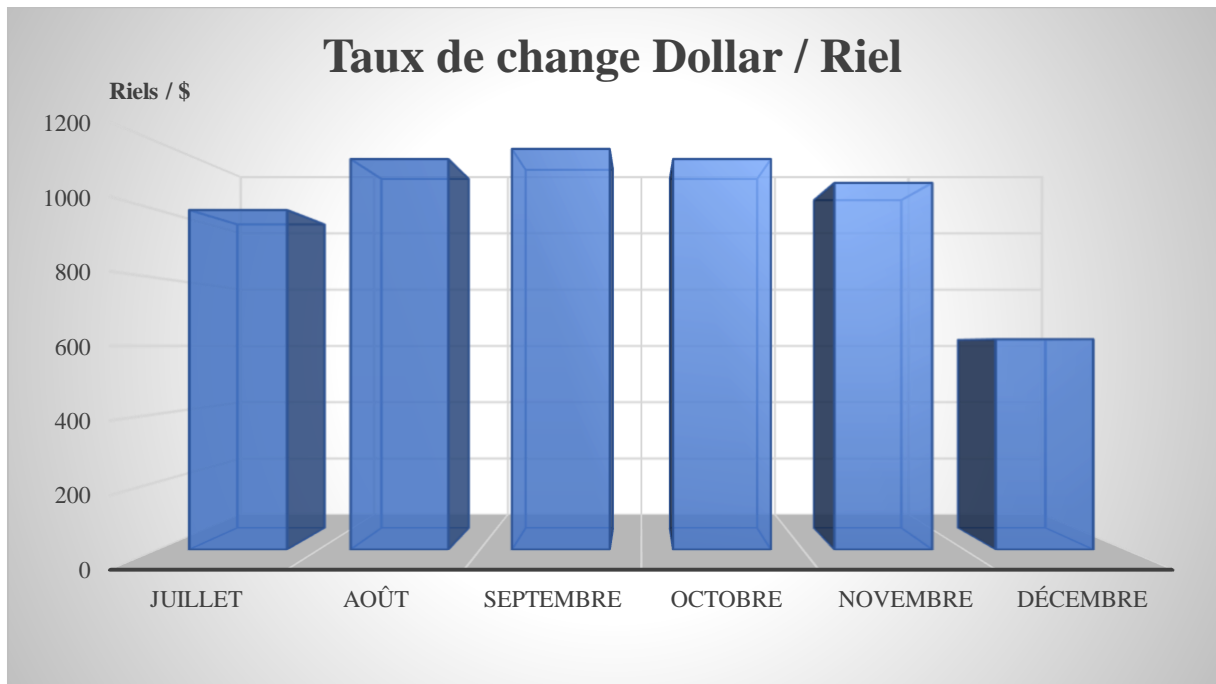
3. Répartition sectorielle des promesses et des engagements⁴³⁶

| | BESOINS | PROMESSES | ENGAGEMENTS | DÉFICIT | VERSEMENT |
|--------------------------------------------|----------------|------------------|--------------------|----------------|------------------|
| Rapatriement | 116 333 000 \$ | | 109 159 970 \$ | 7 173 030 \$ | 20 407 014 \$ |
| Aide à la réinstallation | 82 750 000 \$ | 930 000 \$ | 68 962 058 \$ | 13 787 942 \$ | 6 810 397 \$ |
| Maintien des services essentiels | 44 772 000 \$ | 14 800 000 \$ | 23 586 581 \$ | 21 185 419 \$ | 5 415 350 \$ |
| Santé, eau et assainissement | 40 616 000 \$ | | 34 284 784 \$ | 6 331 216 \$ | 803 521 \$ |
| Éducation et formation | 33 643 000 \$ | 8 130 000 \$ | 8 206 836 \$ | 25 436 164 \$ | 2 518 872 \$ |
| Services publics et infrastructures | 150 294 000 \$ | 90 168 966 \$ | 100 344 411 \$ | 49 949 589 \$ | 2 175 737 \$ |

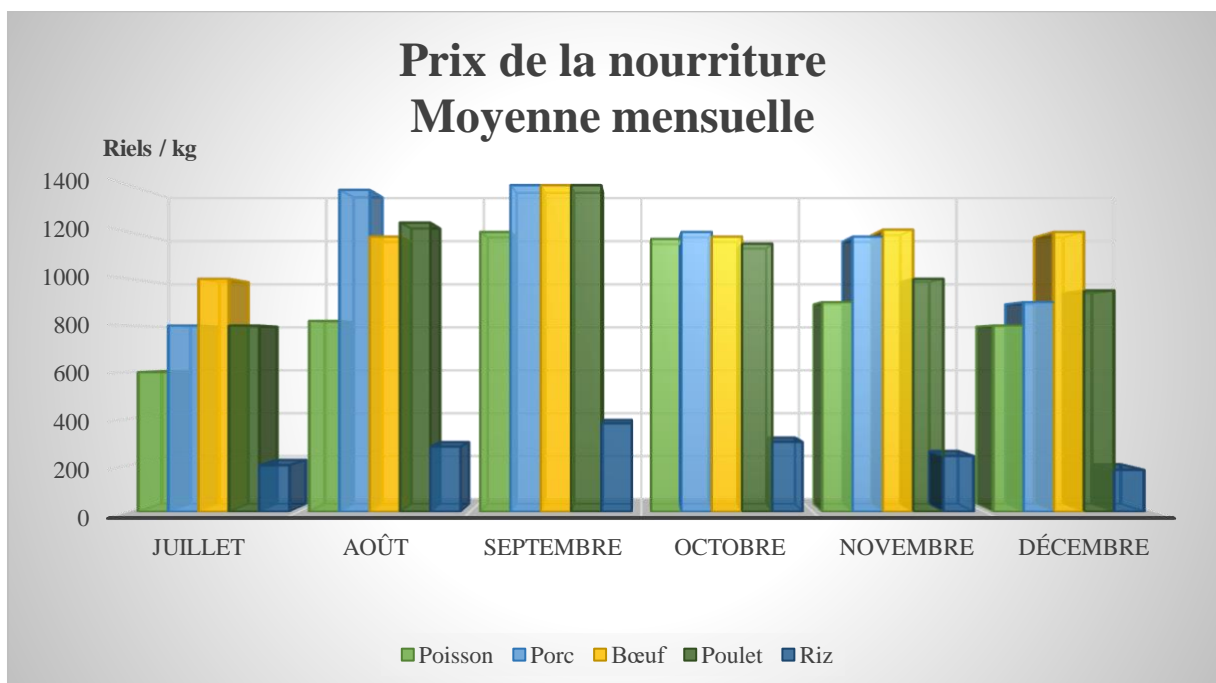
⁴³⁶ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c. 4319, « Déclaration du représentant spécial du secrétaire général au CNS du 16 juillet 1992 », note de Pascal Charlat, 18 juillet 1992.

| | | | | | |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| Administration publique | 126 350 000 \$ | 6 500 000 \$ | 21 691 961 \$ | 104 658 039 \$ | 644 757 \$ |
| Sans affectation et autres dépenses | | 267 672 994 \$ | 41 123 036 \$ | | 3 149 525 \$ |
| TOTAL CONSOLIDÉ | 594 758 000 \$ | 388 201 960 \$ | 407 359 637 \$ | 187 398 363 \$ | 41 925 173 \$ |

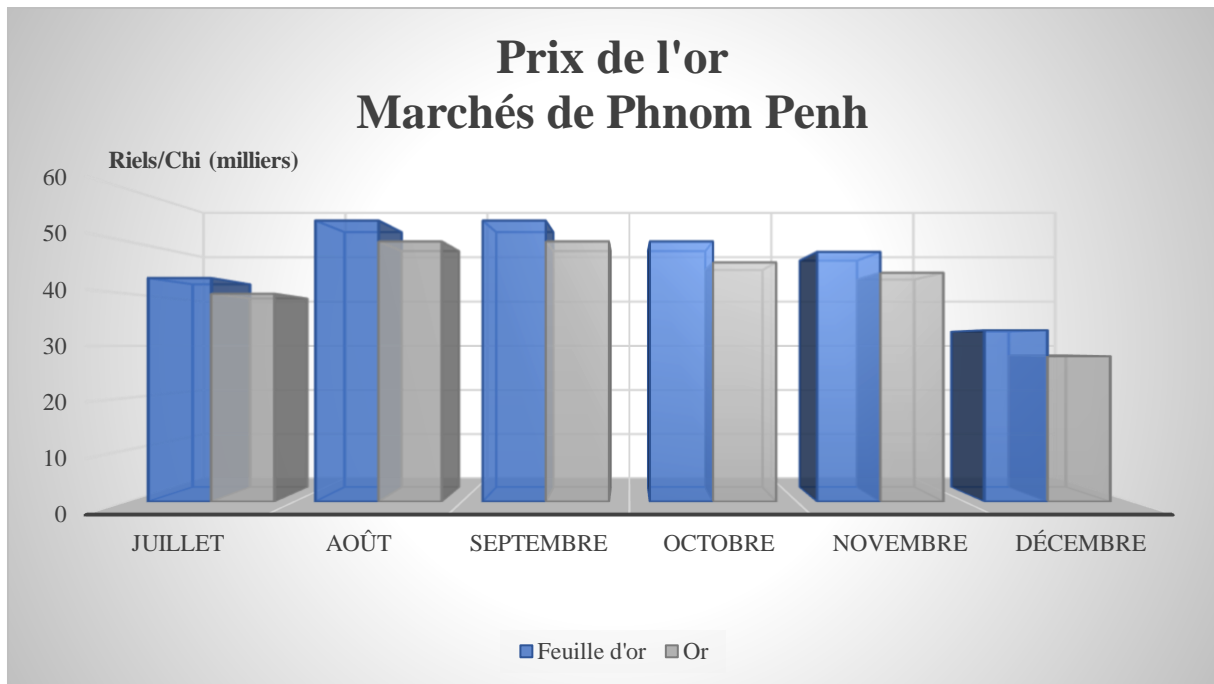
ANNEXE III GRAPHIQUES INDICATIFS



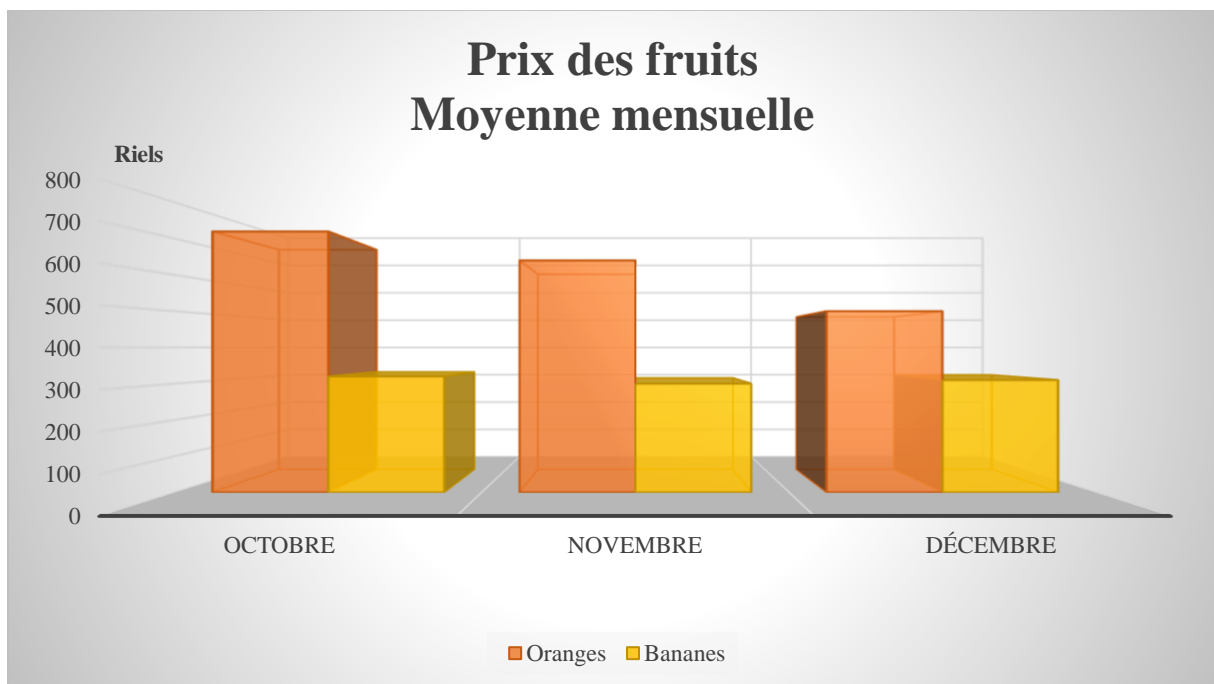
Graphique 1 : AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Le Cambodge entre MIPRENUC et APRONUC », rapport Raoul-Marc Jennar, conseiller diplomatique du Forum international des ONG au Cambodge, 28 janvier 1992.



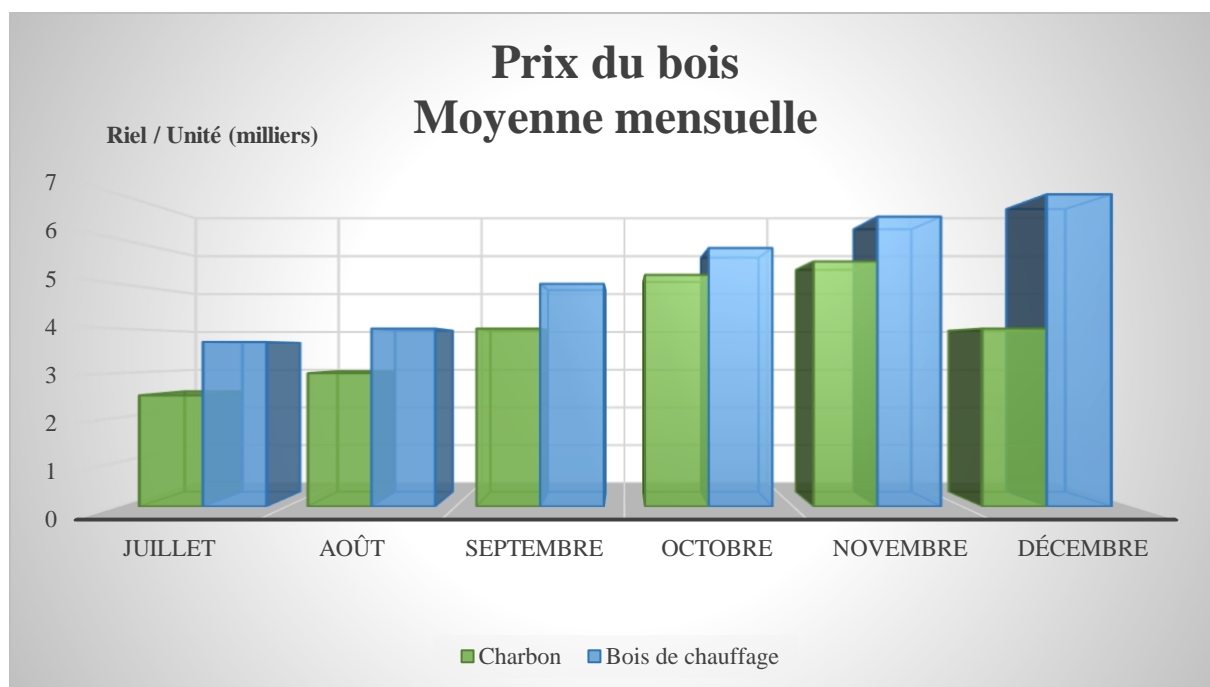
Graphique 2 : AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Le Cambodge entre MIPRENUC et APRONUC », rapport Raoul-Marc Jennar, conseiller diplomatique du Forum international des ONG au Cambodge, 28 janvier 1992.



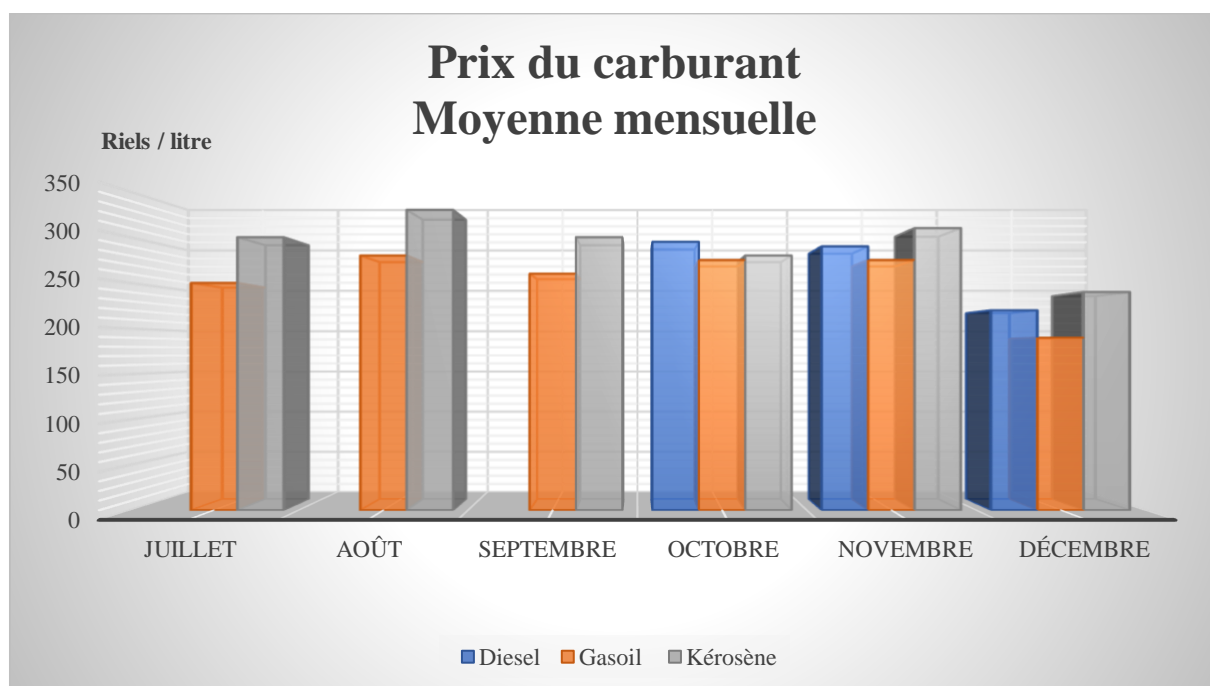
Graphique 3 : AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Le Cambodge entre MIPRENUC et APRONUC », rapport Raoul-Marc Jennar, conseiller diplomatique du Forum international des ONG au Cambodge, 28 janvier 1992.



Graphique 4 : AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Le Cambodge entre MIPRENUC et APRONUC », rapport Raoul-Marc Jennar, conseiller diplomatique du Forum international des ONG au Cambodge, 28 janvier 1992.

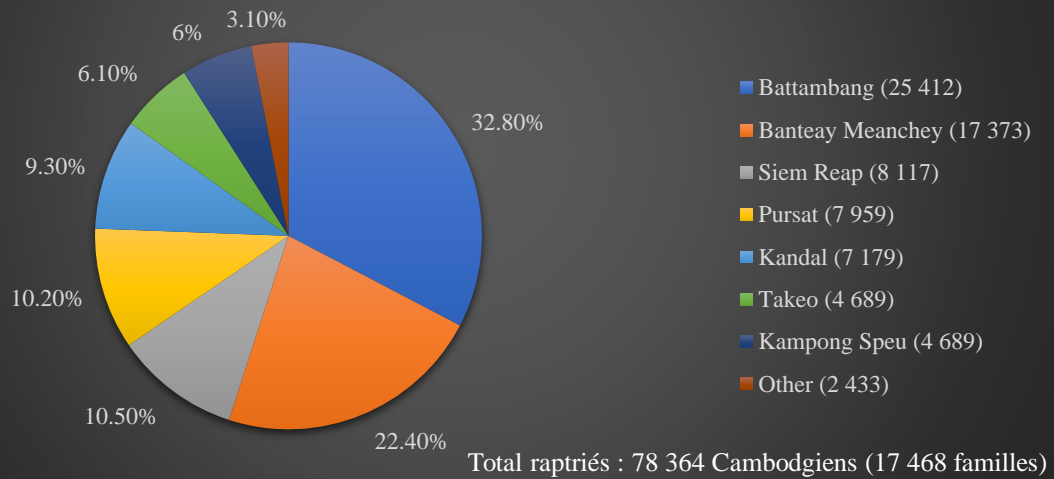


Graphique 5 : AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Le Cambodge entre MIPRENUC et APRONUC », rapport Raoul-Marc Jennar, conseiller diplomatique du Forum international des ONG au Cambodge, 28 janvier 1992.



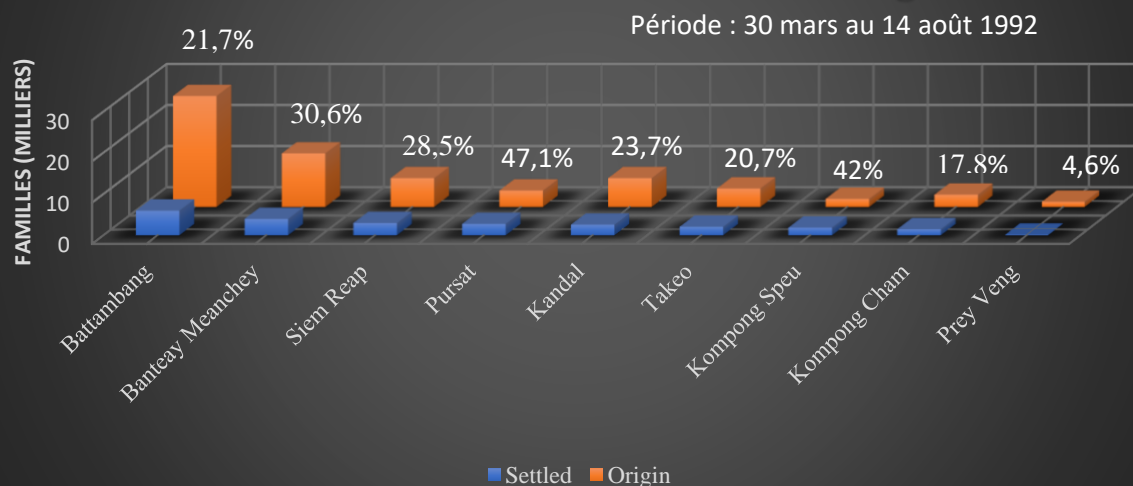
Graphique 6 : AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Le Cambodge entre MIPRENUC et APRONUC », rapport Raoul-Marc Jennar, conseiller diplomatique du Forum international des ONG au Cambodge, 28 janvier 1992.

Statistiques des réfugiés rapatriés par le HCR par province au 14 août 1992



Graphique 7 : AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil National Suprême », note adressée à Roland Dumas, 24 août 1992.

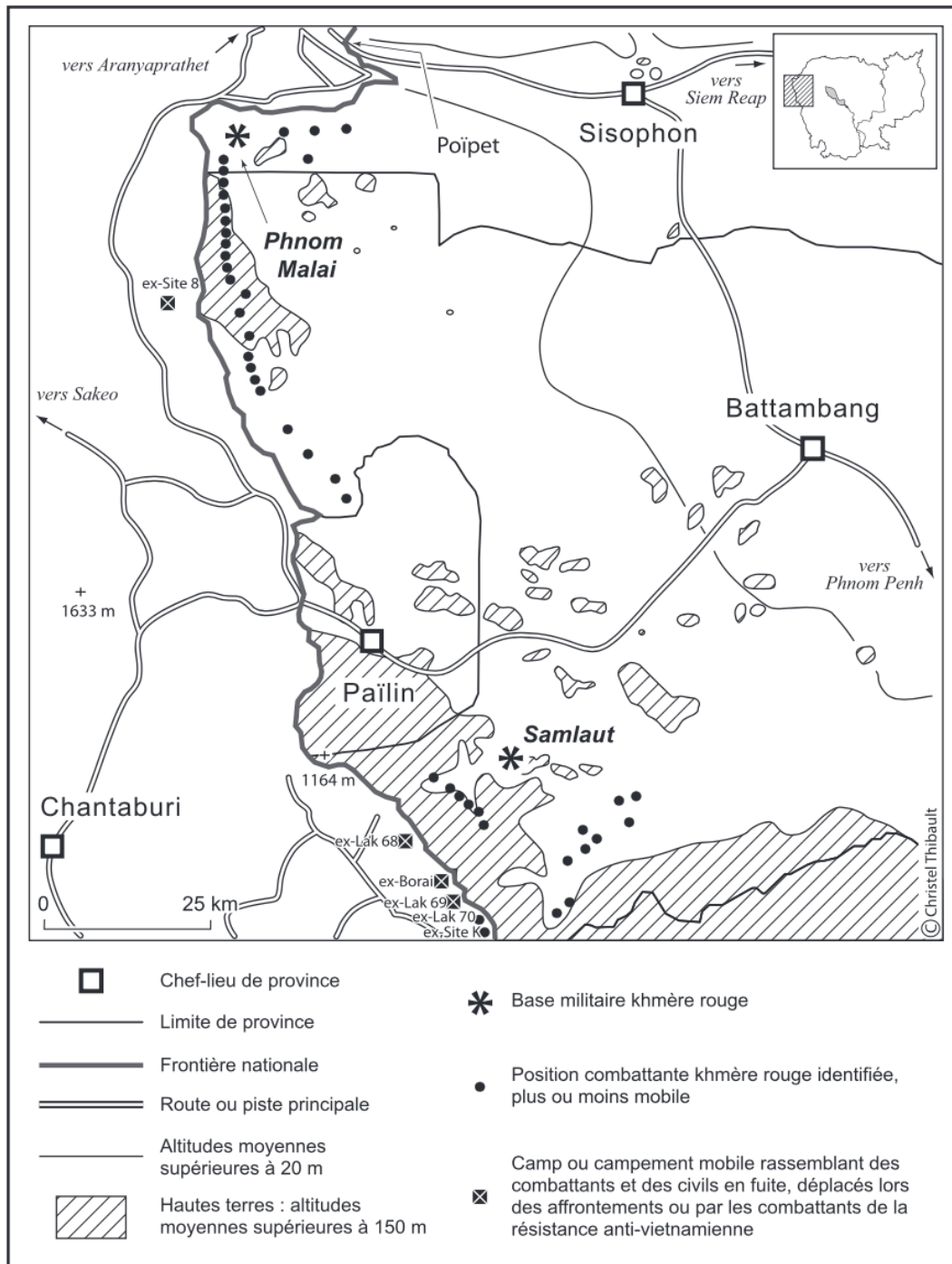
Statistiques de rapatriés du HCR au Cambodge Réhabilitation en % des lieux d'origine



Graphique 8 : AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4317, « Réunion du Conseil National Suprême », note adressée à Roland Dumas, 24 août 1992.

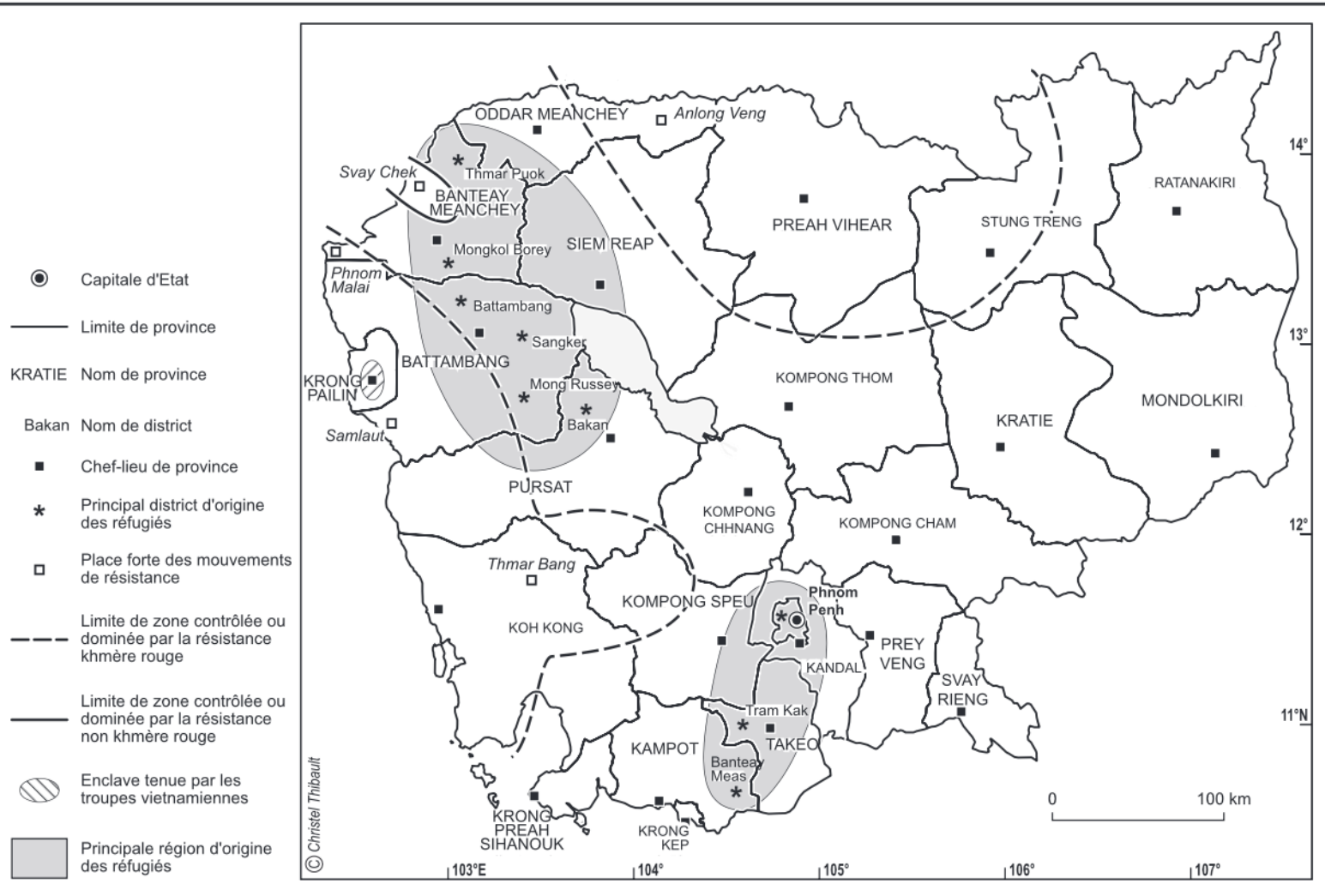
ANNEXE IV ILLUSTRATIONS

1. Les positions combattantes khmères rouges de l'ouest du Cambodge (vers 1980)



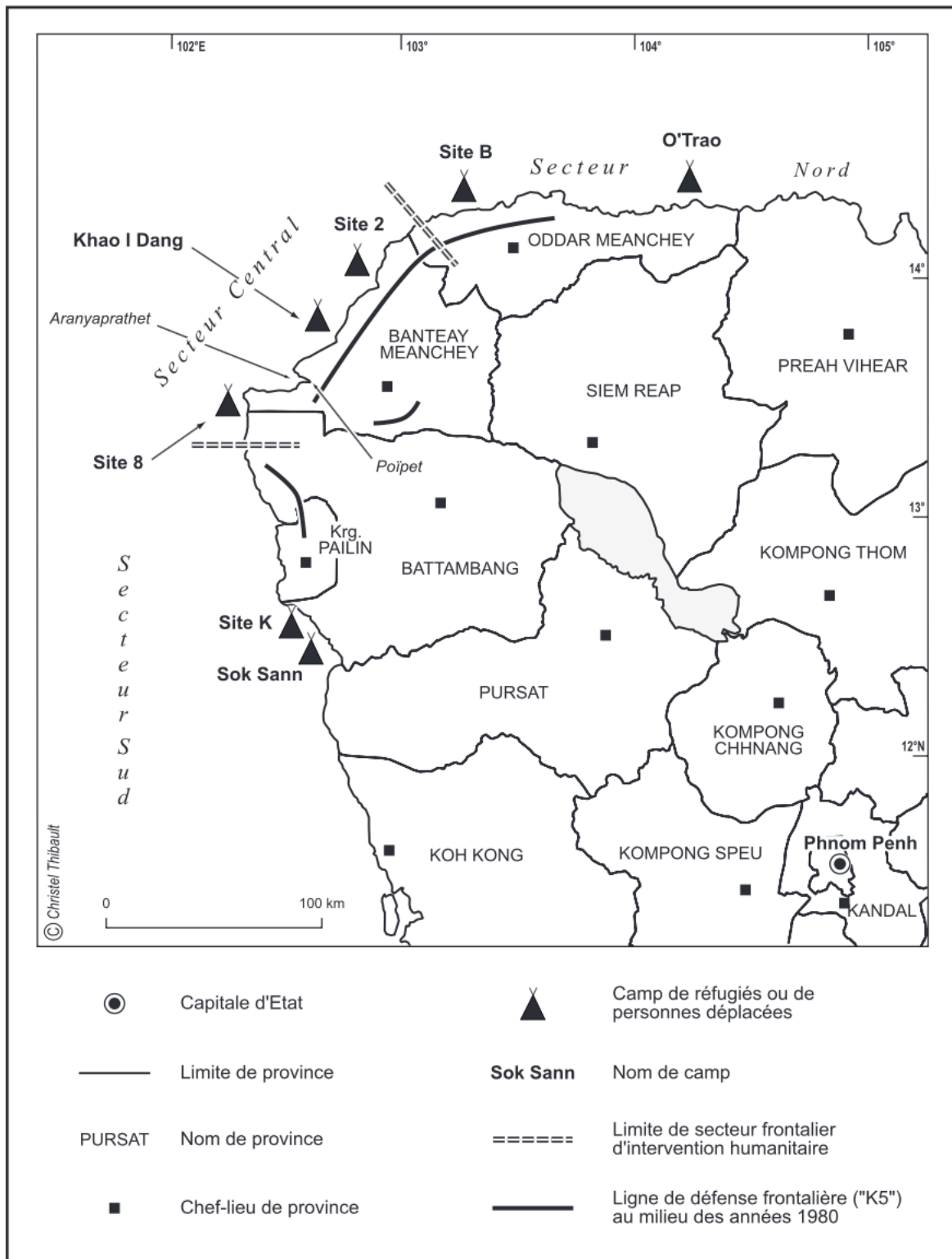
Carte 1 : THIBAUT Christel, *L'archipel des camps. L'exemple cambodgien*, PUF, Partage du savoir, 2008, p. 168.

2. Les principales régions d'origine des réfugiés dans les camps UNBRO



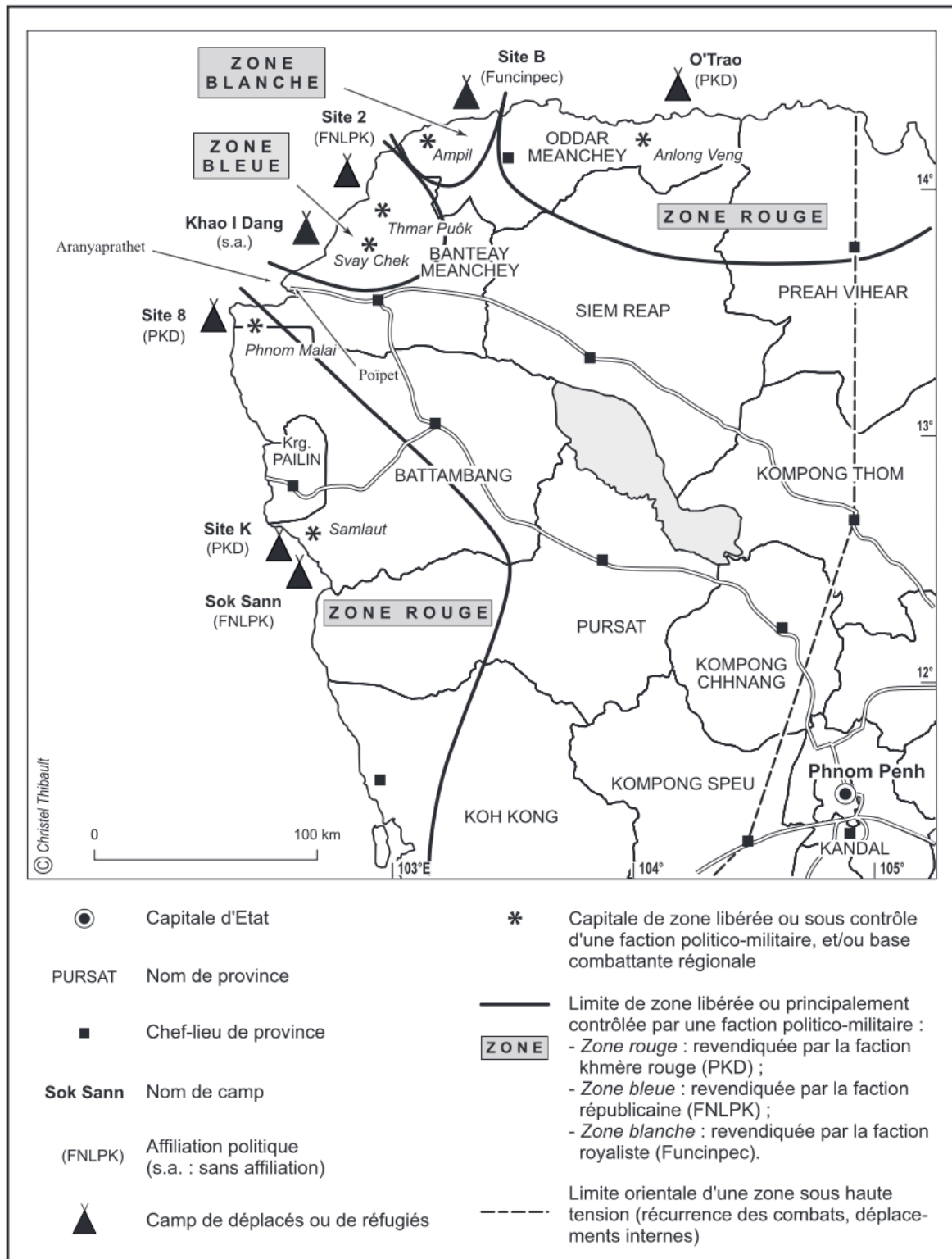
Carte 2 : THIBAUT Christel, *op. cit.*, p. 167.

3. Organisation de l'espace frontalier, vers 1990

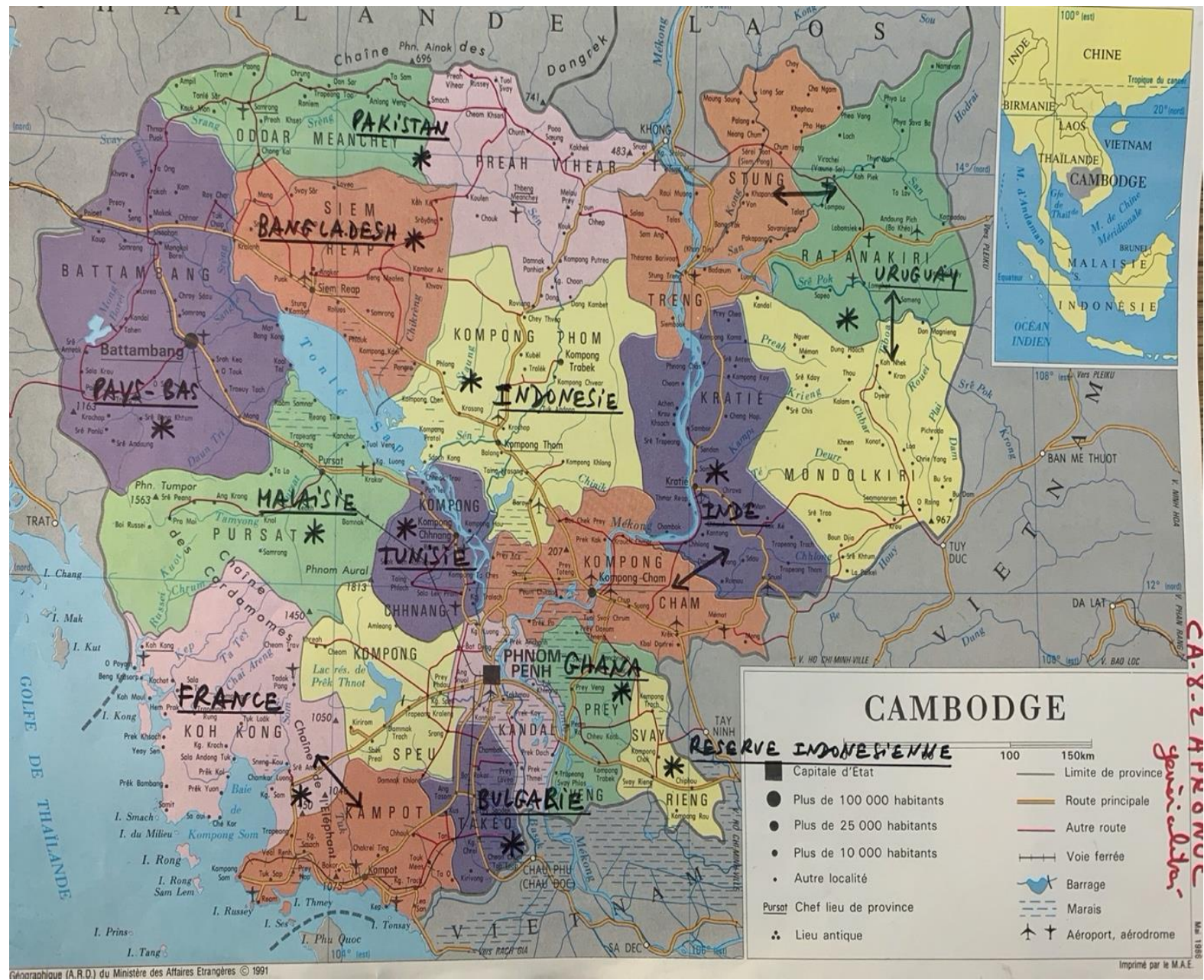


Carte 3 : THIBAUT Christel, *op. cit.*, p. 165.

4. La sectorisation de la frontière khméro-thaïlandaise



Carte 4 : THIBAUT Christel, *op. cit.*, p. 168



Carte 5 : AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Répartition des bataillons par secteur ».



Image 6 : Michel Riehl, photographe, reporter, détaché auprès de l'APRONUC.



Image 7 : Him, traducteur cambodgien, Mai 1992, Michel Riehl.

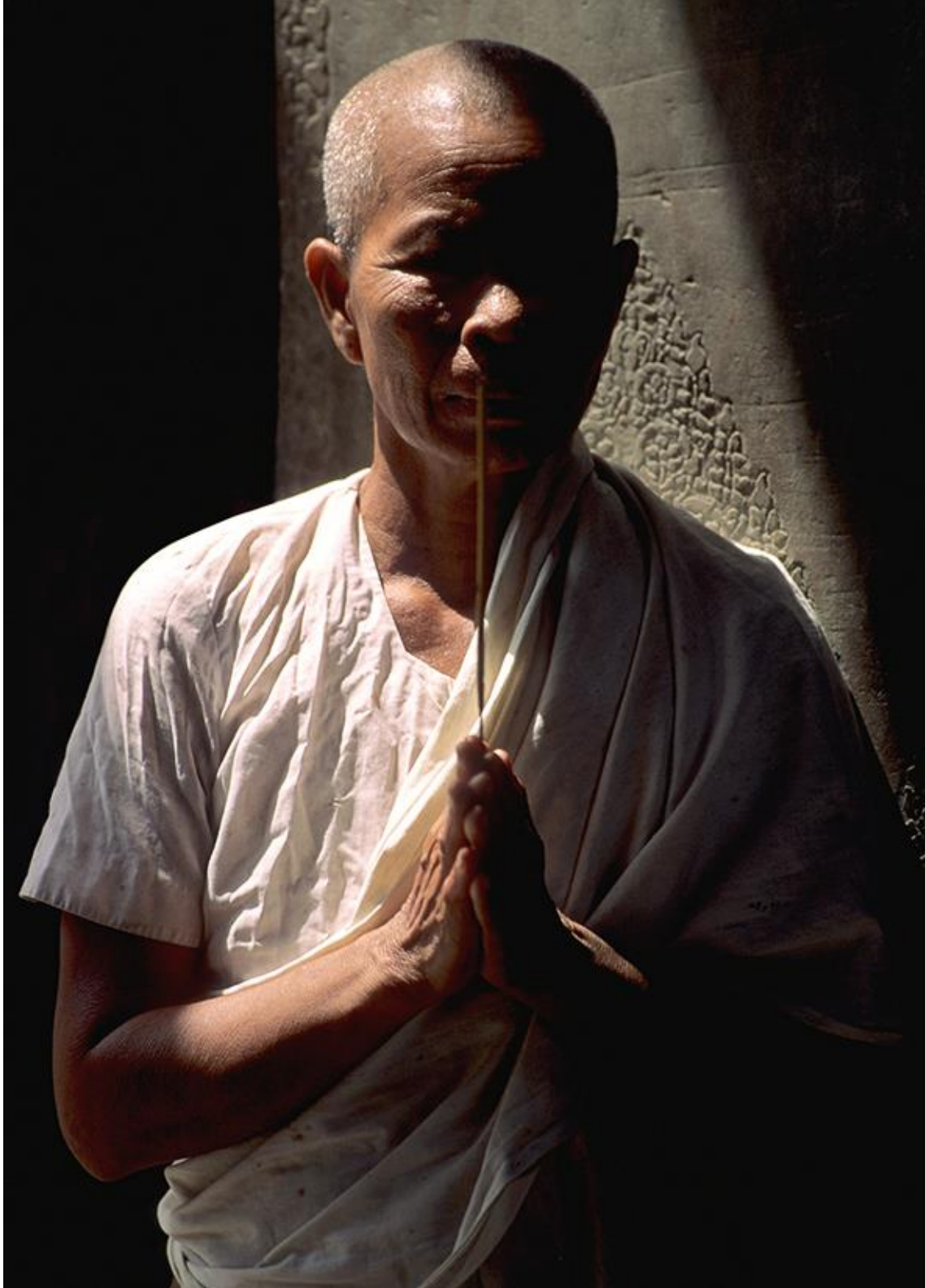






















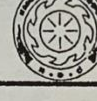
Image 8 : Bonze de retour dans un temple cambodgien, Michel Riehl.

ANNEXE V

DOCUMENTS EXPLICATIFS DES ÉLECTIONS CAMBODGIENNES

1. Traduction française du bulletin pour les élections de mai 1993⁴³⁷

 **UNTAC Election Cambodia** Cochez la case située à droite de l'emblème du parti de votre choix. Ne cochez qu'une seule case.

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Parti du Peuple cambodgien  | Parti du Cambodge libre, indépendant et démocratique  | Parti républicain libéral  |
| Parti républicain de coalition  | Parti libéral démocratique bouddhique  | Parti paysan libéral démocratique khmer  |
| Parti républicain de développement libre  | Parti libéral de réconciliation  | Parti Molinaka et de la Résistance khmère pour la liberté  |
| Parti des Khmers neutres  | Funcinpec  | Parti démocrate libéral  |
| Rassemblement pour la solidarité nationale  | Cambodge-Renaissance  | Parti pour la République démocratique khmère  |
| Parti du Cambodge neutre et démocratique  | Parti d'action pour la démocratie et le développement  | Parti pour l'Assemblée nationale khmère  |
| Parti démocrate  | Parti nationaliste  | |

⁴³⁷ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4346, « Traduction française du bulletin pour les élections de mai 1993.

2. Résultat des élections par province⁴³⁸

| <i>PROVINCES</i> | <i>ÉLECTEURS INSCRITS</i> | <i>SIÈGES</i> |
|-------------------------|---------------------------|---------------|
| <i>Banteay Meanchey</i> | 233 434 | 6 |
| <i>Battambang</i> | 313 819 | 8 |
| <i>Kampong Cham</i> | 703 613 | 18 |
| <i>Kampong Chhnang</i> | 160 366 | 4 |
| <i>Kampong Speu</i> | 243 364 | 6 |
| <i>Kampong Thom</i> | 223 971 | 6 |
| <i>Kampot</i> | 230 731 | 6 |
| <i>Kandal</i> | 424 722 | 11 |
| <i>Koh Kong</i> | 51 083 | 1 |
| <i>Kratie</i> | 108 662 | 3 |
| <i>Mondul Kiri</i> | 13 532 | 1 |
| <i>Phnom Penh</i> | 498 966 | 12 |
| <i>Preah Vihear</i> | 37 604 | 1 |
| <i>Prey Veng</i> | 441 727 | 11 |
| <i>Pursat</i> | 146 594 | 4 |
| <i>Ratanakiri</i> | 36 212 | 1 |
| <i>Siem Reap</i> | 260 188 | 6 |
| <i>Sihanouville</i> | 64 158 | 1 |
| <i>Stung Treng</i> | 33 489 | 1 |
| <i>Svay Rieng</i> | 208 118 | 5 |
| <i>Takeo</i> | 330 077 | 8 |
| TOTAL | 4 764 430 | 120 |

3. Résultat des élections par province⁴³⁹

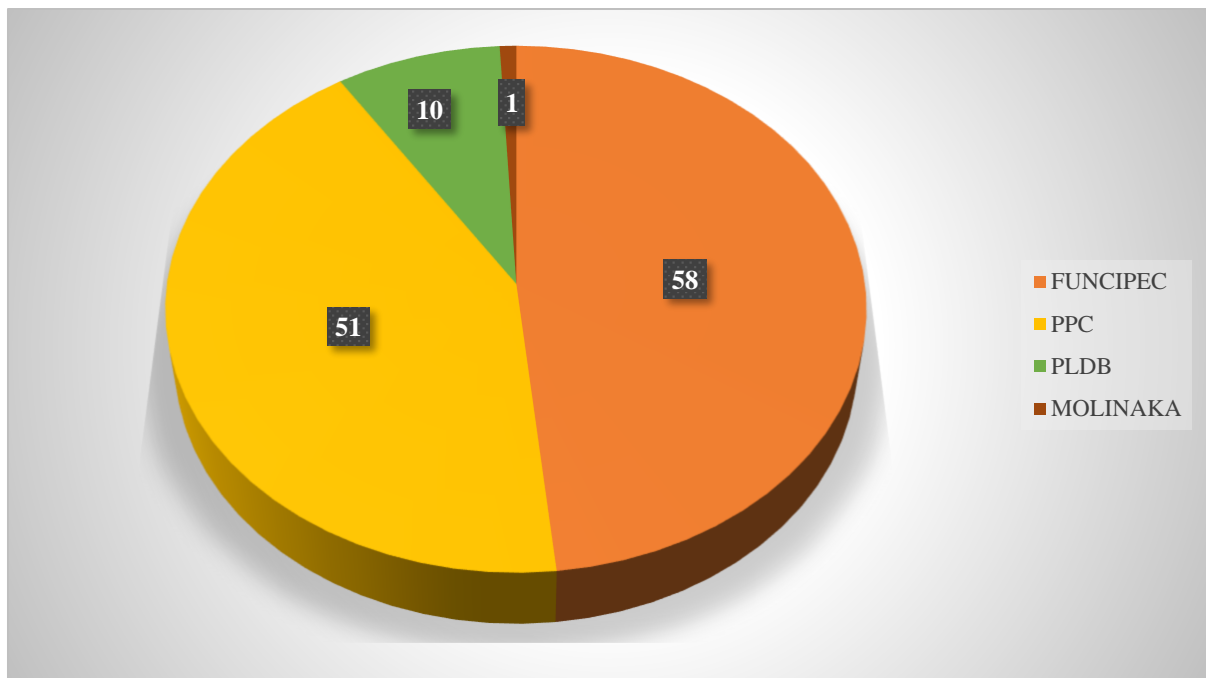
| <i>PROVINCES</i> | <i>FUNCIPEC</i> | | <i>PPC</i> | | <i>PLDB</i> | |
|-------------------------|-----------------|---------------|--------------|---------------|-------------|---------------|
| | <i>En %</i> | <i>Sièges</i> | <i>En %</i> | <i>Sièges</i> | <i>En %</i> | <i>Sièges</i> |
| <i>Banteay Meanchey</i> | 47,79 | 3 | 28,28 | 2 | 9,27 | 1 |
| <i>Battambang</i> | 48,79 | 4 | 31,01 | 3 | 6,84 | 1 |
| <i>Kampong Cham</i> | 42,48 | 3 | 40,11 | 3 | 2,59 | 0 |
| <i>Kampong Chhnang</i> | 59,54 | 7 | 25,5 | 3 | 3,90 | 1 |
| <i>Kampong Speu</i> | 36,41 | 0 | 49,52 | 1 | 4,18 | 0 |
| <i>Kampong Thom</i> | 54,13 | 10 | 30,77 | 6 | 2,67 | 1 |
| <i>Kampot</i> | 32,63 | 2 | 52,90 | 2 | 1,48 | 0 |
| <i>Kandal</i> | 28,94 | 2 | 52,64 | 3 | 3,57 | 1 |
| <i>Koh Kong</i> | 35,87 | 2 | 45,2 | 3 | 4,04 | 1 |

⁴³⁸ AMEAE, série DAO, sous-série Cambodge 1992-1994, c.4347, « Rapport de la mission parlementaire d'observation des élections de l'Assemblée constituante au Cambodge. 21 au 27 mai 1993 », 14 juin 1993.

⁴³⁹ LECHERVY Christian, *op. cit.*, p. 29.

| | | | | | | |
|---------------------|--------------|-----------|--------------|-----------|-------------|-----------|
| <i>Kratie</i> | 63,53 | 2 | 24,26 | 1 | 2,82 | 0 |
| <i>Mondul Kiri</i> | 17,15 | 0 | 67,89 | 1 | 3,96 | 0 |
| <i>Phnom Penh</i> | 55,89 | 7 | 31,64 | 4 | 3,93 | 1 |
| <i>Preah Vihear</i> | 19,37 | 0 | 43,12 | 1 | 3,61 | 0 |
| <i>Prey Veng</i> | 39,00 | 4 | 49,07 | 6 | 3,49 | 1 |
| <i>Pursat</i> | 36,00 | 2 | 46,59 | 2 | 3,69 | 0 |
| <i>Ratanakiri</i> | 7,19 | 0 | 82,46 | 1 | 0,68 | 0 |
| <i>Siem Reap</i> | 49,76 | 3 | 33,80 | 2 | 2,83 | 1 |
| <i>Sihanouville</i> | 47,94 | 1 | 34,08 | 0 | 4,75 | 0 |
| <i>Stung Treng</i> | 27,25 | 0 | 60,65 | 1 | 5,08 | 0 |
| <i>Svay Rieng</i> | 30,00 | 2 | 56,82 | 3 | 3,72 | 0 |
| <i>Takeo</i> | 43,19 | 4 | 40,45 | 3 | 3,62 | 1 |
| TOTAL | 45,47 | 58 | 38,22 | 51 | 3,81 | 10 |

4. Répartition des sièges à l'Assemblée⁴⁴⁰



⁴⁴⁰ LECHERVY Christian, *op. cit.*, p. 29.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| REMERCIEMENTS..... | 4 |
| SOMMAIRE | 8 |
| ACRONYMES..... | 10 |
| INTRODUCTION | 13 |
| LE PAYSAGE POLITIQUE CAMBODGIEN : LES RAISONS DU RECOURS AUX NATIONS UNIES 14 | |
| 1 – LE CAMBODGE : POINT FOCAL DES RIVALITES STRATEGIQUES DE GUERRE FROIDE.. 14 | |
| 2 – LES KHMERS ROUGES : ENFERMER LE CAMBODGE DERRIERE « UN RIDEAU DE SILENCE » | 19 |
| 3 – UN COUP DE FORCE AUX RELENTS DE FORCES PROFONDES | 22 |
| 4 – DE LA RESISTANTE TRIPARTITE AUX NEGOCIATIONS DE PAIX..... | 27 |
| 5 – POSER LES FONDATIONS D’UN REGLEMENT GLOBAL DU CONFLIT | 30 |
| PREMIÈRE PARTIE METTRE UN TERME AUX LUTTES FACTIONNELLES..... | 35 |
| CHAPITRE I LES ACCORDS DE PARIS : FONDEMENTS DE L’INTERVENTION ONUSIENNE | 36 |
| 1 – <i>Le prologue des accords</i> | 36 |
| 2 – <i>Une intervention onusienne de grande ampleur</i>..... | 39 |
| 3 – <i>L’imprécision des accords de Paris : source de violations ?</i> | 43 |
| CHAPITRE II LA MIPRENUC : « PÉRIODE DE TOUS LES DANGERS » ?..... | 47 |
| 1 – <i>La création de la MIPRENUC</i>..... | 47 |
| 2 – <i>La composition de la mission préparatoire</i>..... | 50 |
| 3 – <i>Préparer l’APRONUC dans une société marquée des « stigmates de l’autoritarisme »</i> | 54 |
| 4 – <i>La MIPRENUC : entre blocages et réussites</i> | 59 |
| CHAPITRE III LA MISE EN PLACE DE L’APRONUC | 68 |
| 1 – <i>Une course contre la montre</i> | 68 |
| 2 – <i>Les composantes de l’APRONUC</i>..... | 74 |
| 3 – <i>Déployer l’autorité provisoire créée</i>..... | 87 |
| DEUXIÈME PARTIE GARANTIR UN HÉRITAGE DURABLE | 94 |
| CHAPITRE IV RÉHABILITER ET PROTÉGER LES STRUCTURES CAMBODGIENNES..... | 95 |
| 1 – <i>Recomposer la société cambodgienne</i>..... | 95 |
| 2 – <i>Les opérations de déminage</i> | 104 |
| 3 – <i>Sauvegarder le patrimoine culturel cambodgien</i> | 113 |
| 4 – <i>La préservation des ressources naturelles</i> | 117 |
| CHAPITRE V L’APRONUC EN TANT QUE LEVIER D’INFLUENCE..... | 123 |
| 1 – <i>L’emprise thaïlandaise sur les matières premières au Cambodge</i> | 123 |
| 2 – <i>La persistance des soutiens aux parties cambodgiennes</i> | 131 |
| 3 – <i>Promouvoir les intérêts français</i> | 136 |
| CHAPITRE VI UN MAINTIEN DE LA PAIX ONÉREUX | 147 |
| 1 – <i>Le financement de l’APRONUC</i> | 147 |
| 2 – <i>L’impératif de croissance et de stabilité au Cambodge</i>..... | 152 |
| 3 – <i>Une implication internationale aux conséquences multiples</i> | 156 |
| TROISIÈME PARTIE LES MÉANDRES DU CAP DÉMOCRATIQUE | 163 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAPITRE VII « LE DANGER VIETNAMIEN, ENJEU VITAL POUR L'IDENTITÉ CAMBODGIENNE » | 164 |
| 1 – <i>La partie du Kampuchéa démocratique ou la partie « incitant à la haine raciale »</i> | 164 |
| 2 – <i>La question des frontières</i> | 170 |
| CHAPITRE VIII LA PACIFICATION DU CAMBODGE | 176 |
| 1 – <i>Démobiliser les soldats cambodgiens</i> | 176 |
| 2 – <i>« Tomber dans le piège des Khmers rouges »</i> | 179 |
| 3 – <i>L'échec du désarmement</i> | 185 |
| CHAPITRE IX LA DÉMOCRATISATION DU CAMBODGE | 191 |
| 1 – <i>L'élection présidentielle : « Jouer cette dernière carte pour sauver le plan de paix et ses acquis »</i> | 191 |
| 2 – <i>Une période électorale troublée</i> | 195 |
| 3 – <i>« Une réussite majeure pour l'ONU »</i> | 205 |
| CONCLUSION L'APRONUC : QUELS ENSEIGNEMENTS ? | 215 |
| ÉPILOGUE « LA DEMOCRATIE NE SE REPIQUE PAS COMME LE RIZ » | 220 |
| SOURCES | 224 |
| I – MONOGRAPHIES ET ARTICLES SCIENTIFIQUES | 224 |
| 1 – <i>Une nécessaire profondeur asiatique</i> | 224 |
| 2 – <i>Pour une restructuration des Nations unies</i> | 224 |
| 3 – <i>Trajectoire cambodgienne</i> | 225 |
| 4 – <i>L'APRONUC en question</i> | 226 |
| II – ARCHIVES | 227 |
| 1 – <i>Documents officiels des Nations unies</i> | 227 |
| 2 – <i>Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, La Courneuve.</i> | 228 |
| ANNEXES | 231 |
| ANNEXE I TEMOIGNAGES DE PARTICIPANTS À L'APRONUC | 232 |
| 1. <i>Retranscription d'entretien. Jean-Pierre Gaillard. Lundi 27 janvier 2020.</i> | 232 |
| 2. <i>Retranscription d'échanges. Michel Riehl.</i> | 250 |
| ANNEXE II TABLEAUX DESCRIPTIFS MIPRENUC-APRONUC | 257 |
| 1. <i>Expansion du mandat de la Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge</i> 257 | |
| 2. <i>Estimations du coût des principaux postes de dépenses de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (en milliers de dollars)</i> | 259 |
| 3. <i>Répartition sectorielle des promesses et des engagements</i> | 262 |
| ANNEXE III GRAPHIQUES INDICATIFS | 264 |
| ANNEXE IV ILLUSTRATIONS | 268 |
| 1. <i>Les positions combattantes khmères rouges de l'ouest du Cambodge (vers 1980)</i> 268 | |
| 2. <i>Les principales régions d'origine des réfugiés dans les camps UNBRO</i> | 269 |
| 3. <i>Organisation de l'espace frontalier, vers 1990</i> | 270 |
| 4. <i>La sectorisation de la frontière khméro-thaïlandaise</i> | 271 |
| ANNEXE V DOCUMENTS EXPLICATIFS DES ÉLECTIONS CAMBODGIENNES | 276 |
| 1. <i>Traduction française du bulletin pour les élections de mai 1993</i> | 276 |
| 2. <i>Résultat des élections par province</i> | 277 |
| 3. <i>Résultat des élections par province</i> | 277 |
| 4. <i>Répartition des sièges à l'Assemblée</i> | 278 |